



Rapport national sur le développement humain **République centrafricaine**



RNDH 2008

Renforcer le capital social et la
sécurité humaine : un impératif
pour la refondation de
l'Etat centrafricain



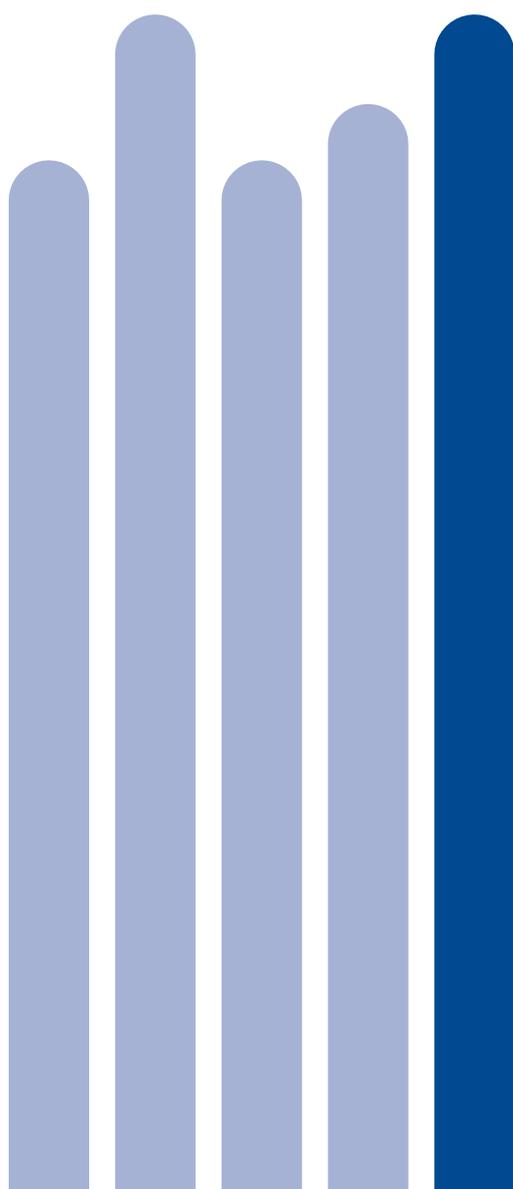
Programme des Nations Unies pour le développement
Avenue Boganda, B.P. 872
Bangui, République centrafricaine
www.cf.undp.org

Juillet 2008

Rapport national sur le développement humain République centrafricaine



*République
centrafricaine*



RNDH 2008

Renforcer le capital social
et la sécurité humaine : un
impératif pour la refondation
de l'Etat centrafricain

Programme des Nations Unies pour le développement
République centrafricaine

Equipe du Rapport national sur le développement humain

Coordination générale

Toby Lanzer (Représentant résident, PNUD)

Coordination et supervision technique des travaux

Gilbert Aho (Economiste principal, PNUD)

Comité consultatif chargé du choix du thème du RNDH et de l'identification de la problématique

Gilbert Aho, Gisèle Bedan, Rachel Annie-Laure Bilo, Fabrice Boussalem, Marie Edith Douzima-Lawson, Jeannot Christophe Gouga III, Nantang Jua, Joseph Mabingui, Dominique Malo, Maxime Mbringa-Takama, Ousmane Niang, Rokhaya Paquita, Cathérine Samba Panza, Côme Zoumara

Equipe de rédaction

Chapitre 1 : Jérôme Ballet (Chercheur, IRD France), Gilbert Aho avec la participation de Jean Faustin Piamale (BCR) ; *Chapitre 2* : Gilbert Aho, Jérôme Ballet ; *Chapitre 3* : Crépin Mboli-Goumba (Avocat), Zéphirin Mogba (Sociologue), Prof. Bernard Simiti (Université de Bangui) ; *Chapitre 4* : Marie-Hélène Cissé (Avocat, Consultante, PNUD) ; *Chapitre 5* : François A. Boko (Consultant, PNUD), avec la participation de Gilbert Aho et Yvon Songue

Discussions et échanges sur les idées forces du RNDH et des versions provisoires des chapitres 4 et 5

Partis politiques : David Gbeti (RDC), Ruffin Molomadon (MDD), Orel Abdramane (KNK), Claude Lenga (KNK) ; *Syndicats* : Sabin Kpokolo (Secrétaire général, CSTC), Appolinaire Kounni (MBC, CNTC), Michel Loudegue (SRE, OSLP), Jean Marie Agoutoco (UGTC) ; *Médias et organes de presse* : Christian Aimé Ndotah (Directeur général, Radio Centrafrique), Mathurin Momet (Directeur de publication 'Le Confident'), Faustin Bambou (Directeur de publication), Patrick Akibata (Journaliste) ; *Représentant associations des jeunes* : Samuel Aimé Saba ; *Représentants organisations des femmes* : Simone Modoyangba-Bodemo (Secrétaire générale, Réseau des femmes pour la paix), Marie Edith Douzima-Lawson (Présidente, Association des femmes juristes), Eugénie Yarafo ; *Université de Bangui* : Dominique Malo ; *Représentants des ONGs* : Marie Hortense Toulougoussou (Caritas), Anicet Guiyama-Massogo (Président, Groupe africain de recherche stratégique pour la paix), Didier Kilembé (Président, Échelle) ; *Administration Publique* : Pascal Ngoumbango (DCA, Agriculture), Lucien Yaliki (Ministère de la réconciliation nationale), Albertine Mbissa Agoundoukoua (Directrice générale, Réconciliation Nationale) ; *CSADN* : Catherine Samba-Panza

Personnes ressources

Justin Ndjapou, Elie Chancy Deta (Juriste), Imam Ndiaye Sakanoko

Relecture et validation chapitres 4 et 5

Isaac Zokoué (Président, Comité des sages), Richard Ouanga (Expert en diplomatie préventive), Anicet Guyama-Massogo (Professeur de philosophie, Université de Bangui), Catherine Samba-Panza (Ancienne présidente, CSADN), Léonie Mbazona (Secrétariat technique du projet régional des Grands lacs)

Equipe de relecture de l'ensemble des chapitres

Amadou Maiga (Représentant résident adjoint, PNUD), Brice Blondel (Junior Online Producer, PNUD)

Mise en page et édition

Kersten Jauer (Gestionnaire d'information principal, PNUD), Nick Imboden (Gestionnaire d'information, PNUD), Matthew Flynn (Junior Information Manager, PNUD)

Avant-propos du rapport

Les RNDH se concentrent sur l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au niveau national.

Le RNDH 2008 de la RCA représente le deuxième effort de ce genre – et le premier depuis 1997.

J'ai le plaisir de présenter le Rapport national sur le développement humain (RNDH) 2008 pour la République centrafricaine (RCA). La publication de ce rapport – le deuxième du genre et le premier depuis 1997 – constitue une étape importante dans le processus de relance des relations entre la RCA et la communauté internationale. Une meilleure connaissance de la situation actuelle du développement humain dans le pays permettra aux autorités nationales et à ses partenaires de mieux comprendre les défis auxquels fait face le pays et, par conséquent, comment les relever.

En général, les RNDH traitent des questions relatives à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au niveau national, ce qui permet que ces objectifs internationaux soient traduits en réflexions et stratégies au niveau du pays. Les rapports nationaux sur le développement humain ont pour objet principal de :

- présenter des analyses, des statistiques et des données pertinentes au développement humain d'un pays ;
- contribuer à l'identification des cibles de développement humain au niveau national et à l'identification des obstacles et contraintes ;
- formuler des propositions de stratégies cohérentes et viables en vue d'atteindre les objectifs retenus par le pays en terme de réduction de la pauvreté ;
- donner l'occasion à chaque pays de présenter une analyse sur un thème de développement humain qui lui est spécifique.

Comme le dernier RNDH de la Centrafrique remonte à dix ans, la production du rapport 2008 constitue l'occasion de faire le point sur les progrès enregistrés, ainsi que d'examiner les échecs de la dernière décennie. Les crises militaro-

politiques qui ont secoué le pays entre 1996 et 2003 ont eu un impact important sur le développement humain, ce qui se reflète par une nette dégradation de la plupart des indicateurs liés aux OMD.

Toutefois, la RCA a retrouvé une certaine stabilité depuis les élections de 2005, après le rétablissement des institutions démocratiques et la prise de mesures concrètes pour adresser la situation humanitaire dans le Nord du pays. Le gouvernement a également publié son premier Document de stratégie de réduction de la pauvreté en 2007, ce qui a favorisé un ré-engagement des bailleurs de fonds et a montré la volonté officielle de faire avancer le développement. La publication du RNDH 2008 s'inscrit dans le processus continu de relance des activités de développement en Centrafrique, et le PNUD est fier d'avoir accompagné son élaboration.

Le rapport cherche avant tout à fournir une série de données dans les principaux domaines du développement humain en Centrafrique, dans l'optique d'appuyer la lutte contre la pauvreté et la promotion des valeurs humaines. Il a également pour ambition de servir de plateforme pour l'analyse des conflits dans le pays, toujours en se plaçant dans une perspective de développement humain. S'inspirant des manuels de plusieurs organisations internationales sur l'analyse des conflits, le rapport met en évidence le rôle des différents groupes sociaux et politiques dans la société de façon générale et dans l'origine des conflits en particulier, mais aussi dans leurs capacités à contribuer à leur résolution.

Dans la mesure où l'objectif recherché dans la production du RNDH est de pouvoir influencer, directement ou indirectement sur les politiques et stratégies de développement du pays, le processus de production du rapport s'est basé dans une large mesure sur la mobilisation et la participation des différentes parties intéressées par l'exercice.

C'est dans ce cadre, qu'un comité de pilotage – composé de membres représentant les différentes organisations étatiques et civiles (administration publique, société civile, partis politiques, secteur privé, bailleurs de fonds) – a été mis sur pied avec pour mandat l'analyse et la validation du rapport et de sa méthodologie.

En outre, des ateliers nationaux de concertation et de validation, regroupant des représentants de l'administration publique, de l'Université de Bangui, du secteur privé, de la société civile et des partis politiques, ont été organisés tout le long du processus d'élaboration du RNDH. Ces ateliers ont permis d'examiner et de valider les résultats provisoires des travaux d'analyse et les différentes recommandations proposées, et ont permis de s'assurer que le produit final constitue le fruit des efforts d'une gamme variée d'expertise au niveau national.

Le PNUD remercie vivement tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce rapport, notamment les membres du

comité de pilotage. Le RNDH 2008 qui constitue un travail important dans la relance des activités de développement en Centrafrique permettra certainement de fournir aux partenaires actuels et potentiels du pays une base de données capables de mieux orienter l'élaboration de leurs futurs projets. J'espère que les acteurs du développement de ce pays trouveront dans ce deuxième Rapport national sur le développement de la RCA, les éléments d'analyse, d'information et d'éclairage utiles pour leurs activités en faveur de la réconciliation nationale et l'amélioration des conditions de vie des centrafricains.



Toby Lanzer
Représentant résident
Coordonnateur résident et humanitaire

Résumé du rapport

Le RNDH 2008 examine l'évolution du développement humain du pays, tout en analysant les sources et la nature de conflits, le rôle de différents acteurs sociaux et politiques, et les disparités en termes de conditions de vie des hommes et des femmes.

Le Rapport national sur le développement humain (RNDH) 2008 de la République centrafricaine (RCA) fournit une série de données dans les principaux domaines du développement humain et examine l'évolution des indicateurs liés au développement humain depuis la publication du dernier RNDH en 1997. Il cherche aussi à fournir une analyse des sources de conflits en RCA et leur nature, mettant en évidence le rôle des différents groupes sociaux et politiques. Le RNDH 2008 analyse également les disparités en matière de conditions de vie et de pauvreté des hommes et des femmes dans la société centrafricaine.

Le rapport propose, chapitre par chapitre, des mesures dont la mise en place devrait favoriser la consolidation de la paix, la prévention des conflits et plus généralement la refondation à terme de l'Etat centrafricain. Il constitue ainsi un document de référence à la fois sur la situation du développement humain en RCA, et sur la résolution et la prévention des conflits dans le pays.

Concernant la conduite des opérations, des séries de discussions regroupant l'ensemble des acteurs concernés ont eu lieu dès le début du processus en vue de choisir le thème du RNDH ainsi que les domaines ayant fait l'objet des études qui ont permis d'enrichir les cinq chapitres du rapport.

Chapitre 1 : Capital social, gouvernance et relations inter- et intra-communautaires

Le premier chapitre analyse la situation du capital social en RCA en s'appuyant sur les résultats de « l'Enquête sur le capital social en RCA » réalisée par le PNUD en 2006. Selon ces données, le capital social vertical en RCA est très faible, traduisant une rupture profonde entre les populations et l'Etat. De même le capital social horizontal, malgré les nombreuses interactions entre individus, y est marqué par une certaine méfiance générale et par la tendance à

des comportements opportunistes. Cette situation de méfiance générale est associée à de nombreuses tensions et risques de conflits.

Le faible niveau du capital social vertical en RCA découle de l'histoire de la Centrafrique fortement marquée par une quasi-confiscation du pouvoir aux mains de certaines catégories de personnes et par la faillite de l'Etat qui n'assure plus ses fonctions de base. La crédibilité de l'Etat a de ce fait été totalement minée et la population a perdu toute confiance dans la capacité de l'Etat à assumer ses responsabilités, voire dans sa volonté de se réformer. En effet, 83,4 % de la population centrafricaine ne fait pas confiance au gouvernement pour lui venir en aide, et de surcroît, elle le juge incapable de mener à bien des changements. Même les autorités locales et les services publics ne bénéficient guère d'une meilleure image auprès de la population.

Selon les résultats de l'analyse, les interactions sociales et familiales sont encore très nombreuses en RCA. Cependant elles sont minées par la pression exercée par les contraintes économiques, ce qui tend à réduire le sentiment de solidarité et favoriser les comportements individualistes et opportunistes.

Chapitre 2 : Promouvoir la sécurité humaine pour prévenir les tensions et conflits

Le deuxième chapitre se penche sur différentes dimensions de la sécurité humaine et du développement humain en République centrafricaine. Il rappelle en outre les principaux facteurs de tensions dans la société centrafricaine, tels que révélés par l'analyse du capital social. Il étudie enfin les liens probables entre ces facteurs et certaines dimensions de la sécurité humaine d'une part et les risques de conflits en RCA d'autre part.

Le niveau d'insécurité économique en RCA est caractérisé par deux variables principales qui s'influencent

Le capital social vertical et horizontal de la RCA est très faible, ce qui se traduit par une rupture profonde entre les populations et l'Etat.

mutuellement: (i) un niveau de pauvreté élevé avec 67,2 % des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté répandu ; et (ii) un taux de sous-emploi également élevé, caractérisé par le fait que trois quarts des centrafricains travaillant dans les villes touchent une rémunération plus faible que le salaire minimum. Par ailleurs, les résultats des enquêtes sur les conditions de vie de 2003 ont montré que plus de la moitié des centrafricains étaient en situation d'insécurité alimentaire.

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 176 ‰ en 2006, taux encore plus élevé que celui d'il y a 10 ans (157 ‰ en 1995) avec une distribution inégale selon la zone de résidence, avec 188 ‰ en milieu urbain contre 228 ‰ en milieu rural. Sur le plan de l'environnement, l'un des risques les plus graves concerne l'eau et l'assainissement. Dans ce domaine, environ 7 centrafricains sur 10 n'avaient pas accès à l'eau potable en 2006 contre 8 sur 10 en 1995. Cette carence affecte particulièrement les ménages pauvres se situant d'une part en milieu rural (74,0 % de la population rurale) et d'autre part à la périphérie des villes (68,5 % de la population urbaine) où se développent l'habitat spontané et chaotique avec des conséquences graves sur leur état de santé.

Du point de vue de la sécurité physique ou politique, de nombreux rapports produits récemment par plusieurs organismes internationaux – Amnesty International, Human Rights Watch, OCHA et BONUCA – indiquent que les violations des droits de l'Homme persistent encore dans certaines régions du pays. Les combats dans le nord du pays ont rendu plus risquées la plupart des routes reliant Bangui, entraînant de graves problèmes sociaux et sanitaires, et de nouveaux déplacements de population dans certaines de ces régions. Les populations de ces régions où sévissent des crises violentes ne sont pas assurées du respect de leurs droits fondamentaux.

Toutefois, l'analyse du capital social a montré qu'en dépit de l'existence d'un climat général d'opportunisme et de méfiance au sein de la société centrafricaine, une grande majorité de la population participe aux activités de groupes ou mouvements à caractère associatif qui semblent former un tissu social assez dense. Globalement, la cohésion sociale et la paix semblent

largement l'emporter sur les clivages ethniques. Les pratiques de monopolisation du pouvoir sur base ethnique, qu'on observe depuis des décennies en RCA, ont jusqu'à présent, plutôt amplifié le sentiment de mécontentement des populations vis-à-vis de l'Etat et des services publics en général, plutôt que de créer un véritable clivage ethnique dans le pays.

Le faible niveau de sécurité humaine constitue assurément une des causes majeures des nombreuses crises socio-politiques qui ont secoué le pays au cours des deux dernières décennies. En effet, les tensions et frustrations générales au sein de la société sont les conséquences : (i) des niveaux d'insécurité politique caractérisée par la gestion patrimoniale du pouvoir et sa confiscation par un groupe d'individus, la violation continue des droits de l'Homme et la situation d'impunité ; (ii) de la situation d'insécurité personnelle due aux nombreux cas de braquages dans les villes et les agissements des coupeurs de route ; et (iii) du niveau de pauvreté généralisé des centrafricains.

Chapitre 3 : Rôle et participation des partis politiques et de la société civile

Le troisième chapitre se penche sur les formes d'organisations légales et formelles qu'adoptent les acteurs centrafricains pour promouvoir leur développement et celui du pays. La reconnaissance officielle de ces diverses associations et de leurs divers rôles dans la construction du capital social et du développement du pays, ouvre de nouveaux espaces politiques et clarifie les rapports entre l'Etat et la société.

Cependant très peu de ces formations ont une représentativité réelle au plan national. Les élections législatives de 2005 ont montré le degré réel d'implantation des partis politiques à travers le pays. Sur 42 formations politiques enregistrées par la Commission électorale mixte et indépendante (CEMI), seulement cinq ont franchi la barre des 5 % des suffrages exprimés. Condamnés à fonctionner avec de faibles revenus, les partis politiques manquent de moyens pour fonctionner. En outre peu d'entre eux disposent réellement d'un programme de société.

L'avènement des médias privés a contribué à l'élargissement des canaux d'information et d'expression citoyenne

Les indicateurs montrent la gravité de la pauvreté en RCA : 67 % de la population vivent avec moins de 1 dollar par jour et plus que la moitié de centrafricains connaît une insécurité alimentaire.

Les violations des droits de l'Homme persistent dans certaines régions du pays et ont été commises par les militaires, les mouvements rebelles et les bandits.

Malgré leurs difficultés, une grande majorité de la population participe aux activités de mouvements associatifs, ce qui semble former un tissu social assez dense.

Sur 42 formations politiques enregistrées, seulement cinq ont franchi la barrière de 5 % des suffrages exprimés pour accéder à l'Assemblée nationale.

En exigeant l'impossible aux gouvernants, l'action syndicale pourrait se révéler menaçante pour la jeune démocratie centrafricaine.

Il est temps de passer des diagnostics à des plans d'actions réalistes qui sont accompagnés d'un mécanisme d'application opérationnel.

sur les faits politiques, économiques, et socioculturels qui affectent les modes de vie des populations. Malheureusement, les personnes exerçant dans les médias libres sont pour la plupart des non professionnels du métier, avec de faibles capacités techniques dans le traitement des informations. Ce déficit est souvent cause de dérapages et de nombreuses incompréhensions débouchant le plus souvent sur des poursuites judiciaires et autres formes de menaces auxquelles ce corps de métier est soumis de la part des pouvoirs publics, des forces de l'ordre, et autres.

Les organisations de la société civile en charge des droits de l'Homme occupent une place particulière dans le paysage associatif centrafricain. Tout au long des soubresauts de la vie politique, elles ont joué un rôle parfois au-delà de leur cadre traditionnel, avec un certain succès. Aujourd'hui il existe sept organisations de défense des droits de l'Homme, dont la plupart connaît des problèmes organisationnels et financiers.

En raison de la place prépondérante qu'occupent aujourd'hui les confessions religieuses dans la vie sociale, culturelle et politique de la RCA, il importe que des actions soient engagées dans le sens d'une meilleure utilisation de leurs apports à la paix sociale. Dans ce cadre, un plan d'action devra être mis en œuvre autour des axes suivants : (i) établissement d'un cadre national de concertation des leaders religieux pour la prévention des conflits ; (ii) formation des ONG issues des confessions religieuses aux principes de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et la prévention des conflits ; (iii) intégration des modules d'enseignement sur le pastorat social dans les institutions supérieures de formation du personnel ecclésiastique ; et (iv) contractualisation entre l'Etat et les ONG d'auto-promotion sociale et économique issues des centrales confessionnelles.

L'action syndicale en République centrafricaine a connu une expansion et diffusion rapide dans les secteurs publics et privés de l'économie nationale. Le contexte actuel de fragilité politique de la République centrafricaine devrait interpellier les organisations syndicales pour qu'elles adoptent des normes citoyennes de revendication. En exigeant l'impossible aux gouvernants, l'action syndicale pourrait se

révéler menaçante pour la jeune démocratie centrafricaine, même si dans l'immédiat, un certain nombre de propositions minimales d'actions formulées par les centrales syndicales méritent d'être prises en compte.

Chapitre 4 : Mécanismes de résolution des conflits et de consolidation de la paix

Le chapitre 4 traite l'impact des initiatives de résolution des conflits entreprises jusqu'à présent, et analyse la dynamique de résolution des conflits ainsi que les perspectives d'orientation susceptibles de favoriser des solutions viables et durables aux crises récurrentes.

En général les recherches de solution aux crises se sont déroulées dans des cadres de dialogue à caractère global et sectoriel. Globalement, ces différents cadres de concertation ont dégagé un consensus sur des recommandations mais pas de réelle vision commune sur les stratégies et les moyens opérationnels de leurs mises en œuvre. Cependant, les causes et facteurs de conflit diagnostiqués n'ont pas fait l'objet de traitement approfondi en vue de dégager des bases de solution concrètes, en particulier par les leaders politiques eux mêmes. Les mécanismes de suivi ne prévoient pas de cadre de mise en œuvre effective des recommandations et propositions, tant au niveau global que sectoriel, ni de sanctions en cas de violation des engagements pris.

Si le dialogue est un mode de concertation qui favorise l'apaisement des tensions et la recherche de solutions consensuelles, il ne suffit pas en lui-même pour résoudre les problèmes identifiés comme étant les causes et facteurs de conflits. A cet effet, le RNDH recommande ce qui suit : (i) passer des diagnostics à des plans d'actions réalistes et accompagnés d'un mécanisme d'application opérationnel et contraignant ; (ii) consolider le processus de réconciliation nationale à travers la mise en place de véritables commissions vérité et réconciliation ; (iii) développer des pratiques de gestion concertée des affaires du pays qui impliquent les diverses forces politiques de l'opposition ; et (iv) renforcer les capacités des acteurs dans les pratiques de prévention de gestion et de résolution des conflits.

Chapitre 5 : Vers une refondation de l'Etat en Centrafrique

Le dernier chapitre aborde la problématique de la refondation de l'Etat en RCA. La précarité du contexte et la pression d'une société civile émergente devraient permettre de soutenir la dynamique de cette refondation en dépit d'une volonté politique parfois chancelante. Dans ce sens, la refondation exige une dynamique réformatrice permanente. Son impact sur le renforcement des institutions de l'Etat de droit, le rétablissement de l'Etat dans ses capacités régaliennes et la reconstruction de l'espace démocratique, participe au développement politique de la RCA. Celui-ci, au regard des énormes enjeux et des priorités énumérés, dépend de plusieurs initiatives :

- la conception et la mise en œuvre d'un programme cohérent d'appui aux institutions de l'Etat de droit en vue de renforcer leurs capacités fonctionnelles ;
- la lutte contre la corruption, le tribalisme et le clientélisme, et l'assainissement de l'administration publique ;
- la lutte contre l'impunité, y compris la fondation de la Commission vérité et réconciliation et la mobilisation opérationnelle de la société civile ;
- la réforme du système judiciaire centrafricain dans l'optique de réguler les conflits pour éviter qu'ils n'explorent et de promouvoir un regain de confiance dans la démocratie ;
- la restructuration des forces de sécurité et de défense nationale et la poursuite du processus participatif en cours ;
- l'existence d'une société civile alerte, vigilante et structurée autour de plateformes spécialisées afin de construire l'espace démocratique nécessaire à l'éclosion d'une nouvelle citoyenneté moins encline à la conflictualité ;
- la décentralisation des services de l'Etat ;
- des mécanismes de mise en œuvre efficaces de résolution des conflits et de consolidation de la paix ;

- la mobilisation des ressources financières dans une proportion importante afin de pouvoir financer la mise en œuvre les mesures énumérées ci-haut.

En définitive, le renforcement des institutions de l'Etat de droit, le rétablissement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes et la reconstruction d'un espace citoyen et démocratique se présentent comme autant de défis auxquels les réformes doivent apporter des réponses concrètes. De la pertinence des réponses que la Centrafrique apportera à ces défis dépendra la consolidation de la paix et l'irréversibilité du processus en cours.



Gilbert Aho
Economiste principal

La refondation de l'Etat centrafricain exige une dynamique réformatrice permanente.

La réussite des activités de développement en Centrafrique dépend de la consolidation de la paix et l'émergence d'un Etat de droit.

La République centrafricaine en chiffres

La République centrafricaine



Géographie et sociodémographie

Superficie (km ²)	622 984
Superficie comparative	1,1x France
Terres arables (mio. hectares, est.)	15
Eau douce par habitant (m ³ , est.) ¹	37 000
Reseau des routes nationales (km)	5 376
Population totale ²	4 216 664
Population de la capitale Bangui ²	687 634
Habitants par km ²	6,8
Population urbaine (%) ³	38,0
Population < 15 ans (%) ³	42,7
Croissance de la population (%) ⁴	2,3
Enfants par femme (15-49 ans)	4,2
Naissances par ans par 1 000 femmes	161,9
Taille du menage moyen	4,9

¹ Disponibilité d'eau douce par habitant, ² 2007, ³ 2005, ⁴ 1975-2005

Economie

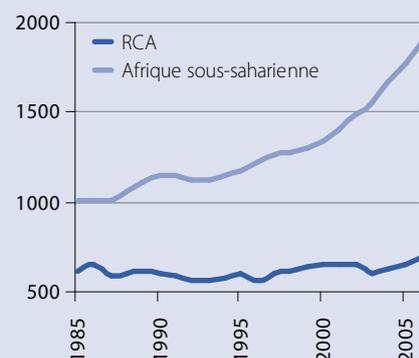
Indicateur	2000	2003	2006	2007 ¹
PIB (FCFA, milliards)	683,083	662,110	772,241	820,558
PIB (US\$, milliards)	0,962	1,141	1,478	1,714
PIB par tête (FCFA)	183 772	167 856	184 484	192 183
PIB par tête (US\$)	258,8	289,4	353,1	401,5
PIB par tête (US\$, PPP)	654,6	604,5	692,0	725,8
Croissance du PIB réel (annuelle, %)	1,8	-7,6	4,0	4,2
Inflation (annuelle, %)	3,2	4,3	6,7	0,9
Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	47,6	56,9	56,9	53,8
Industrie, valeur ajoutée (% du PIB)	19,7	13,7	13,7	14,2
Services etc., valeur ajoutée (% du PIB)	32,7	29,4	29,4	32,0
Recettes totales (FCFA, milliards)	60,6	54,2	67,3	23,6
Taux de pression fiscale (%)	6,7	7,5	9,0	
Solde global hors dons (% du PIB)		-4,6	-4,0	-2,5
Dette extérieure avant allègement (% du PIB)		96,5	74,4	54,4
VAN dette / exportations (%)		464,7	489,3	338,6
Service de la dette / exportations (%)		29,8	21,0	
Balance courante (US\$, millions)	-12	-26	-40	-77
Balance courante (% du PIB)	-1,28	-2,2	-2,7	-4,5
Aide au développement (APD) (US\$, millions)	75,3	54,5	252,2	
APD (% du PIB)	7,8	4,8	17,1	
APD par tête (US\$)	19,7	13,9	61,5	

¹ Estimations

Indice de développement humain



PIB par tête (US\$, PPP)



Développement humain et pauvreté

Indice de développement humain (IDH) ¹	0,384
Rang IDH sur 177 pays ¹	171
Variation IDH de 1985 à 2005 (%)	-2,5
Variation IDH de 1990 à 2005 (%)	-4,5
Incidence de la pauvreté (%) ²	67
Incidence de la pauvreté en milieu rural (%) ²	72
Incidence de la pauvreté en milieu urbain (%) ²	60
Seuil national de pauvreté (US\$, PPP) ²	312
Personnes vivant sur moins de 1 US\$ par jour (%) ²	67
Personnes vivant sur moins de 2 US\$ par jour (%) ²	84

¹ 2005, ² 2003

Education

Taux brut de scolarisation au primaire (F1, %) ¹	75,0 (h : 88,0 ; f : 61,0)
Taux brut de scolarisation au primaire (F1, %, 20 % les plus pauvres) ¹	32,0
Taux net de scolarisation au primaire (F1, %) ¹	55,5 (h : 63,9 ; f : 47,1)
Taux brut de scolarisation au secondaire (F2, %) ¹	16,0 (h : 22,0 ; f : 14,0)
Taux brut de scolarisation au primaire (F2, %, 20 % les plus pauvres) ¹	3,0
Taux d'achèvement (F1, %) ¹	31,0 (h : 40,0 ; f : 20,0)
Ratio filles / garçons au primaire (F1, %) ²	78,0
Taux d'analphabétisme (% des personnes de 10 ans et plus) ⁴	57,3 (h : 46,2 ; f : 68,0)
Nombre d'élèves par maître au primaire ¹	92
Nombre d'élèves par maître au secondaire ¹	50
Dépenses publiques courantes d'éducation (% du PIB) ³	1,45

¹ 2004/05, ² 2004, ³ 2005, ⁴ 2003

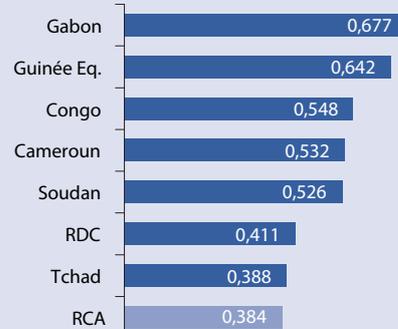
Santé et sanitaire

Espérance de vie à la naissance (ans) ¹	43 (h : 40 ; f : 45)
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) ²	106
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) ²	176
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ²	1 102
Naissances assistées par du personnel qualifié (%)	44
Naissances assistées par du personnel qualifié (% des 20 % les plus pauvres)	14
Enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire (MII, %)	15
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15-49 ans) ²	6,2 (h : 4,3 ; f : 7,8)
Prévalence de la malnutrition (poids / âge, % des moins de 5 ans) ²	28,5
Prévalence de la malnutrition (taille / âge, % des moins de 5 ans) ²	37,9
Nombre de médecins pour 100 000 habitants ¹	8
Accès à l'eau potable (% de la population ayant accès)	26,1
Accès à un lieu d'aisance amélioré (% de la population ayant accès)	27,0

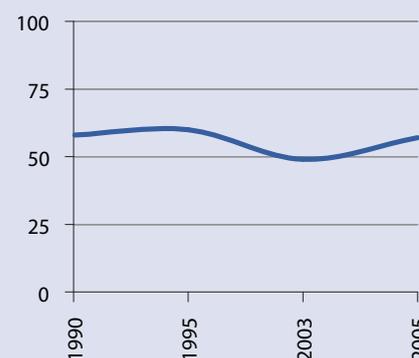
¹ 2003, ² 2006

Développement humain comparé

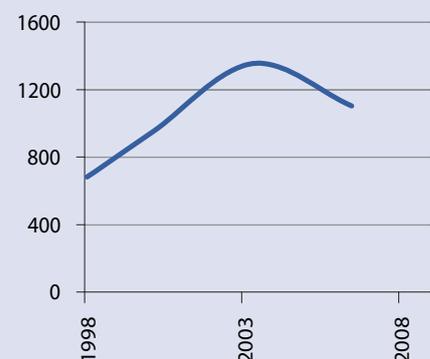
Indice de développement humain



Scolarisation au primaire (% net)



Mortalité maternelle (par 100 000)



Sources : Recensement général de la population et de l'habitation (ICASEES, 2003) ; Perspectives économiques du monde (FMI, 2008) ; Rapport mondial sur le développement humain 2007/08 (PNUD, 2008) ; Eléments de diagnostic du système éducatif centrafricain - RESEEN (UNESCO, 2007) ; Enquête à indicateurs multiples - MICS 3 (ICASEES, 2007) ; Enquête sur les conditions de vie en RCA (PNUD, 2003)

Les chiffres indiqués ici sont évolutives en raison de la mise jour ultérieure des données. Les chiffres indiqués dans ce rapport sont de diverses sources et susceptibles de contenir des indications différentes dans certains cas.

Table des matières

Avant-propos du rapport	iv
Résumé du rapport	vi
La République centrafricaine en chiffres	x

Chapitre 1 Capital social, gouvernance et relations inter et intra communautaires

1.1 Cadre d'analyse du capital social et typologie des situations de crise	1
1.2 Un capital social vertical faible, synonyme d'une rupture profonde entre les populations et l'Etat	3
1.3 Capital social horizontal et relations inter et intra communautaires	9

Chapitre 2 Promouvoir la sécurité humaine pour prévenir les tensions et conflits

2.1 Profil de la sécurité humaine	19
2.2 Développement humain et sécurité humaine	26
2.3 Facteurs de tension, sécurité humaine et risques de conflits	29
Conclusion	36
Annexe 2.1 Calcul de l'IDH pour la RCA	38
Annexe 2.2 Calcul de l'IPH-1 pour la RCA	39
Annexe 2.3 Calcul de l'ISDH pour la RCA	40

Chapitre 3 Rôle et participation des partis politiques et de la société civile dans la cohésion sociale

3.1 Les formations / partis politiques	44
3.2 Les medias privés	51
3.3 Les organisations des droits de l'Homme	55
3.4 Les confessions religieuses	59
3.5 Les syndicats	62
Annexe 3.1 Cadre légal des Organisations de la société civile (OSC) en RCA	65

Chapitre 4 Mécanismes et dynamique de résolution des conflits et de consolidation de la paix

4.1 Chronologie des initiatives nationales et internationales prises à l'occasion des crises et conflits succesifs	72
4.2 Impacts réels des différentes initiatives	75
4.3 Vers la mise en place d'un mécanisme efficace de résolution et prévention de conflits et de consolidation	78

Chapitre 5 Vers une refondation de l'Etat en Centrafrique

85

5.1 Renforcer les institutions de l'état de droit	85
5.2 Reconstruire la crédibilité de l'Etat et le rétablir dans ses fonctions régaliennes pour consolider la paix en RCA	91
5.3 Reconstruire un espace démocratique et citoyen en RCA	98
5.4 Mobiliser les ressources financières et les mettre au service du développement	103
Conclusion	109
Annexe 5.1 Retour sur les concepts de décentralisation et de déconcentration	112
Annexe 5.2 La faillite financière de l'Etat centrafricain due à l'illiquidité de sa trésorerie.	116
Annexe 5.3 Evaluation de l'incidence de la faiblesse de la gestion des finances publiques	118

Notes

122

Bibliographie et références

128

Acronymes et abreviations

130

Encadrés

1.1 Exemples de typologies de conflits en relation avec le capital social	2
1.2 Principaux secteurs corrompus en RCA	8
2.1 Données comparatives selon le milieu géographique sur l'assistance du personnel de santé	23
2.2 Bref rappel sur le concept de l'indicateur du développement humain	26
2.3 Quelques exemples de tensions ethniques en RCA au cours des années récentes	33
2.4 Mécanismes de transmission des conflits des pays voisins vers la RCA	36
3.1 Chronologie de la création des partis politiques	45
4.1 L'histoire politique centrafricaine, un éternel recommencement	69
5.1 Bref rappel sur l'évolution des institutions en RCA et leur exercice effectif	86
5.2 Principales raisons expliquant les dysfonctionnements observés au sein de l'Assemblée nationale	88
5.3 Quelques réformes prioritaires pour moderniser la justice en RCA	93
5.4 Extraits d'un quotidien centrafricain sur la problématique de l'impunité en RCA	94
5.5 Les axes stratégiques prioritaires de réforme retenus par le Gouvernement centrafricain	96
5.6 Définition de la Réforme du secteur de la sécurité	98
5.7 Les degrés de décentralisation	113
5.8 Les structures dominées par des élites féodales peuvent ne pas favoriser les dépenses de développement humain	114
5.9 La décentralisation présente des avantages et des inconvénients	115

Figures

1.1	Typologie des différents pays sur la carte du capital social	1
1.2	Éléments décrivant le capital social en RCA et ses facteurs	5
1.3	Répartition des enquêtés selon la perception des 10 secteurs les plus affectés par la corruption (en %)	7
1.4	Différents niveaux de mesure de sociabilité	9
1.5	Perception de l'honnêteté (en %)	12
1.6	Perception de l'égoïsme (en %)	12
1.7	Participation à un groupe ou association (en %)	13
1.8	Composition des groupes ethniques (en %)	14
1.9	Causes d'exclusion	16
1.10	Causes de non réalisations des projets (en %)	16
2.1	Sept piliers de la sécurité humaine	19
2.2	PIB par habitant en RCA, 1960 - 2005	22
2.3	Prévalence du VIH par âge (en %)	24
2.4	Le recul du développement humain en RCA depuis 1985	27
2.5	Perception conditions de vie et financières	29
2.6	Perception du futur	30
2.7	Hypothèse sur les modalités de déclenchement des crises en RCA	32
5.1	Evolution de l'APD de 1995 à 2006 (en millions US\$)	106

Tableaux

1.1	Population selon la confiance accordée à l'Etat pour son soutien (en %)	3
1.2	Population selon la perception de la prise en compte des populations par le Gouvernement et selon les localités (en %)	4
1.3	Population selon la perception de la prise en compte des populations par le Gouvernement et selon l'ethnie (en %)	4
1.4	Indices de perception de la corruption	8
1.5	Population enquêtée par zone géographique, par milieu de résidence selon le type d'interactions (en %)	10
1.6	Population par type d'interactions, par milieu géographique selon le profil des personnes interagissant (en %)	11
1.7	Population par zone géographique selon la perception du soutien reçu et apporté aux parents (en %)	11
1.8	Population selon la conviction par rapport au soutien des autres (en %)	11
1.9	Enquêtés selon leurs principaux groupes d'appartenance (en %)	13
1.10	Population selon la contribution moyenne mensuelle pour leurs trois principaux groupes d'appartenance (en %)	14
1.11	Population selon les principales sources de financement des activités des groupes / organisations (en %)	15
1.12	Population selon leur perception de l'impact des ONG dans la localité	17
2.1	Taux d'activité par sexe et milieu d'origine (en %)	20
2.2	Taux de sous-emploi global par ville (en %)	20
2.3	Evolution des indicateurs des OMD en RCA	21
2.4	Probabilité d'atteinte des OMD en RCA	21
2.5	Ménages selon le principal lieu d'aisance au niveau national, par région et milieu de résidence (en %)	24
2.6	Données comparatives de l'IDH pour les pays de la CEMAC en 2006	27

2.7	Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe et milieu (en %)	28
2.8	Causes de l'exclusion de la communauté selon la religion (en %)	30
3.1	Suffrages obtenus par les partis politiques à l'issue des législatives de 2005	47
3.2	Quotidiens et hebdomadaires affiliés au GEPPIC	52
3.3	Centrales des médias libres en RCA	53
3.4	Représentativité géographique des radios	53
3.5	Année de création et personnel de quelques quotidiens	54
3.6	Les OSC des droits de l'Homme en RCA	56
3.7	Logiques d'engagement des acteurs vis-à-vis des confessions religieuses	60
3.8	Configuration organisationnelle des centrales religieuses	60
3.9	Etat des lieux des avoirs et réalisations sociales	61
3.10	Zones d'interventions des centrales syndicales	63
4.1	Chronologie des crises et conflits successifs et des initiatives nationales et internationales	71
4.2	Diagnostics et recommandations de la Conférence de réconciliation de 1998 et du Dialogue national de 2003	73
4.3	Analyse comparative des engagements souscrits et de la chronologie des événements politiques postérieurs	77
5.1	Situation des paiements effectués par les services du Trésor (dépenses de fonctionnement, 2007)	104
5.2	Tableau récapitulatif des indicateurs de performance PEFA	110
5.3	Situation des paiements effectués par les services du Trésor (dépenses de fonctionnement, 2007)	116
5.4	Décomposition des recettes effectives par moyen de paiement	117
5.5	Extraits du rapport PEFA - Banque mondiale	118

Tableaux en annexe

1	Produit intérieur brut (1985-2006)	132
2	Structure et composante du Produit intérieur brut (1985-2006)	133
3	Taux de croissance en volume ou aux prix de l'année précédente des principales branches d'activité (1986-2006)	134
4	Taux de croissance réel aux de prix de 1985 des principales branches d'activité (1986-2006)	135
5	Structure des échanges commerciaux (1985-2006)	136
6	Données sur le budget de l'Etat (1990-2006)	137
7	Dépenses d'investissement de l'Etat (1991-2003)	138
8	Situation de la dette publique (1999-2007)	139
9	Echéances / services de la dette publique (2000-2007)	140
10	Situation de la dette	140
11	Commerce extérieur et compte financier (1996-2006)	141
12	Résumé des déboursements de l'aide extérieure par secteur et sous-secteur (2003-2006)	142
13	Résumé des déboursements de l'aide extérieure par type d'assistance (2003-2006)	143
14	Résumé des déboursements de l'aide extérieure par donateur (2003-2006)	144
15	Evolution de l'effectif des élèves au primaire par niveau et par années scolaires (1964-2004)	145
16	Evolution des taux bruts et taux nets de scolarisation au primaire (1988-2003)	146
17	Nombres moyens d'élèves au primaire par maître et par circonscription scolaire (2003-2004)	147
18	Financement de l'éducation (2003-2007)	148
19	Evolution de l'effectif des élèves au secondaire par niveau et par années scolaire (1964-2005)	149
20	Evolution des taux bruts et taux nets de scolarisation au secondaire selon le sexe (2003)	150
21	Evolution des effectifs des étudiants (1985-2005)	151
22	Taux d'alphabétisation par milieu de résidence et préfecture	152
23	Répartition de la population scolaire selon le niveau d'instruction	153
24	Répartition de la population âgée de 10 ans ou plus selon le niveau d'instruction (2003)	154
25	Evolution des indicateurs de la mortalité (1975-2006)	155
26	Niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans selon le sexe et la préfecture	155
27	Taux de mortalité maternelle	156
28	Répartition des établissements sanitaires selon les régions (2003)	156
29	Evolution de l'effectif du personnel de santé (1992-2004)	157
30	Indicateurs de couverture en infrastructures sanitaires du secteur public (2003)	157
31	Personnel de santé du secteur public par sexe, région et selon les catégories professionnelles en 2003	148
32	Contribution moyenne par type de dépenses dans le financement de santé (2000-2004)	159
33	Financement public de la santé (2000-2006)	159
34	Proportion des ménages consommant de l'eau potable (1986-2004)	160
35	Pourcentage de ménages selon la principale source d'eau de boisson (2003)	160
36	Proportion de ménages utilisant un système sanitaire adéquat (1994-2003)	161
37	Pourcentage de ménages selon le principal lieu d'aisance (2003)	161

1.1 Cadre d'analyse du capital social et typologie des situations de crise

L'analyse du capital social présentée dans ce rapport se fonde sur l'interprétation la plus large de ce concept. Elle tente d'évaluer le degré de confiance des centrafricains, d'une part, à l'égard d'autres centrafricains et d'autre part vis-à-vis de l'Etat et de ses institutions. Elle fournit par ailleurs des indicateurs pour évaluer l'état des normes sociales qui guident l'action et le comportement des individus et des groupes d'individus en Centrafrique. Elle laisse en partie de côté les revenus sociaux tirés des interactions entre individus comme mode d'analyse des comportements et des évolutions. Cependant à plusieurs reprises, des indicateurs renverront à une telle perspective, notamment quant il s'agira de fournir une indication sur le sentiment qu'ont les centrafricains à l'égard des

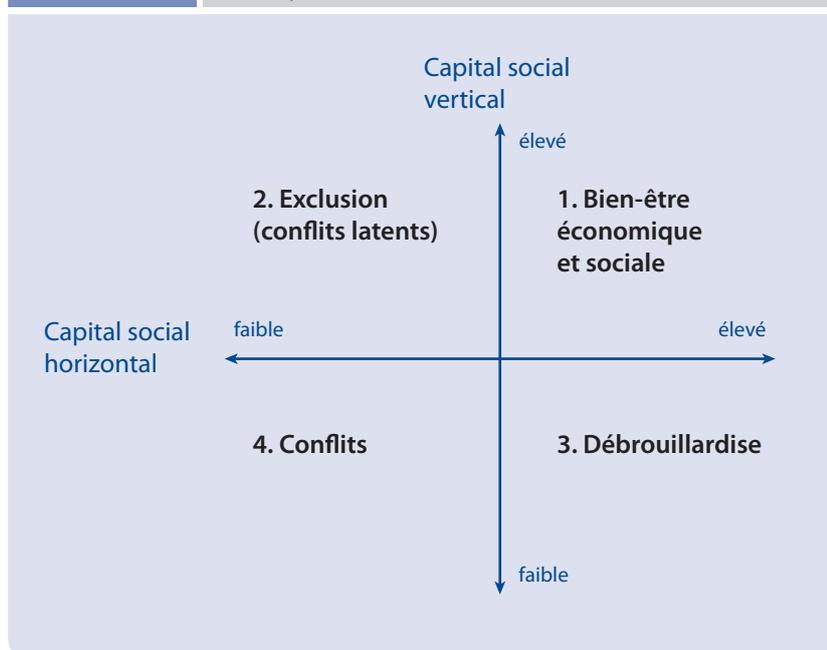
retombées sur leurs conditions de vie, d'une bonne entente avec leurs communautés (celle dans laquelle ils vivent et les autres).

Quelle que soit l'interprétation retenue du capital social, les normes et la confiance peuvent être considérées à deux niveaux. Le premier niveau renvoie à la notion de *capital social vertical*. Il permet d'évaluer le degré de confiance et les normes qui régissent les relations avec les individus et les institutions de l'Etat dans un pays. Le second niveau se réfère à la notion de *capital social horizontal*. Il permet d'évaluer le niveau de confiance et les normes qui régissent les comportements entre individus et entre groupes. Ces deux niveaux fournissent une image de la confiance globale dans le pays et permettent en conséquence d'avoir une opinion sur le fonctionnement du pays et sa cohésion sociale. Un tel découpage du capital social (figure 1.1) permet d'établir une classification des pays en fonction de leur degré de risques de tension ou de conflits.

Dans le premier cas de figure, (cadrant droit et en haut) *le capital social vertical est élevé*, ce qui signifie que les institutions qui assurent la direction du pays et sa gestion, sont en accord avec la population qui est représentée dans ces institutions. Les relations entre le gouvernement (et plus largement l'ensemble des services publics) et la population sont fondées sur la confiance. En outre, *le capital social horizontal dans ce pays est également élevé*, ce qui signifie que de nombreuses interactions ont lieu, d'une part, entre les individus au sein de la population et entre les groupes que constituent ces individus. Ces interactions sont également fondées sur la confiance réciproque. Le capital social vertical et le capital social horizontal sont

Figure 1.1

Typologie des différents pays sur la carte du capital social



De nombreux travaux ont établi un lien entre le capital social d'un pays et sa croissance économique.

donc complémentaires et le pays connaît une situation de bien-être économique et social.

Dans le second cas de figure, (cadran gauche et en haut) *le capital social vertical est toujours élevé, mais le capital social horizontal est faible*. Les relations entre individus ou entre groupes ne se font plus sur le mode de la confiance. En particulier, certains groupes ou individus sont exclus et ne bénéficient pas des retombées économiques au même titre que le reste de la population.

Dans le troisième cas, (cadran droit et en bas) *le capital social vertical est faible, c'est-à-dire que les instances gouvernementales et publiques sont mal reliées à la population, voire pas du tout, par exemple la représentativité des individus n'est pas assurée et le gouvernement n'assume pas ses fonctions essentielles*. La confiance entre le gouvernement et la population n'existe pas ou est très faible. De cette situation découlent de nombreux conflits avec l'État, des grèves, des manifestations et revendications de toutes sortes. En revanche, les relations entre individus ou entre groupes sont bonnes, (*capital social horizontal élevé*), ce qui leur permet de réaliser des activités et d'échanger entre eux en dépit de l'incapacité du gouvernement. La situation correspond donc à une débrouillardise généralisée.

Enfin, le quatrième et dernier cas (cadran gauche et en bas) correspond à la situation de conflits permanents. *Le*

capital social vertical et le capital social horizontal sont faibles. Il n'y a ni confiance entre la population et le gouvernement et les services publics, ni confiance entre les individus et les groupes d'individus dans la société. Le pays n'est pas alors en mesure de fonctionner convenablement et est marqué par des conflits répétés et violents.

Les données présentées et utilisées dans le présent chapitre proviennent essentiellement des résultats de « l'Enquête sur le capital social en RCA » réalisée par le PNUD/Bangui en 2006. Selon ces données, la RCA se situe à la frontière des cadrans 3 et 4 de la figure 1.1 et au bas de l'axe du capital social vertical. En d'autres termes, le capital social vertical en RCA est très faible, traduisant une rupture profonde entre les populations et l'État. De même le capital social horizontal, malgré les nombreuses interactions entre individus, y est marqué par une certaine méfiance générale et la tendance à des comportements opportunistes. Cette situation de méfiance générale est associée à de nombreuses tensions et risques de conflits.

L'histoire de la Centrafrique est fortement marquée par une quasi confiscation du pouvoir aux mains de certaines catégories de personnes et par la faillite de l'État n'assurant plus ses fonctions de base. La crédibilité de l'État a de ce fait été totalement minée et la population a perdu toute confiance dans la capacité de l'État à assumer ses responsabilités, voire

Encadré 1.1

Exemples de typologies de conflits en relation avec le capital social

Les conflits de certains pays – Cambodge, Rwanda, Guatemala et Somalie – ont permis de mieux caractériser la dynamique de conflits en relation avec le niveau du capital social. Ils mettent en évidence la faiblesse du capital social vertical et l'existence de deux formes de capital social horizontal. Dans certains de ces pays, le capital social horizontal *primaire* est dit fermé, car les individus dans ces pays, sont repliés sur des groupes d'appartenance, par exemple l'ethnie ou une catégorie sociale, mais où les groupes entretiennent entre eux des rapports de force. En ce sens le capital social horizontal peut être jugé faible (même s'il peut être fort au sein des groupes), ce qui provoque des antagonismes de groupes avec des conflits violents et armés.

Au total, on doit distinguer deux catégories de situations

de conflit dans les pays à faible capital social vertical : dans la première catégorie, le capital social horizontal est marqué par des appartenances et une identification fortes à des groupes, ce qui est source de conflits entre ces groupes pour la répartition du pouvoir et des ressources ; dans la seconde catégorie, le capital social horizontal est marqué par une anomie générale caractérisée par des relations entre individus et entre groupes tendues et fondées sur la méfiance et la violence. Dans ce dernier cas de figure, il ne s'agit pas de conflits entre groupes pour le partage du pouvoir et des richesses mais d'une désorganisation de la vie sociale qui ne repose plus sur aucune norme sociale et collective. Les normes sociales tout comme le gouvernement ne semblent plus avoir aucune légitimité ; les comportements de prédation sont la règle et l'insécurité généralisée s'installe.

dans sa volonté de se réformer. En effet, 83,4 % de la population centrafricaine ne fait pas confiance au gouvernement pour lui venir en aide, et de surcroît, elle le juge incapable de mener à bien des changements. Les autorités locales et les services publics ne bénéficient guère d'une meilleure image auprès de la population. Dans ce cadre, les tentatives de réconciliation nationale

constituent des essais pour redonner légitimité et crédibilité au pouvoir. Leur échec ne fait que confirmer aux yeux de la population l'incompétence ou la mauvaise volonté des gouvernements successifs.

Le capital social vertical en RCA est très faible, traduisant une rupture profonde entre les populations et l'Etat. De même le capital social horizontal, malgré les nombreuses interactions entre individus, y est marqué par une certaine méfiance générale et la tendance à des comportements opportunistes.

1.2 Un capital social vertical faible, synonyme d'une rupture profonde entre les populations et l'Etat

De nombreux travaux ont établi un lien entre le capital social d'un pays et sa croissance économique. Or le premier élément du capital social est sa dimension verticale, c'est-à-dire, celle se rapportant aux liens et au degré de confiance entre la population et le gouvernement (plus généralement l'ensemble des institutions publiques et les services de l'Etat).

Rupture profonde entre l'Etat et les populations

Les résultats de l'Enquête sur le capital social montrent de façon nette le peu de confiance qu'accordent les centrafricains aux pouvoirs publics. En effet, 83,4 % des personnes interrogées dit ne pas avoir confiance dans les actions du gouvernement. Le constat est le même (dans des proportions certes, beaucoup plus faibles) à l'égard de l'administration locale envers laquelle, près d'un tiers de la population (33,8 %) exprime de la méfiance. A cela il convient d'ajouter les 9,2 % de la population qui ne s'exprime pas, car aucune administration locale n'est présente dans leur lieu de résidence.

Ces données sont par ailleurs confirmées par une grande majorité de

la population (63,2 %) qui considère que le Gouvernement ne tient pas compte de son avis quand il prend des décisions. Par ailleurs, l'observation des données par sous-préfecture met en exergue que dans onze localités enquêtées sur seize, plus de 60 % des interviewés considèrent que le Gouvernement ne tient pas compte d'eux. Cette proportion est supérieure 50 % dans toutes les localités, à l'exception de Ndjoukou.

Parmi les différentes ethnies, les Sara/Mboum et les Mbororo sont les plus nombreux à affirmer que le Gouvernement ne tient pas compte d'eux. Le fait que ces deux minorités expriment plus leur sentiment d'abandon, comparé aux autres, s'expliquerait de la manière suivante, selon certaines personnes interrogées. Le Président Patassé, détrôné par le Général Bozize est d'ethnie Sara. Certaines personnes de cette ethnie pensent avoir perdu une bonne partie des privilèges que leur accordait Patassé. Notons toutefois qu'il ne s'agit là que d'une partie de la population Sara et pas l'ensemble. Quant à la minorité Mbororo, son activité économique, fondée sur l'élevage et largement marquée par des déplacements, en fait une minorité très particulière rencontrant des conflits

Tableau 1.1

Répartition de la population selon la confiance accordée à l'Etat pour son soutien (en %)

	Pas du tout confiant	Pas confiant	Ni très confiant ni confiant	Confiant	Très confiant	Total
gouvernement / banque / crédit formel	73,1	10,3	8,5	3,9	4,2	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Les résultats de l'enquête sur le capital social ont montré de façon nette le peu de confiance qu'accordent les centrafricains aux pouvoirs publics. En effet, 83,4 % des personnes interrogées dit ne pas avoir confiance dans les actions du gouvernement.

Tableau 1.2

Répartition de la population selon la perception de la prise en compte des populations par le Gouvernement et selon les localités (en %)

	Ne tient pas compte	Ne sait pas	Tient compte	Total
Milieu géographique affiné				
Bangui	69,1	12,1	18,7	100
Zone de conflit				
Yaloke	64,0	14,7	21,3	100
Damara	60,0	5,0	35,0	100
Sibut	54,0	22,0	24,0	100
Ndjoukou	48,7	17,9	33,3	100
Kaga Bandoro	73,4	21,7	5,0	100
Baoro	60,0	30,0	10,0	100
Bossangoa	65,0	7,9	27,1	100
Autres zones				
Mbaïki	70,0	12,5	17,5	100
Mongoumba	62,7	13,6	23,7	100
Berberati	58,5	17,5	24,0	100
Bambari	50,5	22,1	26,4	100
Grimari	67,5	32,5	0,0	100
Alindao	80,0	15,0	5,0	100
Kembe	59,0	23,1	17,9	100
Bangassou	61,3	17,0	19,8	100
Ensemble	63,2	17,0	19,8	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Tableau 1.3

Répartition de la population selon la perception de la prise en compte des populations par le Gouvernement et selon l'éthnie (en %)

	Ne tient pas compte	Ne sait pas	Tient compte	Total
Groupe ethnique				
Banda	62,4	20,1	15,1	100
Gbaya	63,0	14,0	20,6	100
Mandja	65,2	15,0	15,0	100
Sara/Mboum	74,7	9,0	16,4	100
Ngbaka-Bantou	65,7	17,2	14,9	100
Haoussa	56,2	13,7	21,9	100
Ngbandi	66,1	20,9	9,6	100
Zandé-Nzakara	56,5	26,1	13,0	100
Mbororo	68,8	18,8	12,5	100
Autres	47,7	25,0	27,3	100
Ensemble	63,2	17,0	19,8	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

d'accès aux pâturages avec les populations agricoles. Or aucune solution pour résoudre ces conflits n'était envisagée au niveau national au moment de l'enquête.

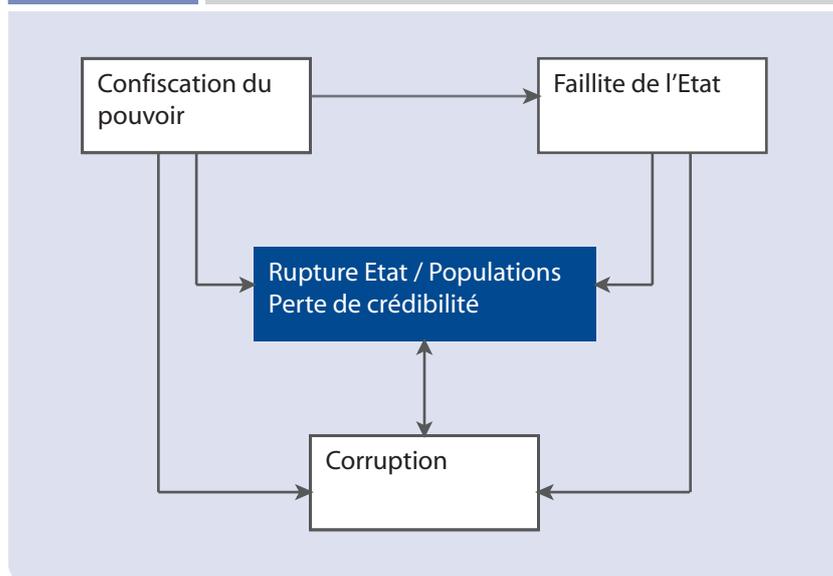
Le faible niveau du capital social vertical en RCA est la conséquence d'un fait majeur : *la confiscation du pouvoir par un groupe de la population*. En effet, cette confiscation du pouvoir finit par entraîner une perte de crédibilité du pouvoir (et donc de l'Etat) auprès de la majorité de la population qui se sent ainsi exclue de l'exercice du pouvoir qu'elle estime ne plus la représenter. En outre, la monopolisation du pouvoir favorise l'accaparement des ressources publiques et leur utilisation sans discernement par ceux exerçant le pouvoir, conduisant d'une part à la faillite de l'Etat, et d'autre part, empêchant tout relèvement / assainissement des finances publiques. Cet Etat de choses enlève à l'Etat tous les moyens susceptibles de fournir les services publics de base aux populations, affaiblissant du coup la crédibilité des institutions de l'Etat. Par ailleurs, la faillite de l'Etat favorise les pratiques de corruption. En effet, les fonctionnaires ne touchant plus leur salaire ou un salaire très faible développent des stratégies de complément de revenu par la corruption. Or, la corruption vient à son tour amenuiser la crédibilité du gouvernement et des administrations aux yeux des populations. Ce cercle vicieux décrit par la figure 1.2, montre bien que la confiscation du pouvoir par un groupe de la population, constitue la source du mal centrafricain en terme de gouvernance.

Premier facteur explicatif de la rupture entre les centrafricains et l'Etat : la gestion patrimoniale des affaires de l'Etat et la confiscation du pouvoir'

Les difficultés de construction d'un capital social vertical sont le reflet de l'histoire du pays. L'idée d'un Etat nation est relativement récente et date de l'époque coloniale. Avant cette période, le territoire était plutôt composé de communautés hétérogènes sans grande unité. L'Etat n'y a jamais vraiment trouvé une légitimité réelle. Les populations rurales dispersées sont déconnectées du pouvoir central localisé essentiellement dans la capitale. En outre, la Centrafrique a été marquée par une succession de régimes dont la

Figure 1.2

Eléments décrivant le capital social en RCA et ses facteurs



plupart n'ont guère été démocratique. En effet, depuis son indépendance en 1960, la RCA a connu quinze tentatives de coup d'Etat et une succession de dirigeants et de régimes dont aucun ne fut réellement démocratique. Il a fallu attendre 1991 pour que le multipartisme soit reconnu.

Les périodes précédentes sont marquées par un pouvoir répressif et violent, notamment sous Bokassa, avec pour but l'enrichissement personnel. C'est ainsi que ce dernier effectua les nationalisations des entreprises les plus florissantes, puis s'accapara de leur contrôle et en tira des bénéfices personnels. Il est aussi à l'origine du développement des pratiques néopatrimonialistes à grande échelle. La corruption, les détournements de fonds deviennent la règle. L'Etat devient le support de l'enrichissement personnel. C'est véritablement sous l'Empire de Bokassa que furent détruits tout esprit public et tout projet de développement national. Les dérives autoritaires de son régime (dont un point culminant fut en 1979 la répression contre les lycéens et les étudiants) ont conduit au départ des sociétés étrangères et le monopole qu'il s'est construit sur le contrôle de l'économie. Après lui, et à partir de Kolingba, ces pratiques se sont poursuivies et se sont davantage orientées vers le clientélisme ethnique.

Les trois premiers chefs d'Etat (le Président Boganda, le Président Dacko et le Président Bokassa) étaient tous issus de l'ethnie Mbaka (ethnie minoritaire

Le faible niveau du capital social vertical en RCA est la conséquence d'un fait majeur : *la confiscation du pouvoir par un groupe de la population*.

Les difficultés de construction d'un capital social vertical sont le reflet de l'histoire du pays. L'idée d'un Etat nation est relativement récente et date d'à peine une cinquantaine d'années, avec l'indépendance du pays en 1960.

En RCA, les périodes précédant la reconnaissance du multipartisme en 1991, ont été marquées par un pouvoir répressif et violent, avec pour but l'enrichissement personnel.

La confiscation du pouvoir n'a pas été réellement altérée par la mise en place officielle du multipartisme. En effet, la défaillance permanente des institutions démocratiques (Parlement, Cour constitutionnelle, institutions judiciaires et plus récemment le Haut conseil de la communication) a très vite montré les limites de la démocratie en RCA, qui semble s'être essentiellement limitée à l'organisation des élections.

représentant environ 5 % de la population). Mais sous ces trois régimes l'ethnicisation du pouvoir est restée modérée. En revanche, avec Kolingba, issu de l'ethnie Yakoma-Mogbandi (ethnie minoritaire elle aussi), l'exercice du pouvoir fut largement ethnicisé. Cette stratégie a perduré et est restée présente dans le fondement de tous les régimes mis en place depuis celui de Kolingba.

Ainsi sous Kolingba, 29 des 36 sociétés d'économie mixte étaient dirigées par des membres de l'ethnie Yakoma. L'ethnicisation s'est étendue à tous les autres domaines, en particulier celui de l'armée. Selon certaines analyses, « cet entrisme au sein des Forces armées centrafricaines a créé des déséquilibres extrêmement préjudiciables pour l'avenir qui, à ce jour, n'ont pas encore été réparés.² En quittant le pouvoir en 1993 après douze ans de règne, Kolingba laissera à ses successeurs une armée nationale constituée, à 70 pour cent, de membres d'une ethnie ultra-minoritaire, la sienne ». Cette ethnicisation et la politique clientéliste qui l'accompagne, provoquent la frustration des personnes appartenant à d'autres ethnies et avivent les conflits inter-ethniques. C'est ainsi qu'en 1993, un groupe de la population, majoritairement originaire du Nord, se sentant exclu du pouvoir a élu Patassé. Une partie de la campagne électorale était marquée par le slogan « ils ont eu leur temps, c'est notre tour de manger » reflétant bien l'optique qui se développe à partir de cette période fondée sur le clientélisme et la confiscation du pouvoir sur une base ethnique.

Cette confiscation du pouvoir n'a pas été réellement altérée par la mise en place officielle du multipartisme. La défaillance permanente des institutions démocratiques (Parlement, Cour constitutionnelle, institutions judiciaires et plus récemment le Haut conseil de la communication) et l'échec des tentatives de décentralisation ont très vite montré les limites de la démocratie en RCA, qui semble s'être essentiellement limitée à l'organisation des élections. Le manque de crédibilité et la faible confiance dans les institutions entraînés par cette gestion monolithique des affaires de l'Etat, viennent en partie de l'incapacité de ce dernier à assurer ses fonctions essentielles, consacrant ainsi une faillite de l'Etat et de ses institutions.

Deuxième facteur explicatif de la rupture entre les centrafricains et l'Etat : la faillite des Finances publiques

Depuis plus de deux décennies, l'Etat centrafricain éprouve de sérieuses difficultés de trésorerie et ne peut plus assurer convenablement ses dépenses de souveraineté comme le paiement à terme échu des salaires, ni investir dans les secteurs sociaux (de nombreuses écoles sont désertées par les enseignants, des centres de santé sont sans personnel qualifié et sans médicaments, de nombreuses pistes rurales sont devenues impraticables isolant des centaines de milliers de personnes de la capitale et des centres économiques, etc.). Dans leur grande majorité, les personnes interviewées lors de l'enquête sur le capital social ont indiqué qu'elles ne comprennent pas que les principales ressources naturelles du pays que sont le diamant, l'or, l'uranium, le fer, le cuivre et le bois – auxquelles s'ajoutent les cultures de rente, principalement le café et le coton – ne puissent pas fournir au pays des ressources suffisantes pour le sortir de la pauvreté et pour permettre à l'Etat d'exister. Cette défaillance de l'Etat dans ses fonctions essentielles s'est traduite par une perte nette de crédibilité parmi la population.

En effet, le gouvernement n'arrive pas à équilibrer ses comptes de sorte que le solde budgétaire est continuellement négatif depuis la fin des années soixante. Les arriérés de salaire constituent un problème majeur et l'incapacité du gouvernement à payer ses fonctionnaires est une cause de tension importante avec la population. En 1996, l'incapacité du régime Patassé à payer les salaires des militaires, en raison de la réduction abrupte de l'aide de la France, a provoqué les mutineries d'avril, de mai et de novembre. Ces mutineries ont par la suite dégénéré en conflit entre des mutins et la garde présidentielle.

En 2000, une grève du secteur public a été également déclenchée par le non paiement des salaires. En 2003 le mécontentement de la population subissant les effets des arriérés de salaire considérables a facilité la prise de pouvoir par Bozize. Pour cette même raison, de nombreuses protestations et grèves ont eu lieu en février et mars 2004. En août de cette même année, les étudiants ont manifesté pour obtenir le versement de leur bourse et en octobre

la décision de réduire de 30 % le salaire des juges a provoqué de nombreuses protestations et la fermeture de toutes les cours de justice dans le pays. Toujours en 2004, la poste a également fait grève pour réclamer le paiement de 24 mois d'arriérés de salaires. Bien que le nouveau régime mis en place depuis 2005, honore autant que faire se peut les salaires (grâce d'ailleurs à des appuis budgétaires épisodiques de la part de certains des partenaires au développement), le problème des arriérés de salaires et pensions n'en constituent pas moins un problème sérieux qui continue d'empoisonner les relations entre l'Etat et la population, par fonctionnaires interposés.

Cette faillite de l'Etat, incapable d'assurer les paiements des salaires de la fonction publique est une cause majeure de tension et un élément essentiel dans la perte de confiance et de crédibilité de l'Etat auprès de la population. La légitimité de l'Etat qui repose en partie sur sa capacité à fournir les services de base (santé, éducation) et des emplois stables dans la fonction publique ne peut guère se développer dans ce contexte de non paiement des fonctionnaires et de non fourniture des services essentiels.

Troisième facteur explicatif de la rupture entre les centrafricains et l'Etat : un manque de confiance dans les services publics jugés corrompus et peu efficaces

De l'avis d'une bonne partie de la population centrafricaine, les services en charge des finances publiques et ceux du maintien de l'ordre sont les moins efficaces. Ils sont considérés comme l'une des causes essentielles de l'échec de certaines actions du gouvernement. Le jugement que portent les centrafricains sur la faible efficacité des services publics affecte leur confiance dans ceux-ci. Près du tiers de la population ne fait pas confiance aux services douaniers et aux forces de l'ordre (police et gendarmerie), contre plus d'un centrafricain sur deux vis-à-vis de la justice à laquelle est reprochée son manque d'impartialité.

Ce sentiment de manque de confiance vis-à-vis des services publics est aggravé par une perception de leur niveau élevé de corruption. En effet, les populations ont le sentiment que l'on obtiendra d'autant plus

facilement un service que l'on est mesuré de 'dédommager' celui qui le rend, c'est-à-dire que « les choses se règlent par le biais de la corruption ». Beaucoup de centrafricains pensent aujourd'hui que ceux qui tiennent les rênes du pouvoir et en général les hommes politiques, n'ont pas pour but d'assurer le mieux-être de la population mais visent plutôt leur intérêt personnel. Certes la corruption n'est pas spécifique à la Centrafrique et de nombreux pays non seulement en développement, mais aussi développés, connaissent ce phénomène.

Les résultats de l'enquête sur la corruption menée par le PNUD en 2005 ont montré des niveaux de corruption élevés au sein des principaux services publics que sont la police et la gendarmerie, les Douanes et les services judiciaires, les systèmes éducatif et sanitaire (voir encadré 1.2).

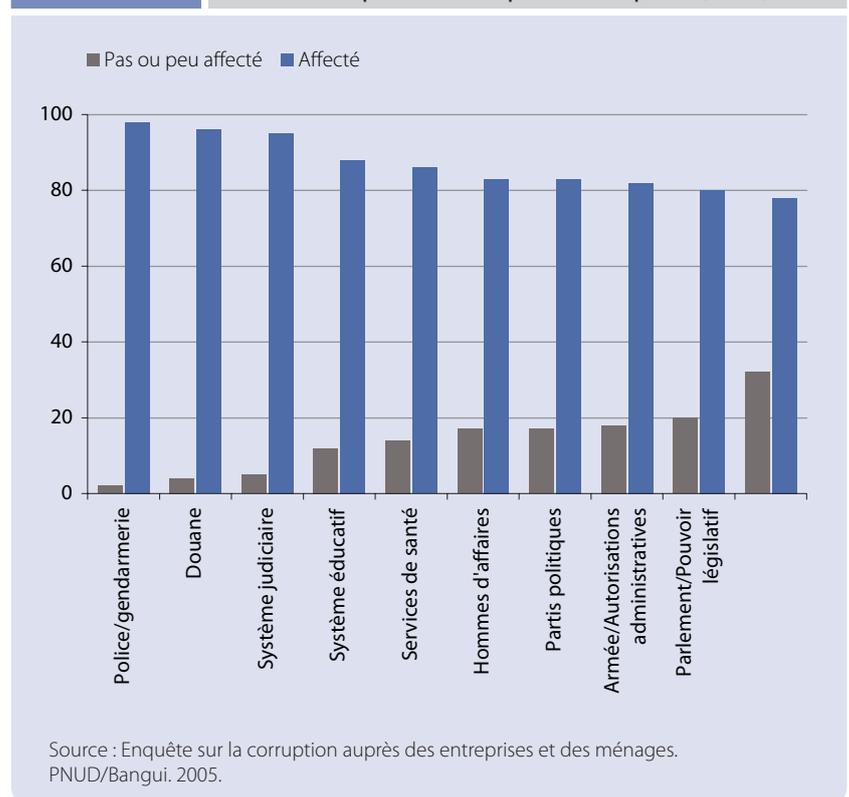
Le tableau 1.4 fournit les indices de perception de la corruption (IPC) pour les pays les moins corrompus et les plus corrompus à l'échelle de la planète en 2007, selon l'ONG Transparency International. On peut y lire que l'IPC de la République centrafricaine est égal à 2 sur 10, ce qui le classe au 162^{ème} rang sur 179 pays classés en 2007, donc parmi les pays les

La faillite de l'Etat, incapable d'assurer les paiements des salaires de la fonction publique est une cause majeure de tension et un élément essentiel dans la perte de confiance et de crédibilité de l'Etat auprès de la population.

Près du tiers de la population centrafricaine ne fait pas confiance aux services douaniers et aux forces de l'ordre (police et gendarmerie), contre plus d'un centrafricain sur deux vis-à-vis de la justice à laquelle est reprochée son manque d'impartialité.

Figure 1.3

Répartition des enquêtés selon la perception des 10 secteurs les plus affectés par la corruption (en %)



Encadré 1.2

Principaux secteurs corrompus en RCA

La police et la gendarmerie arrivent en tête du classement des secteurs les plus affectés par les pratiques de corruption en RCA avec un score de 94 %. La Douane vient en deuxième position avec un score de 93 %. Etant donné l'importance que constituent les activités de cette institution pour l'économie du pays, on peut donc imaginer l'importance des manques à gagner pour l'Etat centrafricain. Le secteur judiciaire occupe une place « confortable » dans le classement avec près de 90 % des gens qui pensent qu'elle est corrompue.

Le secteur de l'éducation et celui de la santé ont été classés respectivement en quatrième et cinquième positions. Les proportions des gens qui estiment que ces secteurs sont corrompus s'élèvent respectivement à 89 % pour l'éducation et 87 % pour la santé. La forte corruption dans ces secteurs, favorisée par la faible couverture des infrastructures et la mauvaise gouvernance desdits secteurs, limite l'accès de ces services aux populations pauvres qui ne disposent pas de moyens pour verser les paiements illicites. Cet état de choses compromet à terme le développement humain du pays.

Source : Enquête sur la corruption auprès des Entreprises et des ménages. PNUD/Bangui. 2005.

plus corrompus au monde. L'examen de l'ensemble des données du même tableau permet également de voir qu'il existe une très forte relation empirique entre, d'une part le niveau de corruption dans un pays et d'autre part le degré d'opacité dans la gestion des affaires de l'Etat ou encore avec le degré de confiscation du pouvoir par une partie de la population.

Depuis 2005, un nouveau processus démocratique a été mis en place. La capacité du nouveau régime à impulser une logique de développement dépend en partie de sa capacité à instaurer un degré de confiance suffisamment élevé avec la population.

Tableau 1.4

Indices de perception de la corruption

Rang du Pays	Pays	Score de l'IPC
Pays en tête de liste		
1	Danemark	9,4
1	Finlande	9,4
1	Nouvelle-Zélande	9,4
4	Singapour	9,3
4	Suède	9,3
6	Islande	9,2
7	Pays-Bas	9,0
7	Suisse	9,0
9	Canada	8,7
9	Norvège	8,7
Pays en fin de liste		
143	Indonésie	2,3
143	Fédération de Russie	2,3
143	Togo	2,3
147	Angola	2,2
147	Guinée-Bissau	2,2
147	Nigéria	2,2
150	Congo	2,1
150	Côte d'Ivoire	2,1
150	Kenya	2,1
150	Libéria	2,1
150	Sierra Leone	2,1
150	Zimbabwe	2,1
162	Bangladesh	2,0
162	Cambodge	2,0
162	République centrafricaine	2,0
162	Venezuela	2,0
168	Congo, République démocratique du	1,9
168	Guinée équatoriale	1,9
168	Guinée	1,9
172	Tchad	1,8
172	Soudan	1,8
177	Haïti	1,6
178	Iraq	1,5
179	Somalie	1,4

Source : Transparency International. www.icgg.org. 2007.

1.3 Capital social horizontal et relations inter et intra communautaires

La problématique des relations entre les communautés centrafricaines

Jusque dans les années quatre-vingt, les relations interpersonnelles étaient relativement affranchies de quelques considérations que ce soit. On mangeait, sortait, dansait avec qui semble sympathique sans se demander si telle personne habite tel quartier ou appartient à telle communauté. Mais avec les multiples crises socio-politiques survenues à partir des années quatre-vingt-dix (mutineries de 1996-1997, coups d'Etat de mai 2001, d'octobre 2002 et celui de mars 2003), les individus ont tendance à se côtoyer par affinité. La dimension ethnique a commencé à prendre de l'importance et des actes criminels ont été reliés aux clivages ethniques.

Les affrontements de 2001 auraient provoqué le déplacement de 90 000 personnes à Bangui, fuyant les violences. Leurs biens ont alors été pillés ou brûlés. Entre octobre 2002 et mars 2003, le nombre de déplacés aurait atteint 300 000 personnes. Les affrontements qui ont eu lieu dans le Nord du pays ont totalement isolé cette partie du territoire. L'Est du pays est resté isolé pendant plus d'une année. La ville de Bangui a vu arriver 20 000 personnes totalement démunies et des déplacements ont également eu lieu dans d'autres localités. La préfecture de la Lobaye a accueilli une population trois fois supérieure aux autochtones, 100 000 personnes se sont déplacées vers le sud, d'autres se sont réfugiés au Tchad, etc.

Dans un tel contexte, les relations au sein de la population ont été fortement perturbées. L'analyse du capital social horizontal permet d'appréhender la situation actuelle après tous ces événements et de savoir si les populations centrafricaines se sont scindées en différents groupes ou si au contraire, les interactions sociales continuent de rester aussi fortes qu'avant les crises.

Comme le montre la figure 1.4, le capital social horizontal est mesuré à travers différents niveaux de sociabilité : d'abord au sein de la famille et au sein de la communauté, et ensuite au sein des groupes et associations. Enfin, un certain nombre

de résultats relatifs au climat général, aux freins à l'accumulation de richesses, aux modes de résolution des conflits et au sentiment identitaire, permettent de fournir une première analyse du capital social horizontal.

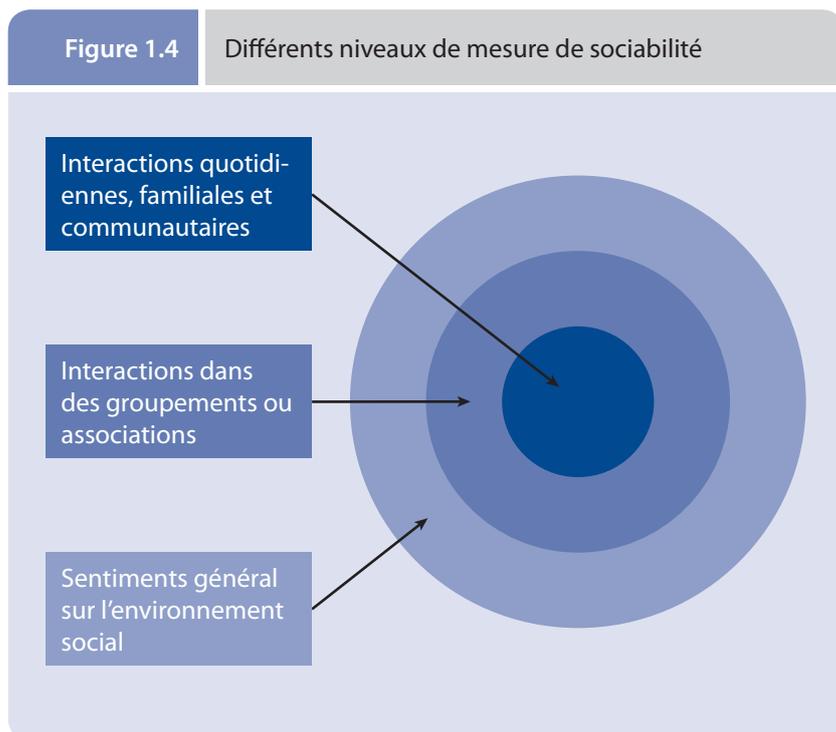
Selon les résultats de l'Enquête sur le capital social réalisée par le PNUD en 2006, les interactions sociales et familiales sont encore très nombreuses. Cependant elles sont minées par la pression exercée par les contraintes économiques, ce qui tend à réduire le sentiment de solidarité et favoriser les comportements individualistes et opportunistes. La perception du « comportement des autres » reste cependant bonne et « l'autre » est considéré comme honnête dans la grande majorité des cas, même si l'impression que les « autres » tendent à profiter un peu de la situation n'est pas négligeable.

L'opinion sur le climat général traduit une vision plus marquée par la méfiance. Si globalement on a confiance dans ceux avec qui on interagit, une méfiance générale diffuse existe. Les pratiques de sorcellerie et les actes de pillage en cas de conflit en sont des bons signaux. Ce que craint par dessus tout la population, c'est de voir son patrimoine détruit par les autres ce qui

Avec les multiples crises socio-politiques survenues à partir des années quatre-vingt-dix (mutineries de 1996-1997, coups d'Etat de mai 2001, d'octobre 2002 et celui de mars 2003), les individus en RCA ont tendance à se côtoyer par affinité. La dimension ethnique a commencé à prendre de l'importance et des actes criminels ont été reliés aux clivages ethniques.

Figure 1.4

Différents niveaux de mesure de sociabilité



Selon l'enquête sur le capital social, les interactions sociales et familiales sont encore très nombreuses. Cependant elles sont minées par la pression exercée par les contraintes économiques, ce qui tend à réduire le sentiment de solidarité et favoriser les comportements individualistes et opportunistes.

pousse à la non accumulation visible de la richesse.

Ce climat général d'opportunisme et de méfiance n'empêche cependant pas la plus grande partie de la population de se retrouver au sein de groupes ou associations qui semblent former un tissu social assez dense. Ces groupes sont pour la plupart de nature religieuse. Viennent ensuite les groupes à vocation économique comme les associations de producteurs et d'épargne.

En revanche, certains facteurs de frustration pourraient se développer, notamment en lien avec les exclusions des groupes et associations. Certaines populations sont en effet plus facilement exclues que d'autres. Celles ne disposant d'aucune instruction sont particulièrement touchées, en raison de leur niveau de pauvreté. Les cotisations aux associations religieuses étant visiblement une règle, l'incapacité répétée de certaines personnes à pouvoir le faire pourrait être une des causes de leur exclusion. L'appartenance religieuse constitue également une cause majeure d'exclusion.

Globalement, le capital social horizontal peut être considéré comme modéré. Ce capital social n'est visiblement pas encore relié à un recentrage ethnique fort. D'ailleurs, l'analyse du sentiment identitaire indique bien que la très grande majorité de la population se sent avant tout centrafricain, même si l'appartenance ethnique est un élément de fierté. Une certaine unité prévaut encore.

Interactions familiales et communautaires, entraide et confiance envers les autres

L'entraide et les interactions quotidiennes au sein de la famille et au niveau de la communauté constituent le premier indicateur mesurant le degré des liens sociaux.

Interactions avec les membres de la famille et de la communauté

Au stade élémentaire, les interactions sociales couvrent les actes de bienfaisance sociale, le partage de nourriture, les dons ou l'hospitalité ou la réalisation en commun de certaines activités telles que les promenades ou les sorties avec les amis et voisins.

Le partage de la nourriture et les visites quotidiennes faites par d'autres personnes extérieures au ménage font partie des pratiques culturellement admises. L'hospitalité est une règle à laquelle on ne peut se dérober. Les personnes enquêtées ont déclaré en majorité avoir partagé le repas (87 %) ou reçu la visite (94 %) d'autres personnes à la maison. En revanche, il est rare de pratiquer des jeux (activités sportives et de loisir) avec quelqu'un en dehors du cercle habituel. Par ailleurs, le cercle des relations est relativement ouvert aux membres d'autres groupes sociaux. Les résultats de l'enquête révèlent que dans plus de la moitié des cas, les interactions se font avec des amis d'autres ethnies, régions, niveaux d'études ou de vie et de sexe différents.

Les situations de pauvreté réduisent considérablement la capacité de venir en aide aux autres et l'entraide sociale s'en trouve affaiblie. Compte tenu des effets de la crise qui perdure, 28 % des personnes jugent très faible le poids du soutien reçu des parents et 59,1 % des personnes jugent très faible le soutien qu'elles ont pu apporter à leurs parents.

Tableau 1.5

Répartition de la population enquêtée par zone géographique, par milieu de résidence selon le type d'interactions (en %)

Milieu géographique	Population ayant partagé le repas avec d'autres	Population ayant reçu la visite d'autres	Population ayant joué avec quelqu'un en dehors du groupe habituel	Population ayant joué avec quelqu'un du groupe habituel
Bangui	84,3	95,2	16,4	22,6
Zone de conflit	82,1	91,2	30,0	32,7
Autres zones	93,1	94,4	34,2	42,4
Milieu de résidence				
Urbain	85,4	93,2	23,7	28,3
Rural	91,8	94,7	38,4	47,9
Ensemble	87,2	93,6	27,8	33,8

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Sentiment de pouvoir compter sur les autres ou d'aider les autres membres de la famille

Comme bon nombre d'autres pays du continent africain, la Centrafrique voit les solidarités familiales s'amenuiser en raison des contraintes économiques qui pèsent sur les ménages. Les crises successives dans le pays ont frappé, d'une part, les populations des villes, fortement affectées par le chômage, et d'autre part les individus restés dans les villages où les cultures de rentes (café et coton) restent la principale source de revenu. Pour ces derniers la situation est particulièrement désastreuse en raison de l'absence de structures d'encadrement agricoles ou piscicoles et de la destruction des sociétés de commercialisation de coton et de café. A cela, s'ajoute, dans certaines régions, l'impraticabilité des routes qui condamne les paysans à l'autoconsommation des produits vivriers sans oublier l'insécurité grandissante dans l'arrière pays.

Les situations de pauvreté réduisent considérablement la capacité de venir en aide aux autres et l'entraide sociale s'en trouve affaiblie. Compte tenu des effets de la crise qui perdure, globalement, 28 % des personnes jugent très faible le poids du soutien reçu des parents. D'un autre côté, les personnes enquêtées jugent très faible le soutien qu'elles ont pu apporter à leurs parents (59,1 %).

En période de crise, où l'on note un affaiblissement des institutions de l'Etat, la solidarité constitue un moyen pour les structures familiales de se protéger contre les méfaits de la crise. Malheureusement, les crises semblent ébranler l'unité familiale. Une frange non négligeable de la population enquêtée ne compte ni sur le soutien de leurs parents, ni sur celui de leurs familles ou voisins alors que plus de sept interviewés sur dix pensent que dans des situations difficiles, ils ne peuvent se tourner vers le Gouvernement ou les établissements de crédit formels. L'ampleur de la crise est telle que d'un côté, les individus ne peuvent prêter main forte aux autres et de l'autre, ils ne peuvent pas compter sur l'appui des autres.

Relations avec la communauté

L'occupation de l'espace urbain ou rural se fait sur une base ethnique ou un rapprochement linguistique. Il n'est donc pas surprenant que la majorité de

Tableau 1.6

Répartition de la population par type d'interactions, par milieu géographique selon le profil des personnes interagissant (en %)

Variables	Milieu géographique	Membres de famille/parents	Amis de même ethnie/région/niveau	Amis d'ethnie/région/niveau d'étude, de vie/ sexe différents	Total
Profils des personnes avec qui se fait le partage du repas	Bangui	38,1	18,4	43,5	100
	Zone de conflit	28,2	12,7	59,0	100
	Autres zones	28,0	19,2	52,9	100
	Urbain	33,3	16,9	49,7	100
	Rural	24,9	17,4	57,7	100
	Ensemble	30,8	17,1	52,1	100
Profils des visiteurs	Bangui	33,3	21,8	44,8	100
	Zone de conflit	26,6	13,6	59,8	100
	Autres zones	23,0	23,1	53,9	100
	Urbain	28,4	20,8	50,8	100
	Rural	23,7	17,7	58,6	100
	Ensemble	27,0	19,9	53,1	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Tableau 1.7

Répartition de la population par zone géographique selon la perception du soutien reçu et apporté aux parents (en %)

	Milieu géographique	Très faible	Faible	Ça va	Suffisant	Très suffisant	Total
Soutien reçu des parents	Bangui	21,9	36,2	31,2	7,3	3,4	100
	Zone de conflit	32,2	30,3	23,8	9,8	4,0	100
	Autres zones	28,7	29,8	27,3	12,5	1,7	100
	Ensemble	27,8	31,8	27,3	10,2	2,9	100
Soutien apporté aux parents	Bangui	14,2	43,9	32,0	6,9	3,0	100
	Zone de conflit	28,7	32,7	22,2	12,4	4,0	100
	Autres zones	21,6	38,6	27,2	11,3	1,3	100
	Ensemble	27,8	31,3	27,8	10,2	2,9	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Tableau 1.8

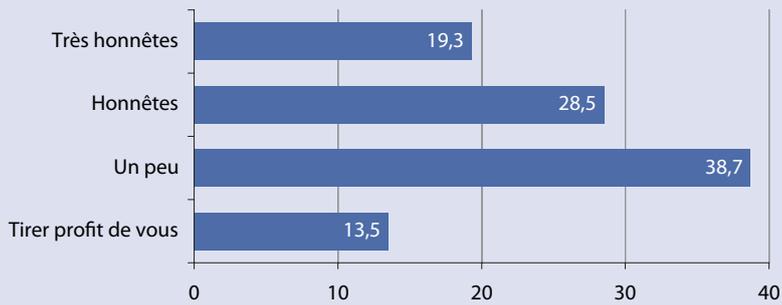
Répartition de la population selon la conviction par rapport au soutien des autres (en %)

	Pas du tout confiant	Pas confiant	Ni très confiant ni confiant	Confiant	Très confiant	Total
Famille/parents/voisins	16,6	10,2	19,4	29,2	24,5	100
Prêteur d'argent/crédit informel	37,9	18,3	18,0	16,3	9,5	100
Gouvernement/banque/crédit formel	73,1	10,3	8,5	3,9	4,1	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Figure 1.5

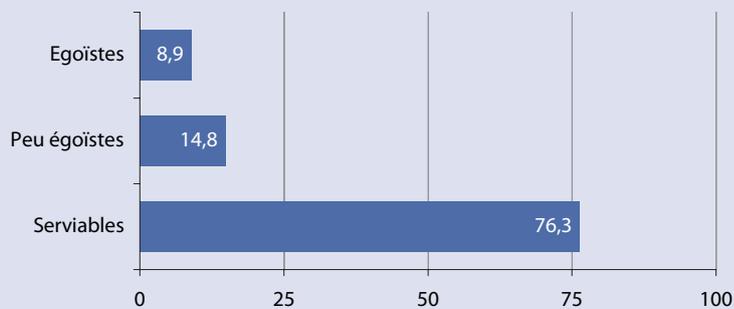
Perception de l'honnêteté (en %)



Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Figure 1.6

Perception de l'égoïsme (en %)



Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

la population enquêtée affirme vivre en harmonie et en bons termes avec leur communauté. 74,8 % des personnes interrogées considèrent comme bonnes les interactions avec les autres membres de la communauté et 80,6 % considèrent que les relations récentes sont bonnes.

L'appréciation positive portée sur les interactions avec la communauté est justifiée par le fait que, d'une part le Sango est parlé par une large majorité de la population, et d'autre part, plusieurs localités ne sont pas cosmopolites, mais souvent composées d'une seule ethnie ou d'habitants qui cohabitent depuis fort longtemps et qui ont des pratiques culturelles similaires. Toutefois, certaines localités enregistrent un score de mécontentement relativement élevé. Il s'agit de Damara (20 %), de Bambari (11,4 %), Yaloke (10,1 %) et dans une moindre mesure Mongoumba (8,4 %) et Alindao et Berberati (7,5 %).

Perception du comportement des autres

Globalement, les avis sont partagés sur la perception qu'ont les gens sur le comportement des autres. Si 52,2 % pensent que les autres individus essaient de tirer profit d'eux, 38,7 % considèrent que c'est de façon modérée et 47,8 % pensent que les autres sont honnêtes et ne cherchent pas à tirer profit d'eux. La proportion de personnes assez méfiantes, c'est-à-dire, qui considèrent que les autres essaient de tirer profit d'eux, même un peu, est plus élevée à Bangui qu'ailleurs (55,9 %) et plus importante chez les plus jeunes (56,6 %). Le fait de profiter des autres de façon modérée n'est pas perçu en tant que tel comme un problème, mais plutôt comme quelque chose de normal qui reflète le contexte de pauvreté des populations. En revanche, les personnes ayant le sentiment qu'on essaie de tirer pleinement profit d'elles, considèrent cela comme un abus nuisant aux relations sociales.

En ce qui concerne la perception de la serviabilité ou l'égoïsme des autres personnes, une grande majorité de gens (77 %) jugent « les autres » serviibles.

Cependant, le fait que les autres individus ne soient pas globalement considérés comme égoïstes ne signifie pas l'absence totale de méfiance. De ce point de vue, la serviabilité des individus peut également être une certaine forme de stratégie opportuniste.

Participation de la population à des groupes ou associations

La participation ou le fait de participer à une association ou un groupement est un premier indicateur de sociabilité des individus au-delà de leur groupe familial. Un deuxième indicateur concerne la « nature » de cette participation qui, elle, renseigne sur aspect qualitatif sur cette participation.

Participation générale à des groupes ou associations

Un engagement général élevé mais des disparités ethniques. Globalement, la majorité de la population est membre d'au moins une association (76,3 %). Toutes les catégories de la population sont concernées, même si la proportion est sensiblement plus faible pour ceux ne disposant d'aucun niveau d'instruction (69,7 %). Cependant,

certains groupes ethniques sont nettement moins engagés dans une association ou un groupe que d'autres, notamment les Mbororo (33,3 %), les Haoussa (46,6 %), tandis que d'autres semblent au contraire fortement impliqués, notamment les Ngbaka-Bantou (93,3 %).

Types d'association ou groupement. Selon les données du tableau 1.9 on note que parmi les associations (ou groupes) les plus importantes, les associations religieuses dominent largement (75,8 %) devant les groupements économiques (groupement de producteurs 18,6 %, groupement d'épargne 17,2 %) et les groupements à base ethnique (19,6 %). Il importe de signaler qu'une bonne partie des groupes à vocation économique est aussi fortement basée sur l'appartenance ethnique du fait du regroupement des personnes issues du même village ou voisinage.

On peut remarquer que certaines ethnies se regroupent moins au sein d'associations ou groupes religieux (Mbororo, Haoussa) ; d'autres sont plus centrées sur des associations à base ethnique comme les Ngbaka-Bantou. Cette ethnie cumule avec cette caractéristique, celle d'être aussi l'ethnie qui se regroupe le plus selon des critères politiques. D'autres sont encore plus regroupées sur la base de considération économique, par exemple les Mbororo et les Gbaya pour les groupements de producteurs.

Tableau 1.9

Répartition des enquêtés selon leurs principaux groupes d'appartenance (en %)

Type de groupe	1er groupe d'appartenance	2ème groupe d'appartenance	3ème groupe d'appartenance
Associations religieuses	75,8	7,5	5,2
Groupement des producteurs	7,5	18,6	9,8
Associations à base ethnique	3,4	17,8	19,6
Associations sportives	3,3	10,3	15,0
Groupement d'épargne	3,0	17,2	10,5
Associations socioculturelles	1,4	6,9	5,2
Organisations communautaires	1,2	6,0	7,0
Partis politiques	1,1	4,1	11,9
Syndicat	0,7	1,8	0,7
Associations professionnelles	0,1	1,2	1,7

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

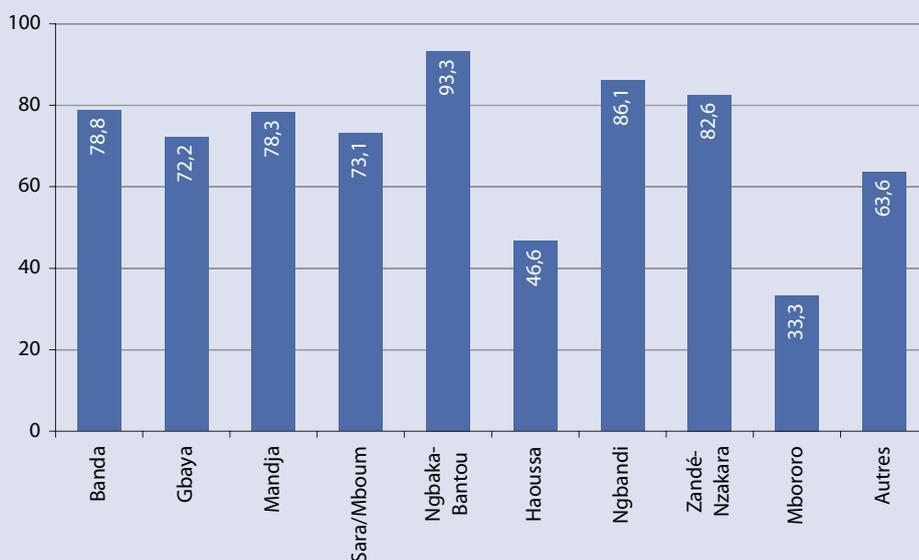
Nature de l'engagement

Afin de compléter l'analyse de l'engagement associatif, deux éléments supplémentaires concernant la nature de l'engagement, doivent être pris en compte : la forme que prend l'engagement et les raisons qui motivent cet engagement.

Formes de l'engagement. Les formes que prend l'engagement sont évaluées à partir du degré d'implication des membres et des contributions volontaires de ceux-ci au fonctionnement des groupes. De manière

Figure 1.7

Participation à un groupe ou association (en %)

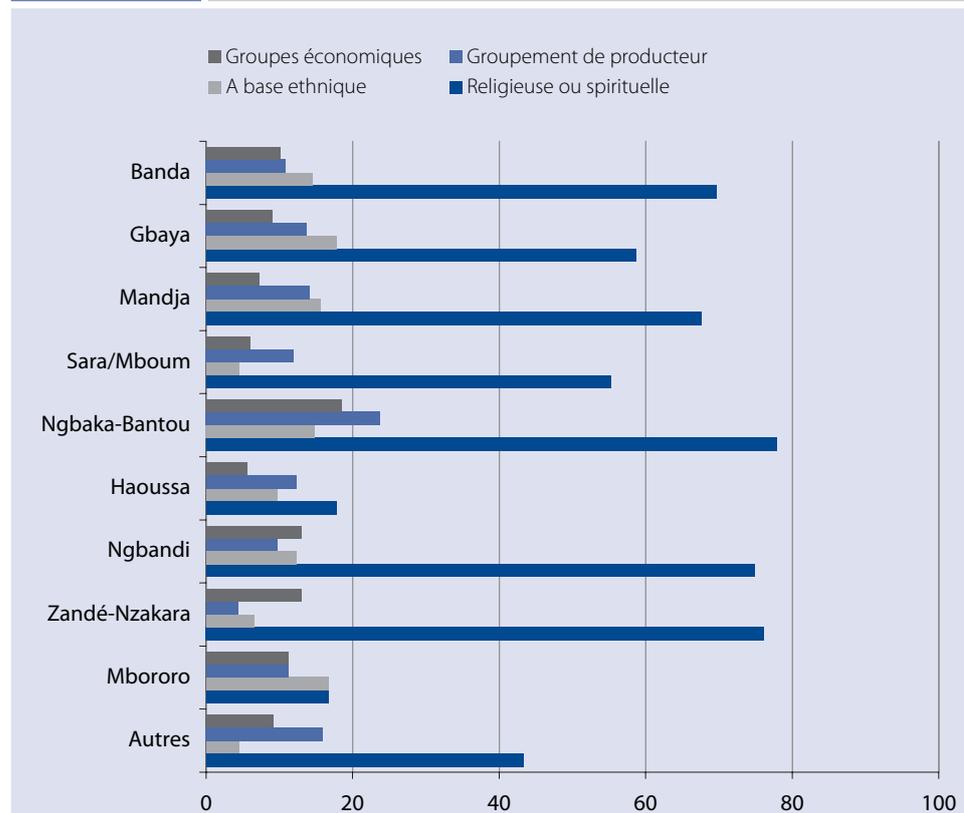


Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Globalement, la majorité de la population centrafricaine est membre d'au moins une association (76,3 %). Parmi celles-ci, les associations religieuses dominent largement (75,8 %) devant les groupements économiques, comme les groupement de producteurs (18,6 %), les groupement d'épargne (17,2 %) et les groupements à base ethnique (19,6 %).

Figure 1.8

Composition des groupes ethniques (en %)



Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

générale, on constate que l'implication de la population est assez importante. En effet, 62,2 % de la population dit s'impliquer largement ou très largement dans les groupes d'appartenance et participer à la prise de décision. Le niveau d'implication est d'autant plus faible que les individus

sont jeunes, sans aucune instruction et de sexe féminin.

Globalement, le montant des versements est faible pour tous les groupes avec une moyenne dépassant difficilement 1000 FCFA par mois. En revanche, la contribution mensuelle est nettement plus élevée pour les associations religieuses (premier groupe d'appartenance) que pour les autres groupes. Cela semble se justifier dans la mesure où les groupements de producteurs ou d'épargne ont un mode de fonctionnement basé sur l'entraide et les travaux manuels dont il est difficile d'évaluer le coût. Dans les groupements agricoles par exemple, les membres contribuent souvent, à tour de rôle, à la culture de grandes étendues. Dans les groupes fondés sur l'ethnie les contributions volontaires sont extrêmement faibles.

Motivations de l'engagement. Dans les associations religieuses ou spirituelles, la principale raison évoquée pour s'être engagé, est le sens de la communauté c'est-à-dire le fait de partager les mêmes valeurs. Une deuxième raison justifiant l'adhésion ou la participation aux associations religieuses

Tableau 1.10

Répartition de la population selon la contribution moyenne mensuelle pour leurs trois principaux groupes d'appartenance (en %)

Contribution (en FCFA)	1er groupe d'appartenance	2ème groupe d'appartenance	3ème groupe d'appartenance
Aucun	18,6	49,6	77,3
< 500	37,6	18,1	8,2
500 - 1 000	16,2	8,9	5,1
1 000 - 2 000	11,5	10,2	3,8
2 000 - 5 000	10,3	7,2	3,0
5 000 et +	5,8	6,1	2,5
Total	100	100	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Tableau 1.11

Répartition de la population selon les principales sources de financement des activités des groupes/organisations (en %)

Source de financement	1er groupe d'appartenance	2ème groupe d'appartenance	3ème groupe d'appartenance
Cotisations mensuelles	62,0	31,5	12,3
Contributions volontaires	29,7	24,8	11,5
Pas de financement	3,2	4,2	5,3
ONG	1,7	1,5	1,1
Affaires	1,2	1,6	0,7
Autres	0,8	26,9	52,8
Politiciens	0,8	8,2	16,1
Gouvernement	0,6	1,2	0,4

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

est la compétence manifeste des leaders. Le leader fournit en effet une interprétation des valeurs religieuses auxquelles adhèrent les individus. En ce sens, le leader constitue un élément fondamental parce qu'il donne une cohésion au groupe et le dirige.

L'adhésion aux groupements de producteurs ou d'épargne est motivée par le souci d'améliorer son mieux-être et celui de la communauté. De même pour les associations ethniques, les deux mobiles essentiels sont la recherche de progrès et l'amélioration des conditions de vie.

Sources de financement des groupes

Au niveau des associations religieuses ou culturelles, les sources de financement sont dominées par les cotisations mensuelles (62 %) et les contributions volontaires (30 %) des membres. Par contre, les membres des groupements de producteurs ou d'épargne, profitent eux, en plus des cotisations et contributions volontaires, d'autres sources de financement comme l'entraide sociale, le système de rotation dans les travaux champêtres, les dons ou legs etc. Quand aux associations ethniques, elles dépendent davantage de l'aide ponctuelle des politiciens. Ainsi, on note globalement que le Gouvernement, les hommes d'affaires, voire les ONG à vocation communautaire n'interviennent presque pas dans le financement des associations ou des groupes.

Ces résultats confirment l'existence de groupes importants de populations relativement plus centrés sur eux-mêmes

que les autres et que les politiciens alimentent à des fins personnelles.

Satisfaction et exclusion des groupes

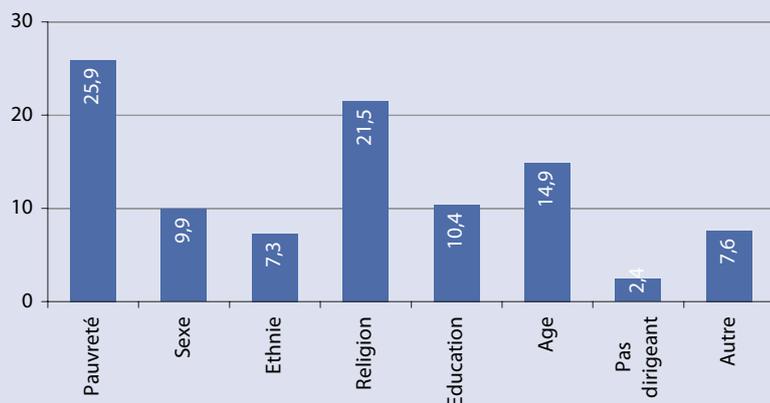
Satisfaction générale à l'égard des activités des groupes. A en juger par l'appréciation du bénéfice généré par leurs activités, les groupes ou associations jouent un rôle déterminant dans la vie de la communauté. Cependant, plus d'une personne sur cinq estime que le bénéfice obtenu est faible ou très faible. C'est surtout dans la capitale que les personnes interrogées sont plus critiques vis-à-vis des groupes ou associations.

Sentiment d'exclusion des groupes. L'exclusion est le fait de se retrouver privé simultanément de relations sociales avec les membres d'un groupe et des bénéfices tirés de ce groupe. Ce sentiment d'exclusion est d'autant plus problématique qu'il peut générer un sentiment de frustration et provoquer des conflits entre personnes. L'exclusion est une pratique très répandue au sein des groupes ou associations. Les résultats des interviews menés montrent qu'environ un tiers (35,4 %) des personnes interrogées ont été victimes au moins une fois d'exclusion. Les raisons qui sous-tendent l'exclusion proviennent généralement de la pauvreté ou de l'appartenance religieuse.

Le sentiment d'exclusion en raison du niveau de pauvreté n'est pas caractéristique d'une zone ou d'une catégorie sociale. Il touche cependant davantage de personnes ne disposant d'aucun niveau d'instruction.

Figure 1.9

Causes d'exclusion



Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Sentiment général à l'égard de l'environnement social

Interprétations des causes d'échec des projets personnels

La perception de son environnement par un individu est un élément essentiel dans ses prises de décisions lorsqu'il doit réaliser des projets et investir. En Centrafrique, la peur de voir ses projets être anéantis par les autres constitue un facteur important de blocage dans les prises d'initiatives. Les principales peurs découlent des risques de conflits (49,2 %) et de la sorcellerie (49,3 %). Les envies et frustrations des individus s'exprimeraient principalement par le biais de comportements de

destruction du bien des autres (soit par le vol, soit par le pillage du bien des autres en période de conflits, soit par la sorcellerie). Ces peurs maintiennent le sentiment qu'il n'est pas bon de s'enrichir en RCA.

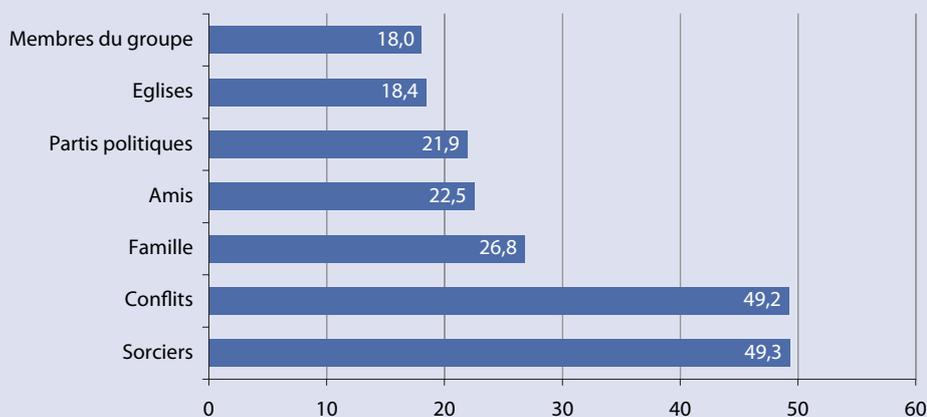
La crainte de la sorcellerie est majoritaire dans les zones rurales (50,2 %), mais touche plus fortement certaines catégories d'individus (femmes 54,6 %, jeunes 55,6 %). Le phénomène « N'gbin » illustre bien cet état de fait.³

La peur de voir ses biens pillés est plus répandue dans les zones de conflit (54,1 %) mais touchent également davantage plus les femmes (54,6 %) et les jeunes (55,6 %). En touchant particulièrement les jeunes, elle peut constituer un frein significatif à l'accumulation de richesse dans le pays. Mais ces peurs reflètent aussi le peu de confiance que les individus auraient à l'égard des autres s'ils devaient s'enrichir.

La variable ethnique influence également la perception des causes de non-réalisation des projets. Les autres ethnies minoritaires, dont les Pygmées-Aka, réputés dans les pratiques magico occultes, sont nombreuses (31,8 %) à accuser un membre de leur famille d'être la cause de leurs malheurs. Dans plusieurs ethnies, les aînés voient souvent d'un mauvais œil les cadets qui viendraient à remettre en cause leur autorité en investissant dans la réalisation de projets. Cette idée est présente chez les Ngbaka-Bantu (36,5 %) et les Mandja (35,1 %). A l'inverse, les Zandé-Nzakara et les Mbororos ne partagent pas cet avis.

Figure 1.10

Causes de non réalisations des projets (en %)



Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

Enfin, parmi les personnes ayant cité la sorcellerie comme raison dissuasive pour ne pas réaliser des projets ou investir, on retrouve une large majorité à Damara (80,0 %), Ndjoukou (77,5 %), Sibut (70,7 %), Bangassou (61,3 %), Kaga-Bandoro (66,1 %), et Berberati (55,0 %) qui sont des zones où les pratiques occultes sont courantes.

Perception sur la place et le rôle des ONG et associations

A peine un tiers des personnes interrogées ont déclaré la présence d'une ONG dans leur localité. Les ONG sont plus nombreuses dans les ex zones de conflit qu'à Bangui ou dans les localités situées en dehors des zones de conflit. La présence d'ONG dans leur localité est déterminante dans l'opinion que les personnes interrogées se font de l'impact de ces organisations sur la communauté. Ainsi, 65,2 % des populations qui vivent dans une localité disposant d'une ONG ont une opinion positive de leur impact.

Repli communautaire ou ouverture identitaire ?

Les problèmes de violence engendrent souvent un repli sur soi des populations qui tendent alors à fréquenter plus exclusivement les populations dans lesquelles elles ont confiance et qui se restreignent souvent à un cercle plus fermé autour de la famille. La violence et particulièrement les affrontements de ces dernières années ont pu cristalliser les peurs vis-à-vis des autres, spécifiquement ceux auxquels on ne s'identifie pas. Pour cette raison, le sentiment identitaire est un indicateur du degré de repli ou au contraire d'ouverture et de partage des populations.

Trois indices concernant l'identité sont retenus ici. Tout d'abord, le sens de l'identité pour les personnes. Ont-elles une perception claire de leur identité ou non ? Ce premier indice est ambigu puisqu'un sens de l'identité confus peut signifier soit une population anémique et peu réactive, soit une population dont la confusion peut laisser place aisément à la manipulation par

En Centrafrique, la peur de voir ses projets être anéantis par les autres constitue un facteur important de blocage dans les prises d'initiatives. Les principales peurs découlent des risques de conflits (49,2 %) et de la sorcellerie (49,3 %).

Tableau 1.12

Répartition de la population selon leur perception de l'impact des ONG dans la localité

Caractéristiques	% de la population affirmant l'existence d'une ONG dans leur localité	Perception de l'impact de ces ONG dans le voisinage					Total
		Très négatif	Négatif	Pas d'impact	Positif	Très positif	
Bangui	30,8	6,7	14,9	25,4	47,0	6,0	100
Zone de conflit	41,5	2,5	9,0	21,6	63,8	3,0	100
Autres zones	31,3	1,0	10,2	16,2	59,9	12,7	100
Sexe							
Homme	36,6	2,2	9,8	20,3	59,8	7,9	100
Femme	31,4	4,2	12,6	21,0	55,6	6,5	100
Age							
Moins de 25 ans	26,0	2,9	11,4	21,4	57,1	7,1	100
25 - 35 ans	35,9	3,4	8,4	21,3	60,1	6,7	100
Plus de 35 ans	36,1	2,8	12,4	19,9	57,1	7,8	100
Niveau d'instruction							
Aucun	27,7	1,0	12,5	19,2	57,7	9,6	100
Primaire	35,9	2,3	9,0	19,0	63,3	6,3	100
Secondaire	35,5	5,1	11,9	23,9	52,3	6,8	100
Supérieur	50,0	3,4	13,8	17,2	55,2	10,3	100
Milieu de résidence							
Urbain	32,1	3,1	11,8	23,3	55,3	6,5	100
Rural	40,0	2,9	9,2	14,9	63,8	9,2	100
Ensemble	34,3	3,0	10,9	20,6	58,1	7,4	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

un leader charismatique. Une proportion assez importante de personnes semble avoir un sens assez clair de leur identité (respectivement 25 % et 45,8 % clair et très clair). A noter que les zones de conflit sont aussi celles où le sens de l'identité est le plus confus (25,1 % de la population déclarant avoir un sens de l'identité confus ou très confus). Fait relativement intéressant, les jeunes ont une appréciation similaire à celle des plus âgés.

Ensuite, ce premier indice peut être complété par la fierté à l'égard de son appartenance sociale. Cependant, là aussi une interprétation à double sens peut être faite. D'une part, un fort sentiment de fierté à l'égard de son appartenance sociale peut vouloir dire que l'on est fortement centré sur son groupe d'appartenance et que l'on revendique fortement ses valeurs

ou convictions, ce qui est source éventuelle de tensions avec les autres groupes ; d'autre part un sentiment d'appartenance marqué peut aussi indiquer que les populations se trouvent bien à leur place et ne développent pas de mécanismes d'envie ou de frustration propres à générer des conflits. Or, 84,6 % de la population se dit fier de son appartenance sociale.

Enfin, élément important pour la cohésion sociale, le sentiment de fierté vis-à-vis de son appartenance à la nation centrafricaine souligne le sentiment de partager quelque chose avec les autres au-delà des conflits. Sur ce point, 91,3 % de la population se dit fier d'appartenir à la nation centrafricaine, constat partagé par toutes les catégories de populations, et ce indépendamment des groupes ethniques.

Le chapitre 1 a fait apparaître un double constat. D'une part, un capital social *vertical* faible, reflétant une rupture profonde entre la population centrafricaine et l'État (et les institutions publiques). D'autre part, un capital social *horizontal* caractérisé à la fois, par une forte tendance des populations centrafricaines à participer à des activités de groupes (ou associations à vocation économique ou socioculturelle) et par un sentiment de rupture de l'entraide familiale de plus en plus fort, auquel s'ajoute un sentiment général de méfiance au sein de la société.

Le présent chapitre examine d'autres facettes des conditions de vie des centrafricains sur les plans économique, social, politique et culturel. Ainsi ce chapitre se penche dans un premier temps sur différentes dimensions de la sécurité humaine et du développement humain en République centrafricaine. Il rappelle ensuite les principaux facteurs de tensions dans la société centrafricaine, tels que révélés par l'analyse du capital social. Il étudie enfin les liens probables entre ces facteurs et certaines dimensions de la sécurité humaine d'une part et les risques de conflits en RCA d'autre part.

2.1 Profil de la sécurité humaine

Généralement, « la sécurité humaine a toujours signifié deux choses essentielles : se libérer de la peur et se prémunir contre le besoin ». Comme le montre la figure 2.1 dont les éléments ont été fournis par le Rapport mondial sur le développement humain (RMDH) 1994, les menaces

pesant sur la sécurité humaine peuvent se résumer en sept grandes rubriques : sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité personnelle, sécurité de la communauté, et sécurité politique. La situation de la sécurité humaine en RCA

Figure 2.1

Sept piliers de la sécurité humaine

Sécurité économique	Sécurité alimentaire	Sécurité sanitaire	Sécurité environnementale	Sécurité personnelle	Sécurité politique	Sécurité communautaire
<ul style="list-style-type: none"> Revenu garanti et prévisible Emploi prévisible Sécurité sociale Satisfaction par rapport à son niveau de revenu Etre à l'abri de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> Accès physique aux denrées % du PNB affecté au système de santé national Alimentaires de base pour tous Qualité de la nutrition Part du budget des ménages alloués à l'alimentation Droit à des ressources pour l'alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> Etre à l'abri de la mort et des maladies infectieuses Accessibilité des soins de santé Qualité des soins médicaux fournis % du PNB affecté au système de santé national 	<ul style="list-style-type: none"> Etre à l'abri de la pollution et jouir d'un environnement sain Niveau de préoccupation concernant les problèmes Capacité à résoudre les problèmes Disponibilité à investir du temps et/ou des ressources dans la préservation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Etre à l'abri de la violence physique Niveau des crimes y compris les abus Activité auto destructrices par ex : les drogués Menaces à l'endroit des femmes et des enfants du fait de leur vulnérabilité et dépendance Efficacité des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> Droits humains de base et liberté Confiance dans le gouvernement Engagement des institutions gouvernementales Participation aux activités politiques Perceptions de la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité familiale Niveau d'implication dans les communautés, participation aux activités sociales, aux réseaux et groupements

En se basant sur le bas niveau de revenu moyen par tête (360 US\$ par an), sur le niveau élevé de pauvreté dans le pays (67,2 %) e pays (répandu et sur le taux de sous-emploi également très élevé (trois quarts de la population active urbaine touchent une rémunération inférieure au salaire minimum)), on peut considérer que la majorité des populations centrafricaines se trouve en situation d'insécurité économique.

sera examinée à travers l'examen de chacune de ces rubriques.

Sécurité économique

La sécurité économique suppose la garantie d'un revenu minimum qui provient normalement d'un travail productif et rémunéré ou en dernier recours, est fourni par un système de protection financé par les pouvoirs publics ou le secteur privé. Le niveau d'insécurité économique dans un pays peut être caractérisé par deux variables principales qui s'influencent mutuellement : (i) un bas niveau de revenu individuel ou un niveau de pauvreté répandu ; et (ii) un taux de chômage ou un taux de sous-emploi élevé. En se limitant à ces facteurs, on peut considérer que la majorité des populations centrafricaines se trouve en situation d'insécurité économique.

En considérant un seuil de pauvreté unique sur l'ensemble du territoire centrafricain, il apparaît que ce sont plus de deux tiers de la population (67,2 %) soit 2 800 000 personnes qui se trouvaient en 2006, en situation de pauvreté.¹ Plus grave encore est le niveau de dénuement des personnes pauvres, mesuré par un écart moyen à la pauvreté nationale de l'ordre de 32,3 % et un déficit de consommation de l'ordre de 48 %. Cela veut dire qu'il faudrait accroître le niveau de dépenses des pauvres de 48 % pour les faire sortir de la pauvreté. En outre, aucune région n'est épargnée par le phénomène, même si la pauvreté est relativement moins importante à Bangui qu'ailleurs. Certes, la moitié de la population de Bangui est pauvre, mais cette ville qui abrite 16 % de la population du pays ne concentre que 12 % du total des pauvres du pays.² A l'opposé, le milieu rural où vivent 62 % de la population du

Taux d'activité des personnes de 15 ans et plus	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Urbain	63,8	42,1	52,9
Rural	81,5	68,8	74,9
Ensemble	74,5	58,6	66,4

Source : RGPH. 2003.

Ville	Taux de sous-emploi	Incidence de la pauvreté
Bambari	76,2	59,2
Bangassou	90,0	71,7
Berberati	73,6	65,1
Bossangoa	85,3	76,0
Bouar	82,0	72,3
Bria	64,2	57,9
Bangui	50,5	70,6
Ensemble	75,3	68,3

Source : Rapport ECVU. PNUD/Bangui. 2005.

pays, affiche un taux de pauvreté de près de 72 % et regroupe près de deux tiers des pauvres de la RCA.³

Ces taux de pauvreté pourraient s'expliquer en grande partie par les très faibles niveaux de revenus, eux-mêmes dus à de faibles taux d'activité de la population et des taux de productivité parmi les plus bas observés en Afrique sub-saharienne. Selon les données du RGPH de 2003, le taux d'activité de la population des 15 ans et plus – qui est une bonne mesure du niveau de participation de la population à l'activité économique – serait de seulement 66,4 %.⁴

Le taux moyen d'activité recouvre d'assez fortes disparités dont deux majeures. D'une part, l'accès au marché du travail est plus limité en milieu urbain qu'en milieu rural : à Bangui, moins de la moitié des hommes et des femmes de plus de 15 ans sont actifs. D'autre part, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes en terme d'accès aux activités économiques, beaucoup d'entre elles sont considérées statistiquement comme « chômeurs découragés » et donc inactives. Par contre les femmes rentrent plus précocement sur le marché du travail. Avant 25 ans, le taux d'activité des femmes est plus élevé que celui des hommes, les filles – étant moins scolarisées que les garçons – sont mobilisées plus jeunes dans des activités productives, surtout dans l'agriculture. On notera que le taux d'activité moyen a fortement chuté de 77,7 % en 1988 à 66,4 % en 2003. Cette évolution à la baisse des taux d'activité des plus de 15 ans, est l'expression de la détérioration du marché

Tableau 2.3

Evolution des indicateurs des OMD en RCA

Objectif	Indicateur	1990	1995	2003	2006*
1. Eradiquer la pauvreté extrême et la faim	Incidence de la pauvreté (%)	62		67	
	Proportion des enfants ayant une insuffisance pondérale (%)		23	21	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation (%)	47	62	40	
	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%)	26,0	39,1	46,7	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport fille / garçon dans le primaire (%)	64		78	
	Rapport fille / garçon dans le secondaire (%)	39	41	60	
4. Réduire la mortalité infantile des moins de 5 ans	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000 naissances)	212	157	220	176
	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		97	132	106
	Taux d'immunisation contre la rougeole (%)	86	46	35	
5. Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	683	948	1 355	1 102
	Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (%)		50	44	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Taux de prévalence du SIDA (% femmes 15-49 ans)	2,0		10,7	6,2
	Taux de prévalence du paludisme (%)				
7. Assurer un environnement durable	Superficie des terres protégées (km ²)			67 615	
	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (%)		52	75	
	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)		17,5	26,1	
	Proportion de la population ayant accès à l'assainissement (%)			27	

Source : Rapport sur le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement. PNUD / Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale. Bangui. 2007. *Données 2006 : MICS.

Tableau 2.4

Probabilité d'atteinte des OMD en RCA

Objectif	Cibles	Probable	Possible	Improbable
1. Eradiquer la pauvreté extrême et la faim	1. Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour			✗
	2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim		✗	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires		✗	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard		✗	
4. Réduire la mortalité infantile des moins de 5 ans	5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.		✗	
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle			✗
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle			✗
	8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle		✗	
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales		✗	
	10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre		✗	
	11. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un système d'assainissement de base		✗	

Source : Rapport sur le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement. PNUD / Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale. Bangui. 2007.

Figure 2.2

PIB par habitant en RCA, 1960 - 2005



Source : Indicateurs de développement dans le monde. Banque mondiale. 2008.

de l'emploi en relation avec la dégradation de l'environnement économique et donc un risque plus élevé de voir davantage de centrafricains tomber dans l'insécurité économique.

Même ceux qui sont en activité ne sont pas à l'abri de la pauvreté et donc de l'insécurité économique. Il s'agit des actifs dont l'emploi exercé ne procure qu'une très faible rémunération. C'est le cas des travailleurs en situation de sous-emploi, c'est-à-dire gagnant moins du revenu minimum en vigueur, fixé par les autorités centrafricaines à 17 850 FCFA par mois. Le taux de sous-emploi dans les villes centrafricaines est particulièrement élevé.⁵ Il atteint en moyenne 75,3 %, c'est-à-dire que trois quarts des centrafricains travaillant dans les villes touchent une rémunération plus faible que le salaire minimum.

En prix constant de l'année 2000, le revenu par habitant de la RCA estimé à 227 US\$ en 2005 (pour une moyenne de 543 US\$ pour l'Afrique au sud du Sahara) est l'un des plus bas au monde. Il reflète la situation d'insécurité économique des centrafricains qui ne date pas d'aujourd'hui. Cette situation s'est continuellement dégradée à partir de la fin des années 70 suite à des choix inappropriés en terme de politique économique et aux crises socio-économiques récurrentes qu'a connues le pays au cours des 30 dernières années. A

Si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif de réduire de moitié le taux de pauvreté monétaire d'ici 2015 ne sera pas atteint. De même, la question de la sécurité économique demeurera un problème majeur pour plus de la moitié des centrafricains, dans les 10 prochaines années.

telle enseigne que le revenu par habitant de l'année 2005 (227 US\$ par an) exprimé en termes réels, restait encore inférieur à son niveau de 1960 (325 US\$ par an), année de l'indépendance.⁶

Comme indiqué dans le tableau 2.3, l'objectif de réduire de moitié le taux de pauvreté monétaire d'ici 2015 ne sera pas atteint. De même, la question de la sécurité économique demeurera un problème majeur pour plus de la moitié des centrafricains, dans les 10 prochaines années.

Sécurité alimentaire

« On entend par sécurité alimentaire le fait pour toute personne de disposer à tout moment – matériellement et économiquement – d'une alimentation de base. Cela ne se limite pas à l'existence de réserves alimentaires suffisantes. Cela implique que chacun puisse accéder facilement à la nourriture et aux aliments, que ceux-ci proviennent d'une agriculture de subsistance, d'achats sur le marché ou d'un système public de distribution alimentaire. Condition nécessaire de la sécurité, la présence de nourriture n'est pas suffisante. Des personnes peuvent mourir de faim alors que la nourriture est disponible, comme cela s'est produit lors de nombreuses famines dans le monde ».⁷

La disponibilité énergétique alimentaire (DEA) de la RCA est inférieure à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne (1 930 kcal/jour/personne contre 2 150 kcal/jour/personne en 1998). Cette situation s'est encore dégradée au cours des dernières années avec une DEA de 1 850 kcal/jour/personne en 2002. Plus globalement, les résultats des enquêtes ECVU/ECVR ont montré qu'en 2003, plus de la moitié des centrafricains étaient en situation d'insécurité alimentaire avec une incidence de la pauvreté alimentaire de près de 60 % pour le milieu rural et 50 % dans les villes. Par ailleurs, la proportion des enfants ayant une insuffisance pondérale montre que 20 % des enfants en RCA sont sous-alimentés. Cette situation globale d'insécurité alimentaire serait due en partie, à d'importantes disparités régionales de l'offre alimentaire, liées à la quasi-absence d'échange de produits vivriers entre les zones de production et les zones déficitaires.

Pourtant, la sécurité alimentaire est souvent évoquée dans les discours politiques comme étant une préoccupation prioritaire au même titre que la santé et l'éducation. Selon le dernier Rapport national de suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la raison principale de l'absence visible de progrès en matière de réduction de la malnutrition, proviendrait de l'approche adoptée au cours de la décennie 90 par les nombreux programmes et projets de développement agricole et de l'élevage conçus et mis en œuvre avec l'appui de la communauté internationale.⁸ Ces programmes n'avaient pas été conçus pour toucher explicitement les populations souffrant de la faim, ni pour améliorer les habitudes alimentaires au regard de la variété des ressources disponibles.⁹ Ils se sont focalisés davantage sur la croissance de la production agricole et pastorale plutôt que sur l'amélioration des bases de la consommation alimentaire ou en complémentarité avec celle-ci.

Sécurité sanitaire

Dans les pays en développement comme les pays industrialisés, c'est généralement la santé des individus les plus pauvres, en particulier celle des enfants et des habitants des zones rurales, qui est la plus menacée. La RCA n'échappe pas à ce constat. En effet, la situation sanitaire des enfants de moins de cinq ans s'est considérablement dégradée depuis le début des années 90. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 212 ‰ en 1990 à 194 ‰ en 2000 puis à 220 ‰ en 2003 avant de redescendre à 176 ‰ en 2006, taux encore plus élevé que celui d'il y a 10 ans (157 ‰ en 1995). En

2003, sa distribution est inégale selon la zone de résidence, 188 ‰ en milieu urbain contre 228 ‰ en milieu rural. Les garçons sont plus vulnérables que les filles avec respectivement 230 ‰ et 210 ‰. Au plan géographique, les régions sanitaires 4 et 6 sont les plus touchées avec respectivement 250 ‰ et 265 ‰ ».

Si les pauvres sont d'une manière générale, plus vulnérables à la maladie, la situation des femmes se révèle particulièrement difficile en RCA. L'un des risques les plus graves auxquels les femmes centrafricaines sont exposées survient lors de l'accouchement : le taux de mortalité maternelle qui a atteint le taux record de 1 355 pour 100 000 NV en 2003, serait encore de 1 102 pour 100 000 NV selon les données du MICS3 2006, soit un des taux les plus élevés de l'Afrique subsaharienne. Le risque sanitaire chez les femmes enceintes centrafricaines s'est donc accru entre 1995 (948 pour 100 000 NV) et 2003, alors qu'il aurait pu être réduit si les femmes, de façon générale, avaient pu avoir accès à de meilleurs services de planification familiale et à moindre coût et si elles avaient pu bénéficier d'une assistance de base à domicile pendant la grossesse et l'accouchement avec possibilité d'accueil dans un centre de santé en cas de complications manifestes (voir données de l'encadré 2.1).

En outre, selon les données de l'ONUSIDA, les femmes centrafricaines sont plus exposées que leurs confrères à l'infection au VIH/SIDA, dont la propagation au cours de la dernière décennie, constitue une autre source d'insécurité sanitaire. La séroprévalence

En 2003, plus de la moitié des centrafricains étaient en situation d'insécurité alimentaire avec une incidence de la pauvreté alimentaire de près de 60 % pour le milieu rural et 50 % dans les villes.

Encadré 2.1

Données comparatives selon le milieu géographique sur l'assistance du personnel de santé

D'après le tableau, la proportion des femmes assistées par un médecin est de 2 % en milieu urbain et 1,7 % en milieu rural. La proportion des femmes assistées par une sage femme est de 72 % en milieu urbain et de 25 % en milieu rural. Ces statistiques suggèrent que les femmes en milieu rural sont plus exposées à l'insécurité sanitaire que les femmes en milieu urbain.

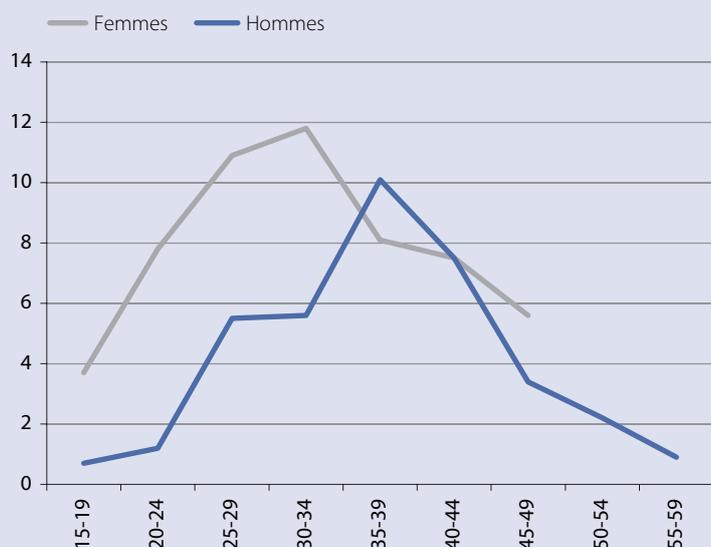
Éléments décrivant le capital social en RCA et ses facteurs

	Urbain	Rural	Ensemble
Médecin	2,0	1,7	1,7
Sage-femme	71,8	24,6	42,3
Accoucheuse traditionnelle	8,5	30,6	22,3

Source : RGPH. 2003.

Figure 2.3

Prévalence du VIH par âge (en %)



Source : MICS, 2006.

serait relativement plus élevée dans la population féminine, soit 20,8 % dans les zones rurales et 22,9 % dans les zones urbaines, pour des taux nationaux de 16,5 % en zone rurale et 12,8 % en zone urbaine. Toutefois, l'enquête MICS 2006 basée sur le dépistage volontaire, nuance quelque peu ces analyses, en insistant sur le fait que les femmes sont plutôt infectées à un âge plus jeune que les hommes et plus infectées également dans la tranche d'âge

entre les bornes 40-44 et 45-49 ans (voir figure 2.3).

Selon les analyses du Rapport sur le suivi des OMD en RCA, les objectifs relatifs à la mortalité maternelle, la mortalité infantile et le VIH/SIDA ne seront pas atteints en 2015, dans les conditions actuelles, les écarts étant beaucoup trop importants entre les ressources réelles à mobiliser et les intentions de financement des programmes en cours.

Sécurité de l'environnement

Les menaces sur l'environnement des différents pays trouvent leur source à la fois dans la dégradation des écosystèmes nationaux et dans la détérioration de l'environnement à l'échelle planétaire. Bien que les solutions doivent être cherchées sur les deux plans, l'analyse du présent du rapport se concentre essentiellement sur les menaces de l'environnement à l'échelle de la RCA.

L'un des risques les plus graves concerne l'eau et l'assainissement. Dans ce domaine, environ 7 centrafricains sur 10 n'avaient pas accès à l'eau potable en 2006 contre 8 sur 10 en 1995. Cette carence affecte particulièrement les ménages pauvres se situant d'une part en milieu rural (74,0 % de la population rurale) et d'autre part à la périphérie des villes (68,5 % de la population urbaine) où se développent

Tableau 2.5

Proportion des ménages selon le principal lieu d'aisance au niveau national, par région et milieu de résidence (en %)

Principal mode d'aisance	Milieu de résidence			Région						
	Ensemble	Urbain	Rural	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5	Région 6	Région 7
Chasse d'eau/égout/fosse sceptique	0,3	0,9	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
Latrines à évacuation	0,8	1,8	0,2	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,0	3,3
Latrines améliorées à ventilation	0,2	0,6	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	1,1
Latrines traditionnelles améliorées	12,0	26,7	4,7	11,5	8,9	8,0	8,4	8,7	3,7	36,7
Système sanitaire adéquat	13,3	30,0	4,9	12,3	9,6	8,5	8,7	9,0	3,8	43,1
Trou ouvert	19,4	20,4	18,9	25,9	25,8	6,9	12,8	23,9	26,7	19,4
Seau	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2
Latrines traditionnels	32,5	38,4	29,6	38,2	37,9	20,2	33,2	34,2	37,4	30,5
Nature	29,1	5,1	41,0	18,2	19,3	58,8	40,3	28,6	27,5	0,6
Autres	0,7	0,4	0,9	0,4	0,5	0,7	1,2	0,4	1,4	0,3
Système sanitaire inadéquat	81,9	64,5	90,5	82,9	83,6	86,8	87,8	87,2	93,1	51,0
Non déterminé	4,8	5,5	4,6	4,8	6,8	4,7	3,5	3,8	3,1	5,9

Source : RGPH, Rapport d'analyse, 2003.

l'habitat spontané et chaotique avec des conséquences graves sur leur état de santé. Si cette tendance se maintient, ce seront plus de 60 % des centrafricains qui n'auraient toujours pas accès à l'eau potable en 2015. La pollution de l'eau serait due à de mauvaises conditions sanitaires, selon les données du RGPH 2003 (tableau 2.5) qui montrent que plus de 8 ménages centrafricains sur 10 ne disposent pas d'installations sanitaires hygiéniques et acceptables.¹⁰

Sécurité personnelle

La sécurité personnelle se réfère à toutes les formes de violence physique qui créent et aggravent la détresse humaine. Le RMDH 2004 en évoque plusieurs formes : violence étatique (torture physique et assassinat), violence émanant d'autres Etats, violences causées par d'autres groupes au sein de la population (tensions ethniques), violences dirigées contre les femmes (viol et violence conjugale), violences contre les enfants fondées sur leur vulnérabilité et leur situation de dépendance (mauvais traitements des enfants).

La violence et l'insécurité physique constituent les premières dimensions de l'insécurité humaine. Elles constituent la principale source d'inquiétude pour les populations et les entreprises centrafricaines. Selon les résultats de l'enquête de perception sur la corruption en RCA, réalisée par le PNUD en 2005, les ménages ainsi que les opérateurs économiques centrafricains considèrent le problème de l'insécurité physique comme la première priorité de développement du pays bien avant les questions de chômage, du coût de la vie et de la corruption.¹¹ A l'insécurité, les centrafricains relient « les exactions commises par les coupeurs de route, les braquages en ville et les barrages illicites tout le long des routes à l'intérieur du pays ». On notera par ailleurs que depuis le milieu des années 1990, il n'y a pas eu deux années scolaires consécutives sans grandes grèves perturbatrices du corps enseignant, sinon de mutineries ou de coup d'Etat ayant entraîné une année blanche, avec des conséquences désastreuses sur la qualité de l'enseignement et le faible niveau de savoir des jeunes centrafricains.

Selon le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) de

la RCA, l'insécurité physique en RCA proviendrait essentiellement de deux sources.¹² Il s'agit d'une part des rebellions armées, formées d'une coalition de rebelles sévissant dans la région de la Vakaga et des ex-libérateurs en rébellion dans l'Ouham Pendé. Le banditisme constitue l'autre source d'insécurité. Il est l'œuvre des « zaraguinas » ou coupeurs de route, de braqueurs et de braconniers venant du Soudan et constitue un véritable danger non seulement pour la sécurité des personnes et des biens en République centrafricaine, mais également pour l'économie du pays. Ce dernier phénomène est alimenté et aggravé par la circulation non maîtrisée des armes légères et de petit calibre. A cette insécurité viennent s'ajouter les tracasseries routières qu'exercent les forces de défense et de sécurité au niveau des multiples barrières érigées sur les principaux axes et qui constituent un obstacle évident au développement économique de la République centrafricaine et à la libre circulation des personnes et des biens.

Sécurité politique

Les gens se sentent en sécurité politique, quand ils estiment pouvoir vivre dans une société respectueuse de leurs droits fondamentaux et sont à l'abri de la répression d'Etat. Sur ce point, des progrès notables ont été accomplis au cours des dernières années, du moins du point de vue institutionnel, avec la mise en place – suite à des élections libres et transparentes en 2003 – de plusieurs organes d'Etat et de la société civile en charge de faire progresser la démocratie et les droits de l'Homme : Cour constitutionnelle, Haut commissariat en charge des droits de l'Homme, existence de nombreuses organisations de la société civile en charge des droits de l'Homme, existence d'un espace privé et libre pour les organes de presse et des médias. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour réduire la détresse et la peur chez les individus et certaines communautés en RCA.

Comme ailleurs dans le monde, les violations des droits de l'Homme en RCA ont été plus fréquentes en période de troubles. Au cours des nombreuses crises politico-militaires des dix dernières années (mutineries, coups d'état et rebellions violentes), de dizaines de milliers de

Environ 7 centrafricains sur 10 n'avaient pas accès à l'eau potable en 2006 contre 8 sur 10 en 1995. Cette carence affecte particulièrement les ménages pauvres se situant d'une part en milieu rural (74,0 % de la population rurale) et d'autre part à la périphérie des villes (68,5 % de la population urbaine) où se développent l'habitat spontané et chaotique. Si cette tendance se maintient, ce seront plus de 60 % des centrafricains qui n'auraient toujours pas accès à l'eau potable en 2015.

La sécurité personnelle se réfère à toutes les formes de violence physique qui créent et aggravent la détresse humaine. Selon l'enquête de perception sur la corruption en RCA, l'insécurité physique constitue la principale source d'inquiétude pour les populations et les entreprises centrafricaines, bien avant les questions de chômage, du coût de la vie et de la corruption. A l'insécurité, les centrafricains relient « les exactions commises par les coupeurs de route, les braquages en ville et les barrages illicites tout le long des routes à l'intérieur du pays ».

L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) pour la RCA est égal à 43,6 %, ceci traduit le fait que près de 44 % de centrafricains sont en situation d'insécurité humaine (dans un sens très restrictif, les dimensions telles que la sécurité politique et la sécurité personnelle n'étant pas pris en compte dans le calcul de l'IPH).

cas d'assassinats, blessures, et viols ont été rapportés. En outre, «les répressions brutales contre la population durant ces périodes ont entraîné leurs déplacements massifs à l'intérieur du pays. À la suite du coup d'état manqué de 2001, près de 90 000 personnes soit environ 15 % de la population banguissoise, ont fui la capitale en direction du sud. Soixante pour-cent de ces déplacés étaient des enfants de moins de 18 ans.¹³ Au total, on estime à 300 000 le nombre de personnes déplacées depuis 2002.¹⁴

De nombreux rapports produits récemment par plusieurs organismes internationaux – Amnesty International, Human Rights Watch, OCHA et BONUCA – indiquent que les violations des droits de l'Homme persistent encore dans certaines régions du pays. Les combats dans le nord du pays ont rendu plus risquées la plupart des routes reliant Bangui, entraînant de graves problèmes sociaux et sanitaires, et de nouveaux déplacements de population dans certaines de ces régions. Les populations de ces régions où sévissent des crises violentes ne sont pas assurées du respect de leurs droits fondamentaux. Des déplacements

de population ont également eu lieu dans d'autres régions de l'intérieur du pays, notamment dans l'Ouham, l'Ouham Pendé et la Kanga Bandoro. On comptait à la fin de l'année 2007, « 212 000 centrafricains qui ont dû fuir leur foyer, et au moins la moitié d'entre eux campaient en brousse, loin des axes routiers pour échapper aux violences et à l'insécurité. Environ 80 000 centrafricains sont aujourd'hui réfugiés dans les pays voisins, notamment au Tchad (50 000) et au Cameroun (27 000). »¹⁵

Le PNUD a tenté de saisir dans l'indicateur de pauvreté humaine (IPH), le pourcentage de la population en situation de détresse ou d'insécurité humaine. L'IPH pour la RCA est de 43,6 %, c'est-à-dire que près de 44 % de centrafricains sont en situation d'insécurité humaine, (dans un sens très restrictif, puisque les dimensions telles que la sécurité politique et la sécurité personnelle ne sont pas pris en compte).

2.2 Développement humain et sécurité humaine

Si la sécurité humaine et le développement humain sont intimement liés, il faut cependant éviter de les confondre. Le

développement humain est un concept plus large qui se définit comme étant un processus d'élargissement des possibilités de choix offertes aux individus. Le concept de sécurité humaine implique quant à lui, que les individus peuvent exercer ces choix librement et sans risques, tout en pouvant raisonnablement espérer que les perspectives présentes aujourd'hui ne s'évanouiront pas totalement demain.

Certes, il existe un lien entre sécurité humaine et développement humain : une avancée sur un front renforce les chances de progresser sur l'autre, tout comme un échec d'un côté accroît le risque d'échec de l'autre. « Un échec, total ou partiel, en matière de développement humain engendre des privations, avec leur cortège de pauvreté, de faim, de maladie et d'inégalités persistantes entre communautés ethniques ou régions, dans l'accès au pouvoir et à la vie économique.

Encadré 2.2

Bref rappel sur le concept de l'indice du développement humain

L'indicateur du développement humain (l'IDH), est un outil synthétique de mesure du développement humain. Il chiffre le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels :

- Longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance ;

- Instruction, représentée par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers) et par le taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (pour un tiers) ;

- Niveau de vie décent, mesuré par le PIB par habitant en terme de parité de pouvoir d'achat (PPA) en US\$.

Source : Rapport mondial sur le développement humain p394. PNUD, 2006.

Tableau 2.6

Données comparatives de l'IDH pour les pays de la CEMAC en 2006

Indicateur	République centrafricaine	Cameroun	Tchad	Congo	Gabon	Guinée équatoriale
Rang selon l'IDH (sur 177 pays)	171	144	170	139	119	127
Valeur de l'IDH	0,384	0,532	0,388	0,548	0,677	0,642
Espérance de vie à la naissance (ans)	42,7	49,8	50,4	54,0	56,2	50,4
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	48,6	67,9	25,7	84,7	84,0	87,0
Taux brut de scolarisation combiné (primaire, secondaire et supérieur) (%)	29,8	62,3	37,5	51,4	72,4	58,1
PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA)	692	2 024	1 662	3 798	13 321	11 493

Source : Rapport mondial sur le développement humain - Economica. PNUD. 2007/2008., FMI. Avril 2008.

Autant de facteurs susceptibles de dégénérer en violence ». ¹⁶ Comme l'ont montré plusieurs études sur les crises en RCA, le fort niveau d'insécurité humaine (dans toutes ses dimensions) en a été la source principale, entraînant nombre de conséquences négatives sur les conditions de vie des centrafricains et le niveau du développement humain du pays. ¹⁷ C'est cette relation que rappelle le Rapport mondial du développement humain 2005 quand il indique que sur les 32 pays classés dans la catégorie à faible développement humain, 22 ont connu un conflit à un moment donné depuis 1990 et 5 – parmi lesquels figure la RCA – ont connu un renversement du développement humain au cours de la dernière décennie. Cette relation entre les crises socio-politiques et la baisse de l'IDH est illustrée par la figure 2.4.

Le présent rapport fera un bref rappel sur la situation du développement en RCA et son évolution au cours des dernières décennies. Une analyse beaucoup plus détaillée sur la problématique de développement humain en RCA a été récemment réalisée par le Bureau du PNUD/Bangui en 2006 dans le rapport intitulé : « Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain ». Selon ce rapport, l'examen de l'évolution de l'indicateur du développement humain en RCA au cours des décennies antérieures, révèle trois faits marquants : (i) un très faible niveau de l'IDH de la RCA figurant parmi les plus bas au monde. En effet, avec un IDH de 0,384 en 2005, la RCA se classe 171^{ème}

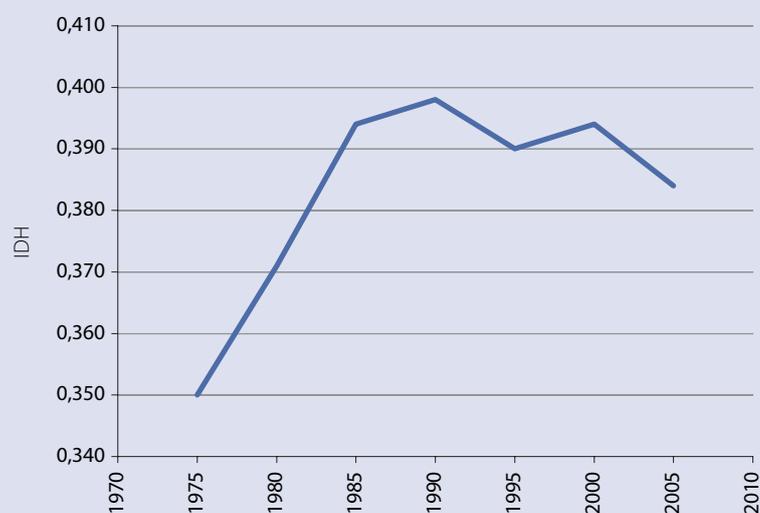
sur 177 pays classés ; (ii) un progrès très lent de l'IDH sur une longue période (de 0,350 en 1975 à une valeur plafond de 0,398 en 1990) ; et (iii) des reculs importants de l'IDH qui surviennent après chacune des séries de crises sociopolitiques observées à partir de la fin des années 80 (l'IDH chute de 0,398 en 1990 à 0,390 en 1995 et de 0,394 en 2000 à 0,384 en 2005 - voir figure 2.4). ¹⁸

Selon le rapport du PNUD de 2006, le recul de l'IDH s'explique en grande partie par la chute de l'espérance de vie à la naissance, elle-même due, pour une grande partie, à l'explosion de l'épidémie du VIH/SIDA. ¹⁹ En effet, l'espérance de

Il existe un lien entre sécurité humaine et développement humain, même s'il faut éviter de les confondre. Un échec, total ou partiel, en matière de développement humain engendre des privations, avec leur cortège de pauvreté, de faim, de maladie et d'inégalités persistantes entre communautés ethniques ou régions, dans l'accès au pouvoir et à la vie économique. Autant de facteurs susceptibles de dégénérer en violence.

Figure 2.4

Le recul du développement humain en RCA depuis 1985



Source : Rapport mondial sur le développement humain. PNUD. 2007/2008.

L'évolution de l'indicateur du développement humain en RCA au cours des décennies antérieures, révèle trois faits marquants : (i) un très faible niveau de l'IDH figurant parmi les plus bas au monde ; (ii) un progrès très lent de l'IDH sur une longue période; et (iii) des reculs importants de l'IDH qui surviennent après chacune des séries de crises sociopolitiques observées à partir de la fin des années 80.

Tableau 2.7		Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe et milieu (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble	
En 1998				
Homme	49,9	45,7	47,2	
Femme	54,2	48,5	50,6	
Ensemble	52,1	47,1	48,9	
En 2003				
Homme	41,5	39,2	40,0	
Femme	46,4	45,0	45,7	
Ensemble	43,8	41,8	42,7	

Source : Rapport mondial sur le développement humain. PNUD. 2007/2008.

vie du centrafricain a baissé de 4,8 mois chaque année entre 1988 et 2003 au lieu d'augmenter de 6 mois par an.²⁰ Comme indiqué dans le tableau 2.7, elle est passée de 48,9 ans en 1988, à 42,7 en 2003. Le même rapport montre que l'espérance de vie aurait été d'environ 54 ans en 2003 en RCA sans le SIDA, au lieu de 42,7 ans cette même année, tandis que l'IDH de la RCA aurait été de 0,436 en 2004, au lieu de 0,353.

Bien entendu, la réduction de l'espérance de vie en RCA n'est pas due exclusivement à l'épidémie du VIH/SIDA. Comme l'ont montré les sections ci-dessus sur la sécurité sanitaire et alimentaire, les taux de mortalité élevés (notamment chez les enfants et femmes enceintes) y ont également contribué.

Une autre composante de l'IDH a également tiré l'IDH à la baisse, même si c'est dans des proportions faibles. Il s'agit du niveau d'instruction qui est mesuré par une moyenne pondérée du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation combinée (voir méthodes de calcul en annexe). La hausse du taux d'alphabétisation (de 27,8 % en 1985 à 48,6 % en 2004) n'a pas pu compenser la chute du taux de scolarisation combiné (de 37 % en 1992 à 30 % en 2004). Ainsi, l'indice de niveau d'instruction a chuté de 0,56 en 1990 à 0,42 en 2004. La chute du taux de scolarisation est due à plusieurs facteurs: les multiples années blanches qu'a connues le pays durant les dernières années, la chute des revenus des ménages

souvent incapables de financer les coûts indirects de scolarisation (fournitures scolaires, cotisations pour les associations des parents d'élèves), l'insécurité et les crises violentes, et l'accès difficile aux établissements scolaires en raison de la dégradation des routes et pistes rurales.

Par ailleurs, les données du Rapport mondial sur le développement humain de 2007/2008 indiquent que le PIB par habitant – ou revenu moyen par habitant – a chuté de 1,5 % en trente ans (entre 1975 et 2005) et de 0,6 % depuis le début des années 90. Cette détérioration de la situation économique en RCA expliquerait l'augmentation du taux de pauvreté dans le pays qui est passé d'environ 60 % de la population au début des années 90 à près de 67 % en 2003 et confirmerait de manière objective le sentiment des centrafricains selon lequel, la détérioration de leurs conditions de vie va en s'aggravant. Ce sentiment d'insécurité économique peut également trouver sa source dans le degré élevé d'inégalité au sein de la société, ce dernier montrant en effet, que le niveau moyen de dépenses des 20 % des ménages centrafricains les plus riches est près de dix fois celui des 20 % les plus pauvres.

2.3 Facteurs de tension, sécurité humaine et risques de conflits

Les résultats de l'enquête sur le capital social réalisée par le PNUD en 2006 ont permis de déterminer un certain nombre de facteurs de tensions au sein de la société centrafricaine. Cette section examinera les conditions dans lesquelles ces tensions pourraient se transformer ou dégénérer en conflits. Plus précisément, cette section s'attachera à l'examen des risques de conflits liés au faible niveau de sécurité humaine, notamment, le niveau élevé de pauvreté, les conditions de vie très difficiles des populations et l'exclusion basée sur la religion ou l'éthnie. Cette analyse montre la nécessité d'accorder beaucoup plus d'attention aux dimensions de sécurité humaine dans le cadre de la prévention des conflits en RCA.

Facteurs de tension et sécurité humaine

Pauvreté et conditions de vie, facteurs essentiels de tensions

La perception qu'ont les centrafricains sur leurs conditions de vie, et leur capacité à les changer forment des indicateurs du degré de frustration qu'ils peuvent ressentir. On peut penser que plus le sentiment d'être pauvre est fort et plus le sentiment que l'on ne peut pas y faire face et que cela va encore se dégrader est élevé, plus le sentiment de frustration des populations est lui aussi important. Or le sentiment de frustration est un élément majeur dans les risques de conflits puisqu'il peut conduire les populations à des actes de violence exprimant leur impuissance à changer les choses autrement. De ce point de vue, les données de l'enquête sur le capital social montrent que la population centrafricaine se considère comme plutôt pauvre (66 %), insatisfaite de ses conditions de vie (33,9 %) et de ses conditions/ressources financières (53 %). La population s'est également montrée largement préoccupée par la situation d'insécurité qui prévaut dans le pays. Ces données peuvent être mises en regard avec les niveaux élevés d'insécurité économique, alimentaire et personnelle évoqués dans les sections ci-haut.

En outre, une bonne partie de la population (32,5 %) pense que la situation

va empirer pour elle dans les prochaines années. Ce sentiment est plus accentué en zone de conflit (42,1 %) et chez ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction (47,6 %), mais également chez certaines ethnies majoritaires (Gbaya 43,8 %, Banda 37,2 %) au contraire des ethnies minoritaires (Haoussa 10,9 %, Autres 11,3 %) à l'exception des Mbororo (33,3 %). Ce sentiment d'impuissance combiné avec la perception d'une situation de forte insécurité politique caractérisée par la perte de crédibilité des institutions de l'Etat (le chapitre 1 a souligné le niveau très dégradé du capital social vertical) alimente le degré de frustrations de la population.

Par ailleurs, 38,9 % de la population estiment ne pas posséder les capacités de faire quelque chose pour que la situation change. Ce sentiment est encore plus marqué dans les zones de conflit (49,7 %) et chez ceux qui n'ont aucune instruction (54,9 %). D'ailleurs, 59,7 % déclarent qu'ils ne pourraient pas faire face aux conséquences d'une nouvelle crise socio-politique, si jamais elle survenait. On retrouve encore une fois des proportions plus élevées dans les zones de conflits (65,7 %) et chez ceux qui n'ont aucune

Le sentiment de frustration est un élément majeur dans les risques de conflits puisqu'il peut conduire les populations à des actes de violence exprimant leur impuissance à changer les choses autrement. De ce point de vue, les données de l'enquête sur le capital social montrent que la population centrafricaine se considère comme plutôt pauvre (66 %), insatisfaite de ses conditions de vie (33,9 %) et de ses conditions / ressources financières (53 %). En outre, une bonne partie de la population (32,5 %) pense que la situation va empirer pour elle dans les prochaines années. Par ailleurs, 38,9 % de la population estiment ne pas posséder les capacités de faire quelque chose pour que la situation change.

Figure 2.5

Perception conditions de vie et financières

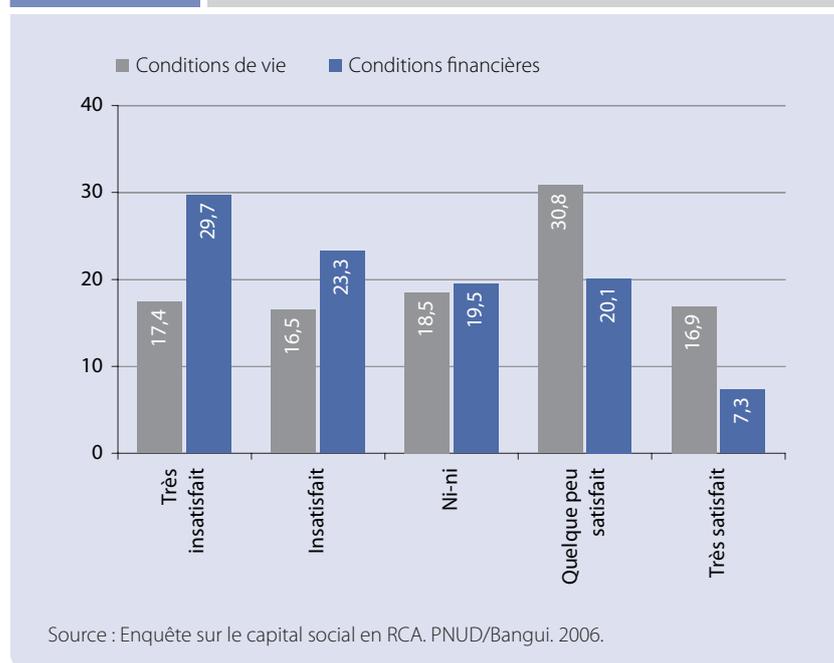
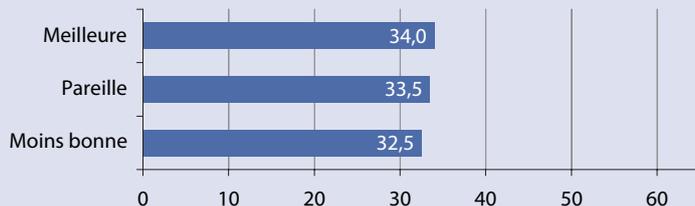


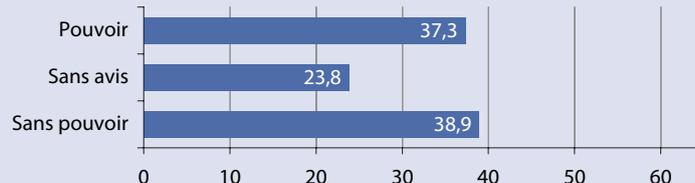
Figure 2.6

Perception du futur

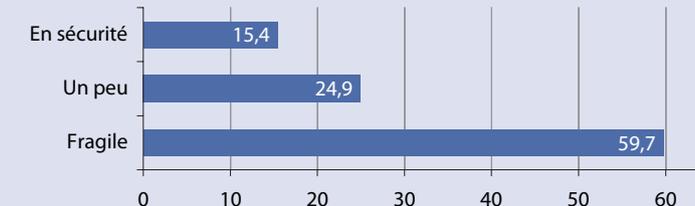
Situation future du ménage



Capacité à changer les conditions de vie



Capacité à faire face à une crise



Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

instruction (67,1 %) et moins chez certaines ethnies minoritaires (Haoussa 35,6 %, Autres 36,4 %) mais dans une proportion élevée chez les Mbororo (61,1 %).

Enfin, il faut noter qu'une bonne partie de la population (48,1 %) se sent plus vulnérable que par le passé. C'est particulièrement vrai pour ceux résidant dans les zones de conflit (55,5 %) et ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction (55,3 %).

L'ensemble de ces éléments indique que, d'une part la population se considère majoritairement comme pauvre – avec

un revenu insuffisant pour les sortir de l'insécurité économique – et que la perception de l'avenir est dépeinte comme plutôt défavorable. Cette perception d'une situation dégradée et qui va en se détériorant dans un contexte de mauvaise gouvernance, ouvre la voie à des revendications dont les moyens d'expression ont toutes les chances d'être virulents, voire violents, étant donné le niveau de frustration que subit la population.

La religion comme facteur de tension

Les données sur le capital social (chapitre 1) révèlent la nature à la fois inclusive et exclusive des religions. D'une part, elles sont inclusives puisque les individus appartenant à une religion sont globalement plus ouverts et plus confiants que les autres. D'autre part, elles sont exclusives puisque la religion constitue un des facteurs essentiels de l'exclusion de certains groupes et associations. Une analyse croisée des causes d'exclusion de la communauté en fonction de la religion souligne certaines tensions inter-groupes et intra-groupes.

Plus de la moitié des musulmans se sentent plutôt exclus pour des raisons religieuses (51,3 %) suivies de loin par des raisons ethniques et de niveau de revenu (10 % chacun). Par contre chez les chrétiens, l'exclusion viendrait en premier du niveau de revenu (29 %) suivi de la religion et de l'âge (16 % chacun).

Paradoxalement, les musulmans qui font l'objet de la plus forte exclusion, affirment plus que « les autres », être confiants. Cela signifie que jusqu'à présent, ces exclusions n'ont pas entamé leurs convictions et qu'ils ne perçoivent pas globalement une opposition de nature religieuse avec les chrétiens. Inversement les chrétiens sont moins confiants, ce qui peut les pousser

Tableau 2.8

Causes de l'exclusion de la communauté selon la religion (en %)

	Pauvreté	Sexe	Ethnie	Religion	Education	Age	Pas dirigeant/ officiel	Autre	Total
Chrétien	29,1	9,9	6,8	16,1	10,6	16,5	2,4	8,6	100
Musulman	9,2	10,5	10,5	51,3	7,9	5,3	1,3	3,9	100
Ensemble	25,9	9,9	7,3	21,4	10,4	14,9	2,4	7,8	100

Source : Enquête sur le capital social en RCA. PNUD/Bangui. 2006.

à exclure les musulmans de leurs groupes. Il faudrait donc prendre garde que les exclusions ne génèrent pas de tensions de nature religieuse dans l'avenir par ancrage de la frustration et de la rancœur chez les musulmans. Ceci suppose une certaine ouverture de la part des chrétiens.

La situation de quelques minorités ethniques

La situation de quelques minorités ethniques ne peut être laissée de côté si on veut comprendre certaines tensions qui existent au sein de la nation centrafricaine. Cet aspect est d'autant plus important qu'il recoupe également les oppositions religieuses. En effet, une analyse croisée des données entre ethnie et religion met clairement en évidence les polarisations ethniques sur des religions. Les minorités peuvent être classées en quatre catégories :

Les minorités ethniques passives. Il s'agit des minorités parmi lesquelles figurent les Pygmées-Aka. Ces minorités sont caractérisées par une relative marginalisation vis-à-vis de la société mais ne sont pas constituées sous forme de groupes revendicatifs. Elles ne sont que 63,6 % à participer à un groupe ou une association pour une moyenne nationale de 76 %. De plus, parmi ceux qui participent à un groupe, ils sont peu nombreux à être très engagés (50 % d'entre eux se déclarent plutôt peu engagés). Par ailleurs, elles font également partie de la population qui se déclare la moins en situation de pauvreté et qui considère qu'elle est en mesure de faire quelque chose pour que la situation s'améliore. Elle n'est donc pas dans une situation de tension particulière.

Les minorités passives avec risques de tensions. Il s'agit principalement des Haoussa. Cette minorité n'est pas organisée et revendicatrice, elle est donc passive. Les individus de cette ethnie ne sont que 46,6 % à appartenir à un groupe ou une association (comparativement à 76,3 % en moyenne). Cependant, en raison de son fort lien avec la religion musulmane, elle est aussi celle qui subit les exclusions par des groupes à dominante chrétienne. Pour cette raison, des risques de tensions futures ne sont pas exclus si les frustrations venaient à générer des revendications particulières. On peut considérer que ces tensions n'existent pas particulièrement encore aujourd'hui parce que les Haoussa affichent nettement

qu'ils ont un niveau de vie qui les préserve de la pauvreté. Mais il suffirait que des événements viennent affecter ce niveau de vie pour que des tensions liées aux exclusions se manifestent. En particulier, si peu d'entre eux participent à des groupes, ceux qui y participent sont fortement engagés (63,8 % se considèrent comme fortement impliqués dans les groupes auxquels ils appartiennent).

Les minorités actives sans tension. Il s'agit des Ngbaka-Bantou. Il s'agit de l'ethnie la plus organisée et la plus politisée. 93,3 % ont voté aux élections nationales de 2005 ; 50,4 % ont participé à un meeting politique ; 20 % ont écrit une lettre à un homme politique ; 20 % se sont joints à un mouvement de protestation. Mais parallèlement 93,2 % se disent prêts à voter pour un candidat d'une autre ethnie, et 93,3 % se disent fier d'appartenir à la nation centrafricaine. Comme par ailleurs, cette ethnie n'exprime pas plus de mécontentement sur ses conditions de vie que les autres, on peut penser qu'il s'agit d'une minorité certes très active mais pour laquelle aucune tension spécifique n'existe actuellement. Cependant, on peut aussi imaginer qu'un changement net dans leurs conditions de vie pourrait faire pencher leur activité vers plus de tension et revendication.

Les minorités en tension. Il s'agit là essentiellement des Mbororo. Cette minorité est en tension parce que les risques de conflits la concernant sont élevés.²¹ La faiblesse du capital social horizontal entre la communauté d'éleveurs Mbororo et les communautés d'agriculteurs aboutit à des conflits récurrents dans la gestion de l'espace rural. Cette minorité est en tension en raison des conflits dans lesquels elle est engagée dont la nature est économique mais dont la compréhension repose sur l'incapacité des communautés à construire un capital social horizontal dans le temps et la dislocation du capital social au sein des communautés qui entraîne des comportements individualistes fragilisant encore plus les relations entre les deux communautés.

Si les différences ethniques ne constituent pas un facteur causal des conflits en RCA, en revanche les tensions générales principalement liées à la pauvreté et la frustration peuvent se déployer en oppositions ethniques dans une logique de revanche.

L'analyse des risques de conflits en RCA

Hypothèses générales sur les modalités des conflits en Centrafrique

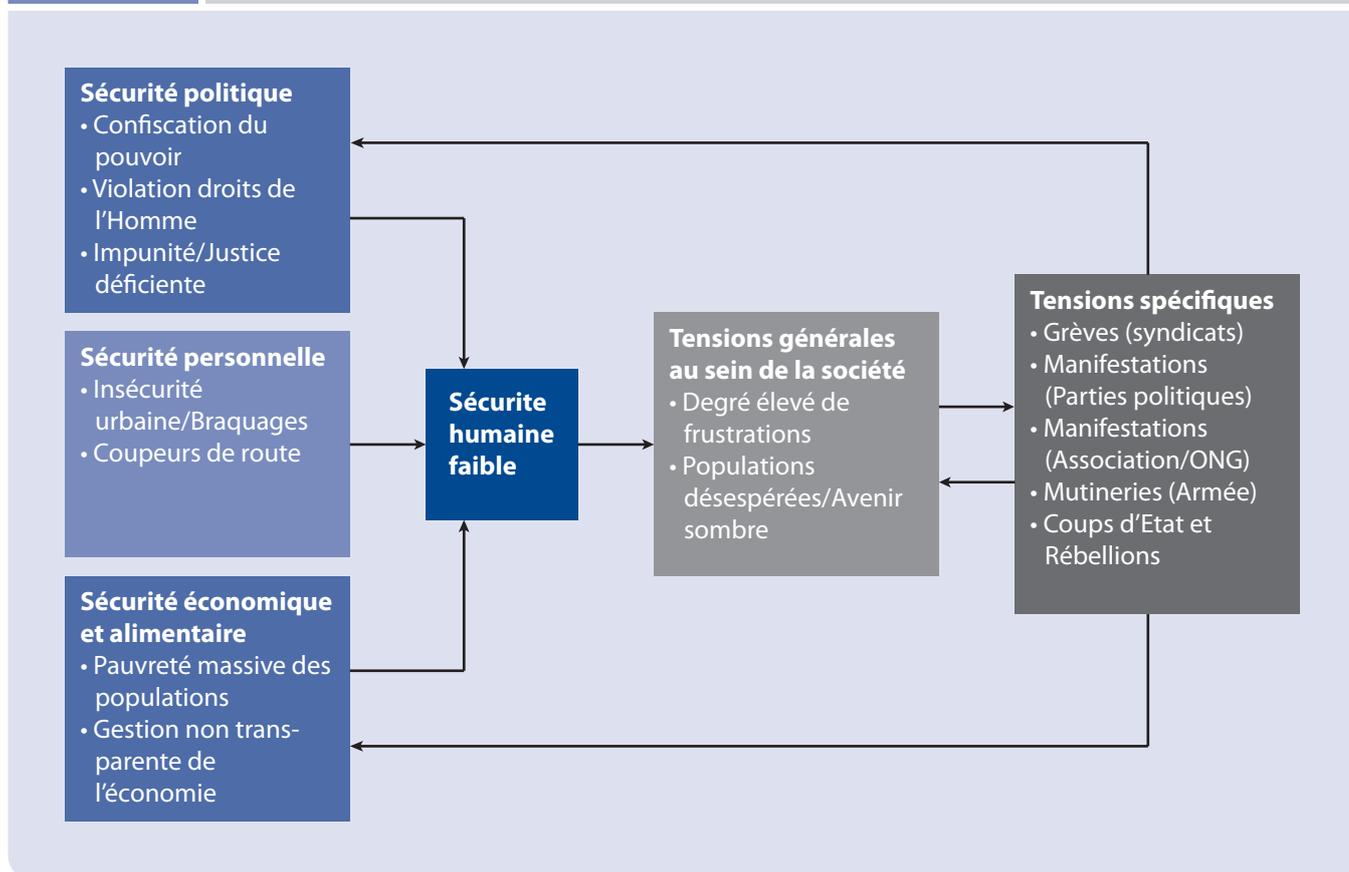
L'analyse du capital social (chapitre 1) a montré qu'en dépit de l'existence d'un climat général d'opportunisme et de méfiance au sein de la société centrafricaine, une grande majorité de la population participe aux activités de groupes ou mouvements à caractère associatif qui semblent former un tissu social assez dense. Globalement, la cohésion sociale et la paix semblent largement l'emporter sur les clivages ethniques. Les résultats de l'enquête sur le capital social de 2006 ont montré qu'une large majorité de centrafricains (81,4 %) se déclare prêt à voter pour quelqu'un appartenant à un groupe ethnique autre que le sien. Ce qui laisse penser que les pratiques de monopolisation du pouvoir sur base ethnique, qu'on observe depuis des décennies en RCA, ont jusqu'à présent, plutôt amplifié le sentiment de mécontentement des populations vis-à-vis de l'Etat et des services publics en général,

plutôt que de créer un véritable clivage ethnique dans le pays.

Il apparaît donc que les tensions spécifiques et localisées dans certaines régions du pays sont le reflet des tensions générales et des frustrations des populations dues, en particulier au sentiment de perte de confiance qu'elles ont à l'égard de l'Etat et des services publics en général, et à la faiblesse de leur niveau de vie. Autrement dit, comme le montre la figure 2.7, c'est le faible niveau de sécurité humaine qui peut être considéré comme la cause structurelle (profonde) des nombreuses crises socio-politiques qui ont secoué le pays au cours des deux dernières décennies. En effet, les tensions générales au sein de la société qui se manifestent à travers les frustrations généralisées et le sentiment d'impuissance et de désespoir au sein de la population sont les conséquences : (i) des niveaux d'insécurité politique caractérisée par la gestion patrimoniale du pouvoir et sa confiscation par un groupe d'individus, la violation continue des droits de l'Homme et la situation d'impunité ; (ii) de la situation d'insécurité personnelle due aux nombreux cas de braquages dans les villes

Figure 2.7

Hypothèse sur les modalités de déclenchement des crises en RCA



En particulier, les mutineries de 1996 ont opposé la garde présidentielle de Patassé, d'ethnie Sara aux soldats d'ethnie Yakoma, clan de Kolingba. Par ailleurs, les frustrations peuvent conduire à des logiques de punition ou de bouc-émissaire sur des groupes de populations spécifiques. Les événements de ces dernières années ont montré que l'opposition ethnique commençait à se faire jour. Les biens de certaines personnes ont été délibérément pris pour cible et pillés ou brûlés.

A l'opposition ethnique s'ajoute l'opposition religieuse. Les récents conflits ont donné lieu à la participation de « Zakawa » tchadiens, ce qui s'est traduit par certaines velléités religieuses entre la population à majorité chrétienne et les combattants. Cette question mérite à cet égard, l'attention des autorités politiques chargées de la sécurité dans la mesure où certaines personnes n'hésitent pas à pointer un doigt accusateur vers les ressortissants tchadiens. Quand bien même, l'opposition réelle entre musulmans et chrétiens n'est pas si forte, notamment parce que le Sud du Tchad est aussi en partie chrétien, les oppositions ethniques pourraient se superposer aux oppositions religieuses et par un effet d'accumulation fragmenter la société. Certaines ethnies en tension telles que les Mbororo sont en effet à grande dominante musulmane, ce qui pourrait exacerber les oppositions religieuses.

Par ailleurs, des facteurs de tensions religieuses peuvent s'ajouter à des frustrations en lien avec la gestion des

ressources naturelles du pays. Les diamants constituent un facteur d'exacerbation des antagonismes en raison de la frustration que le contrôle de la production peut engendrer. En effet, l'exploitation de base est réalisée par les ouvriers-artisans originaires de la localité où se situe le gisement. En revanche, les collecteurs, acteurs situés entre les artisans locaux et les bureaux d'achat, sont pour une partie de confession musulmane avec des populations Mauritanien, Libanais, Maliens et Nigériens. Même si ces populations sont très minoritaires (elles représentent à peine 12% des collecteurs) par rapport aux collecteurs centrafricains, elles sont la cible de sentiments xénophobes étant donné l'écart de revenu entre les ouvriers de base locaux et ces collecteurs. Ces derniers sont par exemple souvent accusés d'être à l'origine du commerce illicite de diamant.

Plus récemment, la découverte de gisements de pétrole au sud du Tchad commence à créer de nouvelles tensions. Les populations de ces zones de la Centrafrique accusent les Tchadiens, là aussi assimilés aux musulmans, de pomper les nappes appartenant à la RCA. Si jusqu'à présent les musulmans sont restés confiants malgré les exclusions dont ils sont l'objet, il faut prendre garde à ce que ces exclusions ne finissent pas par créer un sentiment de rancœur et de frustration qui pourrait les pousser à l'adhésion à des groupes musulmans plus radicaux et plus conflictuels.

et les agissements des coupeurs de route ; et (iii) du niveau de pauvreté généralisé des centrafricains (insécurité économique).

Ces tensions générales donnent lieu à des tensions spécifiques ou régionales/locales ou ethniques. Plus grave encore, ces tensions spécifiques alimentent en retour, les tensions générales dans la mesure où elles créent dans certaines zones un climat de violence qui favorise les comportements de méfiance intercommunautaires, mais également parce-que le pouvoir et les hommes politiques utilisent ces tensions pour accroître leur pouvoir (clientélisme, confiscation du pouvoir).

En effet, dans cet environnement de tensions générales, une étincelle peut mettre le feu aux poudres et provoquer un désordre général. Comme les troubles de ces dernières années l'ont montré, la population s'appuie sur un déclencheur (grèves générales par les syndicats, manifestations violentes par associations civiles ou par des partis

politiques, mutinerie par des militaires, coup d'Etat...) pour s'impliquer dans un désordre général et un climat de violence en adoptant des comportements prédateurs (actes de pillage et d'accaparement de la richesse d'autres personnes). Il ne s'agit pas d'une modalité de conflit impliquant des combattants et divisant la population en catégories spécifiques mais plutôt, partant du fait qu'un conflit émerge, une grande partie de la population est amenée à utiliser la violence comme source de gains personnels par le pillage, le vol, etc.

Par ailleurs, si les différences ethniques ne constituent pas un facteur causal des conflits, en revanche les tensions générales principalement liées à la pauvreté et la frustration peuvent se déployer en oppositions ethniques dans une logique de revanche, par exemple à l'égard du pouvoir en place appartenant plus spécifiquement à une ethnie, ou dans une logique de bouc-émissaire. Cependant certaines tensions

ethniques ont été perceptibles dans un passé récent (encadré 2.3). De même, on note un sentiment de fragmentation sociale de plus en plus perceptible chez des groupes de jeunes centrafricains et dans certains groupes ethniques minoritaires, ce qui peut laisser craindre pour l'avenir, un repli identitaire sur base ethnique plus marqué.

Principaux facteurs d'instabilité et de risque de conflit

1. *La recherche de rente et d'accaparement des ressources naturelles.* La recherche de rente par certaines personnes ou groupes de personnes, constitue un mobile sérieux pour renverser le pouvoir en place et de ce fait, apparaît comme le premier risque de conflit. Le fait de disposer de ressources naturelles n'est pas nécessairement une opportunité de développement pour les pays dans la mesure où ces ressources naturelles sont l'objet d'un désir d'accaparement – la plupart du temps par la force avec l'appui de troupes étrangères ou non (coup d'État, rebellions armées, élections verrouillées) – par une fraction de la population dont le but est essentiellement de s'enrichir. La prise de pouvoir par les armes est le plus souvent aisée en raison d'un contexte socio-économique et politique fragile (capital social vertical faible) et d'une faible protection du régime, souvent mal entouré par des forces paramilitaires. La Centrafrique a été marquée durant toute son histoire récente, par de telles pratiques de manière récurrente.

Cette tendance à l'accaparement des richesses du pays par la prise de pouvoir est un double facteur de risque. D'une part, elle est à l'origine des renversements de régimes qui, compte tenu de l'absence de culture démocratique et d'une justice complètement affaiblie, conduisent très vite à un autre régime autocratique. D'autre part, par un effet de voracité, elle réduit les revenus provenant de l'exploitation des ressources qui auraient dû être mises à la disposition du pays, ce qui retarde le décollage économique du pays, appauvrit la population et accroît encore son niveau de frustration.

De ce point de vue et dans les conditions actuelles, la Centrafrique est un pays connaissant un risque de conflit non négligeable notamment en raison des ressources en diamants, uranium et or dont

elle dispose. Les tendances de production du diamant sont étroitement liées aux différents régimes présidentiels depuis 1960. Les différents régimes qui se sont succédés depuis 1960, ont chacun à leur tour, développé des stratégies d'utilisation du diamant qui a guidé en partie sa production. Cette analyse est partagée par International Crisis Group qui décrit de la manière suivante, le cercle vicieux caractérisant la situation en RCA : « A la mauvaise gouvernance du régime en place répond le recours aux armes ; les rebelles prennent le pouvoir ; le partage des oripeaux de l'État crée alors des mécontents, dont la rébellion s'ajoute à celle des tenants de l'ancien régime, déjà partis en guerre pour reconquérir leurs prébendes.²² Dès lors, soit ces nouveaux rebelles l'emportent, et la boucle est bouclée ; soit le régime en place, sous la pression d'une communauté internationale l'exhortant à négocier le ralliement de ses opposants armés, fait entrer au gouvernement les chefs rebelles et leurs combattants – souvent des parents ethniques – au sein d'une armée qui sera de moins en moins nationale. La conséquence en est le dévoiement des institutions de l'État, dont le déficit de légitimité justifiera de nouvelles rebellions ».

2. *Les chocs économiques et l'insuffisance de l'action de l'État.* Les chocs économiques constituent certainement un des facteurs de trouble les plus importants. Les mutineries de 1996, la déstabilisation du pouvoir en 2002-2003, les grèves de 2000 et de 2004 ont pour origines la frustration et l'exaspération de la population dues au non paiement des salaires des militaires et des fonctionnaires. Or, l'analyse du capital social en RCA, fait ressortir l'existence au stade actuel, d'un degré de frustration élevé chez la majorité de la population. Dans de telles conditions, un choc économique, quelqu'en soit sa nature, pourrait constituer un élément déclencheur de troubles. Il peut s'agir par exemple d'une baisse drastique des salaires et une nouvelle accumulation des arriérés de salaires dues, soit à une crise chronique des finances publiques et une réduction de l'aide internationale, soit à un choc sur les ressources d'exportation.

En dehors d'un choc de nature générale, les chocs locaux ou affectant plus particulièrement certaines catégories de populations sont également susceptibles de produire des événements conflictuels.

Le fait de disposer de ressources naturelles n'est pas nécessairement une opportunité de développement pour les pays dans la mesure où ces ressources naturelles sont l'objet d'un désir d'accaparement – la plupart du temps par la force avec l'appui de troupes étrangères ou non (coup d'État, rebellions armées, élections verrouillées) – par une fraction de la population dont le but est essentiellement de s'enrichir.

Certaines minorités actuellement passives pourraient devenir actives et s'opposer violemment dans le cas où leur source de revenu viendrait à subir un choc négatif. On peut penser à l'élevage pour les Mbororo et les Haoussa. Concernant les Mbororo, la réduction du nombre de bêtes par personne, liée aux conflits avec les agriculteurs et aux pratiques de pillage des bêtes, est un facteur inquiétant d'accroissement des tensions.

Au-delà des chocs, le déclin de certains secteurs d'activité et la pauvreté prolongée des populations travaillant dans ces secteurs (diamant et coton par exemple), constituent des facteurs de frustration qui facilitent grandement le basculement des populations dans l'expression violente de leurs revendications.

3. *La vulnérabilité des jeunes.* Les jeunes constituent la catégorie de la population qui a exprimé dans les plus grandes proportions, sa méfiance vis-à-vis d'autres groupes ou communautés de la société centrafricaine. Cet aspect est critique dans la mesure où il peut indiquer que le recentrage sur base familiale ou ethnique est plus fort chez eux que chez les plus âgés. Or, ils constituent déjà par ailleurs, une catégorie très vulnérable aux manipulations en raison du manque de confiance qu'ils peuvent avoir en eux.

Quelques indicateurs soulignent bien ce risque de vulnérabilité.²³ Tout d'abord, ils sont très nombreux à prendre en considération l'avis des autres pour décider, ce qui souligne leur faible autonomie de pensée. Par ailleurs, lors des échanges ou forum, sortes de plates formes de discussions et d'échanges d'idées entre jeunes, à peine un tiers des jeunes a affirmé être à l'aise ou très à l'aise lors de ces rencontres. Cet indicateur souligne la faible confiance en eux qu'ont les jeunes, ce qui les conduit à avoir des difficultés à exprimer clairement leur point de vue. Cette situation est fragilisée par le contexte de taux élevé de chômage des jeunes qui, face à des lendemains plus qu'incertains, risquent de se tourner vers la violence dans l'espoir d'obtenir des gains matériels.

L'ensemble de ces éléments réunis (désespoir devant la situation de chômage des jeunes prévalent dans le pays, faible confiance en eux, vulnérabilité à l'avis des autres et méfiance plus forte à l'égard des groupes autres que leur groupe

d'appartenance) constitue un facteur de risque non négligeable. La population jeune qui est aujourd'hui nombreuse (la moitié de la population centrafricaine a moins de 18 ans), est certainement celle qui, en cas de crise, suivra le plus aisément un leader charismatique, et qui prendra également comme bouc-émissaire d'autres groupes que leur groupe d'appartenance.

4. *Effet de voisinage et contagion.* Les conflits dans le voisinage d'un pays accroissent le risque de conflit dans ce pays. C'est le cas de la RCA qui se trouve au cœur d'une région très instable politiquement et marquée par de nombreux conflits. Trois aspects distincts peuvent être mis en évidence. Premièrement, des alliances entre forces armées ou troupes armées de deux ou plusieurs voisins contribuent à élargir géographiquement et humainement le champ des conflits. Ensuite, les conflits dans un pays voisin provoquent des mouvements de populations et réfugiés civils, mais surtout de troupes de ce pays vers ses voisins avec toutes les conséquences civiles et militaires que cela comporte. Enfin dans le troisième cas, les conflits dans les pays voisins entraînent un blocage de l'économie du pays et une crise économique qui elle-même peut conduire à terme à des troubles socio-politiques. La RCA a connu ces trois situations et n'est toujours pas à l'abri de ces risques (voir encadré 2.4).

De ce point de vue et dans les conditions actuelles, la Centrafrique est un pays connaissant un risque de conflit non négligeable notamment en raison des ressources en diamants, uranium et or dont elle dispose.

Premièrement, les alliances militaires entre pays, ou plus exactement, entre forces armées ou rebelles des pays contribuent à la situation de conflit. En juin 2001, à la suite de la tentative de coup d'Etat de Kolingba, Jean Pierre Bemba leader du Mouvement de Libération du Congo (ex Zaïre) envoya 600 hommes en RCA pour aider Patassé à défendre Bangui pendant un mois. En octobre 2002, ce sont 2 000 hommes qui seraient venus à nouveau défendre Patassé et ce pendant plusieurs mois jusqu'à la prise de pouvoir de Bozize. Les troupes du MLC auraient commis de nombreuses exactions et des pillages notamment à Bangui et auraient revendu des armes pour survivre. Le Président Patassé aurait également utilisé des milices tchadiennes. En retour le pouvoir tchadien, même s'il l'a toujours démenti, aurait accordé refuge au Général Bozize après sa tentative de coup d'Etat de 2002. Le pouvoir tchadien aurait d'ailleurs coopéré avec Bozize depuis pour sécuriser leurs frontières communes.

Deuxièmement, les conflits voisins provoquent des mouvements de populations et des réfugiés civils mais aussi des combattants créant ainsi des tensions dans le pays. En 1997 puis en 1999, les combats en République démocratique du Congo ont poussé de nombreux hommes armés à traverser la frontière de la RCA. En 1997, ce sont des membres de la Garde présidentielle de Mobutu, de la Police et de la gendarmerie ainsi que des Forces armées Zairoises (FAZ) qui ont fui devant l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) de Kabila. 10 000 hommes seraient ainsi passés en RCA, emmenant avec eux des armes dont très peu ont été récupérées. En 1999 ce fût le tour des forces loyales à Kabila de franchir les frontières de la RCA face à l'avancée du Mouvement de Libération du Congo de Jean Pierre Bemba. Les conflits au Tchad ont également conduit à de nombreuses incursions d'hommes armés en RCA. En 1982, fuyant les conflits, des milliers de réfugiés tchadiens ont traversé la frontière de la RCA,

certaines avec les armes. La création de commandos (ou Codos) opposés au régime de Hissène Habré dans le sud du Tchad a également provoqué l'entrée d'éléments armés en RCA. Sur les 15 000 Codos estimés en 1985-86 seulement 10% auraient réintégré l'armée tchadienne. La plupart seraient venus en RCA pour devenir coupeurs de route (Zaraguinas). En 1990, la restructuration de l'armée tchadienne provoquant la démobilisation de 25 000 hommes aurait également incité un bon nombre d'entre eux à rejoindre les coupeurs de route en RCA. A la frontière avec le Soudan, de nombreux passages d'hommes de la Sudanese People's Liberation Army (SPLA) auraient été réalisés soit pour obtenir de la nourriture, soit pour fuir les offensives militaires soudanaises. En 1985, 10 à 15 000 réfugiés soudanais, dont une bonne part de la SPLA sont passés en RCA. Ils auraient emmené avec eux environ 5 000 armes dont une partie non négligeable a été vendue sur place. A la frontière avec la République du Congo (Brazzaville), les flux de réfugiés sont plus restreints en raison de la forêt tropicale dense, mais de nombreuses armes transiteraient par le fleuve Oubangui. Enfin, plusieurs milliers de réfugiés Rwandais sont entrés en RCA entre 1994 et 1997. En 1997, le HCR estimait que 3 000 Rwandais se trouvaient encore en RCA, dont au moins 1 000 combattants Interhamwe et ex-Forces Armées Rwandaises.

Troisièmement, les conflits dans les pays voisins entraînent un blocage de l'économie. C'est particulièrement net dans le cas de la RCA, pays enclavé et dépendant pour les axes de communication, spécialement les ports via les rivières de la RDC. En 2000, les conflits en RDC ont bloqué complètement l'acheminement des marchandises par bateaux sur les fleuves Congo et Oubangui, ce qui a nécessité l'utilisation de moyens de transport terrestres via le Cameroun, mais dont les coûts sont nettement plus élevés.

Conclusion

A la suite des analyses et constats faits dans les deux premiers précédents, il est clair que pour instaurer la paix en Centrafrique de manière durable, il est nécessaire de restaurer un capital social plus fort en particulier le capital social vertical (confiance entre les populations et l'Etat) ou encore d'assurer une plus grande sécurité humaine (en priorité, la sécurité physique et la sécurité économique). Pour

ce faire des pistes à caractère général peuvent être proposées mais également des pistes à caractère plus spécifique.

Globalement cela suppose de mettre en place les mesures susceptibles de réduire les tensions générales et le climat de méfiance qui prévaut au sein de la population, en rétablissant la confiance des populations dans les institutions de l'Etat. Pour restaurer cette confiance, il est

d'abord nécessaire que la population voit son niveau de vie économique progresser. Il conviendrait alors que les ressources soient utilisées au mieux en donnant des priorités nettes aux secteurs productifs, sanitaires, sociaux et éducatifs. Le sentiment au sein de la population que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour promouvoir l'emploi, développer l'éducation et la santé constitue certainement un facteur essentiel pour rétablir la confiance auprès de cette population. Une telle optique romprait avec le sentiment de ne pas être écouté qui prévaut actuellement dans le pays. Bien sûr, dans le contexte financier et économique du pays cela suppose que l'aide internationale s'oriente vers ces secteurs.

Or l'aide internationale sera d'autant plus envisageable que le Gouvernement s'engagera véritablement et de manière durable sur la voie de la démocratie. L'instauration d'une culture de la démocratie doit prendre progressivement le pas sur la culture de la répression et de la violence. Pour ce faire il faut que les leçons tirées des initiatives de réconciliation nationales soient pleinement prises en compte et que les processus de réconciliation aillent jusqu'au bout de leur cheminement. Les exactions commises et non punies doivent être reconnues et sanctionnées. Cela signifie également, étant donné le climat actuel d'insécurité, que le respect de l'ordre public doit être restauré. Mais il faut prendre garde à ce que le mode de restauration de cet ordre public ne se fonde lui-même sur une culture de la violence, car les répressions violentes et inutiles créent

probablement plus d'effets pervers qu'elles n'en suppriment sur le long terme.

La restauration de la confiance passe en outre, par la suppression de mécanismes opaques et confiscatoires du pouvoir. En la matière, une bonne transparence dans la gestion des ressources publiques et des richesses du pays, permettra d'afficher clairement les moyens de financement du pays et ce dont il peut disposer pour favoriser l'éducation et la santé. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une gestion transparente des ressources réduira les coups d'Etat potentiels dont le caractère récurrent est lié au désir d'accaparement des ressources à des fins personnelles. Cela suppose aussi de mettre fin à l'ethnicisation du pouvoir. La fin de cette pratique et la reconnaissance des compétences plutôt que des liens permettraient de déplacer le conflit sur le plan des idées plutôt que des intérêts personnels. Or les conflits d'idées ne sont pas incompatibles avec la démocratie. Ils en sont même le cœur. Une variable sensible est constituée par les arriérés de salaires dans la fonction publique et l'armée. Une solution négociée devra être trouvée coûte que coûte, entre le Gouvernement et les ayant-droit.

Enfin, étant donnée la sensibilité des jeunes et le fait que globalement ils ont un capital social plus faible que les autres catégories de population, des mesures ciblées les concernant s'imposent. Rétablir la confiance dans le système éducatif et rétablir le lien entre système éducatif et emploi s'imposent également.

Annexe 2.1 Calcul de l'IDH pour la RCA

L'IDH est la moyenne arithmétique de trois indicateurs (espérance de vie, niveau d'instruction et PIB) calculés de la manière suivante :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur du pays} - \text{Valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$$

1. Calcul de l'indicateur de l'espérance de vie

L'indicateur d'espérance de vie mesure le niveau atteint par le pays en terme d'espérance de vie à la naissance.

Val. maximale = 85 ans ; *Val. minimale* = 25 ans ; *Espérance de vie en RCA (2005)* = 43,7 ans

$$\text{Indicateur de l'espérance de vie en RCA (2005)} = \frac{43,7 - 25}{85 - 25} = \frac{18,7}{60} = 0,311$$

2. Calcul de l'indicateur de niveau d'instruction

L'indicateur de niveau d'instruction mesure le niveau pour le pays en terme d'alphabétisation des adultes et de scolarisation (enrôlement brut combiné primaire et secondaire).

Indicateur d'alphabétisation des adultes

Val. maximale = 100 % ; *Val. minimale* = 0 % ; *Taux d'alphabétisation en RCA (2005)* = 48,6 %

$$\text{Indicateur d'alphabétisation} = \frac{48,6 - 0}{100 - 0} = 0,486$$

Indicateur de scolarisation

Val. maximale = 100 % ; *Val. minimale* = 0 % ; *Taux de scolarisation en RCA (2003)* = 29,8 %

$$\text{Indicateur de scolarisation} = \frac{29,8 - 0}{100 - 0} = 0,298$$

Dans le calcul de l'indicateur de niveau d'instruction, l'indicateur d'alphabétisation compte pour $\frac{2}{3}$ et celui de scolarisation pour $\frac{1}{3}$:

$$\text{Indicateur de niveau d'instruction en RCA (2005)} = \frac{2}{3}(0,486) + \frac{1}{3}(0,298) = 0,423$$

3. Calcul de l'indicateur PIB

L'indicateur PIB est calculé au moyen du PIB par personne (PPA US\$). Le revenu est ajusté car l'obtention d'un niveau décent de développement humain ne requiert pas de revenu illimité. Par conséquent, on utilise le logarithme du revenu estimé.

Val. maximale = 40 000 US\$; *Val. minimale* = 100 US\$; *PIB en RCA (2005)* = 1 224 US\$

$$\text{Indicateur PIB en RCA (2005)} = \frac{\log(1\,224) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,418$$

4. Calcul de l'IDH

$$\text{IDH en RCA (2005)} = \frac{1}{3}(0,311) + \frac{1}{3}(0,423) + \frac{1}{3}(0,418) = 0,384$$

Annexe 2.2 Calcul de l'IPH-1 pour la RCA

Le calcul de l'IPH-1 est plus direct que celui de l'IDH. En effet, pour le calcul de l'IPH-1, les critères utilisés pour mesurer les carences dans les trois dimensions fondamentales du développement, sont déjà normalisés entre 0 et 100 (puisqu'ils se présentent sous la forme de pourcentage).

1. Mesures des manques en termes de niveau de vie

Les carences en terme de niveau de vie sont exprimées par une moyenne non pondérée de deux éléments, la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés, et les enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés en RCA (2005) = 25 % ;

Enfants souffrant d'insuffisance pondérale en RCA (2005) = 24 %

$$\text{Moyenne non pondérée} = \frac{1}{2} (25) + \frac{1}{2} (24) = 24,5 \%$$

2. Calcul de l'IPH-1

La formule pour calculer l'IPH-1 est la suivante :

$$\text{IPH-1} = \left[\frac{1}{3}(p_1^3 + p_2^3 + p_3^3) \right]^{1/3}$$

Où :

p_1 = probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans (multiplié par 100)

p_2 = taux d'analphabétisme des adultes

p_3 = moyenne non pondérée des pourcentages de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale

p_1 en RCA = 46,2 % ; p_2 en RCA = 51,4 % ; p_3 en RCA = 24,5 %

$$\text{IPH-1} = \left[\frac{1}{3} (46,2^3 + 51,4^3 + 24,5^3) \right]^{1/3} = 43,6 \%$$

Annexe 2.3 Calcul de l'ISDH pour la RCA

L'ISDH est la moyenne arithmétique des trois *indicateurs d'égalité de la répartition* calculés pour l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu du travail. Chacun de ces indicateurs est lui-même calculé à partir des indicateurs pondérés (par le poids démographique) de chacune des composantes obtenus pour les femmes et pour les hommes respectivement à partir de la formule habituelle :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur du pays} - \text{Valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$$

1. Calcul de l'indicateur d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie

Tout d'abord, les indicateurs féminins et masculins sont calculés séparément. Ensuite, ils sont combinés afin de créer l'indicateur d'égalité de la répartition au moyen de la formule générale des indicateurs d'égalité de la répartition.

FEMME

Val. min. = 27,5 ans ; *Val. max.* = 87,5 ans ;
Espérance de vie en RCA (2003) = 45,7 ans

$$\text{Indicateur de l'espérance de vie} = \frac{45,7 - 27,5}{87,5 - 27,5} = 0,303$$

Part de la population = 50,2 %

HOMME

Val. min. = 22,5 ans ; *Val. max.* = 82,5 ans ;
Espérance de vie en RCA (2003) = 40,0 ans

$$\text{Indicateur de l'espérance de vie} = \frac{40,0 - 22,5}{82,5 - 22,5} = 0,292$$

Part de la population = 49,8 %

$$\text{Indicateur d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie} = \left[\frac{0,502}{0,303} + \frac{0,498}{0,292} \right]^{-1} = 0,297$$

2. Calcul de l'indicateur d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction

Tout comme pour l'IDH, l'indicateur de niveau d'instruction donne la pondération de deux tiers à l'indicateur d'alphabétisation des adultes et une pondération d'un tiers à l'indicateur de scolarisation. Les indicateurs sont calculés séparément pour les hommes et les femmes, et sont combinés pour créer l'indicateur d'égalité de la répartition. Le calcul de ces indicateurs est simple, puisque les indicateurs utilisés sont déjà normalisés entre 0 et 100.

FEMME

Taux d'alphabétisation (2003) = 32,0 % ;
Taux de scolarisation (2003) = 58,7 %

$$\begin{aligned} \text{Indicateur d'alphabétisation} &= 0,320 \\ \text{Indicateur de scolarisation} &= 0,587 \end{aligned}$$

$$\text{Ind. de niveau d'instruction} = \frac{2}{3}(0,320) + \frac{1}{3}(0,587) = 0,409$$

Part de la population = 50,2 %

HOMME

Taux d'alphabétisation (2003) = 53,8 % ;
Taux de scolarisation (2003) = 78,3 %

$$\begin{aligned} \text{Indicateur d'alphabétisation} &= 0,538 \\ \text{Indicateur de scolarisation} &= 0,783 \end{aligned}$$

$$\text{Ind. de niveau d'instruction} = \frac{2}{3}(0,538) + \frac{1}{3}(0,783) = 0,619$$

Part de la population = 49,8 %

$$\text{Indicateur d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction} = \left[\frac{0,502}{0,409} + \frac{0,498}{0,619} \right]^{-1} = 0,492$$

3. Calcul de l'indicateur d'égalité de la répartition pour le niveau de revenu

Tout d'abord, les revenus féminins et masculins (PPA US\$) sont estimés. Puis, l'indicateur du revenu est calculé pour chaque sexe. Tout comme pour l'IDH, les revenus sont ajustés au moyen du logarithme des revenus estimés. Rappelons que les valeurs maximales et minimales du PIB sont respectivement de 40 000 US\$ et 100 US\$.

FEMME

HOMME

Revenu estimé en RCA (2005) = 486 PPA US\$

Revenu estimé en RCA (2005) = 879 PPA US\$

$$\text{Ind. de revenu} = \frac{\log(486) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,263$$

$$\text{Ind. de revenu} = \frac{\log(879) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,362$$

Part de la population = 50,2 %

Part de la population = 49,8 %

$$\text{Indicateur d'égalité de la répartition pour le niveau de revenu} = \left[\frac{0,502}{0,263} + \frac{0,498}{0,362} \right]^{-1} = 0,304$$

4. Calcul de l'ISDH

$$\text{ISDH en RCA (2005)} = \frac{1}{3}(0,297) + \frac{1}{3}(0,492) + \frac{1}{3}(0,304) = 0,364$$

Rôle et participation des partis politiques et de la société civile dans la cohésion sociale

Selon les Nations Unies, la société civile se définit comme l'ensemble des entités légales à caractère national, régional, ou international, autres que les gouvernements centraux ou régionaux et les organisations internationales. Pour d'autres, la société civile se compose de structures, organisations, personnalités et médias ayant pour but de garantir et de protéger, par une action concrète et efficace comme par des moyens pacifiques, la jouissance de l'ensemble des droits civiques et des droits de la personne, ainsi que d'encourager l'apparition d'une forme de discours autonome fondé sur les valeurs et droits universels de la personne.

Le premier chapitre de ce rapport a montré le très faible niveau du capital social en RCA, en particulier la profonde rupture entre l'Etat et les populations. Une analyse également détaillée a été présentée sur la nature des relations entre les communautés vivant en Centrafrique. Le présent chapitre se penche sur les formes d'organisations légales et formelles qu'adoptent les acteurs centrafricains pour promouvoir leur développement et celui du pays. Ces formes d'organisations composent ce qu'il est communément convenu de désigner sous le vocable de société civile. La reconnaissance officielle de ces diverses associations et organisations et de leurs divers rôles dans la construction du capital social et du développement du pays, ouvre de nouveaux espaces politiques et clarifie les rapports entre l'Etat et la société. Ceci permet à l'Etat et aux autorités politiques d'agir en tenant compte, de façon plus efficace, des divers besoins de la société civile. En même temps, il y a lieu de rappeler le caractère non partisan de la société civile, vis-à-vis non seulement de l'Etat, mais également par rapport aux partis politiques au pouvoir ou dans l'opposition.

Cela étant, la société civile doit être consciente des relations d'interdépendance qui existent entre elle et toutes les composantes de l'Etat. En effet, l'indépendance par rapport à l'Etat ne doit pas exclure l'existence d'espaces de collaboration en vue de la consolidation de la démocratie, car la société civile constitue l'interface entre l'Etat et les divers groupes sociaux engagés dans la lutte pour la démocratisation et le développement. Cela exige un dialogue critique et une concertation constructive entre les organisations de la société civile et les différentes composantes de l'Etat.

Etat donné la diversité des associations et organisations existant en RCA, il est

utile, dans un premier temps de rappeler ce qu'est une société civile et retenir ensuite, pour les besoins de ce chapitre 3, les types d'organisations de la société civile centrafricaine dont les missions et fonctions constituent un enjeu majeur pour renforcer le capital social en RCA.

Selon les Nations Unies, la société civile se définit comme l'ensemble des entités légales à caractère national, régional, ou international, autres que les gouvernements centraux ou régionaux et les organisations internationales.¹ Pour d'autres, la société civile se compose de structures, organisations, personnalités et médias ayant pour but de garantir et de protéger, par une action concrète et efficace comme par des moyens pacifiques, la jouissance de l'ensemble des droits civiques et des droits de la personne, ainsi que d'encourager l'apparition d'une forme de discours autonome fondé sur les valeurs et droits universels de la personne.²

Même si les partis politiques rentrent dans le cadre des définitions ci-dessus, il est utile de bien les distinguer compte tenu de la spécificité de l'une de leurs missions qui est de conquérir le pouvoir. En plus des partis politiques, seront considérées les organisations qui jouent un rôle clé dans la vie socio-politique du pays. Il s'agit des *médias privés, des organisations en charge des droits de l'homme, des confessions religieuses et des syndicats*. Bien qu'elles aient également des rôles majeurs dans le renforcement du capital social, les associations du type « associations des jeunes », « organisations des femmes » etc., ne seront pas considérées dans cette étude, étant donné d'une part leur faible niveau d'organisation et d'autre part, leur forte vulnérabilité face aux risques d'inféodation aux pouvoirs politiques.

3.1 Les formations / partis politiques³

Structuration et modes d'organisation des formations politiques

Raisons conduisant à la création des partis politiques

L'Oubangui-Chari, à l'instar des autres colonies françaises d'Afrique, a vu se développer sur son territoire, de 1946 à 1951, des sections des partis politiques métropolitains et africains. Ces partis, au nombre de quatre, défendaient l'idéologie coloniale. Mais ils seront très rapidement doublés par des formations politiques animées par une élite oubanguienne éclairée. Commencée à la fin de l'année 1979, la prolifération des partis politiques s'est accentuée à partir du début des années 90, dans la foulée de la nouvelle ère de démocratie qui a pris place après le sommet de La Baule, plus précisément entre 1990 et 1999, c'est-à-dire vers la fin du régime du RDC et le début du premier mandat du MLPC (1993).

Le pays serait ainsi passé de cinq partis politiques en 1979 au 46 en 2006. Depuis vingt ans, il naît en moyenne 2 partis politiques par an en Centrafrique. La prolifération des Partis politiques en République centrafricaine s'expliquerait, selon les partis politiques eux-mêmes, par cinq raisons principales : (i) la volonté d'instaurer une alternance politique crédible et une nouvelle orientation idéologique dans l'intérêt supérieur de la nation ; (ii) la paupérisation et la misère du peuple ; (iii) la rupture du dialogue, l'exclusion politique, la lutte contre la dictature ; (iv) la mauvaise gouvernance et le constat d'échec par rapport à la gestion des affaires de l'Etat ; et (v) le refus de l'affairisme, du tribalisme, du clanisme et du népotisme.

Les raisons (i), (ii) et (iii) ci-dessus ont été évoquées par 68 % des personnes interrogées au moment de l'enquête, contre respectivement 64 % et 45 % pour les raisons (iv) et (v). Mais au-delà de ces raisons évoquées par les partis eux-mêmes, d'autres causes plus profondes, sont à l'origine de cette pléthore de mouvements et de partis politiques. En premier lieu, la plupart des leaders fondateurs sont des anciens militants et cadres issus d'un autre Parti. Pour n'avoir pas été associés aux

différentes décisions du Parti, ils le quittent pour créer leur propre formation ou se rallient à une autre formation politique. Ce phénomène très fréquent est qualifié en RCA de « transhumance politique ».

Plus précisément, c'est la moralité des dirigeants qui est souvent mise en cause. Ces derniers ne respecteraient pas les ententes conclues avant la prise du pouvoir. Beaucoup s'accrochent et restent président à vie, malgré les demandes internes de renouvellement des organes dirigeants du Parti. Il s'agit d'une crise de leadership ouverte entre les détenteurs du pouvoir et les autres aspirants pour le contrôle du Parti.

Il y a aussi la tendance à utiliser le parti comme tremplin pour accéder à des postes de responsabilité, dans le Gouvernement ou dans la haute administration de l'Etat. Souvent, lorsqu'il s'agit de proposer des noms de cadres du parti pour rentrer dans le Gouvernement, les leaders préférèrent se positionner eux-mêmes, sans concertation avec les autres membres du bureau, ce qui naturellement irrite les personnes qui s'estiment les mieux indiquées pour l'offre.

En 1996, suite à la formation du Gouvernement d'union nationale (GUN), la Convention nationale (CN) et le Parti d'Action pour le Développement (PAD) ont assisté au départ de certains de leurs cadres. En effet, Monsieur Jean-Paul Ngoupandé, alors premier ministre, soucieux de voir les formations politiques jouer pleinement leur rôle d'animation de la vie politique, ne souhaitait pas avoir des leaders des partis politiques dans son gouvernement, car ils ne pouvaient être juges et parties. Mais en dépit du bien fondé de cette mesure, les leaders des partis ci-dessus mentionnés se sont vus attribuer des postes ministériels. Les dissidents de la Convention Nationale se sont regroupés pour fonder l'Alliance pour la solidarité et le développement Maboko na Maboko (ASD-MNM). La formation du gouvernement Dologué II en 1999 a failli ébranler l'unité du MLPC, car tous les membres du Bureau politique voulaient participer au gouvernement. Pour les mêmes raisons, le Parti de l'Unité Nationale (PUN) a été secoué par une crise en 2005 au lendemain de la formation du Gouvernement du Président Bozize.⁷

De 1946 à 1960

- Section Française pour l'Internationale Ouvrière (SFIO) de tendance socialiste, implantée en 1946 par Songomali
- Action économique et sociale (AES), fondée en décembre 1946 par Georges et Antoine Darlan
- Mouvement Républicain Populaire (MRP), de tendance chrétienne et sociale adopté par Barthélemy Boganda en 1946
- Rassemblement du Peuple Français (RPF), créé par le Général de Gaulle et représenté par Durant Ferté et Berveiras en 1947
- Rassemblement Démocratique Africain (RDA), créé par Houphouët Boigny en 1947 et représenté par Antoine Darlan, Ogbabo et Sokambi en 1951.
- Ces quatre partis défendaient l'idéologie coloniale. Mais ils sont très rapidement doublés par des formations politiques animées par une élite Oubanguienne éclairée
- Union Oubanguienne, fondée par Barthélemy Boganda en 1947, mais présidé par Georges Darlan
- Mouvement pour l'Évolution Sociale de l'Afrique Noire (MESAN), fondé par Barthélemy Boganda le 28 septembre 1949 après avoir démissionné de l'Union Oubanguienne suite à des démêlés avec Georges Darlan.⁴
- Mouvement d'Évolution Démocratique en Afrique Centrale (MEDAC), premier parti post-colonial et d'opposition fondé en 1960 par Abel Goumba, à la suite des démêlés avec David Dacko élu Président du Gouvernement et Président du MESAN après la Mort de Boganda. Mais considéré comme une formation politique subversive, le MEDAC sera dissout le 23 décembre 1960 et ses principaux dirigeants poursuivis. C'est dans ces circonstances qu'Abel Goumba a été contraint à l'exil au Bénin.⁵
- Ainsi, vers la fin de 1962, le MESAN est le seul parti politique existant en République centrafricaine. C'est à ce parti que revenait le choix des candidats pour les conseils municipaux, l'Assemblée nationale et la Présidence. L'opposition n'avait donc plus aucune chance de briguer des postes de responsabilité.

De 1970 à 1981

- Front Patriotique Oubanguien (FPO), créé par Abel Goumba depuis son exil béninois en 1972 ;
- Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) de Ange Félix Patassé, créé en 1978 ;
- Ces deux partis d'opposition acculés à la clandestinité sous l'Empire, engagèrent la lutte politique contre le régime de Bokassa et ont ainsi contribué à sa chute en 1979 ;
- Union Démocratique Centrafricaine (UDC), fondée par David Dacko en 1981 après son

retour aux affaires le 19 septembre 1979 à la faveur de l'opération Barracuda ;

- Front Patriotique Oubanguien-Parti du Travail (FPO-PT), créé par Abel Goumba, de retour au pays et en remplacement du FPO en 1981.

De 1981 à 1987

- Après le coup d'État de septembre 1981, le Général André Kolingba met en place un Comité militaire de redressement national (CMRN). Tous les partis politiques sont suspendus d'activité et certains leaders contraints à l'exil. À partir de là, le pays a vécu sans parti politique jusqu'en 1987, année où fut créé le Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC), parti unique qui perdra le pouvoir avec le vent de la démocratisation qui a soufflé sur le continent à partir de 1990.

De 1990 à 1999

- Mouvement Démocratique pour la Renaissance et l'Évolution de Centrafrique (MDREC), de Joseph Bendounga (1990) ;
- Convention nationale (CN), de Eloi Anguimate (1991) ;
- Effort Libéral en Afrique Noire (ELAN), de Martinez Mbangato (1991) ;
- Front Patriotique pour le Progrès (FPP), de Abel Goumba (1991) ;
- Mouvement pour la Démocratie, l'Indépendance et le Progrès Social (MDI-PS), de Daniel Nditifei Boysembe (1991) ;
- Mouvement Socialiste Centrafricain (MSCA) de André Sologue (1991) ;
- Parti Républicain Libéral (PARELI), de Auguste Mboe (1991) ;
- Parti Libéral Démocrate (PLD), de Nestor Kombot-Naguemon (1991) ;
- Parti Républicain Centrafricain (PRC), de Madame Ruth Rolland (1991) ;
- Parti Social Démocrate (PSD), de Enock Derant Lakoe (1991) ;
- Union Nationale pour la Défense de la Démocratie (UNDD), de Show Djibrine Adelard (1991) ;
- Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP), de François Pehoua (1991) ;
- Union du Peuple pour le Développement Économique et Social (UPDS), de Hubert Katossy Symany Dakwani (1991) ;
- Mouvement pour la Démocratie et le Développement (MDD), de l'ancien Président David Dacko (1993) ;
- Union des Démocrates pour le Renouveau Panafricain (UDRP), de Benoît Likiti (1993) ;
- Union Démocratique Républicaine-Fini Kodro (UDR-FK), du Docteur Michel Kosh-Komba (1995) ;
- Union Pour la République (UPR), de l'écrivain Pierre Sammy Mackfof (1995).

Le pays est passé de cinq partis politiques en 1979 au nombre de 46 en 2006. Depuis vingt ans, il naît en moyenne deux partis politiques par an en Centrafrique.

La prolifération des partis politiques en République centrafricaine a été encouragée par la non existence d'une loi régissant les conditions de leur création et de leur fonctionnement ainsi qu'une loi régissant le statut de l'opposition. Cependant, ceci a été pris en compte par l'Ordonnance du 2 juin 2005, mais dont la mise en application tarde malheureusement à venir.

De manière générale, à quelques nuances près, chaque parti politique prétend qu'il reste et demeure la formation politique la mieux organisée et la plus représentative en Centrafrique. Cependant, la réalité sur le terrain est tout autre. Les élections législatives de 2005 ont montré le degré réel d'implantation des partis politiques à travers le pays. En effet, sur 42 formations politiques enregistrées par la Commission électorale mixte et indépendante (CEMI), seulement cinq ont franchi la barre des 5 % des suffrages exprimés.

- Carrefour Démocratique Centrafricain pour le Développement (CDCAD), de Judith Renazou (1996)
 - Front National Démocratique (FNT), de André Danamse Kette (1997)
 - Mouvement Patriotique pour le Renouveau (MOPARE), de Benoît Wakoro (1997)
 - Parti d'Action pour le Développement (PAD), de Laurent Ngon Baba (1997)
 - Parti de l'Unité Nationale (PUN), de Jean Paul Ngoupande (1997)
 - Union Nationale Démocratique du Peuple Centrafricain (UNDPC) de Sallé Mamadou (1997), actuellement dirigé par Madame Marie Claire Damada Mbolidi
 - Union pour le Progrès en Centrafrique (UPCA), de Faustin Yerima (1997)
 - Forum Démocratique pour la Modernité (FODEM), de Charles Massi (1998)
 - Alliance pour la solidarité et le développement Maboko na Maboko (ASD-MNM) de Christophe Mbré Maïdou (1998)
 - Congrès des Sociaux Démocratiques Centrafricains (CSDC), de Modida Bene (1999)
 - Mouvement des Verts de Centrafrique (MVC), de Laurent Avit Bokonas (1999)
- De 2000 à 2004**
- Parti Démocrate Centrafricain (PDCA), de Jean Serge Wafio (2004)
 - Parti National pour un Centrafrique Nouveau (PNCN), de Cyriaque Gonda (2004)
 - Union Nationale pour la Démocratie et le Renouveau (UNADER), de Laurent Gomina Pampali (2004)⁶
- De 2004 à 2006**
- Union pour un Mouvement Populaire de Centrafrique, de Madame Yvonne Mboïssona (2005)
 - Parti de l'Unité du Peuple (PUP), de Rigobert Vondo (2006)

Enfin, la prolifération des partis politiques était surtout encouragée par la non existence d'une loi régissant les conditions de leur création et de leur fonctionnement ainsi qu'une loi régissant le statut de l'opposition. Cependant, ceci a été pris en compte par l'Ordonnance du 2 juin 2005, mais dont la mise en application tarde malheureusement à venir. En effet, les articles 15 à 26 déterminent les conditions de création d'un parti politique et fixent les conditions à remplir par leurs membres fondateurs et dirigeants. Le contenu de la déclaration administrative de constitution d'un parti politique ainsi que les indications relatives aux statuts de l'opposition y sont également mentionnés. Ces dispositions, complétées par d'autres garde-fous, contribueraient à limiter la création anarchique de partis politiques.

Structures et représentation géographique des partis politiques

De manière générale, à quelques nuances près, chaque parti politique prétend qu'il reste et demeure la formation politique la mieux organisée et la plus représentative en Centrafrique. Des plus anciens aux plus récents des partis, tous se déclarent solidement implantés et structurés dans l'arrière pays. Comme preuves, les responsables et cadres des partis politiques,

mentionnent l'existence des organes dont les dénominations varient d'une formation à une autre : cellules, sections, sous-fédérations, conseil politique national, bureau exécutif, congrès. Les partis politiques se prévalent également de leur représentation à l'Assemblée nationale avec, pour certains, la formation de groupes parlementaires qui consolident leur crédibilité sur la scène politique nationale.

Cependant, la réalité sur le terrain est tout autre. Autant certains partis ont une représentativité réellement reconnue au plan national – comme c'est le cas pour le MLPC et le RDC – autant d'autres ont une audience limitée soit au « terroir natal » soit uniquement au niveau de la capitale où ils rencontrent une clientèle occasionnelle qui ne se manifeste qu'à l'approche d'une échéance électorale. Les élections législatives de 2005 ont montré le degré réel d'implantation des partis politiques à travers le pays. Sur 42 formations politiques enregistrées par la Commission électorale mixte et indépendante (CEMI), seulement cinq ont franchi la barre des 5 % des suffrages exprimés comme le montre le tableau 3.1. Ces résultats confirment les tendances dégagées par une étude antérieure sur les partis politiques.⁸

Du financement des partis

Les entrevues réalisées auprès des partis politiques ont montré qu'ils fonctionnent tous grâce aux cotisations des membres du bureau, des militants, des sympathisants et des apports personnels des leaders. Sur cette base, il n'est pas étonnant qu'ils soient confrontés à des difficultés de trésorerie, étant donné le faible effectif d'adhérents, la modicité du montant des sommes recueillies et l'irrégularité dans le versement des salaires des fonctionnaires qui représentent un nombre important des militants. Devant cette situation, le président fondateur ou le leader du parti utilise ses propres moyens, aidé en cela par les autres membres nantis du bureau du parti.

Certains partis expérimentent d'autres moyens pour diversifier leurs ressources financières. Ainsi, le RDC et l'Union pour le Renouveau et la Démocratie (URD) ont recours, comme mode de financement, à des campagnes de financement de manière permanente et pas seulement à l'occasion des scrutins. Concrètement, ils s'adressent le plus souvent à des personnalités d'entreprises ciblées. Quant au Parti Démocratique Centrafricain (PDCA), il se propose d'expérimenter dans les années à venir le « Développement des activités génératrices de revenus tels que l'entretien d'un fonds de commerce » car selon son leader : « il est difficile de compter sur un financement du gouvernement. Le PDCA compte s'autofinancer. Pour cela, des cadres seront recrutés, encadrés et orientés vers des activités lucratives en vue de financer le parti ».

Condamnés à fonctionner avec de faibles revenus, les partis politiques manquent de moyens pour fonctionner. Excepté le remboursement d'une partie des dépenses électorales aux partis ayant totalisé 5 % du suffrage, l'État n'engage pas d'autres dépenses au profit des partis. Concernant les dons, legs et libéralités, le mutisme observé par les leaders des partis est révélateur. Toutefois, l'État s'engage désormais, selon l'Ordonnance susmentionnée, à participer au financement des partis et groupements politiques par des subventions annuelles de fonctionnement, au prorata du nombre des députés à l'Assemblée nationale (art. 44). En revanche, les comptes financiers des partis et groupements politiques doivent être soumis au contrôle de la cour des

Tableau 3.1

Suffrages obtenus par les partis politiques à l'issue des législatives de 2005

Rang	Partis	Nombre de candidat	Suffrages obtenus	en %
1	MLPC	72	122 678	13,56
2	RDC	63	93 494	10,35
3	PSD	56	53 688	5,93
4	PNCN	54	47 919	5,29
5	PUN	56	44 936	5,00

Source : CEMI, 2005.

comptes chaque année. À défaut, la cour des comptes les met à demeure dans un délai fixé par la loi.

De la pertinence de leurs projets de société

Le projet de société d'un parti, définit le genre de société qu'il veut pour son pays. Chaque parti dont l'ambition est de prendre le pouvoir et de l'exercer, doit faire connaître clairement ce qu'il veut réaliser. Le programme du parti doit faire apparaître les moyens qu'il va utiliser à cette fin et doit préciser les mesures concrètes qu'il préconise, c'est-à-dire ses priorités.

Sur dix partis politiques ayant répondu lors de l'enquête, huit de leurs leaders ont affirmé que leur parti dispose d'un projet de société, mais seulement cinq parmi eux ont été en mesure de fournir une copie du document tenant lieu de projet de société. Pour les deux autres, l'élaboration du projet de société serait en chantier. L'exploitation de ces documents révèle que les « projets de société » présentent les mêmes visions, les mêmes problèmes, les mêmes approches des solutions, mais exprimés en des termes et langages différents. Comme indiqué par la majorité des personnalités de la société civile interrogées sur la question, ces projets restent purement théoriques, démagogiques et restrictifs, sans vraie perspective et sans dynamisme pour le pays, et le plus souvent formulés pour les campagnes électorales.

Les évêques de Centrafrique ont, dans la lettre pastorale publiée à la veille des élections de 1992, déclaré ce qui suit : « en tant que citoyens responsables [...] il importe de ne pas se laisser entraîner par les passions mais de bien peser les raisons de son choix politique. Quel est le parti, quels sont les hommes qui offrent la

Condamnés à fonctionner avec de faibles revenus, les partis politiques centrafricains manquent de moyens pour fonctionner.

En effet, les partis fonctionnent grâce aux cotisations des militants, des sympathisants et des apports personnels des leaders. Il n'est pas étonnant qu'ils soient confrontés à des difficultés de trésorerie, étant donné le faible effectif d'adhérents, la modicité du montant des sommes recueillies et l'irrégularité dans le versement des salaires des fonctionnaires qui représentent un nombre important des militants.

Le projet de société d'un parti, définit le genre de société qu'il veut pour son pays. Chaque parti dont l'ambition est de prendre le pouvoir et de l'exercer, doit faire connaître clairement ce qu'il veut réaliser. Le programme du parti doit faire apparaître les moyens qu'il va utiliser à cette fin et doit préciser les mesures concrètes qu'il préconise, c'est-à-dire ses priorités.

En RCA, les projets de société proposés par les partis restent purement théoriques, démagogiques sans vraie perspective pour le pays, et le plus souvent formulés pour les besoins des campagnes électorales.

meilleure politique pour le bien-être de tous ? »⁹ Pour ce faire, les citoyens devraient chercher à connaître les programmes des candidats et de leur parti, c'est-à-dire les projets qu'ils proposent et les moyens dont ils disposent pour les réaliser. Cela pourrait inciter des militants potentiels à ne pas adhérer à des partis, seulement sur une base ethnique, tribaliste, ou régionaliste. Il reste qu'aujourd'hui en RCA, il est difficile de connaître les programmes des partis politiques, et surtout ce qui les différencie, puisque dans la pratique, ils disent en des termes différents les mêmes choses.

De la personnalité et de la moralité des leaders des partis politiques

Les interviews réalisés auprès des partis politiques montrent que la majorité de leurs cadres trouve leurs leaders intègres, honnêtes et dynamiques. En réalité, la plupart des cadres interrogés a voulu observer une réserve prudente, car aller plus loin, serait considéré comme l'ont dit certains, une « manœuvre de délation », ou encore que « le linge sale se lave en famille ». Toutefois, un nombre très faible de militants a osé critiquer – dans la plus grande discrétion – ses dirigeants et leur reproche le plus souvent : leur manque de maturité politique, leurs capacités managériales insuffisantes, leur cupidité qui décourage les militants, leur absence de sincérité, l'exclusion qu'ils pratiquent vis-à-vis des militants les plus méritants, le non respect des dispositions des textes organiques et leur versatilité à l'occasion (brusque changement d'opinion ou de comportement).

Si certaines formations politiques affichent une apparente stabilité au niveau des organes dirigeants, d'autres par contre, ont eu à un moment ou à un autre, à étaler ou porter leurs faiblesses sur la place publique. Les lettres ouvertes, individuelles ou collectives sous la forme de protestation ou de rappel à l'ordre, des lettres de démission, adressées à tel ou tel dirigeant, tel ou tel président fondateur, en disent long sur les comportements et la moralité des responsables politiques. En effet, les partis politiques en Centrafrique ont dans leur majorité, été plus ou moins secoués par des crises de leadership, de conflits de compétence, des courants séparatistes et des querelles interpersonnelles. Une lecture plus attentive de quelques unes

de ces lettres, permet de relever les causes de ces contestations qui fragilisent les partis politiques : déviations par rapport aux idéaux et à la ligne politique, culte de la personnalité, non respect des textes organiques, concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul individu, formation d'un mandarinat axé sur le clan familial ou sur le clientélisme, mépris à l'égard des militants considérés comme des gens de bas niveau, absence de dialogue politique et de contact avec la base et gestion opaque et peu orthodoxe des finances du parti.

Quand on se réfère au jugement de la société civile, les opinions sont plutôt très tranchées sur les partis politiques. Les syndicats se sont montrés très critiques vis-à-vis des formations politiques et de leurs leaders. La plupart des défaillances et faiblesses relevées timidement par les cadres des partis, réapparaissent ouvertement à travers les personnalités syndicales interviewées.

Pour l'OSLP : « les partis politiques, à part quelques exceptions, n'existent que sur papier. Pas de ressources propres, pas de siège, peu d'adhérents, aucune base idéologique, pas de formation de leurs militants. A part quelques partis qui sont pluri-ethniques, un grand nombre de ces partis est une affaire familiale ou ethnique. Les partis politiques centrafricains n'apparaissent qu'à l'approche des échéances et disparaissent dès que les élections sont terminées ». L'USTC pousse plus loin la réflexion en imputant le retard économique et politique de la République centrafricaine aux partis politiques : « la RCA est l'un des rares pays d'Afrique qui s'est très tôt lancé dans l'expérience du multipartisme. Malheureusement, politiquement et économiquement le pays n'a pas avancé. Les partis politiques naissent comme des champignons. Certains s'évaporent aussitôt, d'autres résistent. Mais l'absence d'une vision politique réelle fait que le pays ne se développe pas. La plupart des leaders politiques font de la politique, un moyen de subsistance même s'ils se refusent à le reconnaître ». La CNTC, tout en respectant les partis politiques, déplore leur manque de sérieux : « la plupart de ces partis, déclare-t-il, sont mal structurés ; ils ne disposent d'aucune doctrine précise, d'aucun programme de formation et de conscientisation ; ils ne respectent pas

les dispositions statutaires, et ne sont finalement que des partis constitués sur des bases tribales et familiales. Les congrès ne se tiennent pas ». La CSTC les apprécie positivement mais déplore leur manque de vision nationaliste et le manque de formation de leurs militants. L'UGTC explique la confusion qui règne entre ethnie et parti, entre partis de l'opposition et partis de la majorité présidentielle et mangeoire. Néanmoins, quelques leaders méritent d'être félicités et suivis selon lui.

De l'avis quasi-unanime de personnalités de la société civile – chefs religieux et autres personnalités influentes – « les leaders politiques centrafricains sont des opportunistes sans vision politique, des incitateurs au désordre qui ne contribuent pas réellement à l'effort du développement économique et social, des réfractaires à l'alternance au sein de leurs propres structures, se faisant passer pour des chefs coutumiers et ne luttant que pour privilégier leurs besoins purement élémentaires ».

Contribution des formations politiques à la vie socio-économique et politique

De la participation des partis politiques à la vie de la nation

Pour certains leaders, le seul fait d'envoyer des députés au parlement ou de disposer des cadres dans l'administration, constitue en soi une substantielle contribution à la vie politique de la Nation. A cela peuvent s'ajouter les deux grandes familles politiques (RDC et MLPC) qui se targuent d'avoir doté la Nation d'une constitution démocratique.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, certains leaders mettent à l'actif de leur parti, des réalisations obtenues dans le cadre normal des programmes d'investissements financés par le budget national ou par l'aide extérieure, notamment dans le cadre des projets de développement. C'est par exemple le cas du RDC, qui répondant à la question relative aux contributions au point de vue politique, économique et social, avance entre autres réalisations : la construction du palais de l'Assemblée nationale, la couverture vaccinale (mère et enfant) sur l'ensemble du pays, la construction de 161 écoles pour 760 classes à travers le pays, la construction de la Faculté des sciences de

la santé, des hôpitaux et des dispensaires, la construction de 8 000 km de route, 32 ponts et 58 bacs sur les axes principaux ainsi que la signature du PAS I et PAS II.¹⁰

C'est le cas également du MDREC qui met à l'actif de son Parti, les réalisations en cours de l'actuel Président de la Délégation spéciale de la ville de Bangui. En effet, le leader de ce parti affirme : « notre action à la tête de la municipalité de Bangui a jeté les bases de la renaissance de la ville de Bangui[...]. L'assainissement des quartiers Basse-kotto, Ngou-ciment, Yapélé, Bakongo et Ouango, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) est mon œuvre ».¹¹

Des alliances et coalitions comme modes de participation à la vie politique du pays¹²

L'ensemble des leaders et des cadres consultés reconnaît que leurs partis ont tissé, dans le passé, des alliances selon les circonstances. Cependant, le rôle de ces alliances dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits a été diversement apprécié. Mais tous sont unanimes pour reconnaître que les alliances, qu'elles datent d'hier ou d'aujourd'hui, sont conçues sur des calculs d'intérêts. Elles peuvent obéir à deux stratégies opposées :

(i) Une coalition des partis contre le régime en place. C'était le cas de la Concertation des forces démocratiques (CFD) mise en place en 1992 pour barrer la route à la réélection de Kolingba par la présentation d'un candidat unique. C'était le cas aussi des autres coalitions contre le régime de Patassé : CODEPO et CFVN.

(ii) La recherche d'une alliance avec le régime en place aux fins de prendre part à la gestion de la chose publique en cas de victoire. C'est le cas de la convergence KNK qui a soutenu et défendu la candidature de Bozize.

De manière générale, presque toutes les formations politiques se sont, plus ou moins, retrouvées au sein des principales alliances. La Concertation des Partis Politiques d'Opposition (CPPO) et la CFD, créées respectivement en juillet et en décembre 1991, figurent au nombre des alliances les plus significatives dans l'histoire de l'évolution démocratique et politique de la RCA. La CFD, présidée

De l'avis quasi-unanime de personnalités de la société civile – chefs religieux et autres personnalités influentes – « les leaders politiques centrafricains sont des opportunistes sans vision politique, des incitateurs au désordre qui ne contribuent pas réellement à l'effort du développement économique et social, des réfractaires à l'alternance au sein de leurs propres structures, se faisant passer pour des chefs coutumiers et ne luttant que pour privilégier leurs besoins purement élémentaires ».

De façon générale, les alliances de circonstance, nées pour la conquête du pouvoir ne survivent pas aux querelles de leadership et aux faibles niveaux de conviction et d'engagement de certains des leaders.

par le professeur Abel Goumba et leader du FPP, réclamait en 1992, la tenue d'une Conférence nationale souveraine (CNS). En novembre 1995, après l'alternance politique, le Conseil Démocratique des Partis Politiques d'Opposition (CODEPO) fut créé. Ce conseil regroupe les Partis politiques suivants : FPP, FC, PSD, MDREC, MDD, UDPR et ADP. Mais il sera très vite réduit au MDREC et l'UDPR, suite au départ des autres membres. Les dissidents vont créer le groupe des 11 (G-11) dirigé par Goumba et comprenant : l'ADP, le MESAN-BOGANDA, le MNR, le FC, le MDD, le FPP, le MSCA, le RDC etc. L'Union des Forces Acquisées à la Paix (UFAP) verra le jour en 1996, au sortir des crises militaires. Elle est l'œuvre des organisations des travailleurs, à l'initiative de l'Union Syndicale des Travailleurs de Centrafrique (USTC), en concertation avec les Organisations de Défense des droits de l'Homme et la presse privée et indépendante. De façon générale, ces alliances de circonstance, qui sont nées pour la conquête du pouvoir ne survivent pas aux querelles de leadership et aux faibles niveaux de conviction et d'engagement de certains leaders.

Selon les Syndicats, « ce sont des jeux d'alliances de circonstance, sans lendemain, parce que ne reposant sur aucune base idéologique réelle : on s'allie pour profiter des subsides », déclare un responsable de l'OSLP. Pour l'USTC « les jeux d'alliances politiques en RCA depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui se font sur la base des calculs mesquins et d'intérêts égoïstes au détriment du peuple qui meurt lentement. Beaucoup ne portent que des critères subjectifs : la région, l'ethnie etc. » La CNTC a déclaré que « les jeux d'alliances ont toujours donné l'occasion à des individus pour satisfaire leurs besoins. Personne ne se soucie des intérêts de groupe. Les différentes alliances ont échoué à cause des leaders occupés à leurs intérêts individuels ».

Pour la société civile, les alliances politiques en Centrafrique à bien des égards sont « contre nature, car elles peuvent même s'opposer aux engagements idéologiques et éthiques de leurs auteurs. Elles visent les intérêts personnels de leurs auteurs qui ne pensent qu'au butin politique ou qu'au partage du gâteau ; elles s'appuient sur des calculs égoïstes dans l'espoir pour les auteurs

de gravir très rapidement les marches vers les nominations à des hautes fonctions de l'Etat ». Selon ces acteurs de la société civile, ces différentes alliances n'ont eu qu'à profiter aux vainqueurs des urnes. Elles n'ont pas permis au pays de se construire et d'avoir la paix. « Pour preuve, après la victoire à une élection, le non respect des alliances devient une source de conflit parce que « le butin politique » est mal partagé : ce sont des alliances de circonstance fondées sur des stratégies électorales ». Les différents partis politiques n'adhèrent à un processus que dans le seul but d'en tirer profit, ce qui entraîne souvent comme résultats, des accords fragiles. Les alliances politiques en Centrafrique « creusent un fossé entre le gagnant et les perdants qui se voient marginalisés ; elles ne font que perturber l'évolution du jeu démocratique et entraînent la monocratie et la mauvaise gouvernance ».

Les partis politiques dans la gestion des crises et leur responsabilité dans le déclenchement des conflits

Hormis quelques cas des réserves émises, les formations politiques soutiennent qu'elles ont plus ou moins contribué à la résolution de certaines crises ou de certains conflits. Pour les uns, certaines alliances contribuent effectivement à la consolidation de la démocratie et la prévention des conflits, en servant d'alerte dans la prévention des conflits internes. En effet, en général la plupart des partis d'opposition attirent régulièrement l'attention du parti au pouvoir et de la mouvance sur les risques d'éclatement de la cohésion sociale et partant de conflits suite à la mauvaise gestion de la chose publique. D'autres partis politiques affirment s'être abstenus de toutes déclarations incendiaires en privilégiant la voie pacifique comme moyen de règlement de tous les problèmes, les négociations, la participation aux différentes rencontres visant à ramener la paix après les crises militaro-politiques de 1996 : protocole d'accord politique, gouvernement d'union nationale, dialogue national, réconciliation nationale.

La société civile estime d'une manière générale que les partis politiques ne sont pas efficaces, quant à leur aptitude à renforcer l'unité nationale, à prévenir les crises et à consolider la paix. Bien au contraire, faute d'être dans la « *mouvance présidentielle* », ils

constituent des poudrières qui attendent d'exploser. Ils assimilent les activités d'opposition politique à une organisation nuisible, dérangeante et bloquante pour le Gouvernement. Ils tiennent des propos démagogiques et mensongers qui voilent parfois la réalité. Ils manquent de bon sens dans leur lecture du jeu politique et déstabilisent, voire détruisent le vrai processus démocratique. Or, l'opposition ne devait constituer un danger ni pour le pouvoir, ni pour l'ordre public.

Certains syndicats ont l'impression que « l'unique préoccupation des partis politiques est la conquête du pouvoir. En revanche, ils sont moins soucieux de la consolidation de la démocratie, de la prévention des conflits internes et de la paix sociale car, consolider la démocratie suppose un programme, une orientation claire et une mobilisation de la masse, ce qui n'est malheureusement pas le cas ».

Certains partis politiques auraient même animé les rébellions de 1996, 1997, 2001, 2002, 2003 et plus récemment, celles de 2006 et 2007. En effet, la production en 1996, du Rapport « d'Audit Parlementaire » sur la gestion du régime du RDC, serait à l'origine des trois mutineries politico-militaires qui ont secoué le pays durant une année. Beaucoup d'anciens dignitaires seraient concernés et pour éviter les poursuites judiciaires, une fraction des FACA, alors dominés à 95 % par une ethnie et assimilés, a été poussée à descendre dans les rues. Cette présomption sera confortée par la revendication du

coup d'Etat manqué du 28 mai 2001. De même, en 2003, certains leaders politiques et leurs partis, ont affirmé avoir contribué, de l'intérieur comme de l'extérieur, à la rébellion et à la réussite du sursaut patriotique du 15 mars.

Cette attitude néfaste des partis politiques d'opposition, peut s'expliquer par le fait qu'ils se sentent écartés de la gestion des affaires de l'Etat. Le plus souvent, le parti au pouvoir ne compose qu'avec les partis ou groupements de partis qui le soutiennent. Les partis politiques de l'opposition, n'ont ni le droit à l'information sur les questions importantes touchant à la vie de la nation, ni le droit de s'exprimer librement sur les actions du gouvernement. Non seulement les leaders de ces formations politiques sont rarement reçus par le chef de l'Etat, le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre ou les membres du gouvernement, mais en outre, il leur est tacitement interdit tout contact avec les diplomates, les représentants des Organisations Internationales ou les Corps constitués. Dès qu'une crise politique apparaît, les pouvoirs publics ont tendance à voir l'ombre de l'opposition derrière et par conséquent aucune personnalité ne peut les consulter pour recueillir leur avis.

Enfin, ils n'ont pas souvent droit aux considérations protocolaires et aux honneurs lors de cérémonies officielles, comme si être opposant est synonyme de paria. Dans ces conditions, militer dans l'opposition légale relève du sacerdoce.

3.2 Les médias privés

Le pluralisme démocratique a délié les langues en République centrafricaine et provoqué l'existence et le développement des médias libres. Leurs naissances restent fortement liées à l'instauration en 1993 du contexte de la démocratie et d'affirmation de la liberté d'expression retrouvée en réaction contre un état d'esprit jadis caractérisé par la manipulation politique de l'information depuis les quatre dernières décennies. L'avènement des médias privés a contribué à l'élargissement des canaux d'information et d'expression citoyenne sur les faits politiques, économiques, et socioculturels qui affectent les modes de vie

des populations. Ces médias poursuivent des objectifs opératoires suivants, selon leurs spécificités :

- répondre aux besoins en information des populations urbaines et rurales sur les faits politiques, économiques et sociaux tant national qu'international ;
- ouvrir l'espace d'expression des médias privés en matière de presse écrite et de radios de proximité sur les problématiques de bonne gouvernance, de lutte contre la pauvreté, de promotion durable des droits de l'Homme, de l'environnement, etc. ;

Fortement présente à Bangui, la presse écrite reste encore élitiste et limitée jusqu'ici à un lectorat urbain. L'accès aux offres quotidiennes et hebdomadaires proposées demeure encore conditionné par le pouvoir d'achat déjà très faible des consommateurs nationaux. Cette forte configuration urbaine est liée au marché et s'explique aussi par l'absence d'une messagerie rurale en direction des populations de l'arrière pays.

- diffuser par la voix des ondes la parole de Dieu ;
- créer de nouvelles opportunités d'emploi, de revenu dans le pays.

Typologie des médias privés et espace d'expression

Le paysage des médias privés en RCA se compose aujourd'hui d'une presse écrite fortement concentrée dans la capitale et une presse radiophonique présente à Bangui et dans quelques villes de l'intérieur du pays. Il existe également un Groupement des Editeurs de la Presse Privée Indépendante de Centrafrique dénommé GEPPIC. Ce groupement compte plus d'une vingtaine de titres dont certains ont cessé d'éditer pour des raisons de trésorerie. D'autres apparaissent de façon circonstancielle pendant les périodes électorales ou lors des crises politiques.

Des centrales représentatives des médias privés existent et poursuivent les objectifs suivants :

- défendre les intérêts matériels et moraux des journalistes ;
- veiller au respect des règles de la déontologie et de l'éthique de la profession de journaliste contre les diffamations, les injures et l'intégrisme ;

- tisser des relations de partenariat à la promotion de la presse privée ;

Les ressources des représentations centrales proviennent des cotisations, dons et subventions. Pour le moment, peu d'entre elles dispose d'un compte bancaire et d'avoirs immobiliers. Par contre, deux représentants des médias libres siègent comme membres au Haut Conseil de la Communication.

Les radios communautaires sont de naissances récentes. Parmi elles, les confessions religieuses demeurent les précurseurs avec la Radio Notre Dame créée en 1995 par l'église catholique. Sont venues après, les radios Ndeke luka avec les missions de Nations Unies, Néhémie en 2001 avec l'Ambassade chrétienne et Radio ESCA en 2001 avec l'église des Castors et d'autres radios communautaires actives dans les chefs lieux des Préfectures du pays. Aucune de ces radios ne couvre les zones extrêmes de l'intérieur du pays. Leurs équipements sont sommaires. Nombreuses d'entre elles ne disposent pas de logistique de reportage en dehors des sièges d'émission.

Environnement et conditions de travail

Les médias privés ont ouvert l'espace national d'information jadis monopolisé par le pouvoir public. Qu'il s'agisse de la presse écrite et des radios communautaires, toutes permettent aux populations urbaines et rurales de s'informer et d'être à l'écoute des faits locaux et nationaux liés aux enjeux et défis nouveaux de la bonne gouvernance et de développement humain. Ils véhiculent des informations se rapportant à l'éducation, l'information sociale, et l'évangélisation du grand public quelque soit les couches sociales et professionnelles. Leurs ressources proviennent des communiqués, des messages de souhaits et des dons.

Contexte politique favorable à la liberté d'expression

Un certain nombre de faits importants liés à l'évolution du contexte politique international et national ont concouru au développement des médias privés en République centrafricaine à savoir :

Tableau 3.2

Quotidiens et hebdomadaires affiliés au GEPPIC

1	Le Citoyen
2	Le Démocrate
3	Les Temps nouveaux
4	L'Hirondelle
5	Le Confident
6	Le Quotidien
7	Le Patriote
8	Agbangba
9	Les Dernières nouvelles
10	Bé Africa
11	La voix des entrepreneurs
12	Le Globe visionnaire
13	Le Réveil culturel
14	Le Centrafriq'Un
15	Le Peuple
16	L'Arbre qui parle
17	Le Reflet

- la volonté d'ouverture des autorités politiques marquée par la loi sur la dépenalisation de délits de presse en dépit de l'inexistence d'un cadre juridique statutaire sur les professionnels des médias privés ;
- l'appui des partenaires extérieurs au développement à la volonté exprimée des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé indépendant de promouvoir la démocratie de proximité par l'accès des populations rurales et urbaines à plus d'informations sur les faits nationaux et internationaux ;
- la pluralité des sources dans la production des informations susceptibles de rendre compte de la gouvernance du pays surtout en temps de crise ;
- les opportunités offertes d'emploi et d'affaires économiques ;
- la volonté d'étendre les canaux d'information en réponse aux demandes exprimées des populations rurales.

Concentration urbaine de la presse écrite

Fortement présente à Bangui, la presse écrite reste encore élitiste et limitée jusqu'ici à un lectorat urbain. L'accès aux offres quotidiennes et hebdomadaires proposées demeure encore conditionné par le pouvoir d'achat déjà très faible des consommateurs nationaux. Cette forte configuration urbaine est liée au marché et s'explique aussi par l'absence d'une messagerie rurale en direction des populations de l'arrière pays. Les premières initiatives de distribution à Mbaïki, Berbérati, Bria et Bouar, n'ont pas permis d'asseoir un réseau local de distribution. Les variations des demandes en information sont généralement constatées en temps de crises politiques et sociales. Parallèlement, les radios communautaires s'implantent dans une dynamique de couverture des zones rurales à partir des chefs lieux des préfectures du pays.

Déficit en capacités techniques et de travail en réseau

Les personnes exerçant dans les médias libres sont pour la plupart des non professionnels du métier, constitués en majorité des jeunes diplômés titulaires d'une licence ou maîtrise de l'Université

Tableau 3.3

Les centrales des médias libres en RCA

Centrales	Date de création	Objectifs	Responsables	Sièges
GEPPIC	1997	Défendre les intérêts des éditeurs de la presse privée indépendante	Alkali Michel Ngady	Kiosque (face banque CBCA)
UJCA	1992	Promouvoir la liberté de la presse et un mieux être des journalistes	Maka Gbossokoto	Dans enceinte du <i>Citoyen</i>
OMCA	2005	Veiller au respect de la déontologie et de l'éthique de la profession du journaliste	Pierre Debato	Pas de siège
AJSCA	2006	Promouvoir les informations sur la culture en RCA	Alex Balu	Pas de siège

de Bangui en attente d'intégration dans la fonction publique. S'ils sont capables de collecter des données sur les faits politiques, économiques et sociaux, leurs capacités techniques dans le traitement des informations demeurent très faibles. Ce déficit est souvent cause de dérapages et de nombreuses incompréhensions débouchant le plus souvent sur des poursuites judiciaires et autres formes de menaces auxquelles ce corps de métier est soumis de la part des pouvoirs publics, des forces de l'ordre, et autres.

Par ailleurs, « de nombreux journalistes pensent que l'allégeance à une autorité ou bien à un groupe puissant, suffit à mener à bien une carrière de communicateur. Le souci de parvenir en haut de la hiérarchie ou simplement d'être bien vu des autorités a entraîné de nombreux hommes et femmes de presse à s'engager politiquement. Ils

Tableau 3.4

Représentativité géographique des radios

Médias libres	Ville
Radio Notre dame	Bangui
Radio ESCA	Bangui
Radio Ndeke luka	Bangui
Radio Nehemie	Bangui
Radio Songo	Mbaïki
Radio Voix de la Sangha	Nola
Radios Maigaro et siriri	Bouar
Radio Mamberi kadei	Berbérati
Radios Beoko et linga	Bambari
Radio Ndoye [détruite]	Bossangoa

Les personnes exerçant dans les médias libres sont pour la plupart des non professionnels du métier. S'ils sont capables de collecter des données sur les faits politiques, économiques et sociaux, leurs capacités techniques dans le traitement des informations demeurent très faibles. Ce déficit est souvent cause de dérapages et de nombreuses incompréhensions débouchant le plus souvent sur des poursuites judiciaires et autres formes de menaces auxquelles ce corps de métier est soumis de la part des pouvoirs publics, des forces de l'ordre, et autres.

rencontrent fréquemment les hommes au pouvoir pour rendre compte de ce qui se passe dans les rédactions. Entre le respect de la déontologie et par conséquent la carrière brisée, et l'allégeance à l'autorité donc la promesse d'une belle carrière, très peu font le premier choix.¹³

Ce manque d'éthique est renforcé par les conditions de vie précaires des journalistes centrafricains. En effet, l'insuffisance ou le non paiement des salaires aux professionnels des médias engendre des pratiques de corruption et de diffusion de fausses nouvelles. L'acceptation de « pots de vin » et autres subsides en contrepartie d'une certaine bienveillance devient alors la chose la plus naturelle. Dans les rédactions, les reporters s'arrachent certains reportages, réputés juteux, pour pouvoir joindre les deux bouts ou tout simplement pour pouvoir se déplacer ou téléphoner. Ainsi, même s'il lui répugne de se voir « récompensé » pour un travail pour lequel il est déjà « payé », le journaliste n'a pas d'autres solutions que d'accepter la proposition qui lui est faite, pour entretenir un niveau de vie décent, en rapport avec sa fonction.

Les résultats des travaux d'évaluation issue de l'atelier participatif sur les modes de fonctionnement des représentations centrales de la presse libre et indépendante ont démontré des niveaux désarticulés d'opérationnalité des centrales.¹⁴ Qu'il s'agisse du GEPPIC, de l'UJCA, de l'OMCA ou encore d'autres associations des journalistes, on note une absence de système de travail en réseau permettant un partage et une capitalisation des expériences.

En dépit des textes règlementaires présentant leurs objectifs souvent ambitieux, ces structures centrales sont moins actives et repliées sur elles mêmes. Elles n'ont pas de siège et ne fonctionnent

pas en tant qu'institution de tutelle remplissant des missions sociales au bénéfice des organes de base affiliés. Des menaces et risques divers demeurent liés à la profession de journaliste privé à savoir, pressions politiques et accusations d'être en intelligence avec l'extérieur, fermetures temporaires des éditions, arrestations arbitraires, lettres anonymes de menace de mort, etc.

Perspectives de contribution à la consolidation du capital social

Des acteurs peu conscients de leur rôle de vecteurs de paix¹⁵

« La question du rôle du journaliste dans un pays en développement a longtemps agité les sphères qui s'intéressent de près à la profession. Il y a peu, la presse privée en RCA avait été accusée, par une autorité, de « complicité avec les auteurs de troubles qui ont élu domicile dans la partie septentrionale du pays ».¹⁶ La presse dans son ensemble s'était émue de ce qu'il lui était reproché de ne pas dénoncer les bandes armées et leurs complices. La presse s'en était émue, pensant que ce n'est certainement pas là son rôle. Cependant cette accusation pourrait faire réfléchir et se demander si les médias ne font pas, par moment, le jeu des irrédentistes, lorsqu'ils répercutent, au fait près, les actions de ces derniers, alors qu'il aurait fallu éviter d'alarmer, outre mesure les populations.

Cet exemple montre le grand besoin de faire prendre conscience aux médias privés de leur rôle central dans la recherche et la consolidation de la paix et du renforcement du capital social en RCA. L'expérience a montré qu'il n'existe pas de meilleur système d'alarme que la presse en particulier privée. Celle-ci est capable d'avertir à temps, d'informer juste et même de faire pression si les autorités mettent du temps à prendre des mesures. Une bonne information sur ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter de faire est une aide précieuse qui peut sauver de nombreuses vies humaines et faciliter la tâche des autorités politiques. Elle peut attirer l'attention des citoyens sur les pratiques peu orthodoxes de leurs élus afin de les orienter dans leurs choix futurs. Dans ce sens, les médias contribuent

Tableau 3.5 Année de création et personnel de quelques quotidiens

Organes de presse	Date de création	Effectifs
Le Citoyen	Septembre 1996	10 personnes (4 femmes)
Le Confident	Novembre 2001	10 personnes (2 femmes)
Le Démocrate	Mars 1999	7 personnes
Le Reflet	Février 2003	5 personnes (1 femme)

grandement à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. »¹⁷

Or, ce que l'on constate malheureusement en RCA, c'est une propension à mettre l'accent sur ce qui ne va pas plutôt que sur les succès des gouvernants. La tendance dominante dans leurs productions est souvent orientée vers des jugements de valeur et des faits divers. Ils éprouvent encore beaucoup de mal à s'inscrire dans une dynamique de construction d'un modèle de société dans la consolidation de la démocratie et du capital social. Il est du rôle des journalistes d'aider les populations qui n'ont pas l'habitude de résoudre leurs conflits par le dialogue ou autre instrument de pacification, à adopter des comportements moins violents. La radio est, pour ce genre d'action, la meilleure des alliées. Les instruments de médiations (média) peuvent permettre d'assurer des responsabilités déterminantes dans le processus de formation de l'opinion publique mais aussi dans la gestion des relations entre les gouvernants et des gouvernés.

Les Etats Généraux des médias organisés en septembre 2007 ont donné des indications utiles sur leurs rôles. Parmi

les mesures préconisées, un certain nombre d'actions minimales pourrait déjà aider à mieux orienter les médias autour de la refondation de l'Etat centrafricain :

- la formation des formateurs en techniques de traitement des données et informations ;
- l'appui au projet du GEPPIC relatif au développement d'une messagerie rurale indépendante afin de promouvoir l'accès à la presse écrite pour des populations rurales ;
- l'élaboration d'une convention collective pour les opérateurs économiques des médias privés et indépendants assortie d'une libéralisation dans le domaine de l'audiovisuel ;
- l'établissement d'un contrat de bonne gouvernance entre les pouvoirs publics et les médias privés sous forme d'un plan d'action national en matière d'information, éducation et de communication valorisant la consolidation du processus démocratique, la prévention des conflits, la refondation de la nation.

3.3 Les organisations des droits de l'Homme

Les organisations de la société civile en charge des droits de l'Homme occupent une place particulière dans le paysage associatif centrafricain. Tout au long des soubresauts de la vie politique, elles ont joué un rôle parfois au-delà de leur cadre traditionnel, avec un certain succès. En effet, au début des années quatre-vingts, dans un contexte de lutte pour la libéralisation et la démocratisation de la vie politique, ces associations et leurs dirigeants ont souvent été à l'avant-garde. Conscient de la force potentielle de ces organisations, les différents régimes politiques ont entretenu une certaine méfiance à leur égard, certains n'hésitant pas à les accuser d'opposants politiques, ou à la solde d'organismes internationaux mal intentionnés.

La présente section a pour objet de rappeler l'identité des OSC qui occupent l'espace associatif spécifique aux droits de l'Homme, de présenter un bref diagnostic

de leur situation et des problèmes auxquels elles sont confrontées, puis de proposer quelques mesures susceptibles d'améliorer leurs actions.

Diagnostic et état des lieux

Aujourd'hui, sept organisations se partagent le paysage associatif centrafricain, pour ce qui concerne la défense des droits de l'Homme. Un examen de ce paysage laisse apparaître un certain nombre de problèmes d'ordre organisationnels.

Le problème des effectifs et des moyens

L'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontées les OSC des droits de l'Homme est leur effectif limité et le peu de moyens dont elles disposent. Comment une OSC peut prétendre transformer la communauté et protéger ses droits, si elle n'a pas assez d'adhérents et de moyens? Par adhérent il faut entendre ceux qui se sont

inscrits comme tels et ont payé leurs cartes, mais ne participent pas forcément à la vie de la structure.

Le problème d'effectifs peut se voir dans la faible répartition du personnel dans l'arrière-pays. Sur deux OSC qui affirment avoir un réseau dans l'arrière-pays (Observatoire Centrafricain pour la Défense des Droits de l'Homme (OCDH), Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture et de la Peine de Mort (ACAT)), aucune ne dispose d'un réseau permanent et fonctionnel, faute de moyens. N'allant pas vers la base, ces OSC sont restées élitistes, ce qui se répercute sur leurs effectifs qui sont faibles. Sur sept OSC, deux ont essayé d'implanter des antennes dans l'arrière-pays, avec des résultats mitigés. C'est le cas de l'ACAT et de l'OCDH. Ainsi, l'ACAT, en terme de répartition, compte deux cents adhérents à Bangui, cent vingt à Nola, quatre vingt dix à Berberati, quarante à Carnot, trente à Bouar et vingt à Baoro. Cette structure reste la seule à disposer de détails chiffrés sur ses adhérents de l'arrière-pays.

Même si au départ les membres des associations ont une vision généreuse guidée par le souci de s'impliquer dans la résolution des problèmes de la cité, il apparaît, après coup, une divergence de vue sur les questions parfois essentielles.¹⁸ A

cela s'ajoute un certain élitisme au niveau de Bangui. En général on procède par cooptation, et il n'existe pas de programme clair de sensibilisation et de recrutement d'adhérents. C'est donc par sensibilité et affinité que les adhérents se retrouvent.

Même si toutes ne sont pas logées à la même enseigne, les OSC des droits de l'homme rencontrent d'énormes problèmes de moyens dans la réalisation de leurs objectifs. Au niveau des cotisations, les adhérents ne s'acquittent pas de leur devoir en nombre suffisant pour permettre, ne serait-ce que de disposer d'un siège et d'un personnel permanent et payé, à l'exception de la LCDH et de l'OCDH. La plupart de ces OSC ne dispose même pas de ressources pour former leurs adhérents et rendre accessibles certains textes indispensables à la connaissance et à la compréhension des droits de l'Homme.

Le déficit d'information et de formation

Le déficit d'information se situe tant au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, il y a une méconnaissance du cadre légal dans lequel les OSC sont sensées se mouvoir. Sur les sept OSC, une seule association était capable, au moment de la réalisation de l'enquête participative, de citer les textes de base, à savoir la loi de 1961 sur les associations et la loi de 2002 sur les ONG. Les autres n'étaient pas du tout au courant. Comment donc défendre les droits de l'Homme quand on n'en connaît pas l'étendue textuelle sur le plan du droit positif ? En outre, dans la mesure où ces OSC ne connaissent pas les textes, elles ne peuvent savoir qu'il existe des possibilités de financement prévues par le droit positif centrafricain, ni connaître les procédures et formalités à remplir, notamment le parrainage de l'Etat, pour ce qui concerne les demandes de subvention auprès des institutions étrangères, telles que prévues par la loi de 2002 sur les ONG.

L'autre constat, c'est également un manque de vision commune et partagée, un idéal commun qui sert en général de ciment à tout engagement et tout activisme. En outre, ce qu'il faut retenir, c'est le caractère peu rigoureux du travail d'imprégnation des recrues quant aux valeurs qu'une structure est sensée défendre.

Par ailleurs, il apparaît que ces OSC sont sous informées sur les sources de financement provenant des partenaires

Tableau 3.6

Les OSC des droits de l'Homme en RCA

Dénomination	Date de création (nombre d'adhérents)	Missions sociales
Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH)	1991 (6 000)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des droits citoyens • Défense des libertés fondamentales
Association des Femmes juristes de Centrafrique (AFJC)	1992 (80)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et la défense des droits de la femme et de l'enfant
Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture et de la Peine de Mort (ACAT-RCA)	1991 (500)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des droits de l'Homme • Abolition de la torture et de la peine de mort
Mouvement pour la défense des droits de l'Homme et d'action humanitaire (MDDH)	1994 (500)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et défense des droits de l'Homme
Commission évangélique justice et paix (CEJC)	1991 (inconnu)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la justice et de la paix
Observatoire centrafricain pour la défense des droits de l'Homme (OCDH)	1993 (600)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et la défense des droits des l'homme • Vulgarisation des textes de droit
Observatoire pour la promotion de l'état de droit (OPED)	2005 (inconnu)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'état de droit

internationaux, surtout les critères qui entrent en ligne de compte. Certaines ne connaissent même pas l'existence des autres ONG internationales désireuses d'établir un partenariat susceptible d'être bénéfique ne serait-ce qu'au niveau de la somme d'expérience à partager. De même, les membres dirigeants de ces OSC n'ont reçu aucune formation en matière de gestion des associations. Ils ne sont pas formés pour monter un projet et solliciter une subvention. Cela rend difficile ou improbable leurs capacités à mobiliser des subventions auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Sur un plan plus général, il n'y a pas de programme de formation des adhérents. Pourtant, l'une des missions des OSC des droits de l'Homme est la vulgarisation des exigences de ces droits.

L'absence d'une plate-forme des OSC des droits de l'Homme et le faible réseau d'attache partenariale

Il n'existe pas de structure commune regroupant toutes les OSC des droits de l'Homme, ce qui aurait permis un travail concerté pour une plus grande efficacité. Certes, on constate de plus en plus une volonté de travailler ensemble au niveau de ces structures. Cette volonté s'est plus d'une fois matérialisée dans la gestion ponctuelle et informelle de certaines crises. Mais elle ne s'est pas encore concrétisée dans un cadre formel, avec un bureau élu, un siège, un programme commun.

Par ailleurs, l'étude du paysage associatif des droits de l'Homme a mis en évidence le faible réseau d'attache partenarial. On note toutefois, que l'OCDH et la LCDH se distinguent du groupe, en ce qu'elles bénéficient d'un réseau partenarial assez efficace, quoique encore faible. L'OCDH est en partenariat avec des ONG internationales, représentées à Bangui comme COOPI, une ONG italienne avec laquelle elle a travaillé sur plusieurs projets, notamment sur celui concernant les pygmées Aka. Parmi les ONG étrangères non installées à Bangui, l'OCDH fait partie du réseau de Cordaid, une ONG néerlandaise, qui participe au financement des séminaires organisés par l'OCDH. Cette dernière bénéficie également du financement du BONUCA. L'OCDH est également inscrite auprès de la Commission de l'Union Africaine pour les droits de

l'Homme. Pour ce qui concerne la LCDH, elle bénéficie de la notoriété de la fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et jouit ainsi d'une visibilité qui lui permet d'intervenir pendant les grandes rencontres internationales et de bénéficier plus facilement de subventions.

Cependant, globalement et comparativement aux autres pays africains, le réseau d'attache partenariale est faible en RCA. La non confiance – dans les capacités de gestion transparente des fonds – dont font preuve les ONG internationales (installées à Bangui) à l'égard des OSC nationales, explique probablement et en partie, cette situation de faible attache partenariale, en tout cas sur le plan local. Les OSC nationales y ont leur part de responsabilité, occupés qu'elles sont souvent à se tirer sur les maigres ressources dont elles disposent. La conséquence, c'est l'amalgame entre les OSC qui ont vraiment besoin d'être aidées et qui veulent transformer leur milieu, et celles qui militent de manière intéressée.

Le problème de l'interface avec le Gouvernement

Sur le plan textuel, l'interface entre les OSC de droits de l'Homme avec le Gouvernement est le Haut-commissariat aux droits de l'Homme et à la bonne gouvernance. En effet, aux termes de l'article 2 du décret portant organisation et fonctionnement de cette institution, le Haut-commissaire est chargé notamment, de promouvoir la primauté du droit dans l'environnement politique, économique, et social du pays par une justice crédible, indépendante, libre et efficace. Il est également chargé de promouvoir la coopération avec les organismes nationaux, internationaux et les ONG impliquées dans la défense des droits de l'Homme.

Malheureusement, dans les faits, cette mission de coopération avec les OSC nationales et internationales des droits de l'Homme n'existe que dans les textes. La raison souvent invoquée est le manque de moyens, tant il est vrai que cette institution de l'Etat travaille dans des conditions déplorable. Mais en réalité, le climat de méfiance entre cette structure et les OSC des droits de l'Homme ne milite pas en faveur d'une saine collaboration, comme le témoignent leurs divergences souvent relayées par médias interposés. L'un des

L'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontées les OSC des droits de l'Homme est leur effectif limité et le peu de moyens dont elles disposent.

Sur le plan textuel, l'interface entre les OSC de droits de l'Homme avec le Gouvernement est le Haut-commissariat aux droits de l'Homme et à la Bonne gouvernance. Il est chargé, entre autres, de promouvoir la coopération avec les organismes nationaux, internationaux et les ONG impliquées dans la défense des droits de l'Homme.

Dans les faits, cette mission de coopération avec les OSC nationales et internationales des droits de l'Homme n'existe que dans les textes. La raison souvent invoquée est le manque de moyens, tant il est vrai que cette institution de l'Etat travaille dans des conditions déplorables. Mais en réalité, le climat de méfiance entre cette structure et les OSC des droits de l'Homme ne milite pas en faveur d'une saine collaboration, comme le témoignent leurs divergences souvent relayées par médias interposés.

reproches adressés par les OSC au Haut-commissariat aux droits de l'Homme est la tentative de récupération dont il fait montre. Ces OSC de leur côté, estiment que cette institution, plutôt que de prôner une collaboration, donne des directives sur la conception que les pouvoirs publics se font des droits de l'Homme.

Pistes pour un renforcement des OSC des droits de l'Homme et leur participation au développement du capital social

L'étude sur le capital social (chapitres 1 et 2) a montré l'importance des risques de conflit en RCA où la cohésion nationale a été lézardée, cédant parfois au réflexe de repli communautaire. Les OSC des droits de l'Homme ont un rôle important à jouer, notamment en matière d'éducation dans le but d'apprendre ou de réapprendre aux populations à vivre ensemble, à respecter les droits des plus faibles, mais également d'attirer l'attention des gouvernants sur la nécessité de respecter les droits de l'Homme. C'est dans cette logique que des séminaires ont été organisés, parfois de concert avec des artistes qui ont sillonné toute la capitale pour sensibiliser les populations. Cependant beaucoup reste encore à faire.

La création d'un espace de concertation OSC / Gouvernement

Le climat de méfiance qui règne de part et d'autre, nuit à la bonne marche des OSC et amoindrit du même coup leurs actions sur le terrain. Il est essentiel de reconnaître que le Haut-commissariat aux droits de l'Homme et à la Bonne gouvernance reste avant tout un organe de l'Etat qui défend les points de vue du gouvernement, et en tant que structure, il peut continuer à jouer le rôle qui est le sien. Il convient toutefois de créer un cadre formel de concertation, qui regrouperait toutes les OSC des droits de l'Homme et le Haut-commissariat aux droits de l'Homme. De manière ultime, chaque entité participe à sa façon à la réalisation d'objectifs différents mais communs, que ce soit la défense et la promotion des droits, la défense de la femme et de l'enfant, la promotion de l'Etat de droit. Travailler ensemble permettrait de dissiper tout malentendu et d'offrir l'occasion de partager les différentes expériences.

L'institution des séminaires de formation

Les OSC ne sauraient être fortes sans moyens financiers (étant donné leurs modes et sources de financement). L'accès à des ressources financières est lié à une bonne connaissance des sources potentielles de financement et à une maîtrise des techniques de montage de projet. Etant donné qu'en l'état actuel de leur trésorerie, les OSC ne peuvent payer les services d'experts nationaux et encore moins internationaux, l'appui des agences onusiennes, des partenaires bilatéraux et multilatéraux est nécessaire pour l'institution permanente des cycles de formations. Ceci permettrait la maîtrise des techniques de montage de projet, en fonction des partenaires ciblés. Ce programme serait donc ouvert aux membres des différents bureaux, ce qu'on appelle communément une formation des formateurs, parce que le but recherché est que ceux qui ont reçu ces formations aillent à leur tour former leurs adhérents.

La création d'une banque de données sur les organismes de financement

Aujourd'hui, accéder aux informations sur les organismes susceptibles de financer les activités des OSC relève du mystère absolu pour les OSC. Cette situation est d'autant plus à déplorer que la RCA réunit toutes les conditions pour bénéficier d'aides et de subventions, eu égard à sa situation de pays post-conflit. Il faut donc rendre accessibles toutes les informations nécessaires, par la mise en place d'un site internet et d'une bibliothèque dans un siège commun à toutes les OSC des droits de l'Homme. Ce siège qui reste à créer, disposerait de techniciens rompus aux outils de recherche et aux droits de l'Homme.

La création d'une plate-forme ouverte à toutes les OSC des droits de l'Homme

L'absence de fédération amoindrit l'impact sur le terrain des interventions des OSC des droits de l'Homme. Il y va de leur intérêt de travailler ensemble de manière étroite, tout en préservant leur indépendance. Elles devraient se mettre en réseau pour être plus fortes en créant une fédération et en disposant d'un siège permanent.

La mise en place d'un programme de sensibilisation et de recrutement

Aujourd'hui, il n'est pas exagéré d'affirmer que les OSC des droits de l'Homme, qui

donnent si souvent de la voix, ne sont pas assez représentatives des personnes qu'elles sont pourtant sensées représenter, numériquement parlant. Sur un peu plus de trois millions de centrafricains, seules sept associations sont fonctionnelles avec un effectif cumulé ne dépassant pas dix mille personnes. Or, dans le contexte centrafricain qui connaît des violations régulières des droits de l'Homme, ces OSC doivent apporter les exigences du respect de ces droits dans les couches populaires,

en recrutant le maximum d'adhérents. Mais plus que cela, elles doivent former et assurer un suivi à travers des rencontres d'évaluation. Un travail appuyé devrait être fait dans l'arrière-pays, de façon à couvrir toute l'étendue du territoire. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place quelques antennes à des fins de statistiques, mais de créer un véritable réseau, une chaîne ininterrompue, où les adhérents se retrouvent régulièrement pour faire le point de la situation.

Au cours des dernières décennies, de multiples contradictions, nées de l'évolution et de l'affaiblissement des églises chrétiennes ont favorisé l'émergence d'autres mouvements religieux. Ainsi, le paysage des confessions religieuses en Centrafrique est aujourd'hui partagé par une diversité d'églises et centrales se réclamant toutes, de l'unicité de croyance à un même Dieu Créateur.

3.4 Les confessions religieuses

Les nombreuses tournées d'évangélisation organisées par les premiers missionnaires, pendant la période coloniale, ont grandement permis d'asseoir l'emprise du christianisme. Depuis les dernières décennies cependant, de multiples contradictions, nées de l'évolution et de l'affaiblissement des églises chrétiennes ont favorisé l'émergence d'autres mouvements religieux. Ainsi, le paysage des confessions religieuses en Centrafrique est aujourd'hui partagé par une diversité d'églises et centrales se réclamant toutes, de l'unicité de croyance à un même Dieu Créateur. Leur typologie se présente comme suit : l'église catholique, les églises protestantes subdivisées en frères, baptistes et pentecôtistes; l'islam et ses variantes idéologiques et pratiques, les mouvements religieux d'essence chrétienne et synchrétique

recherche de la foi et du salut, la solidarité et l'entraide individuelle et communautaire, les opportunités d'emploi et de revenu, le pastorat social ou tout simplement la protection contre la sorcellerie (tableau 3.7).

L'essoufflement de anciennes religions dites révélées (Christianisme, Islam) contribue en grande partie à la prolifération de nouvelles congrégations religieuses qui se réclament de la continuité des œuvres spirituelles et sociales du Christ. A l'origine de cet éveil, on retrouve l'appauvrissement des populations et les faibles opportunités d'emplois qui leur ont été offertes depuis la fin des années 80. Dans un tel contexte, où les individus sont en proie à des difficultés quotidiennes de la vie, les mouvements religieux leur apparaissent comme un espoir. Ils sont attirés par les capacités présumées de ces religions à trouver des réponses ponctuelles ou non à leurs problèmes sociaux (santé, stérilité, envoûtement, sorcellerie), contrairement aux anciennes religions révélées qui professent un paradis céleste, un bien-être après la mort. C'est le cas du christianisme prophétique en Afrique, du kimbanguisme et autres. Enfin, la recherche de nouvelles formes de solidarité spirituelle et sociale en réaction aux doctrines rigides des religions révélées aurait aussi favorisé le déploiement de ces mouvements religieux à Bangui et à l'intérieur du pays.

Analyse de l'opérationnalité des confessions religieuses

Les confessions religieuses évoluent dans une diversité identitaire quand bien même elles partagent un principe référentiel de base qui est Dieu. La convergence de plusieurs facteurs est à l'origine de leur dynamisme.

Les facteurs de vitalité et de dynamisme des confessions religieuses

La croyance à la puissance divine demeure l'élément phare dans la mobilisation, les pratiques et les conduites quotidiennes des fidèles et croyants. En effet, l'appartenance à une confession religieuse est liée à un certain nombre de préoccupations à la fois individuelles et collectives qui sont : la

La diversité des représentations centrales

On dénombre une multitude de regroupements et d'unions, surtout chez les baptistes. Cette pluralité provient des contradictions internes découlant de

Tableau 3.7 Les logiques d'engagement des acteurs vis-à-vis des confessions religieuses

Logiques d'engagements	Recherche de Dieu et du salut	Entraide sociale	Emploi et revenu	Pastorat social	Protection contre la sorcellerie
Eglise catholique	x	x		x	
Eglise des Frères	x	x			
Eglise Baptiste	x	x			
Islam	x	x			
Mouvements religieux chrétiens	x	x	x	x	x
Eglises locales	x				x

l'interprétation de la doctrine, de la volonté d'indépendance de certains groupes ecclésiastiques vis-à-vis de l'autorité pastorale des églises mères.

Quelques faiblesses manifestes et latentes

L'immoralité dans le savoir des jeunes pasteurs. Selon les entretiens réalisés auprès des représentants des confessions religieuses, leur prolifération s'est accompagnée d'un affaiblissement dans le respect des normes et des valeurs morales chez les leaders religieux de plus en plus jeunes qui assurent la direction des églises et leur gestion. En dépit de leurs savoirs bibliques et de leurs maîtrises dans les prédications, de nombreux jeunes pasteurs laissent apparaître dans leurs comportements, des

manières de faire contraires à la morale religieuse, comme par exemple, la recherche absolue de gains financiers et matériels, des pratiques d'adultère, et autres. Ces pratiques sont à l'origine de fréquentes crises de confiance et d'autorité que connaissent aujourd'hui, plusieurs églises issues des mouvements syncrétiques.

La rigidité des doctrines face aux besoins d'innovation. Les confessions religieuses demeurent fortement influencées par les doctrines qui gouvernent leurs politiques sociales. Ceci contraint le leadership religieux dans les missions traditionnelles, réduisant ainsi les marges d'innovation et d'ouverture des églises aux initiatives sociales nouvelles. Par exemple, en ce qui concerne l'approche genre, elle est diversement appréciée selon les confessions religieuses. Dans les confessions chrétiennes anciennes, y compris dans l'Islam, la problématique de la responsabilisation de la femme au sein dans la gestion des affaires ecclésiastiques reste encore fortement dictée par le poids des doctrines issues des Saintes écritures. La femme ne peut pas être au devant de l'église. Par contre, dans d'autres mouvements, il est possible pour les femmes d'accéder au poste de Pasteur et de tenir des rôles plus élevés dans la hiérarchie des églises. Tel est le cas chez les apostoliques, les christianistes prophétiques et autres où l'on compte des femmes Pasteurs et Diacres.

L'essoufflement de anciennes religions dites révélées (Christianisme, Islam) accompagné par l'appauvrissement des populations et les faibles opportunités d'emplois qui leur ont été offertes depuis la fin des années 80, sont à la base de la prolifération de nouvelles congrégations religieuses qui se réclament de la continuité des œuvres spirituelles et sociales du Christ.

Tableau 3.8 Configuration organisationnelle des centrales religieuses

Confessions	Centrales	Structuration des confessions
Eglise catholique	Conférence Episcopale de Centrafrique	8 diocèses ; + 115 paroisses ; 25 paroisses dont 20 dans le diocèse de Bangui
Eglise des Frères	UEEF	2 500 églises en RCA dont 80 à Bangui ; +500 000 adeptes
Eglise Baptiste	AEBEC	246 églises dont 44 à Bangui ; 260 pasteurs dont 9 femmes pasteurs ; + 70 000 adeptes
	UEB	65 églises dont 26 à Bangui ; 57 pasteurs dont 3 femmes exclues des prédications à cause de la doctrine ; +14 000 adeptes
	ANEB	360 églises dont 37 à Bangui ; 218 pasteurs ; + 42 000 adeptes
	UFEB	-
	CEAC	800 églises dont 87 à Bangui ; 1 000 pasteurs ; + 1 million d'adeptes
Coopération évangélique	Eglise du Christ Roi	1 église à Bangui ; 4 pasteurs dont 2 femmes ; +1 000 adeptes
	Coopération	400 églises dont 22 à Bangui ; 300 pasteurs ; 20 000 adeptes
Mouvements religieux	Christianisme prophétique en Afrique	224 églises dont 16 à Bangui ; 72 pasteurs ; + 400 000 adeptes

Perspectives de contribution au développement du capital social

Les réalisations socio-économiques

La contribution des confessions religieuses dans la promotion du développement humain est multiforme et variée selon les confessions religieuses (voir tableau 3.9). Pour leurs interventions, celles-ci bénéficient de revenus provenant pour l'essentiel, de dons, offrandes et contributions diverses. Les catholiques sont les seuls à disposer de façon ouverte d'un plan d'action avec Caritas en matière de programme d'appui aux initiatives locales de développement économique et social quand bien même l'on note l'arrivée progressive des autres confessions.

Les besoins en renforcement de capacités et techniques et institutionnelles

Les chapitres 1 et 2 ont montré comment les crises sociopolitiques et économiques des dernières décennies ont contribué à la régression des indicateurs du développement humain et affaibli le capital social. Si certaines confessions religieuses ont montré jusqu'ici un savoir faire certain en réponse aux besoins sociaux, plusieurs autres, cependant ont montré un grand besoin en terme de renforcement de capacités. Plus globalement, c'est l'ensemble des confessions religieuses qui devraient être renforcées quand il s'agit de rebâtir le capital social. Les domaines suivants devraient être prioritaires :

Dans un tel contexte, où les individus sont en proie à des difficultés quotidiennes de la vie, les mouvements religieux leur apparaissent comme un espoir. Ils sont attirés par les capacités présumées de ces religions à trouver des réponses ponctuelles ou non à leurs problèmes sociaux (santé, stérilité, envoûtement, sorcellerie), contrairement aux anciennes religions révélées qui professent un paradis céleste, un bien-être après la mort.

Tableau 3.9

Etat des lieux des avoirs et réalisations sociales

Confessions	Appui à la santé	Appui à l'éducation et la formation
Eglise des Frères	<ul style="list-style-type: none"> • 2 hôpitaux à Boguila et Yaloke • 6 dispensaires dans les provinces • 1 cabinet dentaire à Benz-Vi 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 écoles maternelles à Bangui • 5 écoles primaires • 1 lycée protestant à Yaloke • 4 instituts bibliques • 1 faculté de formation des pasteurs à Bata • 1 foyer de la littérature à Bangui
Eglises baptistes	<p>AEBEC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un congrès des jeunes à Dimbi sur la paix • Congrès des femmes sur le VIH/SIDA <p>UEB</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 dispensaire avec des lits et 1 médecin depuis juillet 2006 	<p>AEBEC</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 écoles de théologie • 1 école primaire à Bangassou • 1 centre fonctionnel de santé à Dimbi • 2 centres de santé non équipés à Ouango et Bangassou • Projet de construction de 2 écoles primaires à Bangui et Begoua
Coopération évangélique	<p>Eglise de Coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 centres de santé • 1 orphelinat à Samba financé par SOS italien • 2 postes de santé à Mambere-Kadei 	<p>Eglise du christ Roi</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Centre protestant pour la jeunesse (CPJ) • 1 lycée à Bangui annexé au CPJ • ONG dénommée Solidarité protestante pour le Centrafrique <p>Eglise de Coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 écoles maternelles à Bangui • Projet en cours d'un centre de formation en informatique, en couture, hôtellerie et santé communautaire
Christianisme prophétique en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de création d'une école à Benz-Vi et à Kina 	<ul style="list-style-type: none"> • Champs communautaires • Immobiliers pour les serviteurs • Projet de création d'une école à Benz-Vi et à Kina

- la formation du leadership religieux afin de les rendre davantage proactifs dans les domaines de la médiation sociale, la gestion des conflits et le renforcement du capital social ;
- l'intégration de modules d'enseignement sur le pastorat social dans les programmes des institutions supérieures de formation du personnel ecclésiastique ;
- le développement d'un partenariat entre le pouvoir public et les ONG et associations dépendant des centrales religieuses sur des programmes d'instruction civique, de prévention citoyenne des conflits et d'information sur le capital social ;
- l'établissement d'un cadre institutionnel de concertation inter confessions religieuses autour des objectifs de la consolidation de la bonne gouvernance et du capital aux cotés des autres parties prenantes de la société civile.

3.5 Les syndicats

L'action syndicale en République centrafricaine a connu une expansion et diffusion rapide dans les secteurs publics et privés de l'économie nationale. Au cours des décennies 80 et 90, les organisations syndicales ont été à l'avant-garde de nombreux changements politiques et sociaux dont certains ont contribué à l'instauration de la démocratie multipartiste. Ce contexte a aussi favorisé l'avènement du pluralisme syndical avec la naissance des centrales. Les principales missions sociales que se sont assignées les syndicats sont les suivantes : la défense des intérêts corporatistes des travailleurs du public et privé, l'information, l'animation et la formation syndicale des travailleurs et enfin, la mobilisation et protection des travailleurs contre l'arbitraire dans les prises de décision.

Le paysage organisationnel et fonctionnel

Au plan géographique, le déploiement des organisations syndicales sur le territoire national est fortement lié à leurs capacités logistiques et les ressources financières dont elles disposent. Elles sont pour la plupart actives exclusivement à Bangui. Seule la centrale USTC couvre 14 préfectures sur les 16 que compte le pays. Les autres interviennent par contre, de manière irrégulière, dans les Chefs lieux des préfectures économiques comme

Mbaiki, Nola, Berbérati, Bouar, Bambari, Bossangoa, Kaga Bandoro, Bangassou. Quant aux zones extrêmes du pays que sont Birao et le Haut Mbomou, elles ne sont pas couvertes quand bien même l'on y trouve des fonctionnaires affiliés et affectés pour des raisons de service. Par ailleurs, bien que l'économie du pays soit dominée par le secteur primaire, il est à noter qu'aucune des centrales du pays ne s'occupe des intérêts des travailleurs ruraux œuvrant dans les secteurs agricoles, pastoraux, miniers et forestiers.

Au plan organisationnel, les six centrales qui animent la vie syndicale des travailleurs en République centrafricaine sont reliées à des organisations de base relevant des secteurs privés et publics. L'unique bourse de travail sert de lieu de meeting à toutes les organisations syndicales y compris les centrales. Sa capacité d'accueil, en période de crise et de forte mobilisation, est limitée. Ces centrales ont pour objectifs de :

- servir d'interface entre les organes de base et les parties prenantes étatiques et patronales tout en recherchant des attaches partenariales ;
- mettre en réseaux les différentes organisations syndicales affiliées ;

- assurer à travers les sessions de formation le renforcement des capacités techniques des organes de base en informations utiles et stratégiques dans la défense des intérêts corporatistes et formations.

Les facteurs de vitalité du mouvement syndical

Depuis 1990, les adhésions citoyennes au mouvement syndical et le renforcement des centrales syndicales sur l'échiquier politique national ont été dynamisés par un certain nombre de facteurs dont les principaux sont les suivants :

- la défense des intérêts corporatistes face à la banqueroute de l'Etat ;
- la forte affirmation de l'indépendance des syndicats vis-à-vis du pouvoir public ;
- le contexte de crise sociale et économique caractérisée par les mesures impopulaires des programmes d'ajustements structurels ;
- les dérives des pouvoirs étatiques caractérisées par des actes de la corruption, de clientélisme politique dans les nominations à des hautes fonctions de l'Etat, à l'impunité et à la mauvaise gouvernance ;
- l'inefficacité des partis à opérer avec réalisme des choix politiques judicieux en réponse aux préoccupations du moment et qui ont renforcé le poids social et politique des syndicats comme force de changement face à la faillite de l'Etat.

Les faiblesses fonctionnelles identifiées

Elles sont de deux ordres et rendent difficile la réalisation d'une autonomisation financière et matérielle des syndicats.

Le faible niveau de constitution des ressources propres. Cette contrainte financière représente l'un des plus grands obstacles à la dynamique de l'action syndicale à l'échelle du territoire national. Disposant de très faibles fonds propres, les syndicats évoluent dans l'optique d'une attente d'appui des partenaires extérieurs en terme d'allocation budgétaire. Leur situation précaire est due en partie aux difficultés rencontrées par les fonctionnaires pour

toucher leurs salaires (et donc à cotiser) et au refus du gouvernement de faire prélever les cotisations à la source par les centrales syndicales, des parts de cotisations des membres fonctionnaires du secteur public.¹⁹

L'absence de transparence dans la gestion des ressources. Les centrales syndicales ne disposent pas d'un système transparent de planification et de gestion des ressources locales. Les Conseils d'administration ou encore les bureaux exécutifs ne tiennent leurs assemblées qu'une fois par an. Leur capacité à rendre compte des engagements financiers et des investissements consentis demeure limitée aux seuls contrôles des commissaires aux comptes dépendants eux-mêmes des bureaux exécutifs. Ces centrales n'ont aucune expérience en matière d'audits externes. Ce qui explique la fragilité de leur système comptable face à la gestion peu orthodoxe des appuis extérieurs concédés à titre de crédits.

Les contraintes majeures au développement du mouvement syndical

Le non respect des textes statutaires. Il s'agit de l'irrégularité dans la tenue des assemblées générales, unique espace et moment de rendre compte de la gestion des organisations. Cette situation est souvent source de nombreuses incompréhensions et dysfonctionnements internes des organisations. Elle débouche en général sur des conflits ouverts en rapport avec le renouvellement des organes exécutifs de gestion et de promotion des compétences internes. Cette situation entretient une

Tableau 3.10

Les zones d'interventions des centrales syndicales

Les centrales syndicales	Date de création	Capitale Bangui	Villes de l'intérieur
Union syndicale des travailleurs de Centrafrique	1990	✗	✗
Confédération syndicale des travailleurs de Centrafrique	1991	✗	
Confédération chrétienne des travailleurs de Centrafrique	-	✗	
Confédération nationale des travailleurs de Centrafrique	-	✗	
Organisation des syndicats libres du public	1990	✗	
Union générale des travailleurs de Centrafrique	1970	✗	

opacité sur la gestion des ressources internes.

Le déficit en ressources techniques disponibles. Ce déficit est très élevé et explique l'incapacité des syndicats à assurer de façon durable, la formation et l'encadrement des travailleurs. Dans le passé, les missions des Nations Unies – MISAB, MINURCA, BONUCA – se sont impliquées dans le renforcement des capacités techniques des syndicats en matière d'information et formation sur la prévention des conflits, les droits de l'Homme et en terme de vulgarisation des textes sur l'action syndicale. Malheureusement, ces opportunités de formation des formateurs n'ont pas réussi à créer une dynamique de renouvellement escomptée des ressources humaines.

La difficile interface avec le Gouvernement. Elle est la traduction des rapports de force et des pressions politiques multiformes exercées par le Gouvernement sur les organisations syndicales, mais que ces dernières refusent d'observer. A cela s'ajoute la non professionnalisation des organes de gestion qui ne concourt pas ainsi à une autonomisation financière de ces syndicats. En effet, les gestionnaires des syndicats sont à la fois fonctionnaires, responsables de l'exécutif et pères fondateurs. On comprend dès lors pourquoi ces organisations sont ouvertes à toutes formes de manipulations politiques, de tentations financières et matérielles offertes.

Les perspectives de contribution à la promotion du capital social

Depuis plus de deux décennies, la situation socio-économique et politique est caractérisée par une crise chronique des finances publiques, un dispositif de contrôle des services publics inefficace, un niveau de corruption élevé et un clientélisme politique dans les nominations à des hautes fonctions de l'Etat. Fort de ces faiblesses, les syndicats devraient jouer un rôle de gardien des principes de la bonne gouvernance, de la culture des compétences et de la consolidation de la démocratie au sein des services publics et privés.

Le contexte actuel de fragilité politique de la République centrafricaine devrait interpeller les organisations syndicales pour qu'elles adoptent des normes acceptables de revendication et qu'elles se sentent solidaires des autres acteurs nationaux dans leurs quêtes de prospérité nationale. En exigeant l'impossible aux gouvernants, l'action syndicale écarte les hypothèses des contingences conjoncturelles et positionne de force l'Etat comme un pourvoyeur de bénéfices sociaux et matériels. Une telle rigidité dans les prises de position pourrait se révéler menaçante pour la jeune démocratie centrafricaine. Pour ces raisons, la consolidation d'une confiance mutuelle entre l'Etat et les syndicats demeure essentielle afin de jeter les bases d'un syndicalisme de participation responsable, autour d'un consensus qui irait au-delà d'une simple trêve sociale.

Dans l'immédiat, un certain nombre de propositions d'actions formulées par les centrales syndicales méritent d'être prises en compte à savoir :

- la réhabilitation de la presse syndicale afin de développer un système de communication de proximité sur les droits syndicaux et sociaux au bénéfice des travailleurs des secteurs publics, privés et informels ;
- l'extension de l'action syndicale aux travailleurs des secteurs non structurés urbains et aux travailleurs des secteurs agricole, minier et pastoral jusqu'ici marginalisés ;
- le développement d'un dialogue permanent et de raison avec le Gouvernement à travers la mise en place de commissions paritaires ;
- la révision du Code de Travail du secteur privé devenu vétuste, car datant de 2 juin 1961 ;
- l'information régulière des centrales sur les résultats des discussions du Gouvernement avec les partenaires au développement, en particulier, les institutions de Bretton Woods.

Annexe 3.1 Cadre légal des Organisations de la société civile (OSC) en RCA

Le droit positif centrafricain définit à part « association » et « organisation non gouvernementale », deux composantes de la société civile. La loi n° 02.004, en son article 1er définit les ONG comme « toute association à laquelle est conféré un statut ayant un caractère non discriminatoire et apolitique menant des actions de solidarité et de développement humain durable dans un but non lucratif. La loi n°61.233, relative aux associations, définit ces dernières comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

1. Identification des textes

La Constitution Centrafricaine du 27 décembre 2004. La Constitution centrafricaine (article 12) accorde à tout citoyen le droit de se constituer librement en association, groupement, société et établissement d'utilité publique, sous réserve de se conformer aux lois et règlements.

La loi du 27 mai 1961 sur les associations. La loi n° 61/233 du 27 mai 1961, règlementant les associations en République centrafricaine. Cette loi définit en son article 1er ce qu'est une association et apporte une précision sur ce qu'est une association étrangère. Ainsi, est considérée comme une association étrangère, quelle que soit la forme sous laquelle elle peut se dissimuler, un groupement présentant les caractéristiques d'une association, qui a son siège à l'étranger ou qui, ayant son siège en République centrafricaine, est dirigé par des étrangers ou bien a, soit des administrateurs étrangers, soit un quart au moins des membres étrangers. Cette loi introduit une distinction entre les associations tout court, et celles qui sont reconnues d'utilité publique, la conséquence étant l'octroi d'une subvention par l'Etat à ces dernières.

La loi du 18 janvier 1960 sur les subventions. La loi n° 59/71 du 18 janvier 1960 portant organisation du régime des subventions accordées par le budget de la RCA aux associations, sociétés et collectivités privées. Aux termes de l'article 2 de cette loi, chaque association, société ou collectivité sollicitant une subvention doit adresser chaque année avant le 1er mars au Ministère des Affaires Sociales un dossier comprenant une copie des statuts, un rapport moral, un extrait de comptes, le programme général de l'année en cours, le nombre d'adhérents. La spécificité de cette loi, c'est que seules les associations présentant un caractère d'intérêt général, peuvent prétendre à une subvention. Ce label est accordé par un comité d'agrément présidé par un membre du tribunal administratif, ou, à défaut, le Conseiller Juridique de la Présidence, et composé du Procureur de la République, d'un représentant de la Présidence, un représentant du Ministère de l'Intérieur, du Directeur des Finances, d'un représentant du Ministère des Affaires Sociales.

La loi du 21 mai 2002 sur les ONG. La loi n°02.004 du 21 mai 2002 régissant les Organisations Non Gouvernementales en RCA, non seulement définit les ONG, mais introduit une distinction entre une association et une ONG. Ainsi, une ONG est une association, mais une association n'est pas forcément une ONG. En d'autres termes, c'est un Comité au sein du Ministère du Plan qui donne le label ONG aux associations qui en font la demande, à partir des critères propres à ce Ministère.

2. Procédure de création des OSC

La loi du 27 mai 1961 a prévu des conditions de création et de reconnaissance des associations. Aux termes de l'article 2 de ladite loi, les associations de personnes physiques ou morales peuvent se former librement après déclaration préalable, mais elles ne jouissent de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5 et si elles ont obtenu l'agrément du Ministre de l'intérieur. Cet article prévoit que pour jouir

de la personnalité juridique, les personnes physiques ou morales doivent procéder à une déclaration préalable. Cette déclaration préalable est faite au siège de la circonscription administrative où l'association aura son siège. Elle comprendra le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de son administration et sa direction. Egalement, deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. La conséquence de cette procédure, c'est que, outre la reconnaissance, une association régulièrement déclarée peut, sans autorisation préalable, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer les cotisations de ses membres, les dons, legs et subvention, etc.

Aux termes de l'article 9 de la Loi n° 2.004 du 21 mai 2002, pour être qualifiée d'ONG, une association doit d'abord être agréée par le Ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions de la Loi 61/233 du 27 mai 1961. Ensuite, l'association doit adresser au Ministre du Plan et de la Coopération internationale, les pièces suivantes :

- deux copies légalisées de la décision de reconnaissance délivrée par le Ministre de l'Intérieur ;
- un exemplaire des statuts et règlements intérieur ;
- un exemplaire du procès verbal de l'Assemblée générale désignant les membres du Conseil d'administration ou du Bureau exécutif et comportant l'identité et le rôle ou fonction de chaque membre ;
- copie d'une lettre de recommandation ou caution délivrée par une ONG ou un réseau fonctionnant dans un pays ou d'une autre institution bilatérale ou multilatérale ayant une représentation en RCA, à défaut une lettre de recommandation ;
- copie du projet de programme ou projet de développement et d'assistance humanitaire ;
- un relevé bancaire ;
- c'est donc un arrêté du Ministre en charge du Plan et de la Coopération qui confère à toute association son statut d'ONG.

S'agissant des ONG internationales, pour exercer leurs activités en RCA, elles doivent produire une copie certifiée de l'acte de reconnaissance ou de déclaration délivrée par les autorités de leurs pays d'origine. Elles doivent également produire une lettre (mandat), établissant les attributs des principaux représentants et signer une convention d'établissement avec le Ministère de l'Intérieur et une convention de collaboration avec le Ministère du Plan. L'octroi de ce statut se fait dans un délai de deux mois. En cas de réponse défavorable, les associations peuvent toujours saisir la juridiction compétente.

3. Les lacunes et handicaps d'ordre textuel

Le caractère restrictif de la loi 59/71 concernant l'accès aux subventions. La loi précitée, portant organisation du régime des subventions accordées par le budget de l'Etat aux associations, sociétés, ou collectivités est trop contraignante pour permettre l'accès aux fonds à ces différentes entités. Aux termes de l'article 3 de cette loi, seules les associations, sociétés, ou collectivités présentant un caractère d'intérêt général et public, peuvent être admises au bénéfice des subventions budgétaires. Ce caractère est reconnu par un comité spécial. La reconnaissance d'une association par le Ministère de l'Intérieur signifie que les préoccupations d'intérêt général ont été passées en revue et acceptées. Il s'agit clairement ici d'un moyen de pression sur des associations qui ont besoin de subventions, ce qui ouvre la voie à toutes sortes de marchandages.

L'octroi du label « ONG » et la tutelle de l'Etat. Pour être qualifiée d'ONG, l'association doit d'abord être reconnue par le Ministère de l'Intérieur. Ensuite, cette association doit solliciter auprès du Ministère du Plan sa reconnaissance en tant qu'ONG. Cette procédure est une porte ouverte pour les autorités administratives et politiques de disposer d'un moyen de pression et ce faisant, elle violerait ainsi la liberté d'association, reconnue par la constitution de 2004. Au delà de cet aspect, il y a une tutelle de fait que l'Etat exerce sur les ONG. En effet, aux termes de l'article 19 de la loi de 2002, si ces dernières peuvent bien solliciter auprès d'une agence bilatérale ou multilatérale ou des donateurs privés nationaux et étrangers une assistance financière et technique, en vue d'exécuter leurs programmes ou projets, ces projets doivent non seulement être approuvés par les Ministères techniques, mais être également présentés par le Ministère du Plan et de la Coopération internationale. En clair, les ONG sont tenues de passer par les Ministères techniques, ce qui constitue une ingérence et une mise sous tutelle qui peut avoir des conséquences sur l'ordre des priorités.

L'absence de texte sur la participation des OSC au processus de décisions communautaires. Il existe certes, un cadre de concertation et de coordination prévu par la loi de 2002, assuré par le Ministère du Plan et de la Coopération, avec la collaboration des Ministères techniques. Il s'agit d'un Comité consultatif inter organisationnel dont la mission est de maintenir le dialogue entre l'Etat et les ONG, d'initier les programmes de capacité institutionnelle, ainsi que de diffuser les programmes de chaque partenaire. Mais aucun texte ne mentionne l'idée de l'implication des OSC dans le processus de décisions à la base.

La lourdeur dans la procédure de reconnaissance. En l'état actuel du droit positif centrafricain, aucune obligation n'est faite à l'administration de réagir dans un certain délai après une demande de reconnaissance. Il est seulement dit que 45 jours après la date de dépôt de demande de reconnaissance, si l'administration ne répond pas, l'association demanderesse peut commencer à exercer ses activités. Cette disposition crée des situations fâcheuses où des associations commencent leurs activités avant de recevoir une lettre de refus de reconnaissance parfois un an après. Il convient d'alléger cette procédure en édictant un texte qui fasse obligation à l'administration de réagir dans un délai d'un mois après le dépôt d'une demande de reconnaissance.

4. Recommandations pour l'amélioration du cadre juridique

L'amélioration et la pleine application de l'article 21 de la loi de 2002. L'article 21 de la loi de 2002 stipule que les ONG doivent veiller à la formation et à l'encadrement de leurs membres et de la population. Force est de constater que cet article n'est pas appliqué. Il convient de l'améliorer, en faisant obligation aux ONG de former leurs membres en gestion associative, mais également de procéder à une évaluation de cette formation comme condition d'accès aux subventions.

L'instauration d'un cadre indépendant de concertation Gouvernement/OSC. Il convient d'instaurer un cadre de concertation indépendant du Ministère du plan, qui serait composé des membres des OSC, mais aussi des représentants des différents Ministères techniques. Cette « Commission » serait chargée de procéder notamment à l'évaluation des dossiers des associations désireuses de se transformer en ONG. Cette « Commission » remplacerait le comité consultatif créé par la loi de 2002, et constituerait un cadre d'échange et une plate forme.

La suppression de l'article 19 de la loi de 2002. L'article 19 de la loi de 2002 instaure une tutelle de fait sur les ONG qu'il faut supprimer. Il s'agit de rendre possible une intervention directe des ONG auprès des probables partenaires, donateurs et autres, sans que les projets soient approuvés et présentés par le Ministère du Plan. Bien entendu, ces structures seraient tenues d'envoyer aux Ministères techniques concernés, les accords

conclus ainsi que leurs rapports annuels, dans un but de contrôle de la gestion des fonds et subventions reçus. Cela n'empêche pas que de manière facultative, une ONG puisse solliciter l'appui technique d'un expert des Ministères techniques aux fins de monter un dossier de demande de financement, en tant que de besoin, sans aliéner son autonomie.

La suppression des articles 3 et 4 de la 59/71. L'article 3 de la 59/71 sur l'organisation de régime des subventions accordées par le budget de l'Etat aux associations impose une condition, le caractère d'utilité publique. L'article 4 de la même loi instaure et montre la composition de ce comité. Il s'agit là d'une grave discrimination dans l'accès aux subventions de l'Etat. Une association ne saurait être reconnue légalement si son activité n'était licite et d'intérêt général, toutes choses ayant été appréciées en amont par le Ministère de l'intérieur. On pourrait en revanche instituer une condition de contrôle de l'opérationnalité de l'association demanderesse de subventions, sur notamment ses réalisations antérieures, ses états financiers, son effectif...

L'édiction d'un texte traitant de la participation des OSC au processus de décisions communautaires. Il ne s'agit pas de lier les OSC à toutes les décisions que l'Etat, de manière souveraine, peut être amené à prendre. Il s'agit seulement des décisions concernant directement les communautés (construction d'écoles, de dispensaires, etc.). Au stade actuel de la législation centrafricaine, il n'y a pas de disposition prévue associant les OSC au processus de décisions. Quelques pistes ont certes été ouvertes, qui eurent permis cette implication, à travers une gestion de proximité. C'est notamment le cas avec la loi 96.013 du 13 janvier 1996, portant création des régions. La suite logique, après la création des régions aurait dû être la nomination des Gouverneurs de région, apportant ainsi une décentralisation plus que nécessaire. Malheureusement, à ce jour, elle n'est pas appliquée. Il serait judicieux d'insérer cette exigence dans le droit positif centrafricain, en encourageant les institutions de l'Etat à rechercher une participation des organisations des bases dans le processus de décisions qui les concernent.

Dans ce contexte, heureusement, on retrouve un certain nombre d'organisations sociales qui sont actives à divers échelons de la vie politique, économique et sociale du pays. Leur identité et leur typologie sont mal connues des pouvoirs publics, des populations et des partenaires au développement. Il est parfois difficile de connaître exactement leurs aspirations à travers les actions qu'elles engagent face aux problématiques nationales. Leur expérience en matière de conduite des opérations et de gestion institutionnelle est limitée et se trouve à la source d'une profonde incompréhension entre gouvernants et gouvernés sur les questions d'intérêt national. Il en découle une absence de vision autour de la présence active des associations et organismes de tous ordres à la recherche d'une contribution effective à l'amélioration de la qualité de la vie des populations et au développement du capital social à long terme.

Mécanismes et dynamique de résolution des conflits et de consolidation de la paix

Les forums et dialogues nationaux ont permis de dégager de façon consensuelle des diagnostics pertinents sur la nature, les causes et les facteurs de conflit.

Mais, les causes et facteurs de conflit n'ayant pas été traités de manière appropriée – sur le fond et sur la manière de mettre en oeuvre les solutions proposées, quand elles étaient applicables – ces forums n'ont pu avoir les impacts réels escomptés sur la dynamique de résolution durable des conflits.

Le Rapport mondial sur le développement humain, publié par le PNUD en 2005 indique que les conflits dans un pays constituent les routes les plus sûres et les plus rapides pour s'enfoncer dans le bas du classement de l'indicateur du développement humain.¹ En effet, sur les 32 pays classés dans la catégorie des pays à faible développement humain, 22 ont connu un conflit à un moment donné et 5 ont connu un renversement du développement humain au cours de la dernière décennie. C'est le cas de la République centrafricaine dont l'indicateur de développement humain (IDH) est passé de 0,398 au début des années 90 à 0,384 en 2005. Elle devançait 17 pays en 1990 dans le classement mondial, contre seulement 6 en 2005.

A ces conséquences mesurables des conflits, s'ajoutent d'autres coûts moins visibles dans l'immédiat et moins faciles à traduire en chiffres. Il s'agit entre autres, de l'effondrement des systèmes alimentaires et la désintégration des services de santé et d'éducation. De même, les opportunités manquées en matière d'éducation sont transmises de génération en génération, sous la forme d'illettrisme et de perspectives limitées pour échapper à la pauvreté.

Ces données et analyses imposent de trouver des solutions durables aux crises permanentes que connaît la RCA depuis

bientôt deux décennies. A ce sujet, il est primordial de se pencher sur la pertinence des modes de résolution des conflits qui mobilisent depuis plusieurs décennies les efforts des Centrafricains et de la communauté internationale.

Les causes profondes des crises en RCA ont été traitées dans les chapitres 1 et 2, à travers l'analyse du capital social, de la sécurité humaine et des éléments de risques et des facteurs de conflits. Les nombreuses initiatives nationales et internationales qui ont été entreprises successivement pour chercher à résoudre durablement ces conflits, n'ont pu empêcher leur récurrence. Ceci soulève la problématique de la pertinence et de l'impact des initiatives de résolution des conflits entreprises jusqu'à présent ; ce qui fera l'objet de la première partie de ce chapitre 4. En outre, une deuxième partie de ce même chapitre sera consacrée à l'analyse de la dynamique de résolution des conflits ainsi qu'aux perspectives d'orientation susceptibles de favoriser des solutions viables et durables aux crises récurrentes. Le chapitre 5 tentera d'apporter des réponses en profondeur en fixant les priorités de la refondation de l'Etat Centrafricain.

Encadré 4.1

L'histoire politique centrafricaine, un éternel recommencement

La République centrafricaine traverse depuis plus de 30 ans des crises politiques, économiques et sociales profondes aboutissant à des conflits armés violents, quelle que soit la nature du régime politique et le mode d'accès au pouvoir. Barthélémy Boganda crée en 1949 le Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire (MESAN) et fonde la République centrafricaine en la dotant de sa première constitution démocratique et

pluraliste le 16 février 1959. Après la mort de Barthélémy Boganda, Mr Abel Goumba assure l'intérim, puis David Dacko alors Ministre de l'Intérieur, est élu le 30 avril 1959 Président du Gouvernement par l'Assemblée nationale. L'indépendance de la RCA intervient le 13 août 1960. La brève expérience de la démocratie pluraliste instaurée par Boganda est arrêtée et de 1960 à 1965 le monopartisme (MESAN) d'état est de règle.²

Le Président Dacko est renversé par le coup d'état du Colonel Jean Bedel Bokassa, Chef d'Etat major de la première armée nationale centrafricaine le 1er janvier 1966. Le régime de Bokassa (1966-1979) est secoué, surtout après les cérémonies très coûteuses de son sacre comme Empereur, par des crises socio-économiques et une vive contestation de la jeunesse estudiantine violemment réprimée qui entraînent sa chute en 1979, suite à l'opération militaire française « Barracuda » qui installe à nouveau au pouvoir David Dacko (1979-1981). De graves troubles politiques et sociaux liés notamment à la contestation de son élection, amèneront le Président Dacko à remettre le pouvoir au Chef d'Etat major des armées le Général André Kolingba en 1981. De 1981 à 1986 le pouvoir est exercé par un Comité militaire de redressement national (CMRN)

Un référendum constitutionnel couplé à des élections présidentielles est organisé en 1986. Le Général Kolingba organise en 1992 le Grand débat national boycotté par les partis politiques de l'opposition et une partie des syndicats. Des élections sont organisées en 1992 mais sont annulées par la Cour suprême

En 1993, Ange Felix Patasse, leader du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) accède au pouvoir à la suite d'élections démocratiques. Durant son régime (1993-2003), plusieurs mutineries militaires surviennent en 1996 et 1997. La première mutinerie d'avril 1996 a exprimé des revendications de nature corporatiste. La deuxième mutinerie de mai 1996 a connu une radicalisation et une évolution des positions des mutins vers des revendications à la fois d'ordre politique et militaire. L'adoption du Protocole d'accord politique (PAP) le 5 juin 1996 a permis d'ébaucher une solution pour sortir de la crise. Les efforts pour résoudre la crise se sont poursuivis à travers l'organisation des Etats généraux de la défense en septembre 1996, puis par la signature du Programme minimum commun (PMC)

Une 3ème mutinerie déclenchée en novembre 1996 plus violente et plus longue amène les chefs d'état africains participant au Sommet France Afrique de Ouagadougou en décembre 1996 à décider l'intervention d'une médiation africaine. Un Comité international de suivi (CIS) est mis en place regroupant les chefs d'état du Gabon, du Tchad, du Burkina Faso et du Mali. L'organisation en janvier 1997 du Comité de concertation et de dialogue a permis d'aboutir à la signature des Accords de Bangui le 25 janvier 1997, puis à la tenue de la Conférence de réconciliation nationale en février/mars 1998 ; Un Pacte de réconciliation nationale est adopté par les participants à la Conférence.

Le Président Ange Félix Patasse est réélu aux élections de 1999. Une tentative de coup d'état revendiquée par le Général André Kolingba, ancien Chef d'Etat, intervient le 28 mai 2001. Une autre tentative de coup d'état a lieu à l'initiative du Général François Bozize, ancien Chef d'Etat major des armées du Président Patasse en octobre 2002.

Une situation quasi insurrectionnelle prédomine d'octobre 2002 à mars 2003. Le 15 mars 2003 le Président Patasse est renversé par le Général Bozize. Durant ces différents événements (1996-2003) de nombreux pillages, destructions et exactions ont eu lieu dans l'ensemble du pays et les protagonistes ont eu recours à des groupes armés conventionnels et non conventionnels étrangers (Libyens, Congolais Banya Mulengue et Tchadiens) et nationaux (milices Karakos, Balawas, Sarawis etc.)³

Après le 15 mars 2003, la constitution de 1995 a été suspendue et deux actes constitutionnels proclamés. Un gouvernement et un Conseil national de transition ont été mis en place par consensus. Un Dialogue national a été organisé par le Gouvernement en septembre 2003.

Des avancées notables sont observées dans le sens d'une réconciliation nationale et un retour à la démocratie constitutionnelle, qui se traduisent notamment par des élections présidentielles et législatives démocratiques, malgré quelques difficultés résolues par une médiation politique à Libreville et la mise en place d'un Groupe des sages en février 2005. Malgré ces avancées importantes dans le retour à la démocratie et le processus de réconciliation nationale, des heurts entre l'armée régulière et des mouvements de rébellions armés transfrontaliers surviennent dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays, à partir de 2006.

En février 2007 un accord est signé entre le Gouvernement centrafricain et le représentant d'un mouvement armé Abdoulaye Miskine du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), puis en avril 2007 un autre accord intervient entre le représentant du gouvernement et Zacharia Damane, le représentant d'un autre mouvement armé pour l'Union des forces démocratiques du rassemblement (UFDR). Pour trouver une issue définitive aux problèmes de rébellions, le Gouvernement met en place un Comité préparatoire pour préparer un nouveau Dialogue national dit « inclusif ». Toutes les composantes politiques et de la rébellion font partie du Comité.

Tableau 4.1

Chronologie des crises et conflits successifs et des initiatives nationales et internationales

Crises et événements reliés aux conflits	Initiatives prises / tentatives de réponses
1979 : Chute du régime de l'empereur Bokassa; retour de Dacko au pouvoir	1980 : Séminaire national de réflexion
1980 : Premières élections présidentielles au suffrage universel : Election du Président Dacko violemment contestée, graves troubles sociaux Septembre 1980 : Passation du pouvoir à l'armée Sous la direction du Général André Kolingba – Comité militaire de redressement national (CMRN) Mars 1982 : Tentative de renversement du Président André Kolingba, départ en exil de certains leaders dont François Bozize et Ange Félix Patasse 1990/1992 : Troubles sociaux - grèves	1991 : Restauration du multipartisme 1992 : Grand débat national
1996 : Tensions sociales et politico militaires dans un contexte de crise économique et financière Grèves et mutineries de 1996/1997	Juin 1996 : Protocole d'accord politique (PAP) Septembre 1996 : Etats généraux de la défense Programme minimum commun (PMC) Décembre 1996 : Médiation Africaine et mise en place du CIS à l'occasion du Sommet France Afrique Janvier 1997 : Organisation du comité de concertation et de dialogue sous les auspices du CIS et signature des Accords de Bangui ; Mise en place de la Mission inter africaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB) Mars 1998 : Organisation de la conférence de réconciliation nationale 1998 : Implication des Nations Unies par le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et en 1999 : par l'installation du Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA)
Mai 2001 : Tentative de coup d'état du Général André Kolingba Déstructuration de l'Armée nationale troubles et arrestations	Février et juin 2002 : Mise en place d'un forum de dialogue politique permanent à travers les rencontres des partis politiques et parlementaires, mise en place d'un comité de suivi et de mise en œuvre des recommandations regroupant des représentants des partis politiques au pouvoir et de l'opposition.
Octobre 2002 : Tentative de coup d'état du Général François Bozize	Décembre 2002 : Conférence extraordinaire des partis politiques et des parlementaires
Octobre 2002/mars 2003 : situation quasi insurrectionnelle – recours aux forces armées conventionnelles et non conventionnelles nationales (milices) et étrangères (Forces armées Lybiennes et congolaises (Banya Mulengue) de Jean Pierre Bemba et éléments armés Tchadiens « Libérateurs » 15 mars 2003 : Renversement du Président Patasse par le Général Bozize	Septembre/octobre 2003 : Organisation du dialogue national réunissant plus de 350 délégués 2003/2004 : Organisation par consensus d'un Gouvernement National de transition et d'un conseil national de transition chargé d'organiser les élections présidentielles et législatives en 2005
Janvier 2005 : Crise du processus électoral	Janvier/février 2005 : Médiation politique : Accords de Libreville, Code de bonne conduite et mise en place d'un Groupe des sages. Juin 2005 : Elections présidentielles et législatives démocratiques acceptées par tous.
Depuis 2006 : Crise politico-militaire à la suite d'attaques dans le Nord-Ouest et Nord-Est du pays par des mouvements armés rebelles Crise humanitaire grave suite aux déplacements massifs de populations	Janvier 2006 : Initiatives du Groupe des sages Février 2006 : La société civile, les partis d'opposition et une partie de l'opposition armée demandent l'organisation d'un dialogue politique inclusif pour trouver une solution durable aux crises en RCA. Juillet 2006 : Lettre de mission du Groupe des sages Février 2007 : Accord de Syrte entre le Gouvernement et le mouvement rebelle armé (FDPC) représenté par Abdoulaye Miskine Avril 2007 : Accord de Birao entre le Gouvernement et le mouvement rebelle armé (UFDR) représenté par Zacharia Damane

Les différents cadres de concertation et dialogue nationaux, sectoriels ou thématiques qui ont été organisés ont globalement dégagé un consensus sur les recommandations mais pas de réelle vision commune sur les stratégies et les moyens opérationnels de leurs mises en œuvre. Les mécanismes de suivi ne prévoient pas de cadre de mise en œuvre effective des recommandations et propositions, tant au niveau global que sectoriel, ni de sanctions en cas de violation des engagements pris.

4.1 Chronologie des initiatives nationales et internationales prises à l'occasion des crises et conflits réussies

La pertinence des initiatives nationales et internationales peut être appréhendée à travers l'adéquation des cadres et des modes de résolution des conflits choisis.

Les initiatives de résolution et de prévention des conflits à caractère national

Les recherches de solution aux crises se sont déroulées dans des cadres de dialogue et de concertation à caractère global et sectoriel. Les forums nationaux ont permis de dégager de façon consensuelle des diagnostics pertinents sur la nature, les causes et les facteurs de conflit. Mais, les causes et facteurs de conflit n'ayant pas été traités de manière appropriée – sur le fond et sur la manière de mettre en œuvre les solutions proposées, quand elles étaient applicables – ces forums n'ont pu avoir les impacts réels escomptés sur la dynamique de résolution durable des conflits.

Pour examiner l'ensemble des causes et facteurs de conflits en vue d'y apporter une réponse globale, le pays a dans un premier temps, adopté *des modes de résolution à caractère global*. Dans ce cadre, l'analyse des initiatives prises en vue de rechercher des solutions globales aux différentes crises et conflits permet de constater qu'elles ont adopté un processus démocratique, à caractère largement participatif. En effet, les différents forums ont regroupé l'ensemble des acteurs politiques, militaires et sociaux du pays: représentants du gouvernement, des partis politiques, de l'armée, de la société civile, organisations des droits de l'Homme, confessions religieuses, syndicats, etc.

Le traitement des conflits a le plus souvent donné lieu à un travail préparatoire organisé au sein de commissions, suivant une approche thématique en fonction des différentes sphères de conflits. Celles-ci ont bénéficié de l'appui d'experts détachés par la communauté internationale (PNUD, BONUCA, France, Union européenne). Les rapports préparés par les commissions des forums de concertation et de dialogue réussis ont été discutés en plénière, enrichie et adoptés par l'ensemble des participants qui se sont formellement

engagés à appliquer les recommandations. Dans l'ensemble, ces forums (voir tableau 4.2) ont :

- émis des diagnostics similaires sur la nature, les causes structurelles et institutionnelles ainsi que sur les facteurs principaux de conflits en RCA ;⁴
- fait successivement des propositions et recommandations qui pour la plupart se recoupent pour résoudre ces conflits ;
- mis en place des mécanismes de suivi et de contrôle de leur application.

En raison de l'importance de certains thèmes et domaines, à la fois comme facteurs déclencheurs de conflit, et comme facteurs de résolution globale des conflits, des modes de résolution de conflit à caractère sectoriel et thématique ont été également organisés. Il s'agit notamment des Etats généraux de la défense nationale (septembre 1996),⁵ des Etats généraux de la jeunesse et de la formation, des Premiers assises nationales de l'économie et des finances (2001), des Etats généraux du secteur minier (2003), du séminaire de réflexion sur la douane et des états généraux des eaux et forêts (2003).

Ainsi, le traitement des sources de conflictualités dans ces cadres sectoriels procède en même temps d'une démarche proactive de prévention des crises dans ces secteurs clés. Toutefois, l'approche méthodologique adoptée dans ces cadres de concertation sectoriels présente des similitudes avec celle des concertations à caractère global. Elle procède d'abord au diagnostic des facteurs de conflits et des dysfonctionnements pour le thème ou domaine spécifique puis à l'adoption de nombreuses recommandations. Les conclusions de ces cadres de concertation sectoriels recoupent souvent celles issues des cadres de concertation nationaux réussis rappelés plus haut.

Globalement, les différents cadres de concertation et dialogue nationaux, sectoriels ou thématiques qui ont été organisés ont dégagé un consensus sur les recommandations mais pas de réelle vision commune sur les stratégies et les moyens

Tableau 4.2

Diagnostique et recommandations de la Conférence de réconciliation nationale de 1998 et du Dialogue national de 2003

Diagnostic	Recommandations
Facteurs sociopolitiques de crise	
<ul style="list-style-type: none"> Exacerbations des tensions politiques, militaires, économiques et sociales liées aux comportements des dirigeants politiques de gestion néo patrimoniale et de confiscation des pouvoirs politiques, économiques et administratifs au profit d'un clan Déficit de dialogue entre les partis politiques et le pouvoir Absence de culture politique et démocratique, Non respect des constitutions, Dérives du multipartisme d'où pléthore de partis politiques non représentatifs, Non respect des engagements politiques, Pratique généralisée de mauvaise gouvernance, de corruption et de fraudes, Violations des droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la constitution Elimination de toute forme de tribalisme et d'exclusion Respect des accords politiques et des recommandations issues des différents fora Dialogue entre les acteurs politiques Recrutement et nomination aux postes de responsabilité sur des critères objectifs de compétence et d'intégrité Application des accords consensuels et des recommandations des fora Révision du Code électoral Libre accès des partis politiques aux médias d'Etat, création d'un Conseil national de médiation et d'un Haut conseil de la communication Adoption d'une loi sur le financement des partis politiques
Causes d'ordre structurelles	
<ul style="list-style-type: none"> D'ordre socio économique et financier liées au cumul des arriérés de salaires, aux difficultés d'accès à l'éducation, la santé, à la crise généralisée de l'emploi, destruction du tissu économique Absence d'une véritable politique de développement prenant en compte les besoins réels de la population Effondrement du capital social horizontal (les différences ethniques ne constituent pas en RCA un facteur de conflit mais apparition de clivages et de tensions ethniques du fait de l'accaparement du pouvoir sur base clanique et ethnique) 	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement des finances publiques et paiement régulier des salaires Assainissement et transparence dans la gestion des ressources naturelles, et réforme des régies financières pour accroître les recettes de l'Etat Adoption d'un plan de développement Redynamisation du secteur privé Poursuite des travaux de la Commission vérité et réconciliation Vérité et réconciliation
Causes d'ordre institutionnel	
<ul style="list-style-type: none"> Crise de l'autorité de l'Etat D'ordre politico administratif : Faiblesse institutionnelle du système politique Centralisation extrême et inefficience de l'administration Politisations de l'administration, de l'armée et de la justice occasionnant de nombreux dysfonctionnements 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer l'autorité de l'Etat Décentralisation de l'Administration au profit des collectivités locales Dépolitisation de l'administration, de l'armée, de la justice Restructuration, amélioration des conditions de travail et renforcement des Forces de défense et de sécurité Réforme du secteur sécuritaire Respect des droits de l'Homme, lutte contre l'impunité

opérationnels de leurs mises en œuvre. Les documents résultant de ces forums s'analysent en déclarations d'intention politique, d'ailleurs souvent faites sous la pression en raison d'un contexte de crise.

Ils n'ont aucun caractère contraignant. Les causes et facteurs de conflit diagnostiqués n'ont pas fait l'objet de traitement approfondi en vue de dégager des bases de solution concrètes, en particulier par

Les médiations politiques africaines ont été souvent déterminantes dans la dynamique de résolution des conflits en RCA. Mais, elles n'ont pas véritablement accompagné le processus de consolidation de la paix jusqu'au bout du processus.

les leaders politiques eux mêmes, identifiés comme principaux facteurs récurrents de conflit par les divers forums. Les mécanismes de suivi ne prévoient pas de cadre de mise en œuvre effective des recommandations et propositions, tant au niveau global que sectoriel, ni de sanctions en cas de violation des engagements pris.

Les initiatives internationales de résolution des conflits

Médiations politiques africaines déterminantes mais inachevées

Les médiations politiques africaines ont été souvent déterminantes dans la dynamique de résolution des conflits en RCA. Cependant, elles n'ont pas véritablement accompagné le processus de consolidation de la paix jusqu'au bout.

La mission de médiation décidée au cours du Sommet France Afrique de décembre 1996 (comprenant les chefs d'état du Gabon, du Mali, du Burkina Faso, du Tchad) a joué un rôle déterminant dans la recherche de solution à la crise centrafricaine provoquée par les différentes mutineries de 1996. Ainsi, le Comité international de suivi (CIS) a pu obtenir l'arrêt des mutineries et la signature par les acteurs politiques d'un Protocole d'accord politique (PAP) le 5 juin 1996. Les efforts pour sortir de la crise se sont poursuivis au travers l'organisation des Etats généraux de la défense organisés en septembre 1996, puis par l'adoption d'un Programme minimum commun (PMC). Un Comité de concertation et de dialogue inter centrafricain a été réuni du 11 au 18 janvier 1997 et a permis d'aboutir à la signature des Accords de Bangui le 25 janvier 1997. La Conférence de réconciliation nationale prévue par les Accords de Bangui s'est tenue en février / mars 1998, et a abouti à la signature, par l'ensemble des parties, d'un Pacte de réconciliation nationale.

Conformément aux recommandations des Accords de Bangui, une force inter-africaine d'interposition – la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB)⁶ – a été déployée pour surveiller leur application. Après la résolution 1152 du Conseil de sécurité du 2 mars 1998, la MISAB a cédé la place à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, la MINURCA.

La médiation politique africaine s'est retirée pour laisser la place aux Nations Unies dans le Comité de suivi et d'arbitrage mis en place par la Conférence de réconciliation nationale en 1998. Le représentant des Nations Unies est alors devenu le garant de l'exécution des recommandations de la Conférence de réconciliation nationale et des engagements pris par les leaders politiques dans le Pacte de réconciliation nationale. Mais les parties prenantes centrafricaines n'ont jamais saisi le Comité de suivi et d'arbitrage, dont le Président était nommé par le Gouvernement ; elles n'ont pas non plus saisi le représentant des Nations Unies sur l'exécution du Pacte.

Le mandat des forces d'intervention internationales et / ou africaines

La mission essentielle de la MISAB était de procéder au désarmement des mutins et des diverses milices. Sa présence a permis de stabiliser le pays et d'aider à l'organisation de la Conférence de réconciliation nationale dans un climat apaisé. Quant à la MINURCA elle avait pour mandat :

- l'assistance pour le maintien et le renforcement de l'ordre et de la sécurité, en particulier à Bangui ;
- la poursuite des opérations de désarmement et de ramassage des armes entamées par la MISAB ainsi que de l'œuvre de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale.

La MINURCA a procédé à la poursuite du ramassage des armes et a aidé à l'organisation des élections présidentielles de 1999. Au départ de la MINURCA en 2000, le pays s'est retrouvé sans forces d'interposition, le BONUCA qui l'a remplacée n'étant pas une force de maintien de la paix. En outre, si des textes ont bien été pris pour réorganiser les institutions chargées de superviser la défense nationale, les forces armées n'avaient pas été restructurées, ni renforcées en hommes et en équipement adéquat pour l'exercice de leur mission. L'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires, pourtant jugée indispensable par les Etats généraux de la défense de 1996 et les conclusions de la Conférence de réconciliation nationale de 1998 n'était pas intervenue. Ces éléments identifiés lors des Etats généraux, comme

des risques de conflit armé, ont donné lieu à des tentatives de coups d'état en mai 2001 et en octobre 2002.

Le caractère inachevé de ces initiatives nationales et internationales a eu des répercussions sur leur impact réel, aussi

bien en matière de résolution que de prévention de conflits.

Les forums et dialogues nationaux ont favorisé la mise en place de réformes institutionnelles démocratiques ayant vocation à consolider l'état de droit et à instaurer des contre-pouvoirs, mais leurs mises en application présentent des défaillances. Par ailleurs ces forums n'ont eu qu'un faible impact sur les stratégies et les comportements des principaux acteurs impliqués dans les conflits, ainsi que sur les conditions de vie des populations.

4.2 Impacts réels des différentes initiatives

Au regard du phénomène de récurrence des conflits et des constats successifs de l'application très partielle des recommandations issues des forums, on peut s'interroger sur la nature et le degré de l'impact réel de ces différentes initiatives sur la dynamique de résolution/prévention des conflits en RCA.

Globalement, les forums ont favorisé la mise en place de réformes institutionnelles démocratiques ayant vocation à consolider l'état de droit et à instaurer des contre-pouvoirs, mais leurs mises en application présentent des défaillances. Par ailleurs ces forums n'ont eu qu'un faible impact sur les stratégies et les comportements des principaux acteurs impliqués dans les conflits, ainsi que sur les conditions de vie des populations. En outre, en ce qui concerne les crises militaires qui ont constitué de façon récurrente des facteurs déclenchant des crises violentes, les forums ne semblent pas avoir eu d'impact réel du point de vue de leur prévention.

Impact positif sur les réformes institutionnelles mais insuffisance dans leur mise en œuvre effective

Au plan institutionnel, un certain nombre des réformes proposées par les différents forums ont pu voir progressivement le jour. En particulier, des avancées importantes ont été faites dans l'intégration institutionnelle de la dimension « genre », désormais insérée dans la loi fondamentale du pays.

(i) Recommandations du Séminaire national de réflexion de 1980

Ce séminaire résulte d'une initiative exclusivement nationale et peut être considéré comme l'ancêtre des Conférences nationales africaines. Il a abouti à la formulation de recommandations telles que la restauration de la république, de la démocratie constitutionnelle, du

multipartisme, des libertés publiques et l'élection du Président de la République au suffrage universel. Ces options ont été reprises par les différents forums et inscrites dans les constitutions de 1986, 1995 et 2004.

(ii) Recommandations du comité de concertation et de dialogue de 1997 et de la Conférence de réconciliation de 1998

La Conférence de réconciliation nationale a mis l'accent sur l'importance des causes structurelles d'ordre économique et financier (arriérés de salaires, difficultés d'accès à l'éducation et à la santé). La recommandation concernant les états généraux de l'économie et des finances a été matérialisée par les Premières Assises nationales de l'économie et des finances (PANEF) en 2001, suivies par des assises sectorielles des douanes, du secteur minier, des eaux et forêts. En ce qui concerne la recommandation relative aux médias, le Haut conseil de la communication a été instauré et la loi relative à la liberté de la communication adoptée le 14 janvier 2003. En ce qui concerne les recommandations relatives à la protection des droits de l'Homme, le Haut commissariat des droits de l'Homme a été créé en 2000.

(iii) Recommandations du Dialogue national (septembre 2003)

Conformément aux recommandations du Dialogue national, une nouvelle constitution a été adoptée en décembre 2004 avec de nouvelles institutions : un Conseil national de médiation créé par la loi n°06 004 du 20 juin 2006, un nouveau Haut conseil de la communication aux prérogatives renforcées ainsi qu'une nouvelle Cour constitutionnelle. Un nouveau code électoral et une ordonnance relative aux partis politiques et au statut de l'opposition ainsi qu'un code de bonne conduite ont été adoptés en 2005. La

Pour être fonctionnel, un système de démocratie exige l'existence d'une culture politique et démocratique, des institutions de contre-pouvoir fortes et des conditions de vie décentes pour les populations dans un environnement de sécurité humaine. Ces conditions ne sont pas encore réunies en RCA, de telle sorte que le manque de culture démocratique transforme l'Etat en objet de convoitise pour la classe politique.

recommandation tendant à assurer la liberté d'accès des partis politiques aux médias d'état et à assurer une meilleure protection de la profession de journaliste a été matérialisée à travers l'adoption en 2005 de l'ordonnance relative à la liberté de communication. En ce qui concerne les Etats généraux de la justice, ils ont été organisés en octobre 2007 par le Gouvernement centrafricain avec l'appui de l'Union européenne, de l'OIF et du PNUD.

De même, la Constitution du 27 décembre 2004 prévoit une meilleure représentativité des femmes dans les institutions.⁷ Ainsi, sur les neuf membres de la Cour constitutionnelle, trois au moins doivent être des femmes. Le Haut conseil de la communication lui a emboîté le pas et des efforts ont été également fournis dans d'autres domaines. Un collectif des femmes politiques a été créé pour leur permettre de jouer un rôle accru dans la résolution des conflits en RCA.⁸

(iv) Recommandations des cadres de concertation sectoriels

Les Etats généraux de la défense tenus du 19 août au 9 septembre 1996 ont fait un diagnostic de la situation des Forces de défense et de sécurité (FDS) et ont fait de nombreuses recommandations. Parmi les principales mesures prises figurent la promulgation des lois de 1999 et 2000 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la défense nationale, d'un Conseil supérieur de la défense nationale, des Forces armées centrafricaines et de la Gendarmerie nationale.

En résumé, on peut constater des avancées indéniables dans la mise en place de réformes institutionnelles, mais avec des insuffisances fondamentales dans leur mise en œuvre de manière concrète. Ainsi, face à une société civile (y compris les partis politiques) faible et devant la faillite des finances publiques, les régimes successifs, manquant eux-mêmes de volonté politique réelle, n'ont pas été en mesure de soutenir ces nouvelles institutions dans l'exercice de manière indépendante, de leurs missions respectives.

Faible impact sur les stratégies et les comportements des acteurs impliqués

On observe aujourd'hui, une dichotomie réelle entre les engagements pris par les

acteurs de la vie politique à l'issue des forums et leurs stratégies et comportements face aux enjeux de pouvoir. Ce décalage est illustré par plusieurs exemples dans un tableau comparatif (tableau 4.3) des engagements politiques pris avec la chronologie des événements politiques qui les ont accompagnés ou suivis.

Les raisons de cette dichotomie entre les engagements souscrits et les stratégies des leaders et partis politiques résident dans le non traitement des causes profondes des crises en RCA (celles-ci ont fait l'objet des chapitres 1, 2 et 3). Il s'agit en particulier de : la gestion patrimoniale du pouvoir ayant conduit à une rupture entre l'Etat et les populations, la faillite des finances de l'Etat et la faiblesse générale de la société civile, le tout ne pouvant que conduire à la non fonctionnalité du système politique de démocratie constitutionnelle proclamé.

Un système de démocratie exige pour être fonctionnel, l'existence d'une culture politique et démocratique, des institutions de contre-pouvoir fortes et des conditions de vie décentes pour les populations dans un environnement de sécurité humaine. Ces conditions n'étant pas réunies en RCA, on observe une simple superposition de ce modèle démocratique sur un processus décisionnel central confisqué par la gestion clanique d'un noyau restreint d'acteurs politiques et administratifs. Ces caractéristiques du système politique centrafricain qui étaient déjà identifiables dès le début des années 80 persistent jusqu'à nos jours, puisque les constitutions de 1980, de 1986, de 1995 et de 2004 ont jeté les mêmes bases, certes améliorées au fil des crises, d'un système politique démocratique. L'euphorie qui caractérise les forums cède finalement la place au scepticisme de la population et à une faible mobilisation de ceux qui y ont participé en vue d'une mise en œuvre effective des recommandations.

i) Absence de culture politique et démocratique des leaders et des partis politiques

Au niveau des leaders politiques. Les différents cadres de concertation et de dialogue successifs n'ont pas permis de construire une vision commune sur les questions fondamentales de gouvernance et sur la conception d'un « système politique inclusif » devant permettre à tous

Tableau 4.3

Analyse comparative des engagements souscrits et de la chronologie des événements politiques postérieurs

Propositions et engagements souscrits	Ecart constatés par rapport aux engagements
<p>1980 : Séminaire national de réflexion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une nouvelle constitution démocratique et pluraliste • Institution de l'élection présidentielle au suffrage universel pour la première fois en RCA • Instauration du multipartisme • Proclamation des libertés publiques • Identification des axes d'une relance économique saine 	<p>1980/81 : Violente contestation des élections présidentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> • le pouvoir est remis au Général Kolingba, Chef d'Etat major de l'armée. • Le pays est gouverné par le Comité militaire de redressement national (CMRN), le monopartisme devient un monopartisme d'état • Tentative de coup d'état de 1982
<p>1998 : Pacte de réconciliation nationale (1998) qui reprend les engagements du Pacte d'accord politique (PAP) et du Programme commun de gouvernement (PCM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance : exclusion du népotisme, clanisme ou tribalisme du clientélisme • Règlement des conflits : règlement de tous les différends par le dialogue et la concertation • Mode d'accès au pouvoir : la voie des urnes comme la seule voie légale d'accès au pouvoir renonciation de l'utilisation à la force armée comme méthode et moyen d'accès au pouvoir • Respect des droits de l'Homme • Recours à l'arbitrage du comité de suivi et d'arbitrage en cas de difficultés <p>2002 : Recommandation des rencontres des partis politiques en février, juin, décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du processus et la culture démocratique • Dialogue politique permanent entre les acteurs de la vie politique. 	<p>1996 – 2003 : Pratiques contraires des leaders politiques et militaires (pouvoir et opposition)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recours aux forces armées conventionnelles et non conventionnelles nationales à base ethnique et étrangères. • Exactions à grandes échelles sur les Populations civiles • Violations des droits de l'Homme • Politisation et gestion clanique du pouvoir d'état (politique, administratif, économique) • Tentatives répétées de coup d'état et organisation d'insurrection armée (mai 2001, octobre 2002, mars 2003)
<p>Septembre 2003 : Dialogue national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche du consensus et de dialogue permanent en vue du règlement pacifique des conflits, • Nombreuses recommandation en faveur de la réconciliation nationale. <p>Janvier 2005 : Accords de Libreville</p> <p>Février 2005 : Adoption consensuelle du Code de Bonne Conduite par l'ensemble des acteurs de la vie politique et sociale centrafricaine</p>	<p>2006/2007 : Combats meurtriers entre les mouvements de rébellion armée au Nord-Ouest et du Nord-Est de la RCA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des exactions et attaques contre les populations civiles • Destructures massives provoquant une crise humanitaire grave

les groupes sociaux et entités ethniques de voir leurs intérêts pris en compte, même s'ils ne contrôlent pas le pouvoir politique.

Le manque de culture politique et démocratique des acteurs politiques et militaires centrafricains ne leur permet pas de comprendre que la gestion du pluralisme est inhérente au fonctionnement de la démocratie. Celle-ci repose sur la recherche de solutions aux contradictions socio-politiques de la société centrafricaine qui se caractérise par une

diversité politique, ethnique et religieuse. Le manque de culture démocratique et la gestion clanique du pouvoir politique, administratif et économique transforment l'Etat en objet de convoitise pour la classe politique. Les participants des différents forums constatent que la conquête comme la conservation du pouvoir est essentiellement motivée par la recherche d'intérêts personnels, sans véritable vision ni programme politique. Contrairement à leurs engagements, les acteurs politiques et

La refondation de l'Etat centrafricain passe par trois types d'actions stratégiques fondamentales, distinctes mais complémentaires :

(i) Formuler et mettre en œuvre de manière participative, une stratégie nationale de développement réaliste, basée sur une vision claire de l'avenir ;

(ii) Renforcer les institutions de la république et les doter des moyens et ressources appropriés pour qu'elles jouent effectivement leur rôle d'arbitres et de contrôle de la gestion politique des affaires ;

(iii) Mettre en place des mécanismes et des processus de dialogue et de consultation permanents des différents acteurs de la nation sur les affaires de l'Etat.

militaires ne coopèrent pas pour rechercher des solutions pacifiques et consensuelles aux antagonismes d'intérêts.

Au niveau des partis politiques. L'analyse détaillée du chapitre 3 a montré que la pléthore et la faible représentativité des partis politiques en RCA ainsi que leur base souvent clanique contribuent, pour une grande part, à faire en sorte que le multipartisme au lieu de conduire réellement au bon fonctionnement de la démocratie, contribue plutôt à exacerber les conflictualités et les clivages. Ce constat a été exprimé de façon éloquent par la Conférence de réconciliation nationale qui estime que : « *Le multipartisme ne devrait pas contribuer à diviser les centrafricains, à allumer le virus du tribalisme, du clanisme, du régionalisme et à aggraver le climat de méfiance entre les centrafricains* ». Il en résulte une perte de crédibilité et de confiance de la population à l'égard de toute la classe politique (leaders politiques au pouvoir et dans l'opposition).

ii) Faiblesse institutionnelle du système politico-administratif⁹

Au niveau de l'administration centrale et locale. La faiblesse de l'administration tant en moyens d'intervention que sur le plan institutionnel, et la perte de confiance des populations à son égard, ne lui permettent pas de jouer pleinement sa mission de

régulation des conflits entre les divers groupes sociaux. Elles marquent également les limites du processus mis en place par le CSADN – pour le suivi de l'application des recommandations du Dialogue national – qui repose essentiellement sur les départements ministériels.

Au niveau des institutions de régulation et de contre-pouvoir. L'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, le Haut conseil de la communication et le Conseil national de médiation, ne jouent pas réellement le rôle qui leur est dévolu par les textes qui les ont créés, en particulier dans le domaine de la régulation des conflits dans leurs sphères d'intervention. Une analyse détaillée de ces institutions est présentée dans le chapitre 5.

Au niveau des organisations de la société civile. Le faible impact des recommandations des forums de réconciliation est également lié à la faiblesse institutionnelle et à la faiblesse en moyens d'intervention de la société civile, comme il a été montré dans le chapitre 3. Pourtant, il est frappant de noter que les organisations de la société civile ont participé à tous les forums de dialogue et de concertation depuis les années 80.

4.3 Vers la mise en place d'un mécanisme efficace de résolution et prévention de conflits et de consolidation

Les chapitres précédents ont démontré que le développement humain et la réduction de la pauvreté en RCA dépendent en grande partie de la capacité des acteurs dans leur ensemble, à restaurer et à consolider la paix sur une base durable et à renforcer l'application des mécanismes sécuritaires régionaux et sous régionaux, en particulier ceux concernant les pays frontaliers avec la RCA.

Plus globalement, il s'agira pour l'Etat de poser les bases solides pour la refondation de l'Etat centrafricain. Celle-ci passe par trois types d'actions stratégiques fondamentales, distinctes mais complémentaires :

- formuler et mettre en œuvre de manière participative, une stratégie nationale de développement réaliste, basée sur une vision claire de l'avenir de la RCA ;
- renforcer les institutions de la république et les doter des moyens et ressources appropriés pour qu'elles jouent effectivement leur rôle d'arbitres et de contrôle de la gestion politique des affaires en RCA ;
- mettre en place des mécanismes et des processus de dialogue et de consultation permanents des différents acteurs de la nation sur les affaires de l'Etat.

C'est ce troisième volet sur les mécanismes de prévention de conflits qui fera précisément l'objet de la section suivante du présent chapitre, étant entendu que le chapitre 5 se penchera sur les propositions de renforcement des institutions de l'Etat.

En ce qui concerne la stratégie nationale de développement, un diagnostic approfondi de l'économie centrafricaine et des propositions de mesures ont été publiés par le PNUD/Bangui en 2006 dans le rapport : « Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain. Contraintes et défis pour la République centrafricaine ». Les analyses de ce rapport du PNUD renforcent et complètent le Document de stratégie de réduction de la pauvreté formulé en 2007 par le Gouvernement de la RCA en partenariat avec la société civile et les partenaires au développement.

Renforcement des mécanismes et dispositifs nationaux de résolution et de prévention des conflits

Le gouvernement a mis en place un Comité préparatoire en charge de jeter les bases pour l'organisation en 2008, d'un Dialogue politique inclusif. Compte tenu des résultats mitigés des expériences passées, il importe de s'interroger sur le mode de traitement approprié à apporter à ce genre d'exercice en vue de tirer les leçons de l'impact mitigé des forums antérieurs et capitaliser les acquis et les meilleures pratiques.

Si le dialogue est un mode de concertation qui favorise l'apaisement des tensions et la recherche de solutions consensuelles, il ne suffit pas en lui-même pour résoudre les problèmes identifiés comme étant les causes et facteurs de conflits dans un pays. Pour preuve, les nombreux forums et rencontres de concertation organisés dans le passé et les difficultés qui s'en sont suivies pour leur mise en application. L'exemple plus récent du dialogue national de 2003 reste encore présent dans les mémoires. Ce forum a regroupé près de 350 personnes de niveaux de formation très variés et venant de toutes les régions du pays qui ont pu exprimer leurs perceptions et convictions quant aux causes des conflits et faire des recommandations pour leur trouver des solutions. Et pourtant, l'immense espoir

soulevé par ce forum a vite cédé la place à un climat de découragement d'une grande partie de la population, qui déçue des changements plutôt lents dans leurs conditions de vie, estiment que la situation est revenue à celle d'avant mars 2003.

Il est essentiel que les concertations futures organisées dans le pays prennent en compte les recommandations de base suivantes :

1. Passer des diagnostics à des plans d'actions réalistes lors des dialogues et consultations

Les dialogues politiques devraient déboucher sur un ensemble d'accords clairs dégagant un consensus sur les orientations à donner en vue d'un règlement concret des problèmes économiques, politiques et militaires. L'une des premières actions à mener consiste à réaliser lors de la phase préparatoire desdits dialogues, une évaluation en profondeur des acquis et des difficultés rencontrées dans l'application des recommandations des forums antérieurs. Ceci permettrait de dégager des orientations réalistes construites sur une vision politique globale dégagant un consensus sur les axes prioritaires qui pourrait prendre la forme d'un « Accord cadre pour la paix et la reconstruction », avec un mécanisme d'application réellement opérationnel et donc contraignant, pour éviter de retomber dans la répétition de simples déclarations d'intention des dialogues passés.

L'exemple de l'Accord national de paix adopté par l'ensemble des acteurs de la vie politique, sociale, judiciaire et sécuritaires d'Afrique du Sud en 1991 constitue à cet égard une expérience pertinente.¹⁰ Il ne s'agit pas de le recopier mais de s'en inspirer et de trouver pour la RCA, un mécanisme adapté et approprié d'application qui sera respecté par tous les acteurs. Dans l'exemple sud-africain, une Commission nationale de paix était chargée de l'application de l'accord, mais tous les mécanismes constitutionnels, juridictionnels et de concertation du pays avaient été intégrés dans le mécanisme d'application de l'accord. Les orientations de l'Accord seraient traduites dans une feuille de route pour un programme de consolidation de la paix et de développement national, dont le respect pourrait être soumis à un organe de

Si le dialogue est un mode de concertation qui favorise l'apaisement des tensions et la recherche de solutions consensuelles, il ne suffit pas en lui-même pour résoudre les problèmes identifiés comme étant les causes et facteurs de conflits dans un pays.

Les dialogues politiques devraient déboucher sur des orientations réalistes construites sur une vision politique globale dégagant un consensus sur les axes prioritaires qui pourrait prendre la forme d'un « Accord cadre pour la paix et la reconstruction », avec un mécanisme d'application réellement opérationnel et donc contraignant, pour éviter de retomber dans la répétition de simples déclarations d'intention des dialogues passés.

Le dialogue qui s'annonce, devra à partir de la capitalisation des meilleures pratiques au niveau national mais aussi en s'inspirant des expériences à l'étranger, trouver des solutions consensuelles. Celles-ci doivent être traduites dans un cadre concret doté d'un mécanisme d'application et de contrôle, sous la supervision d'un médiateur politique appuyé par la communauté internationale.

contrôle regroupant des acteurs nationaux et des partenaires internationaux.

L'application effective et efficace d'un tel programme de développement national intégrant la réduction des facteurs profonds de crises, nécessite l'élaboration d'un cadre de planification stratégique à caractère opérationnel. A cet égard le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pourrait constituer le cadre pertinent, d'autant plus qu'il est le fruit d'un partenariat entre le Gouvernement, les populations et les partenaires internationaux. Les quatre piliers du DSRP (restauration de la sécurité et prévention des conflits ; appui aux institutions démocratiques et renforcement de la justice ; création de la richesse et amélioration des revenus des pauvres et enfin le développement du capital humain) prennent bien en compte les recommandations fortes des forums nationaux précédents et les réponses proposées face aux causes majeures des conflits en RCA. Cependant, il est important qu'un consensus soit trouvé sur un plan d'actions prioritaires opérationnel de mise en œuvre du DSRP.

2. Consolider et parachever le processus de réconciliation nationale

Les élections présidentielles et législatives de juin 2005 ont constitué l'aboutissement du processus de transition politique vers le retour à une démocratie constitutionnelle, mais la réconciliation nationale restait à consolider. La Commission vérité et réconciliation mise en place par le Dialogue national de 2003 pour assurer l'équilibre indispensable entre la réconciliation et la justice n'a pu atteindre ses objectifs, faute d'avoir poursuivi ses travaux, comme cela avait été prévu.¹¹ Les frustrations profondes des nombreuses victimes des graves exactions commises au cours des conflits armés successifs, face à l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes n'ont pas permis une véritable reconstruction de la cohésion sociale.

Dès lors, l'organisation d'un dialogue politique, fût-il inclusif, ne saurait à lui seul, asseoir une véritable réconciliation nationale. La mise en place de véritables commissions vérité et réconciliation, tant dans la capitale que dans les zones intérieures qui ont été gravement affectées par les violences armées pourraient

favoriser une véritable réconciliation des cœurs et des esprits. Une telle démarche reste pertinente, nonobstant la décision prise par la Cour pénale internationale en mai 2007 de procéder à des enquêtes sur les crimes commis en 2002 et 2003, à la suite des plaintes déposées par des organisations des droits de l'Homme et par le Gouvernement centrafricain (cette dernière plainte étant dirigée contre l'ancien Président Ange Félix Patassé), car ces deux initiatives poursuivent des objectifs à la fois différents et complémentaires.

Les Commissions vérité et réconciliation permettent d'assurer une justice transitionnelle post conflit dont l'objectif est de participer au processus de réconciliation des populations entre elles, à travers une thérapie sociale collective. Cette thérapie permet aux victimes et à ceux qui ont causé du tort aux personnes (ou aux biens) d'être confrontés, d'apaiser les séquelles profondes des drames vécus pour se tourner vers un avenir commun. Ce système de justice transitionnelle a été adopté dans plusieurs pays en situation de post conflit. C'est un système qui maintient les mécanismes de sanction / réparation mais qui les adapte à la situation spécifique post conflit. Dans cette optique, les modes de réparation devraient faire l'objet d'une réflexion novatrice pour concilier les impératifs de la réconciliation et de la justice.

A cet égard, de riches enseignements pourraient être tirés d'expériences d'autres pays, comme celles d'Afrique du Sud (vérité et réconciliation) et du Rwanda (justice communautaire). Au demeurant, ces modes de justice alternative coexistent souvent avec le système judiciaire classique qui n'est pas totalement dessaisi, et parfois même sont menés parallèlement à l'action d'une juridiction pénale internationale. C'est le cas du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qui a fonctionné en même temps que les tribunaux populaires (Gachacha). Par ailleurs, compte tenu du nombre limité d'infractions internationales relevant de la compétence des juridictions pénales internationales, la CPI ne pourra probablement juger qu'un nombre limité de cas. En outre, la procédure peut durer plusieurs années.¹²

3) Développer des pratiques de gestion concertée des affaires du pays

Une forte demande semble émaner de nombreux acteurs nationaux – notamment les structures chargées de dialogue et de médiation, la société civile et des partis politiques d'opposition – pour une plus grande implication des diverses forces politiques de l'opposition à la gestion des affaires du pays. Ceci pose la problématique du décalage entre les normes du système politique de démocratie constitutionnelle choisi et les conditions d'application de ces normes dans les contextes sociopolitiques spécifiques aux sociétés très divisées des pays post conflit, telle que la société Centrafricaine. Selon les normes du système de démocratie majoritaire, celui qui gagne les élections possède la légitimité du pouvoir, mais l'exercice exclusif de ce pouvoir n'est pas réellement accepté par une partie des acteurs du système, car souvent dans la pratique, il aboutit à l'exclusion et à la marginalisation de tous les postes politiques, administratifs et économiques. Aussi, de façon récurrente, ceux qui se sentent exclus, recourent à la violence ou à la force armée pour tenter d'interrompre le cours normal de la vie institutionnelle, souvent avec succès, comme en témoigne l'histoire politique de ces deux dernières décennies.

Ce débat sur la « démocratie de consensus » et la « démocratie majoritaire » a été et demeure, en Afrique, au cœur du dilemme politique qui se pose pour les pays qui ont été profondément divisés et déchirés par des conflits intra étatiques et qui cherchent à reconstruire l'unité nationale et la légitimité du pouvoir politique dans les processus de consolidation de la paix.¹³ L'une des recommandations fortes du Dialogue national de 2003 était l'instauration d'un cadre permanent de dialogue politique entre le pouvoir exécutif et les partis d'opposition. Cette exigence de dialogue permanent avait été reprise dans le préambule de la Constitution du 27 décembre 2004, et la mise en place d'un cadre permanent de dialogue politique après les élections de 2005 figurait dans le Code de bonne conduite adopté par consensus par toute la classe politique en février 2005.

Le dialogue qui s'annonce, devra, à partir de la capitalisation des meilleures pratiques au niveau national mais aussi

en s'inspirant des expériences à l'étranger, trouver des solutions consensuelles à cette problématique d'implication de toutes les forces, non seulement politiques et militaires, mais également économiques et sociales à la reconstruction du pays et à son développement humain. Il devra également, le traduire dans un cadre concret doté d'un mécanisme d'application et de contrôle, sous la supervision d'un médiateur politique africain, avec l'appui de la communauté internationale.

4. Choisir des cadres et des modes de médiation, de gestion et de résolution des conflits clairs, cohérents et opérationnels

Une clarification du rôle des différentes structures en charge des questions de médiation, de dialogue et de gestion des conflits est nécessaire, car la perception des populations quant à leurs rôles respectifs semble quelque peu confuse, faute de les connaître réellement. Il s'agit de distinguer les types de médiation, de mode d'intervention et de clarifier les compétences et modes de fonctionnement des différents organes dans la résolution des conflits qui peuvent être de natures différentes, ainsi que de définir les résultats attendus de chacun d'entre eux.

Certaines structures trouvent leur fondement dans la constitution (article 104) et dans des textes législatifs pris spécialement pour préciser leurs fonctions, tel que le Conseil national de médiation. Ce dernier, créé par la loi n° 06 004 du 20 juin 2006, est dirigé par un Médiateur de la république, institution classique déjà bien reconnue, notamment en Afrique. Sa mission de gestion des conflits s'exerce dans le cadre des relations entre les citoyens et l'administration, en vue de protéger et promouvoir les droits des citoyens dans leurs rapports avec l'administration. Il ne s'agit donc pas de médiation politique à proprement parler.¹⁴

D'autres structures ont été créées de façon ad hoc à l'occasion d'une concertation ponctuelle en vue de résoudre un conflit, mais ont en même temps été investies d'une mission générale telle que « veiller au maintien de la paix, de la concorde et de l'unité nationale.¹⁵ Afin de mener à bien cette mission, elles se sont investies dans des activités de médiation et de dialogue entre les protagonistes politiques et militaires. C'est le cas du Groupe des

Les quatre piliers du DSRP prennent bien en compte les recommandations fortes des forums nationaux précédents et les réponses proposées face aux causes majeures des conflits en RCA. Cependant, il est important qu'un consensus soit trouvé sur un plan d'actions prioritaires opérationnel de mise en œuvre des stratégies proposées dans ce document.

sages créé en février 2005 dans le cadre des Accords de Libreville de janvier 2005 afin de veiller, au-delà des élections de 2005, au retour à une vie politique constitutionnelle normale en RCA. En l'absence de structures opérationnelles de médiation et de règlement des conflits (de nature politico-militaire), le Groupe des sages a pris des initiatives en vue de contacter et discuter avec la classe politique afin de trouver une sortie de crise.

Outre sa mission générale de veiller à la paix et à l'équilibre social du pays, le Groupe des sages s'est vu confier, par la Lettre de mission de juillet 2006, celle de veiller à l'application effective des recommandations issues du Séminaire sur le leadership II, en particulier celles relatives aux valeurs de paix et d'unité nationale. En novembre 2006, le Groupe des sages a été consulté par le Chef de l'Etat sur la situation de crise dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays et en décembre 2006, il a reçu le mandat du Président de la République de poursuivre des pourparlers pour trouver une solution de sortie de crise et d'en dresser un rapport de synthèse. Le Groupe des Sages a déposé son rapport de synthèse en mars 2007, préconisant à l'instar de la méthodologie adoptée en 1997, la conduite séparée d'un pré dialogue militaire pour obtenir un cessez le feu sur l'ensemble du pays et d'un pré dialogue politique, qui ferait office de commission préparatoire.¹⁶

Plus récemment en décembre 2007, un Comité préparatoire a été mis en place pour 90 jours en vue de préparer le dialogue politique et inclusif qui devrait se tenir en 2008.

5. Renforcer les capacités des acteurs dans les pratiques de prévention de gestion et de résolution des conflits

L'appropriation, tant au niveau national qu'à celui des communautés de base, des pratiques pertinentes de prévention, de gestion et de résolution des conflits, ainsi que leur capitalisation permet aux différents acteurs (leaders politiques, leaders de la société civile et populations locales) de mieux gérer les situations de conflictualités auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur activités quotidiennes.

Le renforcement des capacités nationales en matière de prévention de crises aux niveaux institutionnel, légal et

opérationnel constitue une activité clé. Au niveau national, il importe de renforcer le processus que viennent de démarrer les autorités nationales en vue d'asseoir une vision d'ensemble intégrant les dimensions pauvreté, prévention des crises, sécurité et gouvernance à l'action du Gouvernement Centrafricain. Ce processus de réforme du secteur sécuritaire (RSS), comme beaucoup d'autres actions auront besoin de l'appui de la communauté des partenaires internationaux.

Renforcement des cadres de coopération régionale et sous régionale pour la consolidation de la paix en RCA

Les zones de déstabilisation politico militaires et celles où sévissent les coupeurs de route sont situées aux frontières Nord-Ouest (RCA/Tchad/Cameroun), Nord-Est (RCA/Tchad/Soudan) et Sud-Est (RCA/RDC/Soudan). Plus globalement, toutes les analyses sur les conflits en RCA ont montré que les facteurs exogènes de déstabilisation et de d'insécurité dans le pays résultent des débordements frontaliers des conflits armés sévissant dans les pays voisins, mais aussi d'une interpénétration croissante et même des alliances entre les protagonistes des conflits armés des pays voisins, les mouvements rebelles armés ainsi que les coupeurs de route centrafricains. L'atomisation croissante des mouvements rebelles centrafricains agissant sous des leaderships d'influence et des motivations variées donne un caractère hétérogène à la contestation armée.

Ainsi une analyse approfondie des enjeux politiques et économiques nationaux et internationaux de la crise actuelle est indispensable dans la recherche d'une résolution globale. Elle permettrait de proposer des mesures politiques et stratégiques y compris des mesures en matière de diplomatie préventive, pour prévenir et réduire les effets, au niveau national, des conflits armés en cours dans les pays voisins de la RCA. Le renforcement des cadres de coopération régionale et sous régionale en matière de stabilité et de sécurité devient donc nécessaire et crucial. Ces cadres et mécanismes de coopération régionale et sous régionale existent, mais ne sont pas pleinement appliqués.

La construction d'une vision stratégique d'ensemble de la dimension sécuritaire sous régionale est indispensable, mais complexe en raison de la pluralité des ensembles sous régionaux impliqués dans la recherche d'un mécanisme global de prévention et de résolution des crises en RCA. En outre, aucun des ensembles communautaires ne recoupe l'ensemble des pays voisins de la RCA alors que la recherche de la consolidation de la paix et de la résolution / prévention des conflits doit se faire à travers plusieurs mécanismes communautaires différents. Il se pose donc un problème à la fois de coordination et de synergie entre les initiatives sous régionales et d'application effective des décisions prises dans le cadre de ces différents mécanismes.

L'influence stabilisatrice de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

A vocation essentiellement économique, au moment de sa création, la CEMAC a joué un rôle important en stabilisant la situation à travers des efforts diplomatiques et militaires sur le fondement du Pacte de non agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les états membres de la CEMAC (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République Gabonaise, République de Guinée Equatoriale et République du Tchad). Afin de maintenir et préserver un climat de paix et de sécurité, à l'intérieur de chaque Etat membre et au sein de la Communauté, le Pacte CEMAC a créé la Force multinationale de la CEMAC, la FOMUC.¹⁷ Sur le plan militaire, la FOMUC a joué et continue de jouer un rôle central dans le maintien de la paix, la stabilisation, la sécurité dans le pays, ainsi que dans la formation des Forces armées centrafricaines (FACA).

En outre, plusieurs initiatives diplomatiques ont permis de sortir la RCA de situations de crises, notamment celle liée au processus électoral en décembre 2004, qui s'est matérialisée par la signature des Accords de Libreville en janvier 2005, et plus récemment celle ayant abouti à l'accord militaire de Birao d'avril 2007, entre le Gouvernement centrafricain et l'un des mouvements de la rébellion armée, l'UFDR, grâce à la médiation active du Président du Gabon, le Président El Hadj

Oumar Bongo Il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit d'interventions ponctuelles tentant de réagir après l'éclatement des crises. Le Pacte CEMAC a pourtant prévu la création de l'observatoire d'analyse et de prévention des conflits, organe de collecte et d'analyse des données, qui toutefois ne fonctionne pas encore. Par ailleurs le fait que le Soudan et la République démocratique du Congo ne sont pas membre de la CEMAC, réduit son efficacité dans la résolution des conflits en RCA.

Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grand lacs

A travers le « Pacte sur la Sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grand lacs », qui contient un ensemble de protocoles et de programmes d'action sur la paix et la sécurité, la Conférence internationale sur la région des Grand lacs a mis en place un processus évolutif pragmatique original de prévention de gestion et de résolution des conflits.¹⁸

Selon ce Pacte, les Etats s'engagent à s'abstenir d'envoyer ou de soutenir des oppositions armées ou des groupes armés rebelles sur le territoire d'un autre état membre ou de tolérer sur leur territoire des groupes armés ou rebelles engagés dans des conflits armés ou impliqués dans des actes de violence ou de subversion contre le gouvernement d'un autre état. Ils s'engagent en outre à coopérer à tous les niveaux en vue du désarmement et du démantèlement des groupes rebelles armés existants et à promouvoir une gestion participative conjointe de la sécurité étatique et humaine aux frontières communes. Des mesures sont prévues pour la gestion conjointe des frontières, la prévention des conflits et la lutte contre la circulation illicite des armes.

Toutefois sur le terrain, les réalités des mouvements armés aux la frontière du Tchad, du Soudan et de la RCA, telles que constatées par les observateurs démontrent une interdépendance croissante entre les activités des groupes armés de ces trois pays. La non appartenance du Tchad à ce pacte, rend difficile toute stratégie globale de lutte – basée sur les mécanismes du Pacte de sécurité et de stabilité – dans cette zone triangulaire où convergent les conflits armés intra étatiques de ces trois pays.

Pourtant, l'application simultanée de plusieurs cadres de coopération est nécessaire. Outre le pacte de sécurité et de stabilité de la conférence internationale sur la région des Grands lacs, il apparaît indispensable d'appliquer les mesures préconisées par l'Accord tripartite RCA/Tchad/Soudan et la Commission mixte RCA/Cameroun, pour renforcer la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) dont la disponibilité contribue à l'insécurité et à la prolongation des conflits.¹⁹

La coopération en matière de sécurité entre les Etats membres de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)

La CEN-SAD développe une coopération dynamique en matière de sécurité. La CEN-SAD a un caractère hétérogène, puisqu'elle regroupe des états d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique du Nord et du Maghreb et de la Corne de l'Afrique. Cela ne l'empêche pas cependant de jouer un rôle de plus en plus prépondérant en Afrique Centrale, en

particulier dans la recherche de solutions aux tensions entre le Tchad et le Soudan, et à l'intérieur de ces deux pays, ainsi que dans la résolution des crises centrafricaines. La médiation de la Libye a été déterminante dans les négociations qui ont abouti aux Accords de Syrte le 2 février 2007.

La Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC)²⁰

La CEEAC s'est dotée en 1999 d'une organisation chargée de la promotion, de la maintenance et de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale : le Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique Centrale (COPAX) composé de trois organes techniques : la Force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC), le Conseil de défense et de sécurité (CDS) et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique Centrale (MARAC). A l'exception du Soudan, la RCA et ses pays voisins sont membres du COPAX. Au stade actuel, les structures du COPAX sont encore faibles sur le plan institutionnel et opérationnel.

L'une des difficultés récurrentes à laquelle font face les pays naissants, comme la RCA dont l'indépendance ne date que l'année 1960, est la recherche d'institutions stables capables de réguler les conflits pour empêcher leur explosion et de promouvoir la culture du débat contradictoire nécessaire au développement politique.

En République centrafricaine où les fréquentes ruptures démocratiques n'ont pas favorisé un développement durable des institutions, et à la lumière de certains dysfonctionnements et de la faible capacité régulatrice des institutions mises en place des réponses plus spécifiques méritent d'être apportées.

L'espoir d'un basculement miraculeux dans un nouvel ordre politique démocratique né en Afrique au début de la décennie 90, semble avoir vécu. Depuis quelques années, l'euphorie démocratique a cédé place au pragmatisme. Celui-ci enseigne que la promotion d'Etats de droit en Afrique sera la résultante de constructions cohérentes découlant elles mêmes de démarches rationnelles fondées sur la formation, l'apprentissage, le renforcement des capacités et la sédimentation d'une culture démocratique.¹ Dans les sociétés post conflit comme en RCA, marquées par une profonde déstructuration, cet avertissement peut prendre l'allure d'une véritable « leçon de chose » politique. En effet, après deux décennies de conflits récurrents qui ont altéré les bases précaires d'une république en gestation, les réformes susceptibles de conduire vers le développement humain, doivent en permanence reposer le paradigme de l'Etat. Quel type d'Etat en République

centrafricaine pourra consolider la paix, relever le défi du développement politique et socio-économique et conduire vers des perspectives durables et définitives de résolution de la crise politico-militaire qui secoue le pays ?

Ces perspectives réformatrices mettent en relief un triptyque qui dessine les priorités politiques de la refondation de l'Etat en RCA. Elles posent le développement institutionnel comme gage de promotion de l'Etat de droit tout en n'occultant pas le fait que le rétablissement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes est un facteur indispensable de consolidation de la paix. Enfin, la reconstruction de l'espace démocratique participe à l'émergence d'un environnement susceptible de concilier la nécessaire efficacité de l'Etat ainsi rénové avec l'indispensable épanouissement citoyen, vecteur de stabilité.

5.1 Renforcer les institutions de l'état de droit

L'une des difficultés récurrentes à laquelle font face les pays naissants, est la recherche d'institutions stables capables de réguler les conflits pour empêcher leur explosion et de promouvoir la culture du débat contradictoire nécessaire au développement politique.² L'approche institutionnelle du développement politique a ainsi établi une corrélation entre la faiblesse institutionnelle et le niveau élevé de conflictualité.³ Ainsi, dans ces pays caractérisés par une faiblesse des institutions qui les empêche de fonctionner dans l'optique de la régulation

des conflits, la probabilité de leur explosion est plus forte.

Bis en République centrafricaine où les ruptures démocratiques n'ont pas favorisé un développement durable des institutions, la pertinence de cette corrélation devrait davantage inspirer les stratégies de reconstruction de la paix. En effet, malgré la mise en place d'institutions prévues par les différentes constitutions successives et en dépit des diagnostics posés par les nombreux dialogues et forum, la RCA connaît un regain de tensions et de violences illustrant l'échec des différents modes de

Les ruptures démocratiques fréquentes en RCA n'ont certes pas favorisé une capitalisation progressive des expériences institutionnelles. Mais elles n'expliquent pas à elles seules la faiblesse et les dysfonctionnements des institutions centrafricaines, souvent réduites à une architecture formelle.

résolution de conflits adoptés. Pourquoi les institutions républicaines mises en place et sensées réguler ces tensions et conflits pour éviter leur explosion n'ont-elles pas pu remplir efficacement leur fonction régulatrice ?

Le chapitre quatre a relevé les limites des modes de résolution adoptés tout en apportant des réponses globales à ces interrogations. Mais à la lumière de certains dysfonctionnements et de la faible capacité régulatrice des institutions mises en place, des réponses plus spécifiques méritent d'être apportées.

Dichotomie entre les prérogatives des institutions en RCA et leur exercice effectif

« La possibilité de résoudre un conflit au moyen d'un règlement pacifique s'accroît s'il existe des institutions qui favorisent la consultation, la négociation, la recherche d'alternatives et de solutions bénéfiques. Par contre, les possibilités de voir se multiplier les impasses et les recours à la coercition s'accroissent si l'organisation institutionnelle freine le développement de la concertation ». ⁴ Or, la RCA a été marquée par une histoire politique mouvementée qui n'a jamais permis qu'une expérience politique soit menée à son terme. Très souvent les processus entamés ont été soit perturbés soit interrompus au moyen

de coups d'Etat ou de manifestations violentes.

Ces ruptures démocratiques fréquentes (encadré 5.1), caractéristiques par ailleurs des sociétés fragiles, n'ont pas favorisé une capitalisation progressive des expériences institutionnelles. Mais elles n'expliquent pas à elles seules la faiblesse et les dysfonctionnements des institutions centrafricaines, souvent réduites à une architecture formelle, sans réel impact sur la régulation des conflits et la promotion de l'Etat de droit.

Depuis la restauration de la république en 1979, les différentes constitutions que la Centrafrique a connues ont toutes consacré l'existence des institutions classiques de l'Etat de droit comme l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle et la Cour des comptes. A celles-ci sont venues s'ajouter plus récemment de nouvelles institutions moins classiques dans l'architecture formelle d'un Etat de droit. Il s'agit du Haut conseil pour la communication et la médiation nationale. Mais quelle que soit leur nature, ces institutions n'ont pas rempli leurs véritables missions de régulation des conflits pour lesquelles elles ont été mises en place.

L'Assemblée nationale et la Cour des comptes : un pouvoir de contrôle virtuel

Le pouvoir de contrôle des finances publiques dont disposent l'Assemblée nationale et la Cour des comptes sur le Gouvernement prévu par l'article 58 de la Constitution est demeurée théorique. En l'absence des moyens de contrôle de portée générale voire spécifique comme la loi de règlement, ce pouvoir est resté virtuel et n'a jamais été mis en oeuvre. De même, les enquêtes ouvertes par les commissions parlementaires sont restées sans suite et n'ont pas permis à l'Assemblée nationale d'exercer un véritable rôle de contrôle sur l'exécutif. Les raisons de ces carences peuvent se résumer comme suit : (i) difficultés d'accès aux informations que doit fournir l'administration ou la personne faisant l'objet d'un contrôle ; (ii) faibles capacités de la Cour des comptes ; (iii) non maîtrise des aspects techniques de la procédure de discussion, amendements et vote de la loi initiale ou rectificative des finances ; et (iv) non respect des dispositions de l'article 58 alinéa 3 de la Constitution prévoyant l'assistance de la Cour des comptes dans le

Encadré 5.1 Bref rappel historique sur l'évolution des événements politiques

1979 Rétablissement de la République;	1993 Election présidentielle, nouvelle expérience des institutions de l'Etat de droit
1981 Promulgation d'une Constitution pluraliste avec des perspectives institutionnelles de l'Etat de droit	1996 Série de mutineries qui empêchent le fonctionnement harmonieux des institutions
Septembre 1981 Interruption du processus	2003 Interruption du processus par coup d'Etat
1986 Instauration du parti unique	2004 Début d'une nouvelle expérience de développement institutionnel
1992 Instauration du multipartisme	

cadre des enquêtes et études se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques.⁵

Malgré l'existence formelle d'une dizaine de commissions parlementaires dans lesquelles siègent la plupart des forces politiques, la RCA peine à trouver un cadre de dialogue politique. La multiplication des institutions parallèles ad hoc illustre bien la marginalisation et le manque de confiance des acteurs politiques vis à vis des institutions mises en place. Trop souvent, celles-ci ont été domestiquées et vidées de leur logique de contre pouvoir institutionnel. Le vote mécanique d'une majorité refusant tout débat contradictoire et réduisant celui-ci à un décompte de voix acquises d'office ne rassure pas les leaders politiques sur la possibilité de mener à bien le dialogue politique au sein de ces institutions. Ceci confirme la dimension purement formelle des institutions sans impact sur la régulation des conflits dans le processus de consolidation de la paix.

De plus, les différentes Assemblées nationales mises en place à la suite de scrutins législatifs peu ou prou crédibles, ont été marquées dans leur fonctionnement par une évanescence quasi totale. Depuis 1960 par exemple, l'Assemblée nationale en RCA, toutes législatures confondues, n'a voté qu'une dizaine de propositions de lois, se limitant uniquement à approuver des projets de lois soumis par l'Exécutif.

Difficultés fonctionnelles de la Cour constitutionnelle

Le diagnostic institutionnel posé par le Dialogue national de 2003 a mis en évidence l'incapacité de la Cour constitutionnelle à garantir le respect de la Loi fondamentale et à réguler harmonieusement le fonctionnement des institutions de l'Etat de droit. En effet depuis la restauration de la république, les cours constitutionnelles de la RCA n'ont pas toujours fonctionné au mieux de leurs prérogatives et accompli pleinement leurs missions.

De 2000 à 2002, la Cour constitutionnelle n'a rendu que deux décisions et ce en dépit des difficultés institutionnelles que traversait le pays durant cette période qui aurait justement nécessité une implication de l'institution suprême. Sous la transition ouverte en 2003, la situation ne s'est guère améliorée même s'il faut souligner que durant cette

période la Cour constitutionnelle a rendu 82 décisions et avis. Ce regain d'activité n'a cependant pas empêché la crise politique ouverte qui a suivi l'invalidation de certaines candidatures à l'élection présidentielle de 2005. Les motifs évoqués pour disqualifier de nombreux candidats à la magistrature suprême n'ont pas convaincu les Centrafricains sur la capacité de la Cour constitutionnelle à dire le droit et à garantir une saine compétition entre les acteurs politiques. Le Conseil national de Transition, organe législatif provisoire a qualifié de forfaiture le processus qui a conduit à cette invalidation et a demandé la dissolution de la Cour constitutionnelle de transition. La crise politique ainsi ouverte a exacerbé les passions, porté le contentieux dans la rue, avant que ne soit trouvées des solutions politiques en marge de la légalité constitutionnelle. La Cour constitutionnelle sortit affaiblie de cette épreuve qui entama encore un peu plus sa crédibilité.

Les nouvelles institutions de l'Etat de droit telles que le Haut conseil de la communication, n'ont pas échappé, elles non plus, à ces dysfonctionnements qui illustrent de manière générale les difficultés d'enracinement de la culture de l'Etat de droit en RCA. Malgré la bonne volonté des membres du Haut conseil de la communication, celle-ci connaît des difficultés matérielles et structurelles qui entament sa capacité à réguler le secteur des médias surtout en période électorale où des normes spécifiques de respect de certains équilibres sont posées par la loi.

Ainsi, l'architecture institutionnelle de la RCA souffre de dysfonctionnements qui freinent le développement politique du pays. Un programme hardi de renforcement des capacités institutionnelles reste donc nécessaire pour promouvoir l'Etat de droit, favoriser le dialogue politique et consolider la paix.

Mesures nécessaires pour renforcer la capacité fonctionnelle des institutions de l'Etat de droit en RCA

La RCA est traversée par une série de crises qui n'ont pas favorisé la capitalisation des expériences institutionnelles et encore moins, une culture politique indispensable au fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat de droit. Dans ces

La multiplication des institutions parallèles « ad hoc » illustre bien la marginalisation et le manque de confiance des acteurs politiques vis à vis des institutions mises en place. Trop souvent, celles-ci ont été domestiquées et vidées de leur logique de contre pouvoir institutionnel.

De plus, les différentes Assemblées nationales ont été marquées dans leur fonctionnement par une évanescence quasi totale. Depuis 1960 par exemple, l'Assemblée nationale en RCA, toutes législatures confondues, n'a voté qu'une dizaine de propositions de lois, se limitant uniquement à approuver des projets de lois soumis par l'Exécutif.

conditions, et au regard des difficultés relevées, il y a lieu de rénover le cadre administratif et organisationnel des différentes institutions, de les doter de structures techniques capables de les aider dans l'accomplissement de leurs missions et de bâtir un programme de formation au profit de leurs membres.

Renforcer et rénover le cadre administratif et organisationnel des institutions en RCA

Au niveau de l'Assemblée nationale. Le cadre institutionnel de l'Assemblée nationale comprenant 10 groupes parlementaires et neuf commissions n'est pas de nature à assurer son efficacité. Alors que dans

certains pays africains comme le Bénin et Madagascar, une dizaine de députés est exigée pour obtenir un groupe parlementaire, en RCA il n'en faut que 5. Ce dispositif est lourd et mérite donc d'être allégé. Il y'a lieu, en s'inspirant de l'exemple de ces pays, d'augmenter sensiblement le minimum d'élus nécessaire pour constituer un groupe. Cet allègement du dispositif est rendu nécessaire par le fait que très souvent, aucune des institutions mises en place ne dispose d'un cadre administratif fonctionnel. Or l'existence de ce cadre est indispensable à l'efficacité de ces institutions.

Encadré 5.2

Principales raisons expliquant les dysfonctionnements observés au sein de l'Assemblée nationale

- Le député n'a pas de cabinet, ni d'experts pouvant l'aider à concevoir des propositions de lois respectueuses des règles de fond et de forme prescrites par la constitution. L'institution parlementaire ne dispose pas non plus d'une cellule de spécialistes des matières relevant du domaine de la loi et pouvant fournir l'expertise requise aux députés pour faciliter la concrétisation de leur volonté de légiférer ;
- Le second facteur tient au déficit de contact et de relations entre les députés et la population et avec les organisations de la société civile. Ce déficit de contact réduit la capacité des députés à prendre en compte les besoins d'innovation législative des électeurs et du pays. En outre, il est à noter la faible communication du Parlement avec le Gouvernement, les autres institutions de la République, et avec les organisations de la société civile. Ce déficit communicationnel entre le Parlement et les institutions d'une part et entre le Parlement et le peuple d'autre part, n'est pas étranger aux crises politiques successives et à la sanction infligée par les électeurs aux députés qui n'ont pas su rester en contact avec leurs électeurs ;
- La tendance de la majorité à se réduire à une simple caisse de résonance du gouvernement alors qu'elle devrait être le rempart de la démocratie et des libertés, le contrepoids de l'autoritarisme de l'exécutif et de l'administration;
- L'inexistence de « formation politique à la base » au sein des partis politiques. Il en résulte :
 - La non maîtrise par les députés des compétences et prérogatives du Parlement ainsi que des textes subséquents régissant l'exercice régulier de la fonction parlementaire, la protection et la promotion de ces compétences et prérogatives ;
 - La faible capacité de la représentation nationale à élaborer des propositions de lois, à étudier et à apporter de la valeur ajoutée aux projets et propositions de lois qui lui sont soumis ;
 - Le faible contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement.
- L'absence de contrôles parlementaires des finances publiques qui traduit une défaillance voire l'ignorance de l'Assemblée. Elle n'a, par exemple, jamais utilisé ou requis les services de la Cour des comptes à cette fin conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°97.003 portant modification de la loi n°96.001 du 3 janvier 1996 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes.
- La très faible ouverture de l'Assemblée nationale au public. Ce qui porte préjudice à l'image de l'institution et ne permet pas qu'elle soit comprise et acceptée par les populations ;
- L'inflation des groupes parlementaires s'expliquant par le faible « nombre minimum » de députés fixé par le règlement intérieur pour leur constitution, limitant par là même les possibilités d'une bonne dotation de ces groupes en personnel compétent et en moyens logistiques ;
- Le manque d'archives, de bibliothèques et de documentations dignes d'un Parlement moderne handicape sérieusement la fonction législative du député.

Source: Programme daqppui technique aux institutions clés de gouvernance démocratique PNUD, août 2006, P6

Au niveau de la Cour constitutionnelle. Au vu des difficultés qui se posent au fonctionnement de la Cour constitutionnelle, une meilleure organisation administrative est nécessaire pour garantir son efficacité.⁶ A cet effet, l'expérience observée dans certains pays africains en matière d'organisation de la Cour constitutionnelle présente un intérêt dans la recherche d'un dispositif administratif adapté. Trois formules sont souvent utilisées dans la structuration des cours constitutionnelles.

La première, expérimentée avec un relatif succès au Bénin notamment, confie la responsabilité des tâches administratives à un secrétariat chargé de coordonner l'ensemble des services administratifs y compris la gestion du greffe de la cour. D'autres pays, comme le Sénégal, ont à l'inverse, adopté une formule dans laquelle l'exécution des tâches administratives et juridictionnelles est confiée à un greffier en chef. Enfin, une troisième formule distingue les tâches administratives à confier au secrétariat général des fonctions juridictionnelles confiées au greffier en chef. Le Mali est l'exemple réussi d'un tel dispositif également expérimenté au Gabon et à Madagascar. La RCA, sur la base des textes existant ou à élaborer peut s'inspirer de ces expériences en vue de doter sa Cour constitutionnelle d'un dispositif administratif et organisationnel cohérent susceptible de garantir son bon meilleur fonctionnement.

Quelle que soit la formule adoptée, l'organisation administrative ne peut pas être efficace si le dispositif n'est pas accompagné d'une expertise capable d'aider les membres de ces institutions à assurer leur mission.

Doter les institutions de structures techniques d'appui

La plupart des membres chargés d'animer les institutions de l'Etat de droit mises en place à la suite des élections générales de 2005, découvrent pour la première fois leurs nouvelles responsabilités. Quelles que soient en effet leur formation de base et leurs expériences antérieures, ils ont rarement été confrontés aux contentieux et à l'expertise sur lesquels ils sont amenés à se prononcer. Par exemple, sur 105 députés siégeant à l'Assemblée nationale, 90 y font leur première expérience

parlementaire. Parmi les 9 membres de la Cour Constitutionnelle, cinq sont nouveaux et n'ont aucune expérience en matière de gestion de contentieux électoral et d'interprétation des règles constitutionnelles. Tel est également le cas des magistrats de la Cour des comptes qui découvrent eux aussi pour la première fois le contenu de leurs prérogatives.

Ce constat rend indispensable la présence au sein de ces institutions d'un pool d'experts chargés à la fois d'aider leurs membres à acquérir l'expertise liée à leurs prérogatives et à les conseiller dans l'exécution de leurs tâches. Au niveau de l'Assemblée nationale, cette structure pourra être composée de personnes ressources expertes dans les domaines d'intérêt législatif. Ils seront ainsi capables d'aider les parlementaires à élaborer les propositions de loi, à mieux étudier les projets de loi et à participer à la revitalisation des commissions parlementaires. Les institutions comme la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes, le Haut conseil de la communication et la Médiature nationale ont également besoin d'une telle structure d'appui pour permettre à leurs membres d'acquérir du savoir faire dans l'exécution de leurs tâches. Dans ce sens, reste également posée la nécessité d'un programme de formation des membres de ces institutions.

Renforcer la capacité des membres des institutions en RCA

En réalité, face à ces carences, il y a lieu de bâtir un véritable programme de formation des membres des institutions aux spécificités techniques de leurs tâches. Dans cette optique, un plan de formation destiné aux députés doit être mis en œuvre. Il pourra permettre de les former à l'élaboration des propositions de loi, à la maîtrise de la procédure législative et des débats et enquêtes parlementaires ainsi que de la communication avec la population. De leur côté, les membres de la Cour constitutionnelle seront ainsi formés à la gestion du contentieux électoral ainsi qu'aux méthodes de rédaction des actes d'une juridiction constitutionnelle.

En ce qui concerne la Cour des comptes, un programme de formation aux finances et à la comptabilité publiques est indispensable pour ne pas réduire cette nouvelle institution à un rôle de

La plupart des membres chargés d'animer les institutions de l'Etat de droit mises en place à la suite des élections générales de 2005, découvrent pour la première fois leurs nouvelles responsabilités.

Ce constat rend indispensable la présence au sein de ces institutions d'un pool d'experts chargés à la fois d'aider leurs membres à acquérir l'expertise liée à leurs prérogatives et à les conseiller dans l'exécution de leurs tâches.

L'architecture formelle de l'ordre juridique et institutionnel de l'Etat de droit prévue par la Constitution ne doit pas être un simple vernis institutionnel. Au contraire, elle consacre l'existence de contre-pouvoirs institutionnels et fonctionnels susceptibles d'éviter la prépondérance de l'exécutif, souvent source d'abus et de dérives.

Mais quelle que soit la pertinence des programmes de renforcement des capacités des institutions démocratiques, leur mise en oeuvre ne suffit pas à elle seule pour consolider la paix et prévenir durablement les crises. Elle mérite, dans le cadre du processus de refondation de l'Etat en RCA, d'être complétée par d'autres types d'actions.

figuration. La dernière modification de la loi qui a désormais élargi le champ de compétence de la cour des comptes aux entreprises de toute nature ainsi qu'aux associations et autres structures bénéficiant d'un financement public, rend davantage primordiale la formation de ses membres.⁷

Les membres du Haut conseil de la communication ainsi que le personnel administratif de cette institution ont également besoin d'être formés aux enjeux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'établissement des cahiers des charges et à l'analyse des documents comptables de synthèse. Leur capacité à réguler efficacement les secteurs de la communication dont l'importance dans la consolidation de paix et de la démocratie est essentielle, dépend de leur maîtrise de ces instruments. Cette institution plus que d'autres, a besoin d'un personnel de soutien qualifié. La préparation des états généraux de la communication et les études réalisées à cet effet ont confirmé l'importance du renforcement des capacités de cette institution dans la rationalisation de l'espace médiatique centrafricain.

Les grandes lignes de ce programme conçues en différents volets ont pour finalité de rendre opérationnelles les institutions de l'Etat de droit en RCA.⁸ L'expérience réussie de la République du Bénin dont l'Assemblée nationale a bénéficié pendant cinq ans d'un programme de renforcement des capacités financé par l'USAID, permet de mesurer l'impact de la mise en oeuvre d'une telle démarche programmatique dans la construction de l'Etat de droit dans les pays naissants. Elle prouve que l'Etat de droit reste une construction dont l'architecture formelle doit être en permanente adéquation avec l'impératif de fonctionnalité et d'efficacité permettant aux institutions mises en place de réguler les conflits pour éviter leur explosion. Les institutions formelles de l'Etat de droit qui s'installent en RCA et qui sont en phase d'apprentissage, ont besoin à cet effet de cette adéquation. L'architecture formelle de l'ordre juridique et institutionnel de l'Etat de droit prévue par la Constitution ne doit pas être un simple vernis institutionnel. Au contraire, elle consacre l'existence de contre-pouvoirs institutionnels et fonctionnels susceptibles d'éviter la prépondérance de l'exécutif souvent source d'abus et de dérives. Or en RCA, le sentiment de devoir

satisfaire mécaniquement à la construction de cette architecture formelle comme une exigence à remplir, semble prendre le pas sur la finalité de ces institutions.⁹

L'exigence de fonctionnalité de ces institutions doit conduire la RCA à aller au delà de ce formalisme pour poser des questionnements inédits sur l'objectif poursuivi dans la construction de ces institutions. Sans ces questionnements, les craintes d'un perpétuel recommencement lié à la carence des institutions sont réelles. Ces craintes posent avec acuité la problématique de la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre les réformes indispensables à la construction de l'Etat de droit en RCA. L'approche institutionnelle va au delà de l'architecture formelle et soulève des questions de fond et de contenu des institutions à mettre en place. Mais quelle que soit sa pertinence, l'approche institutionnelle ne suffit pas à elle seule à consolider la paix et à prévenir durablement les crises. Dans le processus de refondation de l'Etat en RCA, elle mérite pour être efficace d'être complétée par d'autres dimensions qui mettent en perspective la nécessité de reconstruire l'espace démocratique et de rétablir l'Etat dans ses capacités régaliennes.

5.2 Reconstruire la crédibilité de l'Etat et le rétablir dans ses fonctions régaliennes pour consolider la paix en RCA

Un peu partout en Afrique, l'Etat peine à remplir ses fonctions régaliennes. D'une manière générale, cette faillite se situe dans le sillage de l'échec de l'Etat postcolonial qui a engendré en Afrique des dynamiques orphelines dans lesquelles la greffe de l'Etat moderne sur des entités traditionnelles préexistantes a eu du mal à prendre.¹⁰ Au delà de la dynamique institutionnelle, la refondation de l'Etat en RCA pose avant tout le problème de la reconquête de sa crédibilité.

Comme l'a montré le chapitre 2, les difficultés éprouvées depuis dix ans par les gouvernements centrafricains successifs à verser les salaires et à investir dans les secteurs sociaux ont contribué à la perte de la crédibilité de l'Etat. A cette incapacité est venu s'ajouter le sentiment général d'injustice et d'insécurité. Le sentiment d'insécurité est davantage renforcé par la conquête et la confiscation du pouvoir par la force, la gouvernance répressive et le déni des droits de l'Homme pour imposer un ordre politique régulièrement contesté. Enfin les détournements de deniers publics, les pratiques de corruption, l'enrichissement ostentatoire de certains dirigeants et le tribalisme ont définitivement convaincu une bonne partie de la population que l'Etat n'est pas le leur et qu'il est loin d'incarner l'intérêt général. Face à toutes ces dérives, l'Etat centrafricain a perdu de sa légitimité et de sa crédibilité dont la reconquête nécessite la mise en œuvre de certaines mesures. Les nombreuses tentatives de dialogue et de catharsis collective qui ont été menées à travers les différents forums n'ont pas réussi à ramener la confiance.

Cette situation est en réalité la conséquence de la faillite de l'Etat longtemps incapable d'assumer les fonctions essentielles de protection et de sécurité (au sens large) qu'attendent légitimement les populations. La récurrence des conflits, l'incapacité de l'Etat centrafricain à assurer sa souveraineté territoriale, les difficultés que connaissent les forces de défense et de sécurité, le système judiciaire et les autres institutions de l'Etat dans l'accomplissement de leurs missions sont également illustratives de la faillite de

l'Etat centrafricain. Dans ces conditions, un certain nombre de mesures restent indispensables pour permettre à l'Etat de mieux assumer ses fonctions régaliennes. La réforme du système judiciaire, la restructuration des forces de défense et de sécurité sont autant de priorités dont la mise en œuvre est essentielle pour consolider la paix. Mais avant la mise en œuvre de ces réformes, il est primordial pour la RCA de reconquérir la crédibilité d'un Etat qui, dans la perception populaire a perdu l'essentiel de sa légitimité.

Restaurer la confiance et la crédibilité de l'Etat

La dynamique de refondation de l'Etat en RCA nécessite des réformes hardies mais au préalable, il convient au regard des constats posés, de reconquérir la crédibilité de l'Etat. A cet effet, la lutte contre la pauvreté avec un accent particulier sur l'amélioration des prestations sociales de base, la lutte contre les pratiques de corruption, de clientélisme et de tribalisme ainsi que l'assainissement de l'administration publique sont des mesures susceptibles de réhabiliter l'Etat et de restaurer la confiance.

Investir dans les secteurs vitaux est essentiel pour ramener la confiance¹¹

L'incapacité des gouvernants à répondre aux besoins de base des populations tels que la santé, l'accès à l'eau potable et à l'éducation, a donné le sentiment aux centrafricains que l'Etat est peu soucieux de leurs préoccupations quotidiennes. La majorité de la population est ainsi persuadée que les dirigeants n'intègrent pas ses problèmes dans le processus de décision. Il ya donc rupture entre les citoyens et l'élite politique qui a accaparé l'Etat. Pour créer les conditions de retour de la confiance en RCA, l'Etat doit prouver sa volonté à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les populations dans leur vie quotidienne. A cet effet, lutter contre la pauvreté ambiante peut avoir un impact immédiat sur la perception que les centrafricains ont des pouvoirs publics. Il convient donc que les ressources mobilisées soient prioritairement investies

La refondation de l'Etat en RCA pose avant tout le problème de la reconquête de sa crédibilité. En plus de l'incapacité de l'Etat à verser les salaires et à investir dans les secteurs sociaux, est venu s'ajouter le sentiment général d'injustice et d'insécurité.

La récurrence des conflits, l'incapacité de l'Etat centrafricain à assurer sa souveraineté territoriale, les difficultés que connaissent les forces de défense et de sécurité, le système judiciaire et les autres institutions de l'Etat dans l'accomplissement de leurs missions sont également illustratives de la faillite de l'Etat centrafricain.

L'élaboration à très court terme et sur une base participative, d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption reste cruciale pour canaliser toutes les énergies en vue de sortir des discours figés de bonnes intentions pour passer aux actes.

Les lenteurs administratives, la disparition des dossiers administratifs déposés par les citoyens, le monnayage des services normalement gratuits, la tribalisation des services publics sont des pesanteurs qui ne sont pas de nature à assurer une digne perception de l'Etat par les citoyens.

dans les secteurs vitaux afin de prendre en compte les difficultés de base des populations. La prise en compte des attentes des populations – ne serait-ce que pour leurs besoins de base – est donc un facteur primordial dans la reconquête de légitimité de l'Etat.

Agir contre la corruption et le clientélisme

L'étude faite par le PNUD en novembre 2006 sur le système d'intégrité en RCA a montré l'ampleur du phénomène de la corruption et en a décrit les diverses manifestations.¹² Mais, quelle que soit la forme prise par la corruption en RCA, elle illustre bien, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays africains, une gestion de la chose publique qui favorise le népotisme et le clientélisme dont l'impulsion est donnée par le sommet grâce au dispositif d'un Etat personnifié comme l'a constaté le politologue J.F. Médard.¹³

Face à ces dérives, il s'agit de rétablir la confiance en posant des actes témoignant de la détermination des pouvoirs publics à lutter contre la corruption et à assainir l'administration publique. A cet effet, l'élaboration à très court terme et sur une base participative, d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption reste cruciale pour canaliser toutes les énergies en vue de sortir des discours figés de bonnes intentions et pour passer aux actes.

Une amélioration du cadre juridique permettra de prendre en compte de nouvelles dérives et pratiques dans l'incrimination des manifestations connexes ou incidentes de la corruption. Ce nouveau cadre juridique intégrera la nécessité de protéger les témoins dénonçant les actes de corruption. Il offrira l'opportunité d'incriminer le blanchiment ainsi que les pratiques occultes relatives aux financements privés des partis politiques. Enfin l'amélioration du cadre juridique sera l'occasion d'établir une incompatibilité entre l'exercice des activités commerciales et le statut de fonctionnaire, de commis de l'Etat ou de membre de gouvernement. Toutes ces réformes seraient un signal fort, susceptible de changer la perception actuelle que les populations ont de l'Etat. Mais elles n'auront de sens que si de façon parallèle la volonté de lutter contre le tribalisme et d'assainir l'administration publique est affichée et mise en œuvre.

Lutter contre le tribalisme

Le tribalisme est un facteur non seulement de tension mais de perte de confiance des citoyens vis-à-vis de l'Etat. Trop souvent, le sentiment que l'élite, au sommet de l'Etat, favorise uniquement les siens développe chez le citoyen l'impression que l'Etat est un espace quasi privé appartenant à l'ethnie au pouvoir. Les manifestations du tribalisme les plus couramment dénoncées dans le passé, sont perceptibles à travers le recrutement, mais surtout lors des nominations aux postes de responsabilité au plus niveau dans la fonction publique, favorisant les candidats appartenant à l'ethnie au pouvoir.¹⁴ Les responsables politiques, toutes tendances confondues, sont conscients de cette dérive qui gangrène l'équilibre de la société centrafricaine et se rejettent réciproquement la responsabilité. Aussi, quelles que soient les responsabilités, il est indispensable d'ouvrir une réflexion sur les voies et moyens d'une meilleure intégration de l'ethnicité dans les mécanismes de la nouvelle gouvernance afin de mieux lutter contre le tribalisme et les injustices inhérentes. Dans le cadre de la refondation, les centrafricains pourront s'inspirer de l'expérience d'autres pays.¹⁵

Assainir l'administration publique pour réhabiliter l'Etat

Un certain nombre de dysfonctionnements et de dérives affectent l'administration publique centrafricaine et contribuent à décrédibiliser l'Etat dans l'opinion publique. A la grande corruption illustrée souvent par des « affaires scandales » qui font les « Unes » des médias, viennent s'ajouter des pratiques quotidiennes qui affectent directement la qualité des services publics. Les lenteurs administratives, la disparition des dossiers administratifs déposés par les citoyens, le monnayage des services normalement gratuits, la tribalisation des services publics sont des pesanteurs qui ne sont pas de nature à assurer une digne perception de l'Etat par les citoyens. Dans ces conditions, la réhabilitation de l'Etat passe par la mise en œuvre de mesures idoines susceptibles de mettre un terme à ces dérives et pratiques.

Il s'agit d'améliorer la qualité du service public en matière d'organisation pour mettre fin à ces défaillances structurelles. L'une des priorités pour corriger celles-ci est la résolution de l'épineux problème

des arriérés de salaires des fonctionnaires. Il convient donc de leur rendre la dignité qu'ils semblent avoir perdue dès lors qu'ils sont amenés, pour des raisons de survie, à monnayer les prestations des services publics. La problématique de la « petite corruption » qui a cours dans les services publics, les difficultés de survie liées à l'absence régulière des salaires, permettent de comprendre la situation inconfortable dans laquelle se trouvent les fonctionnaires centrafricains vis-à-vis de leurs concitoyens.¹⁶

Mais de nombreux dysfonctionnements de l'administration publique relèvent d'insuffisances structurelles elles-mêmes liées à l'absence de cadre fonctionnel et organisationnel opérationnel. Dans ces conditions, une rationalisation de ce cadre, assortie d'une adéquation des moyens en personnel participera à l'amélioration de leur performance. Un effort particulier restera à faire pour valoriser les ressources humaines et renforcer leurs capacités par la formation et aussi par la rationalisation de leur carrière en vue de les motiver à l'excellence. Il s'agit de concevoir sur la base des priorités dont les grands axes viennent d'être posés, un programme de

réhabilitation de l'administration publique avec des objectifs spécifiques à atteindre. Ce programme qui ne doit occulter aucun problème, y compris la délicate question de l'ethnicité qui gangrène l'administration publique et l'Etat en général, pourra être mis en oeuvre sous l'autorité du Conseil national de médiation. Celui-ci, conformément à l'article 104 est entre autres, chargé de « proposer des réformes en vue de la mise en place d'un mécanisme efficace de prévention, de gestion et de résolution des conflits de tous ordres (...) impliquant l'administration et les administrés ».¹⁷

Ces axes de réforme sont indispensables pour changer la perception que les Centrafricains ont de leur administration publique. Leur mise en oeuvre nécessite une véritable stratégie de communication vis-à-vis de l'opinion publique et de la société civile première bénéficiaire des prestations qu'assure le service public. Cette dynamique nouvelle, porteuse à terme d'un nouveau type de rapport entre l'Etat et le citoyen, permettra à l'Etat réhabilité et crédibilisé de retrouver la plénitude de ses fonctions régaliennes pour consolider la paix.

Encadré 5.3

Quelques réformes prioritaires pour moderniser la justice

- Indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Inamovibilité des magistrats de siège ;
- Revalorisation des conditions matérielles des magistrats ;
- Renforcement des structures de contrôle, d'Inspection générale des services judiciaires, des parquets ;
- Restructuration des parquets pour une véritable politique criminelle ;
- Renforcement du contrôle disciplinaire du parquet général sur les professions judiciaires : avocats, notaires, huissiers, OPJ ;
- Lutte contre la corruption au sein de l'appareil judiciaire ;
- Renforcement des capacités du Conseil supérieur de la magistrature ;
- Autonomies financières des hautes juridictions ;
- Refonte de la carte judiciaire pour mettre fin aux pratiques de juge unique ayant encore cours dans certaines juridictions ;
- Conception d'une politique rénovée et redéploiement du dispositif pénitentiaire distinguant les maisons d'arrêt des prisons censées détenir les condamnés à lourdes peines ;
- Refonte des textes de base tels que : le code pénal et de procédure pénale, le code civil, procédure civile, et adoption aux normes du droit de l'OHADA ;
- Réorganisation de la formation des magistrats, notaires, avocats, huissiers et officiers de police judiciaires ;
- Renforcement en infrastructures et équipements de base des juridictions ;
- Mise en place d'un véritable programme de modernisation de la justice.

Source : Etats généraux de la Justice. Documents préparatoires du comité d'organisation. Octobre 2007

Le pouvoir judiciaire, parce qu'il participe à la régulation du conflit social, économique voire politique et culturel est un véritable pilier de l'Etat de droit.

Reconstruire la justice pour lutter contre l'impunité et redonner confiance aux citoyens

Les défis d'une justice post conflit en RCA

Le pouvoir judiciaire, parce qu'il participe à la régulation du conflit social, économique voire politique et culturel est un véritable pilier de l'Etat de droit. Dans ce domaine, la RCA s'est toujours dotée à travers ses différentes constitutions d'un dispositif normatif garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire. Mais, victime elle aussi des effets des crises politico-militaires qui ont frappé le pays, la justice centrafricaine n'a guère pu se structurer pour faire du dispositif normatif, un cadre fonctionnel. Très souvent les dysfonctionnements de la justice en RCA, ses dérives telles que la corruption, l'impunité et l'incapacité à dire le droit ont été des facteurs d'aggravation de la crise que traverse le pays. Dans ces conditions, les stratégies de consolidation de la paix font face à un double défi qu'il faudra relever pour bâtir une justice post conflit. Ce double défi pose à la fois le problème de la précarité du système

judiciaire et celui du développement de la culture de l'impunité.

La précarité du système judiciaire en RCA est le résultat de dysfonctionnements et des instrumentalisation dont a été victime la justice par tous les pouvoirs qui se sont succédés. Cette précarité, en réduisant l'indépendance du pouvoir judiciaire à de simples enjeux de principes, a battu en brèche l'inamovibilité des magistrats du siège, fondement essentiel d'une justice équitable. Mais la précarité du système judiciaire en RCA est aussi la conséquence de l'insuffisance des ressources humaines adéquates et des moyens matériels et financiers investis dans ce secteur pourtant essentiel dans la consolidation de la paix. A cette précarité de l'appareil judiciaire est venu se greffer le phénomène de l'impunité. Les dérives autoritaires que la RCA a connues, les violations des droits de l'Homme régulièrement dénoncées par les organisations de défense des droits de l'Homme n'ont jamais connu ni suite judiciaire encore moins une démarche de contrition.

Encadré 5.4

Extraits d'un quotidien centrafricain sur la problématique de l'impunité

Les derniers événements militaro-politiques survenus en République centrafricaine ont poussé l'opinion nationale et internationale à s'interroger non seulement sur les mobiles de ces événements mais aussi sur l'impunité qui est ainsi assurée aux auteurs de ces crimes. Cette interrogation vient de trouver un écho favorable auprès de la CPI qui vient d'ouvrir une enquête sur les crimes commis depuis la période 2002-2003 sur le territoire centrafricain. Le principe est acquis mais il va falloir joindre l'acte à la parole pour que tous les protagonistes de la crise où qu'ils soient, soient traqués et punis. On espère qu'il en sera de même pour les crimes graves commis dans la partie septentrionale de la République centrafricaine aussi bien par les forces loyalistes que les forces non conventionnelles dont certaines tendances se réclament des auteurs d'hier.

L'impunité royale sinon divine (comme l'affirment les pourfendeurs des droits de l'Homme en Centrafrique) accordée aux auteurs des crimes, violations et assassinats de tous genres, ne saurait se perpétuer sous le ciel centrafricain. On espère que l'heure a sonné et ceux-ci doivent répondre de leurs actes ignobles. L'annonce

par la CPI de l'ouverture d'une enquête sur les crimes et autres délits commis lors des différents conflits militaro politiques donne déjà du frisson aux principaux auteurs qui croyaient se soustraire aux foudres de la justice.

Cette enquête permettra véritablement de déduire les différentes responsabilités et constitue à notre humble avis, le début de la fin de l'impunité en Centrafrique pour que désormais, les autres Chefs d'Etat qui auront à présider à la destinée de la République puissent respecter le droit à la vie de tous. Le déclenchement de cette situation est à mettre à l'actif de la FIDH, de la LCDH et de toutes les organisations des victimes qui ont compris qu'elles peuvent avoir droit à une justice juste. Un réconfort moral pour les multiples victimes des agissements barbares des différentes forces en présence qui faisaient leur propre loi dans un pays qui s'était transformé en une jungle. L'histoire combien douloureuse de notre nation ne fait que commencer et le peuple centrafricain saura qui a fait quoi pour que désormais ces genres de bestialités ne puissent avoir droit de cité dans notre cité.

Source : Le Confident n°1543 du 24 mai 2007 – éditorial.

Dans ces conditions, le renforcement des capacités du système judiciaire centrafricain ainsi que la lutte contre l'impunité apparaissent comme les défis majeurs de la reconstruction de la justice dans le contexte de consolidation de la paix en Centrafrique. Aussi, convient-il, au regard de l'immensité des réformes à envisager en vue de relever ces défis, de fixer les axes prioritaires susceptibles d'assainir l'appareil judiciaire et de créer les conditions nécessaires au retour de la confiance.

Les axes prioritaires pour la réforme de la justice en RCA

Pour faire du pouvoir judiciaire l'un des vecteurs de l'État de droit, de la bonne gouvernance et de prévention des conflits, il y a lieu au regard des paramètres énumérés, d'envisager des réformes en explorant un certain nombre de pistes.

La mise en œuvre de ces axes prioritaires est indispensable pour moderniser la justice en Centrafrique dans le but de la rendre performante et crédible pour garantir l'État de droit, lutter contre l'impunité et consolider la paix. Mais ces axes prioritaires indiquent avant tout les réformes à envisager pour reconstruire la justice en RCA. La justice en Centrafrique a besoin à l'instar des pays de la sous région d'un véritable programme de modernisation. Les états généraux de la justice organisés en octobre 2007, ont proposé un ensemble d'orientations, qui, si elles étaient mises en œuvre, seraient une véritable opportunité pour changer le visage du pouvoir judiciaire et le mettre au service de l'État de droit et de la lutte contre l'impunité. Toutefois, un travail important de priorisation des mesures reste à réaliser et à faire adopter par le dialogue politique inclusif, afin de lui conférer un caractère quasi-exécutif.

Justice et réconciliation, quel compromis pour lutter contre l'impunité ?

En réalité ces deux termes que sont la justice et la réconciliation sont loin d'être antinomiques. Ils sont plutôt complémentaires. La justice consolide la réconciliation et contribue à la rupture du cycle infernal de l'impunité. En RCA, la Commission Vérité et Réconciliation, recommandée par le dialogue national à la suite des événements de mars 2003, est une perspective pertinente pour trouver

un juste équilibre entre l'indispensable réconciliation et la justice incontournable pour consolider la paix. Il y a lieu dans ce sens de réfléchir sur la possibilité de mettre en place un mécanisme capable de résoudre cette équation en s'inspirant des expériences de la sous région. Ce mécanisme, pour être crédible et restaurer la confiance, doit se pencher sur les crimes qui, depuis une dizaine d'années, entretiennent la culture de l'impunité. Celle-ci empêche la réconciliation nationale en dépit des bonnes intentions maintes fois réaffirmées lors des dialogues successifs.

En réalité, seule une démarche citoyenne avec une opinion publique éveillée et mobilisée pourra contraindre les pouvoirs publics encore hésitants à emprunter la voie de la justice pour promouvoir la réconciliation nationale. En mai 2007, l'annonce faite par la Cour pénale internationale (CPI) de l'ouverture d'une enquête sur les crimes commis depuis 2002 et 2003 sur le territoire centrafricain remet à nouveau au cœur du débat, la problématique de l'impunité en terme de défi à relever avant tout par les juridictions nationales.

Restructurer et moderniser les forces de défense et de sécurité pour garantir la souveraineté territoriale et la paix civile en RCA

Les défis de la réforme du secteur de la sécurité en RCA

L'analyse de ces axes du DSRP montre que ceux-ci ont pris en compte les défis et les enjeux précédemment relevés. C'est dans le cadre de leur opérationnalisation que le Gouvernement vient d'engager, avec l'appui de ses partenaires au développement, le processus de mise en place d'un programme intégré sur la Réforme du secteur sécuritaire (RSS) dont les grands axes ont fait l'objet d'une discussion lors de la Table ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles en octobre 2007. Il est envisagé que ce programme d'actions en cours de formulation avec l'appui technique et financier du PNUD, fasse l'objet en 2008, d'une large consultation au plan national à laquelle participeront l'ensemble des acteurs de développement. Etant donné la situation des finances de l'État centrafricain, les appuis de la communauté des partenaires de la RCA

Dans ces conditions, le renforcement des capacités du système judiciaire centrafricain ainsi que la lutte contre l'impunité apparaissent comme les défis majeurs de la reconstruction de la justice dans le contexte de consolidation de la paix en Centrafrique.

Les différentes accusations d'atteintes aux droits humains perpétrées par les forces de de défense et de sécurité, illustrent l'importance de la question des droits de l'Homme dans la consolidation de la paix.

seront déterminants lors du financement des actions dudit programme.

Depuis plus de dix ans, la RCA a eu recours à des parapluies sécuritaires extérieurs pour garantir l'intégrité de son territoire national. Les différentes opérations des Nations Unies, la présence des contingents des forces militaires des institutions sous régionales telles que la FOMUC et les récentes incursions et attaques des rébellions armées au Nord et Nord-Est de la RCA attestent de l'incapacité du dispositif militaire centrafricain dans l'exécution de sa mission principale. Les raisons de cette incapacité sont multiples.

Outre les problèmes purement politiques il y a lieu de constater que les Forces armées centrafricaines sont sous équipées et mal formées depuis quelques années. En outre, elles sont aussi traversées par les divisions ethniques et politiques qui minent la société centrafricaine. Ces divisions ont entamé considérablement la cohésion indispensable à toute armée pour être opérationnelle.

Les crises récurrentes qu'a connues la RCA n'ont pas favorisé un travail continu d'adaptation des forces de sécurité publique aux exigences de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. Les différentes

Encadré 5.5

Les axes stratégiques prioritaires de réforme retenus par le Gouvernement centrafricain

Dans le DSRP, le Gouvernement a retenu quatre axes stratégiques prioritaires : (i) renforcement des capacités humaines et matérielles des FDS, (ii) réforme, restructuration, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité ; (iii) sécurité sous régionale, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; et (iv) rétablissement et développement de la confiance de la population envers les FDS.

Axe 1 : Renforcement des capacités matérielles et humaines des FDS

L'armée centrafricaine est vieillissante et quasiment sans ressources pour son fonctionnement. La démarche consistera à procéder simultanément à une incitation au départ à la retraite de militaires dont le profil n'est plus en adéquation avec les nouveaux postes et au recrutement de jeunes officiers et militaires du rang (...)

En alliant départs à la retraite et recrutements, le Gouvernement devrait pouvoir modifier progressivement et de manière considérable, la géographie humaine de l'armée centrafricaine de façon à la rendre parfaitement représentative du pays, et de ce fait plus républicaine.

Axe 2 : Réforme, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité

(...) Il est envisagé de vider Bangui des forces armées et de faire passer la sécurité de la capitale entièrement à la charge de la gendarmerie, de la police et de la garde républicaine.

Pour des questions d'efficacité, la stratégie de délocalisation des FDS à l'intérieur du pays se fera

en cohérence avec le développement envisagé par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, (...)

Au niveau de la police, la réforme et la réorganisation territoriale commenceront par l'adoption d'un statut particulier, duquel découlera la décentralisation des grands services du corps de la police (...)

Axe 3 : Sécurité sous régionale, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

- Stratégie de réduction des armes légères
- Lutte contre les coupeurs de routes et les braconniers
- Patrouilles frontalières
- Coopération et sécurité sous régionales
- Communautarisation de la sécurité au niveau sous régional
- Désarmement et réinsertion des combattants
- Appui aux communautés

Axe 4 : Education, développement des FDS et rétablissement de la confiance

- Protection de la population
- Instruments et sécurité collective
- Implication des populations au rôle des FDS
- Développement d'une police de prévention et de proximité

Source : Document de stratégie de réduction de la pauvreté. 2007.

accusations d'atteintes aux droits humains perpétrées par les forces de sécurité, illustrent l'importance de la question des droits de l'Homme dans la consolidation de la paix. Elles permettent d'envisager les priorités susceptibles de réconcilier les forces de sécurité avec les exigences des droits humains. Mais derrière ces défis de la restructuration des forces de sécurité et de défense, se profilent des enjeux majeurs susceptibles de consolider la paix et refonder l'État en RCA.

Les enjeux de la restructuration des forces de défense et de sécurité en RCA

Le retour de la sécurité et de la confiance entre les forces de défense et la population civile sont les deux enjeux majeurs de la réforme du secteur de la sécurité en RCA.

Le rétablissement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité et la population civile. Ce rétablissement est indispensable, tout particulièrement au regard de la rupture entre les populations et l'État, mise en évidence dans le chapitre 2. Cette rupture est particulièrement marquée par les relations difficiles qui existent entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité. Plusieurs facteurs ont participé à entretenir une image très négative de ces forces auprès de la population. En effet, vecteur essentiel du pouvoir d'État sous les différents régimes que la RCA a connus, l'armée a toujours été instrumentalisée à des fins politiques. Elle a joué un rôle de premier plan dans les violations massives des droits de l'Homme perpétrées sous le règne de Bokassa. Le régime du Général Kolingba s'est lui aussi illustré par l'usage excessif de la force et de la répression pour gérer et conserver le pouvoir. Le paradigme ethnique lui a permis, grâce à une politique sélective de recrutement, de contrôler l'armée au service exclusif de son pouvoir. De plus, le comportement des mercenaires étrangers venus en renfort du régime Patasse entre 2002 et 2003 ainsi que celui des 'ex libérateurs' lors du coup d'État de mars 2003 du Général Bozize ont contribué à dégrader considérablement les relations entre forces de défense et de sécurité et populations civiles en RCA. Dans ces conditions, l'enjeu majeur de la restructuration se situe dans le rétablissement de la confiance grâce à des mesures audacieuses.¹⁸

La restauration de la sécurité au quotidien.

Le retour de la sécurité est un enjeu important de la réforme envisagée pour rassurer les populations. En effet, dans un contexte marqué par les violations des droits humains, le phénomène des braqueurs de route et la récurrence des rébellions gangrènent toute la société centrafricaine. L'insécurité est alimentée, au-delà des facteurs classiques et traditionnels, par certains jeunes désœuvrés qui y voient un moyen de subsistance. En dépit des différents programmes réalisés dans le domaine de la réinsertion, ces jeunes n'ont pas totalement renoncé à tirer profit du contexte d'insécurité parfois entretenu à dessein. De plus la circulation des armes légères alimente l'insécurité et ce, malgré les initiatives prises dans ce domaine par la communauté internationale et les autorités nationales. Le rétablissement de la sécurité reste donc au regard de toutes ces difficultés, un enjeu essentiel de la réforme du secteur de la sécurité en RCA.¹⁹

La construction d'une armée républicaine.

La nécessité de construire une armée reflétant la diversité socio-ethnique de la RCA se confronte à la question de l'instrumentalisation ethnique qu'a connue l'institution militaire au cours de son histoire, en particulier depuis le régime du Général Kolingba. En effet, le recrutement massif de l'ethnie du président a permis à celui-ci de noyauter l'institution militaire et de préserver son pouvoir. Par rapport à cette dérive tribale, un autre enjeu de la restructuration envisagée est aussi de donner à l'armée et aux forces de sécurité, un caractère national afin de garantir l'unité et la cohésion du pays.

Les axes prioritaires de la réforme des forces de sécurité et de défense en RCA

Le DRSP de la RCA a défini les axes prioritaires et stratégiques de la réforme du secteur de la sécurité.²⁰

L'analyse de ces axes du DSRP montre que ceux-ci ont pris en compte les défis et les enjeux précédemment relevés. C'est dans le cadre de leur opérationnalisation que le Gouvernement vient d'engager, avec l'appui de ses partenaires au développement, le processus de mise en place d'un programme intégré sur la Réforme du secteur sécuritaire dont les grands axes ont fait l'objet d'une discussion lors de la Table ronde des bailleurs de

Le retour de la sécurité et de la confiance entre les forces de défense et la population civile sont les deux enjeux majeurs de la réforme du secteur de la sécurité en RCA.

La définition de la réforme du secteur de la sécurité formulée par le Comité d'aide au développement de l'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) est celle qui fait aujourd'hui le plus autorité. Selon celle-ci, la réforme du secteur de la sécurité est la transformation du système de sécurité qui inclut tous les acteurs, leurs rôles, leurs responsabilités et leurs actions afin qu'ils soient gérés et opérés d'une

façon plus compatible avec les normes démocratiques et les principes sains de bonne gouvernance et ainsi contribuent à établir un cadre sécuritaire fonctionnant correctement. Les forces de sécurité responsables et devant rendre des comptes réduisent les risques de conflit, assurent la sécurité des citoyens et créent un environnement favorable au développement durable.

Source : « Le renforcement des capacités : un axe de travail essentiel pour le CAD ». <http://www.oecd.org>

fonds de Bruxelles en octobre 2007.²¹ Il est envisagé que ce programme d'actions en cours de formulation avec l'appui technique et financier du PNUD, fasse l'objet en 2008, d'une large consultation au plan national à laquelle participeront l'ensemble des acteurs de développement. Etant donné la situation des finances de l'Etat centrafricain, les appuis de la

communauté des partenaires de la RCA seront déterminants lors du financement des actions dudit programme.

Le contexte géostratégique précaire qui oblige la RCA à solliciter en permanence un parapluie sécuritaire international pour garantir sa souveraineté est assez révélateur de l'urgence de la restructuration attendue.

5.3 Reconstruire un espace démocratique et citoyen

Quelque soit la pertinence de l'approche institutionnelle, celle-ci est loin d'être à elle seule suffisante pour gérer le conflit politique et social de manière durable.²² La consolidation de la paix reste aussi tributaire d'une société civile avisée et d'une opinion publique alerte sur les questions essentielles qui, en RCA, ont été à la base de nombreux conflits. Dans ce sens, l'espace démocratique reste un véritable contre-pouvoir permettant l'exercice effectif d'un contrôle citoyen sur le fonctionnement des institutions. De plus, en favorisant l'émergence d'une nouvelle citoyenneté plus vigilante, l'espace démocratique permet d'éviter des abus d'autorité et constitue de ce fait une boussole dans la dynamique de retour à la paix.

Or en RCA, les crises récurrentes ont plutôt participé à la destruction de l'espace démocratique en construction. Il se pose alors le défi majeur de sa reconstruction pour que la dynamique de retour à la paix devienne irréversible. Pour relever ce défi et construire un espace de contre-pouvoir citoyen, quelques priorités méritent d'être explorées. La promotion de la société civile à travers certains vecteurs essentiels à sa

redynamisation, la rénovation de l'espace partisan et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté à travers la décentralisation, sont des facteurs susceptibles de favoriser l'éclosion de cet espace démocratique.

Promouvoir la société civile pour construire un espace démocratique

Le chapitre 3 qui s'est penché sur la problématique et les enjeux de développement de la société civile en RCA a montré l'efficacité relative de celle-ci. Fortement atomisée, la société civile est en manque d'alternatives structurées et reste de ce fait incapable d'influer durablement sur le processus décisionnel. Elle se contente souvent de dénoncer et non d'influencer. Elle souffre de son incapacité à mettre en place des plateformes dans les différentes sphères de son intervention et se présente souvent en rangs dispersés. Dans ces conditions, la mise en place de plateformes spécialisées et l'utilisation des médias et des syndicats au service d'une nouvelle citoyenneté apparaissent comme des mesures prioritaires pour promouvoir la société civile.

Bâtir des plateformes spécialisées de la société civile pour accroître son influence

Les différentes initiatives de résolution de crises prises lors des forums organisés par les centrafricains ont en général posé un diagnostic crédible sur les causes des conflits et formulé des réponses plus ou moins pertinentes pour conjurer les sources du mal. La plupart des raisons évoquées pour expliquer cette situation sont relatives au manque de volonté politique des dirigeants. Assez curieusement, peu de références ont été faites à ces occasions sur l'incapacité de la société civile en RCA à jouer sa partition dans les stratégies de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Pourtant comme indiqué dans le chapitre 3, des dynamiques unitaires et des démarches communes de mobilisation de l'opinion sur des questions majeures, souvent sources de conflictualité, sont essentielles pour accroître la capacité d'influence de la société civile. Ceci rend nécessaire la mise en place de plateformes pour mieux structurer les initiatives de la société civile en RCA.

L'une des sphères dans laquelle de telles structurations de la société civile sont attendues reste bien celle des droits de l'Homme et plus particulièrement la lutte contre l'impunité. Il existe en RCA sept organisations travaillant dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme.²³ Deux parmi elles, tentent de se structurer en réseau et font face à des difficultés matérielles. Il s'agit de l'OCDH et surtout de l'ACAT qui a mis en place des antennes à Bangui, Nola, Berbérati... Une structuration commune permettrait un travail concerté assorti de stratégie unitaire permettant d'accroître leur capacité d'influence.

Les associations travaillant dans le domaine des droits humains devraient donc montrer l'exemple en matière de structuration au moyen de certaines opportunités qui se présentent. L'institution de séminaires appropriés de formation au sein de ces associations pourra leur permettre de se connaître et de susciter en leur sein un leadership susceptible de libérer les énergies et de participer au développement du capital social. La mise en place d'un programme de formation, la création d'un cadre de concertation et d'une banque de données des activités associatives doivent permettre

de promouvoir la société civile et de rationaliser l'espace citoyen en formation. D'autres domaines d'intervention de la société civile comme la lutte contre la corruption, la question de l'insécurité ou la réforme de la justice, méritent également que soient mises en place ces initiatives de concertation avec le développement humain comme centre de leur stratégie d'influence et de pression sur les pouvoirs publics. Les associations, en se mettant en réseau et en une chaîne ininterrompue dans lesquels les adhérents se voient, se frottent et travaillent ensemble, participent à la rationalisation de l'espace associatif et à la promotion de la société civile.

Mettre les médias au service de l'expression citoyenne

Le chapitre 3 a montré que la RCA a l'avantage d'avoir un dispositif médiatique couvrant l'ensemble du territoire national. La presse écrite est fortement concentrée en milieu urbain tandis que les radios communautaires participent à l'éducation de masse et à l'éveil des consciences en milieu rural. Cette vitalité des médias centrafricains a été rendue possible grâce à la dépenalisation des délits de presse et à la volonté des associations d'utiliser les radios communautaires pour sensibiliser les populations rurales en particulier sur des pandémies comme le VIH.

Malgré cette vitalité, les médias centrafricains, pour être davantage au service de l'expression citoyenne et favoriser l'émergence d'une conscience collective en RCA, ont besoin de surmonter certains handicaps – pour la plupart évoqués dans le chapitre 3 – qui paralysent souvent leur stratégie d'actions. Parmi ceux-ci, on peut retenir la faible capacité de traitement de l'information dont font montre certains journalistes en raison de leur manque de formation. De plus, l'absence d'un dispositif cohérent permettant un travail en réseau, rend impossible une capitalisation et un partage efficace d'expériences entre les professionnels des médias.

Dans ces conditions et pour renforcer la participation des médias au service de l'expression citoyenne, il importe de résoudre les contraintes énumérées ci-dessus en procédant à des réformes appropriées. Celles-ci doivent permettre de renforcer les capacités des professionnels dans le traitement de l'information, de

La consolidation de la paix reste aussi tributaire d'une société civile avisée et d'une opinion publique alerte sur les questions essentielles qui, en RCA, ont été à la base de nombreux conflits. Dans ce sens, l'espace démocratique reste un véritable contre-pouvoir permettant l'exercice effectif d'un contrôle citoyen sur le fonctionnement des institutions. Or en RCA, les crises récurrentes ont plutôt participé à la destruction de l'espace démocratique en construction.

La promotion de la société civile à travers certains vecteurs essentiels à sa redynamisation, la rénovation de l'espace partisan et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté à travers la décentralisation, sont des facteurs susceptibles de favoriser l'éclosion de cet espace démocratique.

mettre en réseau les différentes centrales des médias (GEPPIC, UJCA, OMCA etc.) afin qu'elles capitalisent leurs expériences et qu'elles partagent leur savoir faire. La mise en place d'un plan d'action national pour renforcer le rôle des médias dans la consolidation de la paix en RCA et d'un dispositif de financement public en faveur des médias – comme c'est le cas dans bien de pays africains – sont autant de défis à relever afin de promouvoir la société civile. Les Etats généraux des médias de septembre 2007 offrent l'opportunité d'affiner ce plan et de l'assortir d'une stratégie d'exécution cohérente.

Promouvoir une dynamique syndicale

La reconstruction de l'espace démocratique en Centrafrique nécessite également une dynamique syndicale capable de jouer un rôle de contre-pouvoir face à l'Etat et au patronat dans le cadre du dialogue social. Mais au delà du dialogue social, il est attendu des syndicats qu'ils participent à la construction d'une conscience citoyenne collective crédible et influente au service de la consolidation de la paix en RCA. Pour y parvenir, un certain nombre de paramètres qui entament le développement de l'action syndicale doivent être résolus.

En effet, d'énormes problèmes en moyens financiers, matériels et humains entravent le développement de l'expression syndicale. La logique de prélèvement à la source qui devait permettre aux syndicats de disposer des ressources nécessaires à leur autonomie et à leur action a été refusée par le Gouvernement. Le problème des arriérés de salaires et de la disponibilité des ressources ainsi que celui de la vétusté du cadre juridique régissant certains travailleurs du secteur privé ont considérablement porté atteinte à la dynamique syndicale. Dans la logique de la participation à l'expression citoyenne des syndicats, une série de mesures s'impose pour faire de la dynamique syndicale un vecteur de promotion de la société civile. A cet effet, un dialogue est nécessaire entre les syndicats et l'Etat afin de régler définitivement la question du financement. Ce dialogue doit permettre de choisir entre la part contributive de l'Etat et l'hypothèse de prélèvement à la source proposée par les syndicats. Le renforcement des capacités des syndicats grâce à des formations et à l'information sur la gestion et la prévention

des conflits et sur les négociations syndicales, la réhabilitation de la presse syndicale sont autant de mesures à mettre en œuvre pour dynamiser la société civile et reconstruire l'espace démocratique en RCA.

Rénover l'espace des partis politiques

Les difficultés rencontrées par les partis politiques et les limites des réponses apportées.

Le chapitre 3 a analysé le fonctionnement des partis politiques en RCA et mis en évidence certaines dérives qui les caractérisent. En effet, l'espace partisan en RCA est caractérisé par une forte prégnance ethnique qui donne l'impression que les partis politiques sont des lieux de repli identitaire dans un contexte marqué par un manque de confiance entre les différentes communautés. De plus, les dérives autoritaires des 'Présidents fondateurs' des partis politiques qui en sont souvent les principaux et parfois uniques pourvoyeurs de fonds, ne sont pas de nature à favoriser un débat contradictoire au sein de l'espace partisan.²⁴ Ainsi, repli identitaire et dérives autoritaires font des partis politiques un espace privé au lieu d'être des espaces publics favorisant l'émergence de la culture démocratique.

Les réponses apportées par les pouvoirs publics sont restées en deçà des difficultés réelles qui se posent. Très souvent la recherche de solutions pertinentes a échoué en raison du manque de confiance entre le Gouvernement et les partis politiques de l'opposition. L'appropriation et l'acceptation des règles de jeu posées par la loi fondamentale pour la conquête et l'exercice du pouvoir d'Etat sont très limitées. Les rares recommandations formulées par les différents forums relativement aux partis politiques ont connu une mise en œuvre très timide.²⁵ De plus la rencontre des partis politiques et des parlementaires qui a eu lieu en février 2002 a aussi formulé un certain nombre de recommandations qui sont restées lettre morte.²⁶ L'accès des partis politiques aux médias d'Etat et la possibilité d'organiser des manifestations politiques ont sonné comme un vœu pieux tandis que la prohibition des moyens non constitutionnels d'accession au pouvoir n'a pas empêché le coup d'Etat de mars 2003. Les initiatives prises par les pouvoirs publics notamment l'adoption de l'ordonnance n°05.007 portant charte

des partis politiques apparaissent comme de timides réponses à une préoccupation essentielle nécessaire à l'apprentissage de la démocratie et ne sont d'ailleurs pas appliquées, faute de volonté et de moyens.

Mesures à prendre pour rationaliser l'espace partisan en RCA

Pour aider les partis politiques à participer efficacement à la formation citoyenne qui permettrait de construire un espace démocratique en RCA, un certain nombre de mesures doivent être prises. Celles-ci visent essentiellement à trouver des solutions aux difficultés qui se posent aux partis dans leur fonctionnement. Le grand défi à relever consiste à faire des partis politiques des espaces publics et non des officines privées. Il s'agit de régler le problème de leur financement et de renforcer leurs capacités.

Assurer aux partis politiques un financement public. La question du financement public des partis politiques doit être clairement distinguée de celle du remboursement des frais de caution aux candidatures ayant obtenu 5% au moins des suffrages lors des scrutins. Bien que la loi centrafricaine sur les partis politiques l'ait vaguement prévu, aucune mesure préconisée par les dispositions de l'article 44 selon lesquelles « l'Etat participe au financement des partis politiques et groupements politiques par des subventions annuelles de fonctionnement allouées au prorata du nombre des députés à l'Assemblée nationale » n'a été mise en œuvre. De même le remboursement des dépenses de campagne énoncées par l'article 46 n'est pas effectif, les pouvoirs publics se retranchant derrière le manque de moyens financiers. Pourtant, le dispositif de financement public des partis politiques prévu par la loi, est une opportunité pour l'Etat, par le biais de la Cour des comptes de faire rentrer les partis politiques dans l'orthodoxie des règles régissant les finances publiques. L'Etat pourrait ainsi s'assurer que les financements publics reçus sont destinés, dans une proportion suffisante, aux activités pédagogiques de construction d'une identité citoyenne et de promotion de la démocratie.

Renforcer les capacités des partis politiques. Le renforcement des capacités est également une mesure essentielle pour permettre aux partis politiques de concevoir

et de bâtir leurs programmes politiques autour des choix idéologiques assumés par leurs militants. Ce renforcement des capacités concernera également les vertus de leadership afin que les futurs responsables des partis politiques émergent en fonction de leur aptitude à convaincre les militants et à gagner leur confiance. Enfin le renforcement des capacités aura pour objectif l'organisation régulière des « universités ». Chaque parti pourra ainsi sensibiliser ses militants sur son idéologie et réaffirmer son engagement à renoncer aux moyens anticonstitutionnels de conquête du pouvoir d'Etat.

Mettre en place un programme d'appui aux partis politiques. En réalité les mesures préconisées nécessitent la mise en place d'un cadre stratégique d'appui et de rénovation des partis politiques. Il s'agit d'un véritable programme de rationalisation de l'espace partisan à travers la formation et à travers l'élaboration d'un nouveau cadre juridique régissant ce secteur capital au développement de la démocratie. Ce programme, pour être mis en œuvre, nécessite un fonds d'appui aux partis politiques conformément aux conditions posées par l'article 44 de la Constitution. Ce fonds d'appui, alimenté par l'Etat restera cependant ouvert aux contributions des partenaires extérieurs possédant une expertise dans le renforcement des capacités des partis politiques.

Nouvelle citoyenneté et construction d'un espace démocratique

Le chapitre 1 a mis en évidence la rupture entre l'Etat et les citoyens comme principale cause de la faiblesse du capital social. En plus des solutions déjà préconisées dans le chapitre 1 pour renforcer ce capital, il y a lieu d'observer qu'une nouvelle citoyenneté est également nécessaire pour réconcilier l'Etat avec la population.

Nécessité d'un sursaut éthique et citoyen en RCA

Parmi les réformes engagées pour refonder l'Etat en RCA, la dimension citoyenne mérite un regard particulier. Les carences relevées dans le fonctionnement des institutions et leur incapacité à réguler le jeu politique posent en réalité la problématique des ressources humaines chargées d'animer ces structures. Depuis trois décennies, la perte de certaines valeurs

La décentralisation, par son effet structurant sur les sphères du politique, du social, de l'économique et du culturel, participe à l'éclosion de nouveaux espaces de liberté et de démocratie. Cependant, les gains attendus de la décentralisation ne doivent pas occulter les problèmes essentiels liés à la délimitation de l'espace communal et régional, la problématique de la fiscalité locale et plus généralement des finances publiques locales.

morales et la persistance de certaines pratiques observées chez les dirigeants, qu'ils soient au pouvoir ou non, relèvent d'une certaine pauvreté éthique. Mais celle-ci ne concerne pas uniquement l'élite politique. Les populations centrafricaines, prises dans l'état quotidien des impératifs de survie semblent elles aussi ignorer les valeurs morales qui fondent la vie en communauté. A ce titre, il a été mis en évidence dans le chapitre 2, l'existence de pertes de repères citoyens corroborées par un repli identitaire. Dans ces conditions, que ce soit au niveau de l'élite politique ou des populations, les valeurs morales de patriotisme et d'intérêt général sont souvent reléguées au second plan. Dans le cadre de la refondation, il y a lieu de donner désormais aux valeurs morales, éthiques, de patriotisme et d'intérêt général toute la dimension qu'elles méritent dans la construction d'une nouvelle identité citoyenne. Cette construction et ces perspectives refondatrices sont également tributaires d'un travail de sensibilisation et d'appropriation des notions essentielles de services publics et de laïcité qui semblent être ignorées dans la conscience collective centrafricaine.

Pari d'une nouvelle citoyenneté au moyen de la décentralisation

La décentralisation, par son effet structurant sur les sphères du politique, du social, de l'économique et du culturel, participe à l'éclosion de nouveaux espaces de liberté et de démocratie. Le grand pari dans le choix de la décentralisation comme stratégie de développement consiste, à travers ce processus, à tirer le meilleur enseignement de l'échec de l'Etat central pour construire un nouveau type de rapport avec la population. Pour ces différentes raisons, la décentralisation est au cœur de la réforme de l'Etat dans plusieurs pays africains et a été utilisée comme stratégie de reconstruction et d'édification de la paix avec des résultats probants dans certains pays post conflit.²⁷ En RCA, elle est consacrée par les dispositions de l'article 102 de la Constitution aux termes desquelles : « les collectivités territoriales de la République centrafricaine sont les régions et les communes. Elles peuvent être créées et modifiées par la loi. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des organes élus. Une

loi organique détermine les modalités d'application de la présente disposition ».

Le mandat politique de proximité est l'occasion pour la RCA de voir émerger de nouvelles pratiques de gestion de pouvoir plus proches des populations locales. Ceci reste la base d'une nouvelle citoyenneté dont le développement sera facilité par la cohérence puisque les municipalités peuvent personnaliser l'interlocuteur local au détriment de l'anonymat de lointaines structures centrales. Dans ce sens, la décentralisation est porteuse d'une nouvelle dynamique citoyenne et se présente comme une stratégie pertinente de construction d'un nouvel espace politique plus dynamique. Dans certains cas cependant, la décentralisation peut comporter plus d'effets négatifs que positifs (voir annexe au chapitre 5).

Bien entendu, les gains attendus de la décentralisation ne doivent pas occulter les problèmes essentiels liés à la délimitation de l'espace communal et régional, la problématique de la fiscalité locale et plus généralement des finances publiques locales. En outre, le processus des élections locales est une étape fondamentale qui participe à l'éclosion d'une nouvelle citoyenneté. C'est conscient de tout ceci que le Gouvernement a proposé dans le DSRP, un calendrier de mise en place progressive des différentes phases de la décentralisation. Selon cet agenda, les autorités centrafricaines envisagent d'asseoir à l'horizon 2015 « une administration territoriale performante et efficace avec des instances locales élues, des services décentralisés dotés des moyens adéquats et capables d'assurer une bonne gestion des affaires et la prestation des services de qualité aux populations devenues à la fois acteurs et bénéficiaires ».²⁸ Il faut espérer que l'urgence de la refondation permettra de raccourcir les délais de cette réforme fondamentale que le Gouvernement compte mettre en œuvre à travers des pôles de développement. Là également, les montants de financements énormes qui sont en jeu sont largement au-delà des capacités de financement de l'Etat centrafricain.

5.4 Mobiliser les ressources financières et les mettre au service du développement

Les trois sections ci-dessus ont montré que la refondation de l'Etat centrafricain passe par trois grands groupes de mesures : d'une part, le renforcement des institutions de l'Etat de droit, d'autre part, la reconstruction de la crédibilité de l'Etat et son rétablissement dans ses fonctions régaliennes (ce qui suppose le relèvement des secteurs vitaux, l'assainissement de l'administration publique, la reconstruction de la justice et la restructuration/modernisation des forces de défense et de sécurité) et enfin la reconstruction d'un espace démocratique et citoyen (impliquant notamment le processus de décentralisation).

La mise en œuvre simultanée de ces mesures dans un plan cohérent d'activités, demandera à l'Etat de mobiliser d'importantes ressources financières sans lesquelles, la refondation de l'Etat centrafricain ne serait qu'un vain mot. C'est pourquoi la présente section est consacrée à la problématique du financement de telles opérations et les moyens dont dispose l'Etat centrafricain pour y faire face.

Le niveau minimum des ressources nécessaires au financement des opérations de l'Etat centrafricain

Tous les états sont appelés à assurer un certain nombre de dépenses minimales, à savoir : (i) payer les salaires de ses employés et leur garantir l'accès au matériel nécessaire pour pouvoir exercer leur activités (mobilier, fournitures de bureau, électricité, etc.) ; (ii) rembourser les dettes auprès de ses créanciers extérieurs et fournisseurs intérieurs ; et (iii) réaliser les investissements nécessaires pour soutenir l'activité économique. En RCA, l'Etat centrafricain éprouve depuis plusieurs décennies, d'énormes difficultés à financer ces dépenses.

L'examen des données d'une année fiscale donnée permet d'illustrer cet état de choses. En se basant sur les données de l'année 2007, on observe que les dépenses annuelles de salaires ont représenté 37,8 milliards FCFA, tandis que les dépenses de biens et services se sont limitées à 14,6 milliards FCFA, soit pour ces deux

catégories de dépenses 4,1 milliards FCFA par mois.^{29,30} A ces dépenses, il faudrait ajouter d'autres types de dépenses comme les subventions et transferts aux provinces et entreprises publiques, et le service de la dette extérieure estimé à environ 29 milliards de FCFA.³¹ Au total les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à 85,1 milliards FCFA, non compris le paiement du service de la dette intérieure.

Si l'on prend en compte les derniers accords du Club de Paris et l'atteinte du point de décision du PPTE par le pays en 2007, on pourrait s'attendre à une diminution du service de la dette extérieure qui serait ramené à moins de 10 milliards FCFA. Cependant cette baisse de pression sur les dépenses publiques pourrait être contrebalancée par l'importance du service de la dette intérieure dont le stock est estimé à près de 110 milliards FCFA.³² Par ailleurs, les dépenses « obligatoires » du Gouvernement comprennent également les dépenses d'investissement dont les niveaux ont été trop faibles (environ 6 à 8 % du PIB) au cours des dernières années, pour pouvoir stimuler l'activité économique (Il faut rappeler que la croissance a été quasiment nulle au cours de vingt dernières années). En terme absolu, cela équivaut à des montants moyens annuels pour les investissements de l'ordre de 60 milliards FCFA.

Au total, pour maintenir un niveau de croissance d'au moins 3 à 4 % par an – niveau de croissance nécessaire pour empêcher une baisse du revenu moyen des centrafricains – les besoins de financement des opérations de l'Etat s'élèveraient à au moins 145 milliards FCFA (dont 85 milliards pour le fonctionnement).

Les dépenses minimales de l'Etat évaluées ci-dessus, ne prennent pas en compte celles qui sont nécessaires pour réduire le niveau de l'insécurité humaine en RCA (telle que développée dans le chapitre 2) et mettre en œuvre les mesures proposées dans les sections précédentes pour enclencher la refondation de l'Etat centrafricain. Le coût total des dépenses de l'Etat s'élèverait alors à environ 400 milliards FCFA par an, selon une étude réalisée par le Gouvernement centrafricain

Sans la mobilisation d'importantes ressources financières par l'Etat, la refondation de l'Etat centrafricain ne serait qu'un vain mot. La problématique du financement de développement est donc au cœur de la réconciliation nationale.

Pour maintenir un niveau de croissance d'au moins 3 à 4 % par an - niveau de croissance nécessaire pour empêcher une baisse du revenu moyen des centrafricains - les besoins de financement des opérations de l'Etat s'élèveraient à au moins 145 milliards FCFA (dont 85 milliards pour le fonctionnement).

Si l'on tient compte des dépenses nécessaires pour réduire le niveau de l'insécurité humaine en RCA et ainsi enclencher la refondation de l'Etat centrafricain, le coût total des dépenses de l'Etat s'élèverait alors à environ 400 milliards FCFA par an.

avec l'appui des Nations Unies dans le cadre de l'analyse des besoins pour l'atteinte des OMD en RCA.³³ En effet, selon les données de cette étude, le financement des services de base dans six (06) secteurs de base de la sécurité humaine (agriculture et lutte contre la faim, genre, éducation, santé, eau et assainissement, et transports) coûterait environ 2 666,8 milliards FCFA (5 926,2 millions US\$) sur la période 2008 et 2015 soit environ 333 milliards FCFA par année. Si l'on inclut les coûts des mesures liées à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, les besoins de financement atteindraient au minimum la somme de 400 milliards FCFA par année.

Les capacités de l'Etat centrafricain face à ses obligations

Comme l'ont montré les chapitres précédents, les limites rencontrées par l'Etat centrafricain pour assurer ses obligations depuis plus d'une décennie, constituent l'un des principaux facteurs des troubles sociaux et politico-militaires que vit ce pays. Cette situation trouve ses racines dans les faibles capacités de l'Etat à générer et à collecter les taxes et impôts et à mobiliser l'aide publique au développement, le tout couplé à une planification peu rigoureuse de ses dépenses. Durant la décennie 1996 -2005 le niveau des recettes publiques a stagné autour de 60 milliards FCFA par an, ce qui est dérisoire par rapport aux besoins identifiés.

Pour illustrer les difficultés financières de l'Etat centrafricain, on peut voir qu'en 2007, pour des dépenses « minimales »

d'environ 145 milliards FCFA, il n'a pu mobiliser à titre de revenus propres que 60,5 milliards FCFA (montant plus de deux fois inférieur aux dépenses).

En examinant de plus près les données des finances publiques centrafricaines, on se rend compte que la situation est encore bien plus dramatique. Non seulement les ressources sont très faibles pour couvrir les dépenses, mais en outre, ces ressources sont la plupart du temps « illiquides », c'est-à-dire, indisponibles en temps voulu, contraignant le Trésor public à procéder à une gestion chaotique des ressources publiques. Les données de l'année 2007 permettent d'illustrer la situation de détresse induite par « l'illiquidité » de la trésorerie publique. En effet, pour cette année-là, on constate que les recettes « brutes » de trésorerie de l'Etat, qui s'élèvent à 60,5 milliards FCFA, intègrent des recettes « virtuelles » (simples jeux d'écritures), pour un montant annuel de 14,9 milliards FCFA, si bien que les recettes effectivement disponibles ne sont que de 45,6 milliards FCFA. (voir le détail des données à l'annexe 2 du chapitre 5).

En réalité, la situation de trésorerie est rendue encore plus critique, en raison du problème créé par les paiements à travers les chèques bancaires (19,2 milliards FCFA en 2007). En effet, en raison de l'important découvert (10,8 milliards) du Trésor auprès des banques, ces dernières « ponctionnent » en retour, une partie de ces ressources pour se rembourser, réduisant d'autant les recettes réellement utilisables par l'Etat qui sont retombées à environ 35 milliards FCFA en 2007. En d'autres termes, les régies financières mobilisent en brut, 5 milliards par mois, mais le Trésor public ne disposent en définitive que moins de 3 milliards pour faire face aux multiples dépenses de l'Etat. Ce qui ne permet même pas de payer, ne fût ce que les salaires et l'achat de biens et matériels de fonctionnement estimés à 4,1 milliards FCFA.

Devant cette situation, l'Etat centrafricain doit opérer des arbitrages entre quatre catégories de dépenses : les salaires et traitements, les biens et matériels pour le fonctionnement de l'administration, le service de la dette et les investissements. Il s'agit d'un choix « cornélien », car des salaires non payés (accumulation d'arriérés de salaires)

Tableau 5.1 Situation des paiements effectués par les services du Trésor (dépenses de fonctionnement, 2007)

Rubriques	Année 2007	Moyenne mensuelle
Salaires	37,8	3,2
Biens et services (+ achat carburant et lubrifiant)	10,4	0,9
Bourses	0,8	
Vacation	0,8	
Pensions	2,2	
Autres transferts	0,4	
Frais financiers	3,7	
Service de la dette	29,0	
Dépenses courantes totales	85,1	7,1

Sources : Administrations financières centrafricaines/PNUD. 2007/2008.

contribuent à empoisonner le climat social tandis que des arriérés de paiement de la dette extérieure conduisent à des sanctions de la part de certaines institutions financières (suspensions de leurs prêts). Quant à l'insuffisance des investissements dans les secteurs économiques et sociaux, elle compromet la croissance économique et accroît la pauvreté et le niveau de l'insécurité humaine dans le pays, facteurs importants des crises en RCA.

Dans l'état actuel des choses, l'Etat centrafricain a besoin, pour financer son déficit, de mobiliser en plus de ces recettes propres, des ressources supplémentaires de près de 100 milliards FCFA par an. En outre, pour pouvoir financer les mesures et actions identifiées pour la refondation de l'Etat, le Gouvernement centrafricain devra trouver d'autres ressources supplémentaires de plus de 340 milliards FCFA par an. Un tel défi ne pourrait être relevé sans l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle approche dans la gestion de l'économie nationale et la mobilisation des partenaires au développement.

Devant cette incapacité de l'Etat centrafricain à financer ses opérations, une attitude simpliste et attentiste pourrait consister à tout attendre des partenaires au développement de la RCA en invoquant le fait que la plupart d'entre eux n'ont guère tenu les promesses faites lors des différents sommets de chefs d'état, en particulier celui du millénaire de fournir jusqu'à 0,7 % de leur PNB aux pays pauvres. Cet argument peut être renforcé par la situation particulièrement défavorable de la RCA qui, selon les données de l'Aide publique au développement (APD) de l'OCDE, aurait reçu des montants d'aide par tête nettement plus bas que ceux des autres pays en développement (voir figure 5.1). Ces arguments devraient toutefois être relativisés par un ensemble d'éléments défavorables pour attirer l'APD en RCA.

Une analyse des données fournies par le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) permet de voir les montants annuels absolus d'aide reçue par la RCA entre 1995 et 2006. Contrairement aux données de l'OCDE, ces montants prennent en compte l'aide humanitaire et les montants reçus au titre du remboursement des arriérés de la dette extérieure.³⁴ Ainsi en 2007, le remboursement des arriérés de dette a absorbé un peu plus de 125

millions de dollars, (56,3 milliards FCFA) quasiment la moitié du total de l'aide reçue pour cette année.

Ce même rapport indique que très peu de donateurs financent réellement les opérations de développement et d'aide à la sécurité humaine en RCA. Il s'agit de l'Union européenne, de la France, des Nations Unies, de la Banque mondiale, de la Chine, de la Banque africaine de développement (BAD) et du FMI, les autres se contentant d'apports minimes sous forme d'aide humanitaire. Au stade actuel, la situation ne prête guère à l'optimisme, car la RCA ne figure pas parmi les pays prioritaires de ces donateurs ou dans leurs zones de concentration de l'aide. En outre, la plupart d'entre eux assujettissent leur aide à des conditions de bonne gouvernance, en particulier en matière de transparence budgétaire et de droits de l'Homme. Or, en matière de droits de l'Homme, les rapports publiés par plusieurs ONGs mettent en difficulté la RCA. De même, les rapports sur la gestion des finances publiques (PEFA, CPIA) publiés par la Banque mondiale, ne sont guère favorables pour la RCA, quand l'on réalise que la plupart des institutions financières internationales et pays donateurs se basent sur ces documents pour déterminer le niveau de leurs aides et prêts.

Mettre les politiques de mobilisation de ressources au cœur des priorités nationales, y compris les séries de dialogues nationaux

La pression fiscale (les recettes fiscales rapportées au PIB) en Centrafrique, varie autour de 8 %, (l'un des taux les plus bas au monde) comparé au taux moyen de 14 % (hors recettes pétrolières) pour les pays de la sous-région.

Ce faible taux trouve en grande partie son origine dans la structure même du PIB qui accorde un poids important au secteur primaire (agriculture vivrière et élevage), secteur où les activités et les revenus génèrent peu de recettes fiscales. En outre, l'économie est très peu diversifiée et a récemment vu la disparition de nombreuses filières de production traditionnelles (café, tabac, cuirs et peau) et l'effondrement du secteur du coton (Entre 2003 et 2007, la production a chuté de 73 %). Ce contexte a accentué le marasme des régions rurales

Pour illustrer les difficultés financières de l'Etat centrafricain, on peut voir qu'en 2007, pour des dépenses « minimales » d'environ 145 milliards FCFA, il n'a pu mobiliser à titre de revenus propres que 60,5 milliards FCFA, montant plus de deux fois inférieur à ses besoins de dépenses.

Très peu de donateurs financent réellement les opérations de développement et d'aide à la sécurité humaine en RCA. Il s'agit principalement de l'Union européenne, de la France, des Nations Unies, de la Banque mondiale, de la Chine, de la BAD et du FMI, les autres se contentant d'apports minimes sous forme d'aide humanitaire.

concernées et a entraîné le désengagement de la plupart des opérateurs économiques étrangers. Ces facteurs expliquent la très faible croissance du PIB du pays au cours des dix dernières années, induisant la stagnation du niveau des recettes fiscales au cours de la période.

La faiblesse des recettes fiscales s'explique également par le rétrécissement de l'assiette fiscale, entraîné par la destruction de nombreuses entreprises durant les périodes de crise (le nombre d'entreprises formelles de taille moyenne ou grande est passé d'environ 400 entreprises dans les années 90 à environ 200 en 2003) et par le nombre décroissant d'entreprises assujetties aux impôts (la politique fiscale et sa mise en œuvre décourageraient la création de nouvelles entreprises et pousseraient de plus en plus de nombreuses entreprises à opérer dans des réseaux informels) a considérablement réduit le niveau des recettes fiscales de l'Etat centrafricain.

En outre, un troisième facteur contribue à réduire les recettes fiscales en RCA : les faibles capacités de l'administration fiscale, combinées à un niveau élevé de corruption entraînant des fuites fiscales au niveau de certaines activités des secteurs secondaire et tertiaire.

L'analyse ci-dessus met en évidence deux grands groupes de mesures que devra mettre en place le Gouvernement, s'il veut mobiliser les ressources dont il a tant besoin pour traduire en résultats concrets ses efforts de restauration de la paix, de

relèvement du niveau du développement humain du pays et plus généralement de refondation de l'Etat. Il s'agit des mesures prioritaires pour relancer sur une base durable la croissance des activités économiques et pour garantir une gestion plus rigoureuse et transparente des finances publiques.

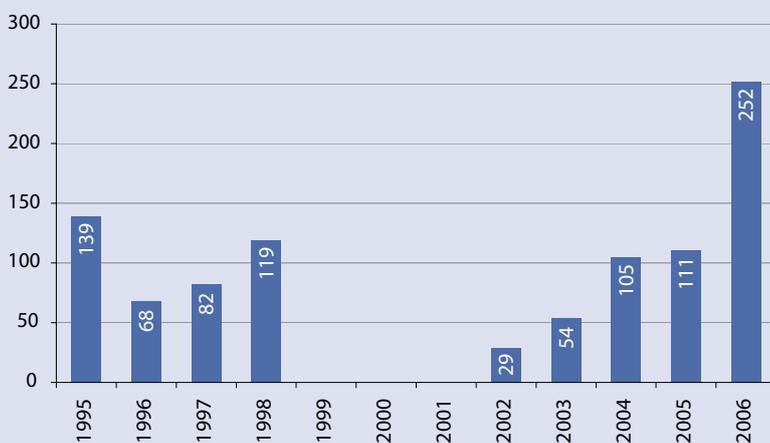
Rappel des domaines prioritaires pour une croissance soutenue

La restructuration de l'économie de même que les réformes des finances publiques nécessiteront des décisions difficiles à la fois pour les autorités et les populations. Il est important que les populations comprennent que si les réformes doivent être mises en œuvre dès à présent, les résultats attendus n'interviendront pas tous dans l'immédiat et n'entraîneront donc pas à court terme, des hausses substantielles des revenus propres de l'Etat. Dans ces conditions, il est crucial que ces questions soient discutées lors des débats et dialogues nationaux en vue de déboucher sur des mesures de redressement des finances publiques applicables, réalistes et engageant tous les acteurs du pays. Si les exercices du type « PANEF » sont utiles pour éclairer les populations, les solutions requises devraient être davantage concentrées sur des mesures précises donnant lieu à un plan d'actions concret, rigoureux et dont la mise en œuvre ne doit souffrir d'aucune exception qui ne soit justifiable devant les institutions appropriées.

En ce qui concerne les stratégies susceptibles d'accroître rapidement et durablement le PIB (ou la richesse nationale, des politiques appropriées ont été élaborées par le Gouvernement et présentées dans le DSRP. Des propositions spécifiques pour que ces politiques bénéficient réellement aux pauvres, ont été présentées de façon détaillée dans le rapport du PNUD (2006). Ces stratégies recommandent une priorisation des mesures sur les obstacles majeurs auxquels fait face le pays : l'enclavement du pays (facteur de réduction de la compétitivité par l'accroissement des coûts des marchandises et des services) et sa faible population (marché interne étroit)

C'est dans ce sens que les mesures proposées sont concentrées sur les politiques facilitant l'intégration de l'économie de la RCA avec celle des pays de la sous-

Figure 5.1 Evolution de l'APD de 1995 à 2006 (en millions US\$)



Source : Rapport sur la coopération au développement, RCA. Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale et PNUD. 2007

région (construction d'infrastructures de transport, réduction au strict minimum des contrôles administratifs, etc.). En outre, la RCA devra mettre en œuvre une politique commerciale ouverte sur le monde, afin de bénéficier pleinement, du transfert de technologie, de l'amélioration de l'efficacité des producteurs locaux – grâce à la concurrence avec les producteurs étrangers – et enfin des économies d'échelles. En ce qui concerne les produits pouvant faire l'objet d'un échange avec l'extérieur, le Gouvernement centrafricain a lancé une série d'études devant lui permettre de mettre en place une politique d'exportation appropriée à travers l'exercice du « Cadre intégré ». Il lui faudra définir un plan d'actions concret et opérationnel et le mettre en œuvre sans faille pour pouvoir compenser la petite taille du marché intérieur.

Il lui faudra également promouvoir le secteur privé, principal créateur de richesses et d'emploi et attirer les investissements étrangers. Pour ce faire, l'environnement des affaires devra être assaini, vaste projet si l'on se réfère à de l'indice de l'environnement des affaires « Doing business index », publiée par la Banque mondiale qui place la RCA au 167^{ième} rang sur 175 pays classés, dénotant le caractère défavorable du climat des affaires dans le pays.³⁵ Les lacunes identifiées indiquent d'une part, une instabilité du cadre réglementaire, juridique et institutionnel, le non respect du délai d'exécution des jugements, une insécurité liée aux multiples tracasseries routières (poste de contrôle, coupeurs de routes...) et d'autre part, le poids excessif de la fiscalité (y compris la fiscalité non officielle) sur l'économie formelle et le peu de moyens de financement offerts par le système bancaire et financier. En outre le développement des affaires et celui de l'initiative privée sont handicapés par la complexité des procédures et la lenteur des formalités administratives dans l'obtention de certaines autorisations. Sur ce dernier point, le Gouvernement vient de décider de mettre en place un Centre formalités des entreprises (Guichet unique) restant encore à rendre opérationnel.

Il est urgent que des actions soient entreprises pour faire face au très faible accès des populations et des petites et moyennes entreprises au crédit. L'élaboration et la mise en œuvre des

politiques et des programmes de relance du secteur financier s'avèrent nécessaires pour soutenir les politiques de croissance. Pour que celles-ci soient favorables aux pauvres, une attention particulière devra être accordée à la micro-finance.

Vers une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques

L'évaluation des indicateurs de mesure de la performance de la gestion des Finances publiques en application de la méthodologie PEFA, résume à elle seule, l'ampleur de la gravité de la situation qui prévaut en RCA dans ce domaine.³⁶ Cette évaluation se base sur 31 indicateurs portant sur la crédibilité du budget, l'exhaustivité et la transparence des opérations, la budgétisation fondée sur les priorités nationales, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget, la comptabilité et l'enregistrement de l'information et des rapports financiers et sur la surveillance et la vérification externes.

Selon ce rapport, le budget est exécuté de façon aléatoire et non ordonnée. Son exécution souffre en outre, d'une absence de cohérence, de fiabilité et de synthèse tout au long de l'année. Les recettes fiscales et douanières, fixées sans référence à une quelconque assiette, sont comptabilisées pour des montants fluctuants, selon la source d'information. Il est impossible de connaître avec certitude l'ensemble des recouvrements réalisés, transférés et portés au crédit des comptes au Trésor et de les synthétiser, même en fin d'année. Le suivi spécifique des arriérés est approximatif, voire inexistant.

Il est impossible de rapprocher, pour ce qui concerne les recettes, les inscriptions budgétaires avec les réalisations et, pour ce qui concerne les dépenses, les crédits votés avec les engagements d'abord, et les paiements ensuite. Dans ces conditions, le Comité de trésorerie qui se réunit les jeudis, n'a vocation qu'à gérer l'urgence.

Le projet de loi de finances, ainsi que les documents qui lui sont annexés, ne permettent pas de fournir une information complète au Parlement. En effet, hormis le rapport économique, financier et social, les annexes budgétaires ne donnent d'informations que sur l'équilibre général du budget, le détail des prévisions de recettes et celui des moyens de fonctionnement alloués à chaque Ministère, département

Deux grands groupes de mesures devront être mis en place par le Gouvernement s'il veut mobiliser les ressources dont il a tant besoin pour traduire en résultats concrets ses efforts de restauration de la paix, de relèvement du niveau du développement humain du pays : Relancer sur une base durable la croissance des activités économiques et garantir une gestion plus rigoureuse et transparente des finances publiques.

et agence (MDA), ainsi que le budget d'investissement des ministères. Par ailleurs, en l'absence de documents fiables, même si des restitutions diverses sous des formats variés peuvent être obtenues à la demande sur l'exécution du budget, il est difficile de considérer le budget comme exhaustif. De plus, les lois de règlement n'étant plus produites depuis de nombreuses années, il est impossible de connaître de manière exacte le niveau de l'exécution budgétaire pour un exercice donné.

En l'absence de production et de publication par les autorités de lois de règlement, d'états d'exécution budgétaires périodiques (infra annuels et annuels) et de rapports des contrôles externes sur l'activité financière de l'Etat, on ne peut pas considérer que le public dispose d'une information adéquate et complète sur l'activité budgétaire de l'Etat, quand bien même, les lois de finances sont normalement publiées au Journal officiel de la République centrafricaine. Si des informations peuvent être fournies à la demande, elles ne sont, en général, pas contrôlées et restent peu fiables en l'absence de sécurisation dans l'enregistrement des données.

Dans la situation actuelle, la Cour des comptes est dans l'incapacité d'effectuer le contrôle des dépenses publiques en l'absence de ressources humaines, matérielles et financières adéquates. L'absence de contrôle externe sur la dépense publique se traduit par l'absence de transmission au Parlement de rapports de vérification ou d'audit émis par les structures de contrôle externe ou interne. Au cours des trois dernières années, aucune enquête parlementaire sur la gestion des finances publiques n'a été diligentée par le Parlement et la mission d'assistance de la Cour des comptes n'est pas mise en œuvre.

Il ressort de ces considérations résumées dans l'annexe de ce chapitre et des notes alarmantes (la plupart des notes sont des « D » considérées comme les plus faibles) attribuées pour la presque totalité des indicateurs (tableau 5.2), qu'une réforme profonde doit être rapidement envisagée dans la manière de gérer les finances publiques, d'autant que l'aide extérieure est en grande partie tributaire de la performance du pays dans le domaine.³⁷ Compte tenu de la multitude des défaillances énumérées, il convient que

les mesures prioritaires à mettre en œuvre soient débattues lors des futurs dialogues nationaux afin de déboucher sur un plan de mise en œuvre rigoureux, retenu de façon consensuelle et engageant les autorités politiques.

Depuis 2005, le Gouvernement s'est lancé, dans le cadre d'un partenariat avec les principaux bailleurs de fonds, dans un important chantier de réforme budgétaire et comptable. Les structures mises en place à ce titre, sont constituées par un Comité de pilotage, un Comité technique et le Groupe de réforme budgétaire et comptable (GREBUC).³⁸ L'ensemble de ces réformes devrait permettre d'améliorer l'exhaustivité et la transparence des données relatives à l'exécution des opérations financières du Gouvernement et faciliter le suivi de l'exécution du budget. Cependant, les effets de ces réformes en cours ne sont pas mesurables à ce jour et les actions suivantes restent encore à réaliser :

- la rédaction de manuels, instructions et guides de procédures ;
- la nomenclature des pièces des dépenses corrélativement au nouveau circuit des dépenses ;
- l'actualisation des textes portant restructuration du contrôle financier ;
- la réactualisation des textes portant statut des comptes publics ;
- la réactualisation des textes sur les administrateurs de crédits ;
- la réorganisation des services et la formation.

En contrepartie de la mise en place de ce plan rigoureux, les partenaires au développement de la RCA devrait appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre, à court terme, les mesures ci-après, susceptibles d'améliorer rapidement la trésorerie :

Mettre en place et suivre rigoureusement, un véritable plan de trésorerie qui retrace les prévisions mensuelles de recettes et de dépenses de l'année. Cela permettrait de réviser les dépenses périodiquement en fonction des ressources disponibles et d'articuler systématiquement l'exécution du budget avec la situation de trésorerie ;

Définir une série de mesures visant à améliorer la liquidité du Trésor Public. Il s'agit de :

- la consolidation de la PNG commerciales en liaison avec le passage de l'Etat en mode de participation directe au projet informatique SYGMA de la sous région ;
- la limitation des modes de paiements par compensations ;
- l'amélioration de la gestion des comptes pourvoyeurs de liquidité (Bureau veritas (BIVAC), Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), etc.).

Améliorer les recettes en créant de nouvelles sources de revenus, travers :

- le renforcement du recouvrement de la TVA ;
- la maîtrise de la fiscalité des sociétés minières et forestières cotées en bourses ;
- la maîtrise de la fiscalité pétrolière ;
- le renforcement du projet de sécurisation des recettes sur les importations et les exportations.

Avoir recours de façon accrue au marché financier pour régler les problèmes de trésorerie (Bon du Trésor,...) et les problèmes de développement (emprunts obligataires et autres instruments).

Sur le plan des relations avec ses partenaires au développement, la RCA bénéficie depuis décembre 2006, d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) avec le FMI pour une période de trois ans, pour un montant de 55,7 millions US\$. Ce qui a ouvert la voie à l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE et a permis à la RCA de bénéficier, le 20 avril 2007, d'un accord avec ses créanciers du Club de Paris. La dette à l'égard des membres du Club de Paris se montait, au 31 décembre 2006, à 68 millions US\$, dont 28 d'arriérés (y compris les intérêts de retard).³⁹ Même l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative du PPTE renforcée, qui devrait intervenir au plus tôt en 2009 avec l'annulation d'une partie importante de la dette de la RCA, ne permettra pas de libérer les ressources fraîches dans les proportions importantes pour financer le relèvement du pays.⁴⁰

Compte tenu de l'enjeu des finances publiques pour la réconciliation nationale et étant donné la multitude des défaillances constatées dans leur gestion en RCA, il convient que les mesures prioritaires à mettre en œuvre soient débattues lors des futurs dialogues nationaux afin de déboucher sur un plan de mise en œuvre rigoureux, retenu de façon consensuelle et engageant les autorités politiques.

Conclusion

La refondation de l'Etat en RCA est au cœur d'enjeux politiques majeurs comme la consolidation de la paix et la résolution durable de la crise qui secoue la RCA depuis des décennies. La précarité du contexte et la pression d'une société civile émergente devraient permettre de soutenir la dynamique de cette refondation en dépit d'une volonté politique parfois chancelante.

Dans ce sens, la refondation exige une dynamique réformatrice permanente. Son impact sur le renforcement des institutions de l'Etat de droit, le rétablissement de l'Etat dans ses capacités régaliennes et la reconstruction de l'espace démocratique, participe au développement politique de la RCA. Celui-ci, au regard des énormes enjeux et des priorités énumérés, dépend de plusieurs initiatives :

- la conception et la mise en œuvre d'un programme cohérent d'appui aux institutions de l'Etat de droit en vue de renforcer leurs capacités fonctionnelles. Une évaluation périodique permettra d'envisager des réajustements nécessaires et le cas échéant, de combler les insuffisances décelées ;
- la lutte contre la corruption, le tribalisme et le clientélisme, l'assainissement de l'administration publique restent des priorités pour réhabiliter l'Etat et pour relever le faible niveau de crédibilité dont il bénéficie dans l'opinion publique ;

Tableau 5.2

Tableau récapitulatif des indicateurs de performance PEFA

Indicateurs sur la performance de la gestion de finances publiques		Méthode de notation	Notes par composante				Note globale
			i	ii	iii	iv	
Résultats du système de gestion des finances publiques : crédibilité du budget							
PI-1	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					D
PI-2	Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	M1					D
PI-3	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					A
PI-4	Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses	M1	D	C			D+
Spécificités transversales : couverture et transparence							
PI-5	Classification du budget	M1					
PI-6	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	M1					
PI-7	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	M1	D	D			
PI-8	Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	M1	A	C	D		
PI-9	Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	M1	C	D			
PI-10	Accès du public aux principales informations budgétaires	M1					
Cycle budgétaire : budgétisation basée sur les politiques publiques							
PI-11	Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	M2	B	D	B		C+
PI-12	Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	M2	D	D	D	C	D
Cycle budgétaire : prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-13	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	M2	C	C	D		D+
PI-14	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	M2	C	C	D		D+
PI-15	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	M1		B	D		D+
PI-16	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	M1	D	D	D		D
PI-17	Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	M2	D	D			D
PI-18	Efficacité des contrôles des états de paie	M1	D	C	D	C	D+
PI-19	Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	M2					
PI-20	Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	M1	D	D	D		D
PI-21	Efficacité du système de vérification interne	M1	C	B	C		C+
Cycle budgétaire : comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers							
PI-22	Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	M2	D	C			D+
PI-23	Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	M1	D	D	D		C
PI-24	Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	M1	D	D	D		D
PI-25	Qualité et respect des délais des états financiers annuels	M1	D	D	D		D
Cycle budgétaire : surveillance et vérification externes							
PI-26	Etendue, nature et suivi de la vérification externe	D	D	D			D
PI-27	Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	D	B	C	D		D+
PI-28	Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	D	D	D			D
Pratiques des bailleurs de fonds							
D-1	Prévisibilité de l'appui budgétaire direct	D	D				D
D-2	Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents	D	C				D+
D-3	Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales						D

N.B : les notes sont classées dans l'ordre décroissant de A à D

Source: Banque mondiale

- la lutte contre l'impunité est le chantier essentiel qui posera les bases d'une refondation de l'Etat en Centrafrique. La mise en place de la Commission vérité et réconciliation recommandée par le Dialogue national depuis 2003 reste indispensable pour rendre irréversible le processus de réconciliation attendu par le peuple centrafricain. Dans ce domaine, la mobilisation opérationnelle de la société civile et sa capacité à proposer des alternatives structurées et crédibles sont déterminantes pour faire maintenir la pression et convaincre les pouvoirs publics encore hésitants ;
- la réforme du système judiciaire centrafricain est un des piliers essentiels de la refondation. La capacité à réguler les conflits pour éviter qu'ils n'explorent, participe à l'apaisement des tensions, à la prévention des crises et à un regain de confiance dont ont besoin les centrafricains pour croire aux vertus de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- la restructuration des forces de sécurité et de défense nationale permettant à la RCA d'assurer sa souveraineté territoriale et de garantir la paix civile dans le respect de la dignité humaine est le véritable défi de la refondation de l'Etat en Centrafrique. La poursuite du processus participatif en cours, avec en filigrane un besoin d'informer périodiquement l'opinion sur son évolution, est indispensable pour rassurer la société civile et lever les doutes et le scepticisme quant à sa transparence ;
- l'existence d'une société civile alerte, vigilante et structurée autour de plateformes spécialisées est essentielle pour construire l'espace démocratique nécessaire à l'éclosion d'une nouvelle citoyenneté moins encline à la conflictualité. La construction de cette nouvelle citoyenneté est un véritable défi pour lequel les médias, les syndicats et les partis politiques jouent un rôle déterminant d'éveil des consciences et de changement des mentalités. La refondation de l'Etat en Centrafrique passe par la capacité de ces vecteurs à insuffler une nouvelle dynamique de consolidation de la paix, de promotion de la société civile et de construction de l'espace démocratique ;
- la décentralisation, dans ce sens, plus qu'une finalité, participe à une stratégie politique de construction d'un nouvel espace démocratique avec à la pointe un nouveau type de rapport entre les collectivités territoriales et les populations. Ce rapport fondé sur la proximité, la prestation des services de base et la démocratie locale, participe également à l'éclosion d'une nouvelle citoyenneté indispensable à des perspectives refondatrices plus prometteuses ;
- la mise en œuvre de ces réformes nécessite, à la lumière des échecs du passé, des mécanismes efficaces de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Cette nouvelle démarche est indispensable pour sortir la problématique de la reconstruction de l'Etat en RCA des émotives professions de foi et pour l'inscrire dans un schéma rationnel et dynamique ;
- la mobilisation des ressources financières dans une proportion importante afin de pouvoir financer la mise en œuvre des nombreuses mesures énumérées ci-haut. Pour ce faire, un plan réalisable de modernisation des finances publiques doit être mis en œuvre sans faille d'autant que les ressources publiques intérieures seront largement insuffisantes et que la plupart des partenaires financiers font de la bonne gouvernance financière une condition préalable de leurs appuis.

En définitive, le renforcement des institutions de l'Etat de droit, le rétablissement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes et la reconstruction d'un espace citoyen et démocratique se présentent comme autant de défis auxquels les réformes doivent apporter des réponses concrètes. De la pertinence des réponses que la Centrafrique apportera à ces défis dépendra la consolidation de la paix et l'irréversibilité du processus en cours.

Annexe 5.1 Retour sur les concepts de décentralisation et de déconcentration

La décentralisation du pouvoir, de la capitale aux provinces, et de la province aux régions et communes, peut constituer l'une des meilleures manières d'associer les citoyens à la gestion des affaires de la nation et d'en accroître l'efficacité. Il est plus facile en effet, pour les citoyens de surveiller l'action des fonctionnaires et élus locaux et d'obtenir qu'ils rendent compte aux communautés et personnes qu'ils sont censés servir, que de le faire vis-à-vis du gouvernement central. Les investissements publics tels que barrages, routes, écoles, ou des programmes de santé publique, deviennent tous beaucoup plus pertinents et efficaces lorsque les collectivités concernées ont véritablement leur mot à dire, aussi bien quand ils n'en sont qu'au stade de leur planification que pendant leur mise en œuvre. La décentralisation peut prendre diverses formes : elle peut être horizontale ou verticale.

La décentralisation horizontale consiste en une répartition du pouvoir entre diverses institutions situées au même niveau : les décisions finales ayant trait aux dépenses publiques, par exemple, au lieu d'être fixées au sein d'un ministère des finances et du budget omnipotent, seront du ressort de différents ministères .

La décentralisation verticale, quant à elle, consiste en la délégation de certains des pouvoirs de l'État central aux niveaux inférieurs de l'administration, dont les provinces, les régions et les communes. Elle pourrait se définir comme étant le transfert du sommet vers la base, d'un certain nombre des compétences de l'État au profit des collectivités publiques et des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Il apparaît toutefois qu'un grand nombre de formes de décentralisation parmi les plus efficaces ne reposent pas seulement sur les collectivités territoriales mais également sur la participation populaire. Cette dernière repose sur des associations volontaires des dont les ONG. La décentralisation ainsi définie comprend généralement trois dimensions : politique, administrative et financière.

Dimension politique. La décentralisation politique vise à conférer aux citoyens ou à leurs élus plus de pouvoirs de décision. Cette démarche permet aux citoyens de mieux connaître les élus locaux et permet également aux élus de mieux connaître les besoins et les aspirations de leurs électeurs.

Dimension administrative. La décentralisation administrative est le transfert, entre autres, de responsabilité de la planification, du financement et de la gestion liée à certaines fonctions du gouvernement central et de ses organes vers des unités d'administration sur le terrain, des cellules ou niveaux subalternes de l'administration, des autorités publiques quasi autonomes, des municipalités ou des régions.

Dimension financière. La responsabilité des finances est une composante fondamentale de la décentralisation. Pour les collectivités territoriales décentralisées, la décentralisation des finances peut impliquer :

- l'autofinancement ou recouvrement de coûts en faisant payer forfaitairement les usagers pour les services fournis ;
- le cofinancement ou les arrangements de coproduction par lesquels les usagers participent à la fourniture des services et de l'infrastructure par des contributions financières ou de main-d'œuvre ;
- l'augmentation de recettes locales par les impôts locaux, la tarification des services, les contributions volontaires ;
- les transferts inter administrations qui envoient une partie des recettes générales des impôts perçus par le Gouvernement central vers les collectivités locales pour des besoins généraux ou spécifiques ;
- l'autorisation aux municipalités d'emprunter et la mobilisation de ressources nationales ou locales (moyennant des cautions).

La déconcentration

La déconcentration, se manifeste par le transfert de responsabilités du gouvernement central à des fonctionnaires qui travaillent dans les provinces, préfectures et sous-préfectures, ou bien elle peut être la création d'une administration sur le terrain dotée d'un pouvoir fort, ou encore une entité administrative locale sous la supervision de ministères.

La délégation de pouvoir

Par la délégation, le gouvernement central transfère le processus de prise de décision et d'administration vers des organismes semi-autonomes qui, en dernier ressort, doivent lui rendre des comptes. Généralement, ces organisations ont beaucoup de pouvoir discrétionnaire quant aux prises de décisions. Elles peuvent être exemptées des contraintes auxquelles sont soumis les fonctionnaires ordinaires et peuvent également se faire payer directement par les usagers pour les services rendus. Cependant, le gouvernement central conserve le droit de passer outre les décisions des collectivités locales et peut, à tout moment, reprendre les pouvoirs délégués.

La dévolution

La dévolution s'opère en transférant les responsabilités pour la fourniture de services aux municipalités qui élisent leurs propres maires et conseils, perçoivent leurs propres impôts, et jouissent du pouvoir de prendre des décisions d'investissements. Dans un système décentralisé par dévolution, les administrations locales ont des limites géographiques précises et juridiquement reconnues. C'est cette forme de décentralisation administrative qui sous-tend la plupart des décentralisations politiques.

La décentralisation est réelle lorsque les quatre critères suivants sont réunis:

- être doté d'une personnalité juridique ;
- avoir la possibilité de prendre des actes réglementaires ;
- disposer de l'autonomie financière ;
- être dirigé par des membres élus par la population.

La décentralisation de l'autorité politique, économique, et financière devrait aider à promouvoir la « bonne gouvernance » au niveau local. Quand il y a décentralisation, elle s'accompagne généralement d'une augmentation de l'efficacité. Ceci résulte de l'utilisation de main d'œuvre locale volontaire, de coûts plus bas, d'un meilleur entretien, d'une supervision et d'un suivi plus attentifs.

L'un des avantages présumés de la décentralisation est que les collectivités territoriales, étant plus sensibles aux besoins locaux, font meilleur usage des ressources mises à leur disposition. En particulier, il est attendu qu'elles affectent ces ressources à des priorités de développement humain telles que l'enseignement primaire ou les soins de santé de base. Les entités locales dotées d'une plus grande autonomie financière devraient ainsi tendre à réserver une plus grande part de leurs recettes à la satisfaction des besoins sociaux de base. Ainsi, la décentralisation peut influencer sur une gamme étendue de questions de développement humain, y compris la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement définis localement.

Mais ceci peut ne pas être vrai partout. Bien qu'elle favorise des liens étroits avec les processus de développement humain, la décentralisation n'est pas une solution miracle

Encadré 5.8

Les structures locales dominées par des élites féodales peuvent ne pas favoriser les dépenses de développement humain

Au Pakistan, par exemple, en 1985, les membres du Parlement se sont vus allouer chacun une certaine somme d'argent prélevée sur le budget national et destinée à des projets de développement qui satisferaient les besoins de leur électorat. La plupart ont choisi des priorités d'infrastructure telles que l'aménagement de routes rurales ou électrification, ou l'implantation plus prestigieuse d'universités ou

d'hôpitaux. Très peu nombreux sont ceux qui ont décidé d'affecter ces ressources à des écoles primaires ou des dispensaires de villages. Si l'Etat central n'avait pas spécifié qu'au moins 50 % des ressources devraient être affectées à l'enseignement primaire et aux soins de santé de base, ces besoins auraient été négligés.

Source : Rapport mondial sur le développement humain - 1993

pour traiter l'ensemble des questions de développement humain. De nombreux pays notamment, ceux en développement, ont des structures de pouvoir local dominées par des " élites féodales " qui s'intéressent fort peu aux dépenses de développement humain. Une décentralisation efficace n'est donc pas possible, sans réforme des structures de pouvoir existantes. En effet, si le pouvoir reste concentré dans les mains de quelques élites, la décentralisation risque d'accroître encore davantage leur pouvoir plutôt que celui de la population. Une simple extension des structures de pouvoir existantes à des niveaux inférieurs risque de remplacer les élites nationales par des élites locales.

Par ailleurs, une décentralisation rapide risque d'entraîner une moins bonne efficacité fiscale, une pénurie de services publics ou même un effondrement de la fourniture de services. Le risque est grand dans ce cas, que l'on demande à des gouvernements locaux ayant souvent moins d'expérience et de moyens de satisfaire des objectifs de Développement humain que les gouvernements nationaux avec des moyens plus importants n'ont parfois pas pu réaliser. Les communautés locales ont besoin de compétences nouvelles et meilleures afin de participer aux processus décentralisés (budget, projets, débats, analyses, planification, etc.). Elles doivent également assumer leurs droits et responsabilités de participation, les groupes marginalisés ayant peut-être d'autres priorités que de participer à des débats.

Un autre grand avantage de la décentralisation devrait être la possibilité de réduire les coûts de diverses manières. Si les populations se rendent compte que les projets correspondent davantage à leurs besoins et que c'est leur argent que l'on dépense, il est vraisemblable qu'elles veilleront de plus près aux dépenses et à une utilisation efficace des ressources et participeront volontairement à la bonne réalisation des dits projets.

Toutefois, dans certains cas, les avantages de la décentralisation ne sont pas suffisants pour compenser les pertes d'économie d'échelle. A titre d'exemples, certains modes de production d'énergie, au moyen d'éoliennes, peuvent être efficaces à l'échelle locale. Mais il n'en va pas nécessairement de même pour les centrales électriques classiques. Dans le domaine social, la qualité et la taille des services requièrent souvent des financements qui ne peuvent être assurés pleinement par une commune.

Il apparaît donc, que le processus de décentralisation, quand il est géré de manière rationnelle et bien réfléchi, est susceptible de renforcer la gouvernance locale, et de créer un environnement propice au développement humain.

Les avantages potentiels

- La simplification des procédures bureaucratiques;
- La possibilité d'assurer une plus large couverture des services publics
- Une plus grande représentativité des groupes politiques, ethniques, religieux et culturels dans le processus de décisions
- L'allègement de charges des ministères centraux, notamment les tâches routinières, pour leur permettre de se concentrer sur les politiques et stratégies de développement.

Les inconvénients possibles

- Les pertes d'économie d'échelle
- Une inefficacité des services résultant de la faiblesse des capacités techniques et administratives au niveau local
- La non correspondance des attributions et des moyens rendant difficile une distribution équitable et la fourniture de services publics de qualité

Annexe 5.2 La faillite financière de l'Etat centrafricain due à l'illiquidité de sa trésorerie.

Non seulement les recettes de l'Etat sont insuffisantes en termes absolus, mais en outre, elles ne sont pas « liquides » c'est-à-dire disponibles pour usage immédiat au moment voulu. Ceci rend tout plan de trésorerie totalement opérationnel du fait de l'assèchement et l'imprévisibilité de la trésorerie, enfermant le Trésor public dans une tension permanente et dans un mode de « pilotage à vue ».

Les données d'une année type permettent d'illustrer la situation de détresse induite par « l'illiquidité » de la trésorerie publique. Le tableau 5.1 montre qu'en 2007, les recettes « brutes » de trésorerie de l'Etat se chiffrent à 60,5 milliards FCFA, soit 5 milliards FCFA par mois, largement au-dessus des 3 milliards nécessaires pour payer les salaires des fonctionnaires. Toutefois, on constate que ce montant intègre les recettes « virtuelles » (simples jeux d'écritures), pour un montant annuel de 14,9 milliards FCFA décomposés comme suit:

Les effets de l'augmentation de prix du pétrole sur les recettes de l'Etat (TUPP négative) ont été de 1,9 milliards FCFA. La taxe unique des produits pétroliers négative est une subvention de l'Etat aux consommateurs de produits pétroliers dans le but d'éviter une répercussion automatique de l'augmentation du cours du baril sur les prix à la pompe. Elle est déduite par les compagnies pétrolières du montant de la fiscalité pétrolière à reverser à l'Etat, bien que comptabilisée comme des ressources fiscales. (TVA, droits d'entrée et autres). Ce sont en moyenne 350 millions par mois qui sont concernés par ce jeu d'écriture.

Les avis de crédits (lettre de garanti de paiement des droits et taxes) pour un montant 2,1 milliards FCFA. Les avis de crédit sont émis par les banques de la place, pour informer les régies que le compte d'un opérateur économique dans ses livres a été débité en faveur d'un compte du Trésor. Or, la situation courante du Trésor est quotidiennement débitrice d'environ 10,8 milliards en moyenne dans l'ensemble des banques. Ces mouvements d'environ 230 millions par mois n'ont de ce fait aucune incidence significative sur la trésorerie mais permettent juste de réduire le découvert de l'Etat dans les banques.

Les chèques de compensation émis par le Trésor pour un montant de 1,3 milliards FCFA. En effet, les chèques trésor sont délivrés par le Trésor en reconnaissance de dettes vis-à-

Tableau 5.3

Situation des paiements effectués par les services du Trésor (dépenses de fonctionnement, 2007)

Rubriques	Montant (en milliards FCFA)	Moyenne mensuelle
Recettes de Trésorerie (1)	60,5	5
Douanes	25,7	0,9
Impôts	32,1	
Trésor	2,7	
Dont les écritures (2) d'ordre, à savoir	14,9	1,2
TUPP négatives (effet de l'augmentation de prix du pétrole sur les recettes de l'Etat)	1,9	
Avis de crédits (lettre de garanti de paiement des droits et taxes)	2,1	
Chèque trésor (compensations)	1,3	
Remboursement TVA	4,2	
Recettes utilisées pour le compte des provinces	5,4	
Ressources effectives/disponibles (1) – (2)	45,6	3,8

Sources : Administrations financières centrafricaines

Tableau 5.4

Décomposition des recettes effectives par moyen de paiement

Rubriques	Montant (en milliards FCFA)	Moyenne mensuelle
Décomposition des recettes effectives	60,5	5
Espèces	3,5	
Guichet unique	6,9	
BIVAC	3,2	
Compte TVA	12,8	
Chèques bancaires	19,2	
Appui extérieur	10,3	0,8

Sources : Administrations financières centrafricaines

vis d'un opérateur, qui peut l'utiliser à son tour, pour payer des taxes où des droits. Ces opérations se chiffrent en moyenne à 211 millions par mois ; le remboursement de la TVA pour 4,2 milliards FCFA et ; les recettes des provinces pour 5,4 milliards FCFA. Les recettes des provinces sont dépensées dans les provinces par les agences du Trésor et sont prises en compte en dépenses comme « transferts et subventions ».

Seulement 45,6 milliards sont effectivement disponibles, représentant 3,8 milliards par mois de recettes effectivement programmables par l'Etat, c'est-à-dire moins que le montant nécessaire pour payer les salaires et acheter les biens et matériels estimés à 4,1 milliards FCFA.

En réalité la situation de trésorerie est bien plus critique, en raison du problème créé indirectement par les moyens de paiement, notamment les chèques bancaires (19,2 milliards FCFA en 2007) du fait du découvert du Trésor auprès des banques. Toutes les recettes perçues en chèques bancaires « tombent » dans le « gouffre » du découvert (10,8 milliards) et ne sont pas à priori utilisables par le Trésor public.

Finalement, les recettes liquides de l'Etat se chiffrent à moins de 35 milliards en 2007 pour 60,5 milliards de recettes brutes, soit un taux de liquidité dépassant à peine les 50 %. En d'autres termes les régies financières mobilisent 5 milliards par mois en brut mais le Trésor public ne disposent en définitive que moins de 3 milliards pour faire faces aux multiples dépenses de l'Etat. Cette somme ne permet pas de payer ne fût ce que les salaires même lorsqu'on y ajoute les appuis budgétaires (800 millions en moyenne mensuelle) reçus en 2007.

Le caractère incompressible des frais financiers et du service de la dette réside dans le fait que, pour le premier, les banques procèdent d'office par débits et pour le second le suivi du programme FRPC exige la non accumulation d'arriérés de paiement extérieur.

En conclusion pour des dépenses minimales moyennes de 7,25 milliards par mois, le trésor public ne dispose mensuellement que moins de 3 milliards. Ce qui laisse un gap de plus 4 milliards que la modicité des appuis extérieurs laisse quasi inchangé. Ce gap est financé par l'accumulation croissante de nouveaux arriérés qui compromet la mise en œuvre d'un quelconque programme de développement.

Annexe 5.3 Evaluation de l'incidence de la faiblesse de la gestion des finances publiques

Le tableau ci-après extrait du rapport PEFA résumé, au regard des trois objectifs budgétaires – discipline budgétaire, allocation stratégique des ressources et prestation efficiente des services publics – l'incidence des dysfonctionnements observés dans la gestion des finances publiques suivant les dimensions PEFA.

Tableau 5.5 Extraits du rapport PEFA - Banque mondiale (2008)		
Discipline budgétaire	Allocation stratégique des ressources	Organisation efficiente des services
Crédibilité du budget		
<p>Il n'est pas possible d'apprécier le degré de crédibilité des prévisions par rapport aux autorisations budgétaires, en l'absence de nomenclatures budgétaire et comptable compatibles. Faute de restitution, on ne peut pas parler de discipline budgétaire, ni même de transparence.⁴¹</p> <p>Les recettes intérieures perçues sont assez proches des prévisions. Cependant, le manque chronique de trésorerie enlève toute crédibilité à l'exécution budgétaire qui pallie par un système de crédits sur caisses d'avances rarement régularisées.</p>	<p>L'importance du montant des arriérés de paiements entraîne une confusion dans la gestion budgétaire et comptable, le poids des intérêts et agios pesant très lourd. Ces arriérés induisent également des modifications dans la structure réelle des dépenses dès lors qu'une part des paiements d'agios passe avant les dépenses budgétaires de l'année.</p> <p>Et aussi, une pratique de surcoûts, voire un risque avéré de fraude de la part des divers fournisseurs et allocataires de l'Etat.</p>	<p>Les services étant dépendants de l'existence de crédits de paiements pour pouvoir réellement fonctionner, leur organisation reste problématique. La difficulté a réellement été ressentie au sein du ministère des finances, mais aussi dans les ministères sectoriels, où il n'a pas été notamment possible de rencontrer les administrateurs de crédits.</p>
Exhaustivité et transparence		
<p>La nomenclature budgétaire, essentiellement administrative et peu utilisable pour élaborer des analyses fonctionnelles et/ou économique, ne permet pas une présentation répondant aux standards habituellement constatés.</p> <p>La documentation budgétaire, qui comporte quelques annexes, notamment le budget d'investissement, ne correspond pas aux standards PEFA.</p> <p>Un certain nombre d'opérations échappent au budget. Il s'agit, notamment, de recettes encaissées et des dépenses effectuées directement par certains ministères à travers des régies de recettes/avances dont le montant n'est pas connu.</p>	<p>Le manque de documentation budgétaire est de nature à nuire au contrôle parlementaire.</p>	<p>L'absence de reversement par certains ministères des recettes qu'ils perçoivent et l'utilisation directe qu'ils en font pour faire face à leurs propres dépenses ne permet pas à l'Etat central d'effectuer une répartition équitable de ce type de ressources.</p>

Discipline budgétaire	Allocation stratégique des ressources	Organisation efficiente des services
<p>Si le budget alloué aux transferts vers les collectivités locales est prévu au budget de l'Etat et si d'après les informations recueillis, il semble que ces transferts soient effectués, leurs montants sont communiqués avec retard au stade de la préparation des budgets des collectivités et sont également versés avec retard.</p> <p>Le public n'a pas accès à l'information sur le budget de l'Etat.</p>	<p>Si des informations en provenance des entités locales ou des établissements publics sont centralisées, l'absence de consolidation de ces dernières est de nature à empêcher l'Etat d'anticiper une situation de déficit de ces entités qui pourrait grever sa propre situation financière.</p> <p>Le déficit d'information empêche le public de vérifier la manière dont les ressources sont utilisées.</p>	<p>La mise à disposition tardive des informations des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales a une incidence directe sur la qualité de leurs prévisions budgétaires. La validation tardive des budgets de ces entités nuit à l'efficacité de leur exécution</p>

Budgétisation fondée sur des politiques nationales

<p>L'absence de programmation budgétaire à moyen terme et le déficit d'informations fiables dans le processus de préparation budgétaire se traduisent par une reconduction des budgets de N-1 et par la non prise en compte des options stratégiques dans l'allocation des crédits budgétaires.</p> <p>Il n'existe pas par ailleurs de stratégies sectorielles reposant sur des estimations quantifiées réellement fiables.</p>	<p>L'absence de CDMT conduit à l'octroi d'allocations non réalistes et à des modifications importantes dans la composition des dépenses.</p> <p>Absence d'estimation chronique des charges récurrentes et allocations de ressources pénalisées par le caractère très limité du dialogue entre le MEF et les ministères sectoriels au niveau de la procédure budgétaire.</p>	<p>L'absence de visibilité sur le moyen terme empêche les ministères d'optimiser leurs interventions, d'autant que les investissements réalisés demeurent par ailleurs non opérants faute de charges récurrentes prévues au budget, leur absence étant par ailleurs génératrice d'un défaut d'entretien et de maintenance.</p>
---	---	--

Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

<p>La gestion de la trésorerie est l'une des faiblesses du pays. Il n'y a pas de compte unique du Trésor. La limitation des engagements par 1/12èmes devrait permettre une certaine visibilité sur le cadencement des dépenses, mais les procédures dérogatoires sont trop nombreuses et trop importantes en montant.</p> <p>Les contrôles en matière de paie ne sont pas performants en l'absence de croisement des fichiers.</p>	<p>L'absence de connaissance d'une véritable assiette pour les matières fiscales et douanières prive l'Etat d'une affectation stratégique des ressources qui corresponde à la faculté contributive réelle des acteurs économiques.</p> <p>Elle explique pour l'essentiel la faiblesse des montants recouverts et les difficultés structurelles en matière de gestion de la trésorerie.</p>	<p>L'absence de plan de contrôle basé sur les risques dans la plupart des services qui en ont la charge, l'absence de manuels de procédures pour un certain nombre de services chargés du contrôle qui permettraient un allocation ciblée des personnels, l'insuffisance de fiabilité sur la réalité des ressources encaissées sur l'ensemble du territoire compromet toute politique de mise à disposition efficiente des services.</p>
--	--	--

Discipline budgétaire	Allocation stratégique des ressources	Organisation efficiente des services
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget		
<p>Les rapprochements entre la comptabilité et les relevés de comptes se font chaque jour, mais la profusion des comptes à la BEAC et dans les banques commerciales dont certains ne dépendent même pas d'une signature du Trésor, enlève toute crédibilité à ces rapprochements.</p> <p>En dehors d'un TOFE trimestriel et annuel, les rapports infra-annuels sur l'exécution budgétaire, ne sont pas établis.</p>	<p>Les documents d'exécution budgétaires n'existant pas réellement, ils ne peuvent en conséquence pas être utilisés comme outils d'aide à la décision et au pilotage des actions de l'Etat.</p> <p>Le manque d'informations sur le suivi de l'exécution du budget peut aussi entraîner des modifications non justifiées dans la répartition des dépenses.</p>	<p>L'absence d'information sur l'exécution des budgets aussi bien du budget général que des budgets des autres administrations publiques, limite la capacité de surveiller la réalisation des objectifs et donc de prendre les mesures correctrices qui s'imposent en temps utile.</p>
Comptabilité, enregistrement des informations et rapports financiers		
<p>Les rapprochements entre la comptabilité et les relevés de comptes se font chaque jour, mais la profusion des comptes à la BEAC et dans les banques commerciales dont certains ne dépendent même pas d'une signature du Trésor, enlève toute crédibilité à ces rapprochements.</p> <p>En dehors d'un TOFE trimestriel et annuel, les rapports infra-annuels sur l'exécution budgétaire, ne sont pas établis.</p> <p>Les administrateurs de crédits des ministères sectoriels et des entités administratives sont informés du montant de crédits qui leur est alloué. Mais la faiblesse des moyens financiers accordés et l'irrégularité dans la mise en place des crédits ne leur permettent pas de jouer pleinement leur rôle.</p>	<p>Les documents d'exécution budgétaires n'existant pas réellement, ils ne peuvent en conséquence pas être utilisés comme outils d'aide à la décision et au pilotage des actions de l'Etat.</p> <p>Le manque d'informations sur le suivi de l'exécution du budget peut aussi entraîner des modifications non justifiées dans la répartition des dépenses.</p>	<p>L'absence d'information sur l'exécution des budgets aussi bien du budget général que des budgets des autres administrations publiques, limite la capacité de surveiller la réalisation des objectifs et donc de prendre les mesures correctrices qui s'imposent en temps utile.</p> <p>L'absence de contrôle de la mise à disposition des crédits aux entités administratives destinataires nuit à toute transparence.</p>
Surveillance et vérification externe		
<p>L'examen a posteriori de l'exécution de la loi de finances par la Cour des comptes et par le Parlement n'est pas opérationnel.</p> <p>L'absence d'examen a posteriori des comptes de l'Etat et de diffusion des rapports de surveillance et de contrôle externes conduit à l'impossibilité pour le Parlement d'infléchir réellement les choix budgétaires et de contrôler efficacement l'action gouvernementale.</p>	<p>La pertinence et l'efficience de l'allocation des ressources par le Gouvernement ne sont pas évaluées, et donc sanctionnées, de même que l'exécution du budget en regard des politiques qui ont servi de fondement à sa préparation.</p>	<p>L'absence de contrôle a posteriori des comptes de l'Etat et, d'une manière générale, de rapports de surveillance et de contrôle externe, conduit, en corollaire de l'absence de sanction, à une déresponsabilisation des administrations, de nature à nuire à la qualité des services administratifs et financiers. Le Parlement n'est pas en mesure de contrôler la dépense publique et donc d'en apprécier l'efficience en regard de l'organisation des services.</p>

Source : Rapport PEFA Banque mondiale 2008. Version provisoire. mars 2008.

Notes

Chapitre 1

- 1 Une version plus approfondie de l'histoire contemporaine de la RCA peut être consultée dans le rapport de International Crisis Group de 2007 intitulé : « République centrafricaine : Anatomie d'un Etat fantôme »
- 2 International Crisis Group (2007) : « République centrafricaine : Anatomie d'un Etat fantôme ».
- 3 Les personnes désirant nuire aux autres, demandent aux sorciers de faire prendre possession par un esprit malfaisant de l'esprit de la personne à qui elles veulent nuire. Cet esprit malfaisant fera alors par exemple travailler l'esprit de la personne toute la nuit dans son champ de sorte qu'au matin elle soit totalement épuisée et ne puisse réellement pas effectuer son travail.

Chapitre 2

- 1 Ce seuil a été estimé à 156 079 FCFA par an et par équivalent adulte lors des enquêtes ECVR et ECVU de 2003.
- 2 Cependant, la pauvreté est tout de même si répandue à Bangui qu'on observe, même chez les salariés des entreprises privées du secteur moderne et de l'administration publique, des proportions de pauvres élevée, respectivement de 67,2 % et 66,1 %. Le fait de travailler pour la fonction publique ou pour les entreprises privées est loin d'être une assurance pour sortir du piège de la pauvreté.
- 3 La forte concentration de pauvres en milieu rural est donc le fait combiné d'un taux de pauvreté plus élevé et d'un poids démographique important.
- 4 Le taux d'activité est défini comme le rapport entre la population active (occupée et en chômage) et la population totale en âge d'activité. Ce taux mesure l'offre potentielle d'emploi. Il exprime le niveau de participation de la population (occupée et en chômage) à l'activité économique.
- 5 Le taux de sous-emploi équivaut au rapport entre le nombre d'actifs ayant déclaré un revenu mensuel inférieur au salaire minimum et le nombre total d'actifs.
- 6 Le revenu nominal en 2006 pour la RCA (PIB/tête) selon les données officielles est de 355 dollars.
- 7 RMDH, 1994 ; p.28.
- 8 RCA. Suivi des Objectifs du millénaire pour le développement. PNUD/Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale et Nations Unies. Juin 2007.
- 9 Même le Plan de développement agricole (PDA) adopté en 2002, n'a pas intégré cette problématique.
- 10 RGPH de 2003.
- 11 Enquête sur la corruption réalisée par le PNUD/ Bangui en 2005.
- 12 Document de stratégie de réduction de la pauvreté. MEPCI. 2007
- 13 Commission inter-agence des Nations Unies, Flash Appeal for the Central African Republic, Nations Unies, juin 2001.
- 14 OCHA, 2004.
- 15 International Crisis Group (2007): « République centrafricaine : Anatomie d'un Etat fantôme ».
- 16 Rapport mondial sur le développement humain, 2004, p.24.
- 17 On peut citer notamment, l'étude du Ministère de l'Economie et du Plan réalisée avec l'appui de la Banque mondiale de 2007 (Enquête participative sur la pauvreté) et celle du PNUD sur le capital social de 2006.
- 18 Rapport mondial sur le développement humain 2006.
- 19 PNUD (2006). « Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain ».
- 20 Données du RGPH 2003.
- 21 L'étude sur la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en RCA, menée pour le compte du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en 2004 illustre bien la situation de cette minorité.
- 22 International Crisis Group (2007). « République centrafricaine : Anatomie d'un Etat fantôme ».
- 23 Données de l'enquête sur le capital social, PNUD. 2006.

Chapitre 3

- 1 Sommet mondial de la société de l'information, Genève 2003.
- 2 Forum de la Société civile Afrique-Europe, Ndjamena, 13 mai 2002.
- 3 Dans le cadre de cette étude participative portant sur les Partis politiques en République centrafricaine, 14 partis politiques ont été retenus parmi les 46 que compterait le pays à ce jour pour servir de base de sondage. Il s'agit de : ADP, ASD-MNM, FPP, FODEM, MDI-PS, MDREC, MESAN, MLPC, PDCA, PNCN, PLD, PSD, PUN et RDC. Les critères de choix sont entre autres éléments : (i) l'audience de la formation politique au niveau national, matérialisée par la représentation à l'Assemblée nationale ; et (ii) l'existence physique matérialisée par un siège permanent.
- 4 Suite à la création par Boganda de la Société coopérative de l'Oubangui-Lobaye-Lesse (SOCOULOLE), Georges Darlan le traite de régionaliste.
- 5 Dès la mort de Boganda le 29 mars 1959, Abel Goumba, Vice Président du Conseil du Gouvernement est chargé de gérer les affaires en attendant l'élection du nouveau Président de la République. Le 30 avril 1959 et contre toute attente, l'assemblée législative élit Dacko à la tête du Gouvernement et Abel Goumba se voit confier le poste ministériel du Plan avec le titre de Ministre d'Etat. Malgré tout, le torchon a brûlé entre les deux. Abel Goumba est évincé du Gouvernement en 1959. Il crée alors son propre parti : le MEDAC.
- 6 Walidou Chahir Modibo, Annuaire des partis politiques, centrales syndicales, associations revendicatives et de la société civile. Bangui, septembre 2002.
- 7 Communiqué de presse du Président de la fédération de Bangui, du 26 juin 2005.
- 8 Walidou Chahir Modibo, Elaboration des annuaires des partis politiques, Centrales syndicales, Associations revendicatives et de la société civile, septembre 2002.
- 9 Conférence épiscopale centrafricaine, mars 1992, p. 17.
- 10 Il semble que les ressources affectées à la construction de l'actuel Palais de l'Assemblée nationale seraient un don coréen qui remonterait à l'époque de Bokassa, comme d'autres réalisations.
- 11 Pour le leader du MDREC, les projets auxquels il fait allusion sont des actes posés en tant que maire de Bangui et non en tant que président de parti.
- 12 L'union est le rassemblement des partis politiques légalement constitués qui ont décidé d'œuvrer ensemble pour l'élaboration d'une plate forme commune avec une direction politique unique. L'Union entraîne la création d'une nouvelle structure, mais les partis y gardent une autonomie relative. L'alliance consiste en une entente entre les partis politiques pour la réalisation d'objectifs communs. Une alliance des partis politiques ne peut avoir de personnalité juridique propre. Les partis politiques alliés gardent leur autonomie. Ils continuent de se prévaloir de leurs dénomination, sigle et emblème (logo), tout en restant sous la discipline de l'entité qui les regroupe.
- 13 Toure Laba Aissatou (2007). Regard critique sur les médias. Premiers Etats généraux des médias centrafricains.
- 14 Il s'agit de plusieurs rencontres organisées dans le cadre de la préparation du présent rapport sur le développement humain.
- 15 Une analyse plus détaillée sur cette problématique a été réalisée par Toure Laba Aissatou (2007) dans son exposé lors des premiers Etats généraux des médias centrafricains : « Regard critique sur les médias ».
- 16 Le Confident n°1584 du 11 juillet 2007.
- 17 Toure Laba Aissatou (2007). Regard critique sur les médias. Premiers Etats généraux des médias centrafricains.
- 18 Ainsi, pour des questions de marquage politique, les membres d'une même organisation se sont violemment affrontés, quand il s'est agi de publier un communiqué dénonçant le Gouvernement par rapport à la violation des droits de l'Homme.
- 19 Par le passé, certaines centrales étaient propriétaires de taxis et bus dont les revenus générés permettaient de soutenir les actions syndicales en cas de grève ou suspension des salaires.

Chapitre 4

- 1 RMDH 2005. « La coopération internationale à la croisée des chemins ».
- 2 Richard Ouanga « L'intergouvernementalisme et la problématique de la reconstruction d'une paix durable en Centrafrique 1996-2003 ».

- 3** Eric Bergman « La République centrafricaine : Une étude de cas sur les armes légères et les conflits » Rapport spécial du Small Arms Survey 2006.
- 4** Rapport des travaux du Comité de concertation et de dialogue – Accords de Bangui – janvier 1997 ; Rapport de la conférence de réconciliation nationale – mars 1998 – ; Rapport de la conférence extraordinaire des partis politiques et des parlementaires – décembre 2002 ; Actes du Dialogue national – septembre/octobre 2003.
- 5** Rapport sur les Etats généraux de la défense – septembre 1996.
- 6** La MISAB était composée de contingents du Burkina-Faso, Gabon, Mali et Tchad, auxquels se sont ajoutés ceux du Sénégal et du Togo.
- 7** Une recommandation forte du Dialogue national consistait à retenir un quota de 35 % dans les instances nationales de prise de décision.
- 8** La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies préconise le renforcement du rôle des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- 9** Les mesures idoines pour renforcer ces institutions et structures de contre-pouvoir seront traitées en profondeur dans le chapitre 5.
- 10** Accord national de paix (National Peace Agreement) Afrique du Sud – 1991.
- 11** Le degré de méfiance entre les leaders politiques d'une part, et entre l'Etat et les populations d'autre part, a abouti à une rupture du pacte social fondamental. Dans un tel contexte, les déclarations de pardon et de réconciliation faites à l'occasion des conférences et particulièrement au cours des travaux de la Commission vérité et réconciliation du dialogue national de 2003, ne pouvaient suffire à reconstruire la cohésion sociale et la réconciliation nationale.
- 12** Les Juridictions pénales internationales ne sont saisies que pour les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les cas de tortures – à l'exclusion des homicides ou coups et blessures et autres crimes ou délits de droit commun ainsi que des atteintes aux biens – et selon le caractère strictement subsidiaire et d'opportunité de la saisine de la Cour pénale internationale (c'est-à-dire que la Cour pénale internationale examine, cas par cas, si les tribunaux internes du pays ne peuvent réellement pas juger le cas et ce n'est que dans le cas négatif, qu'elle décide de l'opportunité de se saisir ou non de l'affaire).
- 13** Donald Rothchild « Settlement Terms and Post Agreement Stability in Ending Civil Wars » Journal of Democracy – Volume 16, January 2005.
- 14** Textes fondant et précisant le rôle du Conseil national de la médiation : Constitution du 27 décembre 2004 – article 104 ; Loi n°06 004 du 20 juin 2006 portant organisation et fonctionnement du Conseil national de la médiation (Articles 1, 2 et 13).
- 15** Afin d'orienter le leadership politique vers une plus grande efficacité de l'administration et des pratiques de transparence accrue, (puisque les dysfonctionnement de la gouvernance démocratique avaient été identifiés de façon constante comme des facteurs de conflit) le Gouvernement a organisé avec l'appui de la Banque mondiale, deux séminaires sur le leadership, en novembre 2004 et décembre 2005.
- 16** Textes relatifs au Groupe des sages : Accords de Libreville de janvier 2005 et Code de bonne conduite adopté le 9 février 2005 ; Lettre de mission confiée au Groupe des sages par le Président de la République, le Général François Bozize et discours du Chef de l'Etat du 31 décembre 2006 mandatant le Groupe des sages pour la conduite de pourparlers avec les leaders politiques et militaires en vue de trouver une solution.
- 17** Pacte de non agression, de Solidarité et d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEMAC « Pacte CEMAC ».
- 18** Ce Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grand lacs a été conçu pour la mise en œuvre des principes directeurs contenus dans la déclaration de Dar-es-Salam du 20 novembre 2004, en particulier à travers les programmes d'action pour la Paix et la sécurité. La conférence internationale sur la région des Grand lacs comprend 11 Etats membres, appartenant à différentes organisations communautaires (CEMAC, IGAD, CEEAC, CEN-SAD). Il s'agit de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan de la Tanzanie et de la Zambie. Le Tchad et le Cameroun, dont les zones frontalières avec la RCA constituent des

enjeux sécuritaires importants, ne sont pas des Etats membres de ce pacte.

- 19 Rapport de Synthèse sur l'Atelier national sur la prolifération des ALPC en RCA – PNUD/CNDDR octobre 2005 et Rapport de l'atelier « Armes légères, sécurité humaine et développement » octobre 2006.
- 20 La CEEAC comprend 11 Etats membres : Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad, Congo Brazaville, Burundi, RCA, RDC, Sao tomé et principe, Rwanda, Angola.

Chapitre 5

- 1 Bourmaud Daniel et Quantin J. Patrick, in « Avant propos » in politique africaine n°43, octobre 1991 avait déjà appelé à la prudence quant aux capacités démocratiques de l'Afrique noire dont l'ordre politique a été structuré durant 3 décennies autour de l'autoritarisme. La transformation de cet ordre en ordre démocratique suppose un travail scientifique de fond qui est aux antipodes des mirages nés des revendications démocratiques de la décennie 90.
- 2 Selon Samuel Huntington, un système politique développé est un système doté d'institutions stables adaptées, complexes autonomes et cohérentes capables de réguler les conflits pour éviter leur explosion. Samuel Huntington, political order in changing societies, New Haven, Yale University Press, p.28.
- 3 Pour plus de précisions sur le lien entre développement institutionnel et niveau de conflictualité voir Robert Dahl, in « L'Analyse politique contemporaine » Paris, Robert Laffont, 1973.
- 4 Robert DAHL « Modern political analysis » Prentice hall, New Jersey, 1970, P151.
- 5 Source : Programme d'appui technique aux Institutions clés de gouvernance démocratique PNUD, volet Assemblée nationale, août 2006, p.6.
- 6 Pour plus de précision sur l'organisation administrative nécessaire à rendre la Cour constitutionnelle de la RCA fonctionnelle voir l'étude réalisée par le PNUD dans le cadre du « Programme d'appui technique aux institutions clé de gouvernance démocratique », volet II : « Appui à la cour constitutionnelle », novembre 2005, pages 6 à 8.
- 7 La loi n°96-00 (en son article 17) portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes a élargi le champ de compétence aux entreprises de toute nature, associations, partis politiques et groupements bénéficiant de la subvention de l'Etat.
- 8 Pour plus de précision sur cette question, voir : le « Programme d'appui technique aux Institutions clés de gouvernance démocratique en RCA », PNUD. Bangui, août 2005. Ce programme avec plusieurs volets définit avec précision une stratégie de renforcement des capacités techniques et matérielles des institutions de base de l'Etat de droit consacrées par la Constitution de 2005 : Assemblée nationale, Cour des comptes, Cour constitutionnelle, Haut eonseil de la communication.
- 9 J. Chevalier in Levithan, n°6/7, 1980. p.69.
- 10 Sur les causes profondes de l'échec de l'Etat postcolonial en Afrique et les difficultés de la greffe de l'Etat moderne aux pouvoirs traditionnels, voir Bertrand Badie, L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992, 334 P.
- 11 Pour plus de précision sur le fait que malgré le diagnostic posé et la formulation des recommandations faites par les différents dialogues politiques organisés il y a persistance des facteurs de crises en RCA, voir le chapitre 4.
- 12 Etude sur le Système National d'Intégrité en RCA, PNUD, novembre 2006, p.12.
- 13 J.F. Médard « la spécificité des pouvoirs africains » OP cité p.17.
- 14 Pour plus de précision sur les manifestations du tribalisme en Centrafrique voir les chapitre 1 et 2.
- 15 Par exemple, pour lutter contre le tribalisme, le Cameroun a adopté une loi sur la politique de quotas, avec pour objectif de mieux garantir une représentativité des différentes ethnies dans les secteurs socio-professionnels et institutionnels du pays et de protéger les minorités.
- 16 Le rapport sur le système national d'intégrité élaboré par le PNUD distingue la « petite corruption » rentrant dans les stratégies de survie de la population notamment des fonctionnaires de la grande corruption qui explique les pratiques de concussion, de détournement de deniers publics, pots de vin, etc.
- 17 Article 104 de la Constitution : Il est institué un Conseil national de médiation pacifique permanente dirigé par une personnalité indépendante, le Médiateur de la République.

Le Conseil national de médiation a pour mission principale l'amélioration des relations entre les citoyens, en vue de protéger et de promouvoir les droits des citoyens. Le Conseil national de médiation est doté de pouvoirs étendus pour recevoir les réclamations des citoyens et proposer des réformes en vue de la mise en place d'un mécanisme efficace de prévention, de gestion et de résolution des conflits de tous ordres, notamment politiques, économiques, sociaux, militaires, majeurs impliquant l'Administration et les administrés, de garantie de la démocratie de proximité et d'accès des faibles au droit.

- 18** Ces éléments sont analysés de manière plus détaillée dans le rapport de International Crisis Group (2007).
- 19** Le PNDR (Programme national de désarmement et de reconversion) et le PRAC (Projet de réinsertion des ex combattants et d'appui à la communauté) etc.
- 20** Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2007.
- 21** Voir la Note thématique sur la « Réforme du Secteur Sécuritaire ». Document de support de la Table ronde de Bruxelles. octobre 2007.
- 22** Sur les limites de l'approche institutionnelle dans le développement politique, voir R. Dahrendorf in *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Mouton, Paris-La Haye, 1972, p.230 à 310.
- 23** Il s'agit de : La ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH), l'Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC), l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et de la peine de Mort (ACAT-RCA), le Mouvement pour la défense des droits de l'Homme et d'action humanitaire (MDDH), la Commission évangélique justice et paix (CEJC), l'Observatoire pour la promotion de l'Etat de droit (OPED), l'Organisation centrafricaine des droits de l'Homme (OCDH).
- 24** Ces deux dérives ne sont pas les seules causes des dysfonctionnements constatés dans les partis politiques. Pour plus de précision sur cette question, voir chapitre VI sur « Rôle et place des formations politiques, des médias et des organisations en charge des droits de l'Homme ».
- 25** Le remboursement des frais de campagne aux partis politiques ayant obtenu 5 % du suffrage aux élections législatives a été effectué conformément aux recommandations du dialogue national.
- 26** Pour plus de précisions sur les 4 recommandations de cette rencontre, voir « Rapport final de cette rencontre des partis politiques et des parlementaires », Bangui, 18-19 février 2002 p. 4 à 8.
- 27** En Ethiopie par exemple, la décentralisation a été la pierre angulaire de la reconstruction de la paix après le conflit. Voir sur ce sujet John M. Cohen, « Decentralisation and ethnic federalism in post civil war Ethiopia », dans « Rebuilding societies after civil war : critical roles for international assistance » sous la direction de Krishna Kumar (Boulder, CO : Lynne Rienner Publisher, inc, 1977), p.135.
- 28** Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2007 en cours de finalisation.
- 29** Il faut noter que ces salaires n'incluent pas les effets financiers des avancements et promotions auxquels ont droit les fonctionnaires et qui sont gelés depuis plus d'une décennie.
- 30** On peut considérer qu'il s'agit seulement d'un strict minimum puisque l'Etat ne peut disposer de plus de ressources.
- 31** Comme indiqué dans la section suivante, les recettes des provinces sont utilisées sur place et n'apparaissent que sous forme d'écriture au niveau central.
- 32** Ce montant a été déterminé par un cabinet international (CGIC Afrique).
- 33** L'étude « Les OMD en RCA : plaidoyer pour la mobilisation des partenaires au développement » a été préparée dans le cadre de la table ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles de 2007.
- 34** Si l'on rapporte l'aide publique au développement allouée à la RCA à la population du pays, cela représente environ 61 US\$ par habitant en 2006 contre 28 US\$ en 2005.
- 35** L'édition de 2007.
- 36** Les principaux éléments de cette section sont tirés du rapport PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière) produit par une équipe de la Banque mondiale au début de l'année 2008. Le PEFA est un programme de partenariat entre plusieurs institutions, parrainé par : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Commission européenne, le Département pour le développement international du Royaume-Uni, le Ministère français des affaires étrangères, le Ministère des affaires étrangères

du Royaume de Norvège, le Secrétariat d'Etat aux affaires économiques de la Suisse, le Partenariat stratégique avec l'Afrique.

37 Les notes sont classées dans l'ordre décroissant de A à D.

38 Objet de l'arrêté n° 024/MPEFBBCI du 12 avril 2005.

39 La RCA a obtenu l'application des termes de Naples : annulation de 67 % des créances commerciales pré-date butoir, le solde étant rééchelonné sur 23 ans dont six de grâce (40 ans dont 16 de grâce pour les créances d'APD). Les créanciers ont également différé jusqu'en 2010 le remboursement des échéances de la dette post-date butoir.

40 La dette du pays s'avère très importante (245 millions d'US\$ pour les bilatéraux non membres du Club de Paris et 600 millions d'US\$ pour les multilatéraux).

41 Ces nomenclatures ont été définies et mises en place pour l'année 2008 (année test).

Bibliographie et références

- Aho, Gilbert. 2006.** Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain. PNUD, Bangui.
- Ballet, J. et Guillon, R. 2003.** Regards croisés sur le capital social. L'Harmattan, Paris.
- Ballet, J. et Hamzetta, B. 2003.** Le capital social comme protection sociale: le cas de la Mauritanie. Tiers Monde, XLIV, n°175, p. 637-655.
- Ballet, J. et Mahieu, F.-R. 2003.** Le capital social, mesure et incertitude du rendement. Dans Ballet J. et Guillon R. (eds). Regards croisés sur le capital social, pp. 41-56. L'Harmattan, Paris.
- Ballet, J., Chamekh, M. et Hamzetta, B. 2005.** Une forme de capital social pervers : la lawha en Mauritanie. Dans Ballet J. et Radja K. (eds). Le capital social en action : territoires et transferts, pp. 203-223. L'Harmattan, Paris.
- Ballet, J. et Radja, K. 2005.** Le capital social en action : territoires et transferts. L'Harmattan, Paris.
- Banque mondiale. 2005.** De l'analyse à la prévention des conflits en République centrafricaine. Mimeo. Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2008.** Mesure de la performance de la gestion des finances publiques en République centrafricaine (selon la méthodologie PEFA). Version provisoire.
- Badie, Bertrand. 1992.** L'Etat importé: essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique. Fayard, Paris.
- Becker, G. S. 1996.** Accounting for Tastes. Harvard University Press, Harvard.
- Bourmaud, D. et Quantin, J. P. 1991.** Avant propos. Politique Africaine n°43.
- Browning, C., Dietz, R. et Feinberg, S. L. 2000.** Negative Social Capital and Urban Crime: A Negotiated Coexistence Perspective. Working paper. URAL, Ohio State University.
- C.N.A.J.J. 2006.** Rapport du séminaire sur le rôle des organisations de la société civile dans la démocratisation et le développement de la République centrafricaine.
- Coletta, N. et Cullen, M. 2002.** Violent Conflict and the Transformation of Social capital : Lessons from Cambodia, Rwanda, Guatemala and Somalia. The World Bank, Washington D.C.
- Collier, P. 1999.** On the Economic Consequences of Civil War. Oxford Economic Papers, 51, pp. 163-83.
- Collier, P. et Hoeffler, A. 2002.** Greed and Grievance in African Civil Wars. CSAE Working paper, WPS/2002-01.
- Collier, P. et al. 2003.** Breaking the Conflict Trap: Civil War and Development Policy, Oxford University Press, New York.
- Comité préparatoire des Etats généraux de la défense 1996.** Rapport général des Etats généraux.
- Conférence de réconciliation nationale. 1998.** Document de base préparé par le comité préparatoire des travaux de la conférence de réconciliation nationale.
- Conférence extraordinaire des partis politiques et des parlementaires. 1992.** Rapport final.
- Dahl, Robert. 1970.** Modern political analysis. Prentice Hall, New Jersey.
- Dasgupta, P. et Serageldin, I. 1999.** Social Capital : A Multifaceted Perspective. World Bank, Washington D.C.
- Djangha, Bienvenu. 2002.** Répertoire des associations et organisations de la société civile de Centrafrique. PNUD, Bangui.
- Douma, Ankobi-Mpoko, Banzhaf. 2004.** Etude sur la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en RCA. Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, Bangui.
- Durlauf, S.N. et Fafchamps, M. 2004.** Social Capital. Dans Handbook of Economic Growth. Durlauf S.N. et Aghion Ph. (eds).
- Fafchamps, M. et Minten, B. 1998.** Returns to Social Capital among Traders. Mimeo. IFPRI, Stanford.
- Fleshman, Michael. 2004.** Les instruments africains des droits de l'Homme.
- Foster, John. 2002.** Savoir qui l'on est: un bref historique de la société civile en émergence. D+C développement et coopération n° 4 juillet/août.
- Fukuyama, F. 1995.** Trust : the Social Virtues and the Creation of Prosperity. Free Press, New York.
- Ghura, D. et Mercereau, B. 2004.** Political Instability and Growth : The Central African Republic. IMF Working paper 04/80.
- International Crisis Group 2007.** République centrafricaine : Anatomie d'un Etat fantôme.
- Knack, S. 1999.** Social Capital, growth and Poverty: a Survey of Cross-Country Evidence. Mimeo. World Bank, Washington D.C.
- Lettres pastorales des évêques de Centrafrique. 1990.** Les nouveaux groupes religieux.
- Lettres pastorales des évêques de Centrafrique. 1991.** Parole de Dieu au quotidien.
- Lettres pastorales des évêques de Centrafrique. 1992.** Une espérance pour notre pays.

Lettres pastorales des évêques de Centrafrique. 1993. Frères et sœurs chrétiens, hommes de bonne volonté.

Mazangue, A. C. 1987. Les trois campagnes législatives de B. Boganda à l'assemblée nationale française, 1946, 1951, 1956. Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Bangui.

Merrien, F-X. 2005. Cadre d'analyse pour les études sur le capital social à réaliser dans le cadre du Rapport national sur le développement humain en RCA. PNUD, Bangui.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale. 2002. Rapport intérimaire des Premières assises nationales de l'économie et des finances.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale. 2001. Politiques de développement économique et social : bilan et perspectives. Premières assises nationales de l'économie et des finances.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale. 1996. Déclaration de la politique nationale de population.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale. 2007. Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale/UNFPA. 2005. Rapports d'analyse sur le Recensement général de la population et de l'habitat.

Ministère du plan de l'économie et de la coopération internationale/PNUD. 2007. Rapport sur le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale/PNUD. 2007, 2008. Rapport sur la coopération pour le développement.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération internationale/UNICEF. 2001. Rapport final de l'enquête à indicateurs multiples – MICS.

Narayan, D. 1999. Bonds and Bridges : Social capital and Poverty. Washington, The World Bank, Research paper.

Ngapeoko, O. T. 2002. Boganda et le Mesan face aux autres partis politiques en Oubangui-Chari (1946-1959). Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Bangui.

Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme (OCDH). Recueil des textes sur les associations en Centrafrique.

Penel, J. D., Barthélemy Boganda, Antoine Darlan, Jane Vialle. 1985. Trois représentants Oubangiens du deuxième collège 1946-1952. Université de Bangui.

PNUD. 2006. Programme d'appui technique aux Institutions clés de gouvernance démocratique. Assemblée nationale, Cour constitutionnelle et Haut conseil de la communication. Bangui.

PNUD. 2006. Etude sur le système national d'Intégrité en RCA. Bangui.

PNUD. 2005. Enquête sur les conditions de vie en milieu urbain/enquête sur les conditions de vie en milieu rural. Bangui.

PNUD. 2006. Enquête sur le capital social en RCA. Bangui.

PNUD. 2005. Enquête sur les perceptions de la corruption en RCA. Bangui.

PNUD. 1990, 1994, 2005, 2006 et 2007. Rapport mondial sur le développement humain. Economica.

Putnam, R. D. 1995. Bowling Alone : America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*, 6 (1), pp. 65-78.

Putnam, R. D. 2000. Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community. Simon & Schuster, New York.

Raynal, J. J. 1983. L'évolution politique et constitutionnelle de la RCA (1958-1983). *Revue juridique et politique indépendance coopération* n°04. IDEF, Paris.

Rothchild, Donald. 2005. Settlement Terms and Post Agreement Stability in Ending Civil Wars. *Journal of Democracy*, 16.

Requier-Desjardins, D. 2003. 'Le capital social dans la théorie économique : actif privé ou bien public ? Le point sur quelques contributions récentes'. Ballet J. et Guillon R. (eds), *Regards croisés sur le capital social*, pp.15-39. Paris, L'Harmattan.

Rubio, M. 1997. Perverse Social Capital : some Evidence from Colombia. *Journal of Economic Studies*, 31 (3).

Simiti, B. 2005. La décolonisation de l'Afrique noire francophone, suivie du cas de l'Oubangui-Chari avec B. Boganda. CURDHACA, Université de Bangui.

Sirven, N. 2003. L'endogénéisation du rôle des institutions dans la croissance ou la (re)découverte du capital social. Ballet J. et Guillon R. (eds). *Regards croisés sur le capital social*, pp.57-90. L'Harmattan, Paris.

Sirven, N. 2005. 'Les déterminants des flux de capital social à Madagascar'. Ballet J. et Radja K. (eds), *Le capital social en action : territoires et transferts*, pp. 133-157, Paris, L'Harmattan.

Tornell, A. et Lane, P. 1999. Voracity Effect. *American Economic Review*, 89, pp.22-46.

Touré, Laba Aissatou. 2007. Regard critique sur les médias. Premiers Etats généraux des médias centrafricains.

Union syndicale des travailleurs de Centrafrique. 2002. Rapport sur les accords de trêve sociale et syndicale depuis 1996 et sur le niveau de mise en œuvre par les différentes parties.

Walidou-Chabir, Modibo. 2002. Rapport final de mission de l'élaboration des annuaires des partis politiques, Centrales syndicales, Associations revendicatives et la Société civile /CAF/ 01/001. Assistance au programme cadre de bonne gouvernance. Bangui.

Acronymes et abréviations

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et de la peine de mort	ECVU	Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain
ADP	Alliance pour la démocratie et le progrès	ELAN	Effort libéral en Afrique noire
AES	Action économique et sociale	FACA	Forces armées centrafricaines
AFD	Agence française de développement	FAZ	Forces armées Zaïroises
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération	FC	Forum civique
AFJC	Association des femmes juristes de Centrafrique	FCFA	Franc de la communauté financière en Afrique
ALPC	armes légères de petits calibres	FDPC	Front démocratique du peuple centrafricain
APD	aide publique au développement	FDS	forces de défense et de sécurité
ASD-MNM	Alliance pour la solidarité et le développement Maboko na Maboko	FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme
BAD	Banque africaine de développement	FMI	Fonds monétaire international
BCR	Bureau central du recensement	FNT	Front national démocratique
BEAC	Banque des états de l'Afrique centrale	FODEM	Forum démocratique pour la modernité
BIVAC	Bureau veritas	FOMAC	Force multinationale de l'Afrique centrale
BONUCA	Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique	FOMUC	Force multinationale de la CEMAC
CDCAD	Carrefour démocratique centrafricain pour le développement	FPO	Front patriotique oubanguien
CDS	Conseil de défense et de sécurité	FPO-PT	Front patriotique oubanguien - parti du travail
CEEAC	Communauté économique des états d'Afrique centrale	FPP	Front patriotique pour le progrès
CEJC	Commission évangélique justice et paix	FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
CEMAC	Communauté économique et monétaire des états d'Afrique centrale	GEPPIC	Groupement des éditeurs de la presse privée indépendante de Centrafrique
CEMI	Commission électorale mixte et indépendante	GREBUC	Groupe de réforme budgétaire et comptable
CEN-SAD	Communauté des états sahélo-sahariens	GUN	Gouvernement d'Union nationale
CFD	Concertation des forces démocratiques	ICASEES	Institut centrafricain des statistiques et études économiques et sociales
CFVN	coalition de force vivre de la nation	IDH	Indice du développement humain
CIS	Comité international de suivi	IPC	Indices de perception de la corruption
CMRN	Comité militaire de redressement national	IPH	Indicateur de pauvreté humaine
CN	Convention nationale	IRD	Institut pour la recherche et le développement
CNS	Conférence nationale souveraine	KNK	Kwa Na Kwa
CNTC	Confédération nationale des travailleurs centrafricains	LCDH	Ligue centrafricaine des droits de l'Homme
CODEPO	Conseil démocratique des partis politiques d'opposition	MARAC	Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale
COOPI	Cooperazione Internazionale	MDA	Ministère, département et agence
COPAX	Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale	MDD	Mouvement pour la démocratie et le développement
CPI	Cour Pénale Internationale	MDDH	Mouvement pour la défense des droits de l'Homme et d'action humanitaire
CPPO	La Concertation des partis politiques d'opposition	MDI-PS	Mouvement pour la démocratie, l'Indépendance et le progrès social
CSADN	Comité de suivi des actes du dialogue national	MDREC	Mouvement démocratique pour la renaissance et l'évolution de Centrafrique
CSDC	Congrès des sociaux démocratiques centrafricains	MEDAC	Mouvement d'évolution démocratique en Afrique centrale
CSTC	Confédération syndicale des travailleurs de Centrafrique	MESAN	Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire (Ogbami)
CTP-PAS	Comité technique permanent de suivi des programmes d'ajustement structurel	MESAN-BOGANDA	Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire (Boganda)
CTD	collectivités territoriales décentralisées	MICS	Enquête à indicateurs multiples
DEA	disponibilité énergétique alimentaire		
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté		
ECVR	Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural		

MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine	RDC	Rassemblement démocratique centrafricain
MISAB	Mission inter africaine de surveillance des Accords de Bangui	RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
MLPC	Mouvement de libération du peuple centrafricain	RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
MNR	Mouvement national pour le renouveau	RPF	Rassemblement du peuple français
MOPARE	Mouvement patriotique pour le renouveau	RSS	réforme du secteur de la sécurité
MRP	Mouvement républicain populaire	SFIO	Section française pour l'internationale ouvrière
MSCA	Mouvement socialiste centrafricain	SPLA	Sudanese People's Liberation Army
MVC	Mouvement des verts de centrafricaine	SYGMA	Système des gros montant automatisé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
OCDH	Observatoire centrafricain pour la défense des droits de l'Homme	TPIR	Tribunal pénal international pour le Rwanda
OCHA	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires	UDC	Union démocratique centrafricaine
OIF	Organisation internationale de la francophonie	UDPR	Union des démocrates pour le renouveau panafricain
OMCA	Observatoire des médias centrafricains	UDR-FK	Union démocratique républicaine-fini Kodro
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement	UDRP	Union des démocrates pour le renouveau panafricain
OMS	Organisation mondiale pour la santé	UFAP	Union des forces acquises à la paix
ONG	Organisation non gouvernementale	UFDR	Union des forces démocratique de rassemblement
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	UGTC	Union général de travailleurs de Centrafrique
OPED	Observatoire pour la promotion de l'état de droit	UJCA	Union des journalistes centrafricains
OPJ	Officier de police judiciaire	UNADER	Union nationale pour la démocratie et le renouveau
OSC	Organisation de la société civile	UNDD	Union nationale pour la défense de la démocratie
OSLP	Organisation des syndicats libres du public	UNDPC	Union nationale démocratique du peuple centrafricain
PAD	Parti d'action pour le développement	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
PANEF	Premières assises nationales de l'économie et des finances	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
PAP	Protocole d'accord politique	UPCA	Union pour le progrès en Centrafrique
PARELI	Parti républicain libéral	UPDS	Union du peuple pour le développement économique et social
PAS I	Programme d'ajustement structurel I	URD	Union pour le renouveau et la démocratie
PAS II	Programme d'ajustement structurel II	USAID	United States Agency for International Development
PCM	Programme commun de Gouvernement	USTC	Union syndicale des travailleurs de Centrafrique
PDCA	Parti démocrate centrafricain		
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière		
PIB	Produit intérieur brut		
PLD	Parti libéral démocrate		
PMC	Programme minimum commun		
PNG	Position nette du gouvernement		
PNCN	Parti national pour un centrafricaine nouveau		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement		
PPA	Parité de pouvoir d'achat		
PPTTE	Pays pauvres très endettés		
PRC	Parti républicain centrafricain		
PSD	Parti social démocrate		
PUN	Parti de l'unité nationale		
PUP	Parti de l'unité du peuple		
RCA	République centrafricaine		
RCD	Rapport sur la coopération pour le développement		
RDA	Rassemblement démocratique africain		

1

TABLEAU **Produit intérieur brut (1985-2006)**

	Nominal (Md FCFA)	Aux prix de l'année précédente (Md FCFA)	Aux prix de 1985 (Md FCFA)	Croissance annuelle du PIB nominal (%)	Croissance annuelle du PIB au prix de l'année précédente (%)	Croissance annuelle du PIB aux prix de 1985 (%)	Déflateur du PIB (%)	PIB nominal par habitant (FCFA)	Croissance annuelle du PIB nominal par habitant (%)	Croissance annuelle du PIB réel par habitant (%)	Variation annuelle de l'indice de prix à la consommation (%)
1985	388,5	388,5	388,5	-	-	-	-	155 578	-	-	10,4
1986	388,6	402,4	402,4	0,0	3,6	3,6	-3,4	151 823	-2,4	1,0	2,2
1987	360,9	369,5	382,6	-7,1	-4,9	-4,9	-2,3	137 561	-9,4	-7,3	-7
1988	376,7	368,5	389,1	4,4	2,1	1,7	2,3	140 083	1,8	-0,8	-3,9
1989	393,6	386,1	396,8	4,5	2,5	2,0	2,0	142 792	1,9	-0,5	0,8
1990	392,3	387,6	388,3	-0,4	-1,6	-2,1	1,2	138 821	-2,8	-4,5	-0,3
1991	388,6	396,9	386,1	-0,9	1,2	-0,6	-2,1	134 162	-3,4	-3,0	-2,7
1992	373,7	383,4	361,3	-3,8	-1,3	-6,4	-2,5	125 889	-6,2	-8,7	-0,8
1993	362,1	372,4	362,6	-3,1	-0,4	0,3	-2,8	119 000	-5,5	-2,1	-2,8
1994	472,6	380,8	380,2	30,5	5,2	4,9	24,1	151 518	27,3	2,3	24,5
1995	556,7	496,9	404,5	17,8	5,2	6,4	12,0	174 150	14,9	3,8	19,2
1996	515,5	514,7	393,1	-7,4	-7,5	-2,8	0,2	157 328	-9,7	-5,8	3,7
1997	557,5	547,1	411,6	6,2	6,1	4,7	0,0	162 956	3,6	4,1	1,6
1998	607,9	572,2	433,5	4,3	4,6	5,3	-0,3	165 764	1,7	3,2	-1,9
1999	640,7	604,5	445,3	7,8	5,9	2,7	1,8	174 382	5,2	1,0	-1,4
2000	686,8	627,1	449,1	5,8	1,9	0,9	3,8	179 991	3,2	-1,2	3,1
2001	721,9	655,0	451,3	5,4	0,6	0,5	4,8	185 095	2,8	0,0	3,9
2002	723,8	680,5	446,4	0,8	-0,8	-1,1	1,6	182 008	-1,7	-2,1	2,3
2003	678,2	642,6	414,2	-4,2	-7,1	-4,6	3,1	170 030	-6,6	-7,0	4,2
2004	688,6	680,5	424,6	1,2	1,0	3,5	-1,5	168 812	-0,7	0,8	-2,1
2005	750,0	686,5	445,5	6,0	2,4	2,9	3,5	175 454	3,9	0,0	2,9
2006	816,6	735,1	461,2	7,5	3,5	4,2	3,9	184 742	5,3	2,6	5,6

Source : ICASEES (Service de la comptabilité nationale, Service des prix, Bureau central de recensement).

NB. Les comptes nationaux de 1985 à 1998 sont définitifs, tandis que ceux respectivement de 1999 à 2005 sont des estimations et de 2006 des projections.

Structure et composantes du produit intérieur brut (1985-2006)

TABLEAU

2

	Structure du PIB par secteur (%)			Décomposition du PIB (Md FCFA)					Total PIB nominal
	Primaire	Industrie	Services	Consommation privée	Consommation publique	Investissement intérieur brut	Exportation des biens et services	Importation des biens et services	
1985	43,7	14,6	33,5	370,0	32,1	49,0	62,0	124,7	388,5
1986	46,8	12,6	33,6	371,6	29,8	35,0	64,2	111,9	388,6
1987	44,2	14,5	35,7	321,3	29,5	57,3	58,7	105,8	360,9
1988	45,8	15,9	33,3	344,2	24,8	47,6	58,3	98,1	376,7
1989	44,4	18,0	33,4	346,2	32,9	52,3	68,2	105,8	393,6
1990	45,3	18,7	31,1	344,9	35,4	64,0	59,7	111,7	392,3
1991	43,0	19,9	32,6	338,6	35,2	55,5	48,5	89,2	388,6
1992	43,9	19,7	31,6	329,0	38,7	53,8	43,7	91,5	373,7
1993	43,8	20,7	31,5	310,8	34,3	47,6	51,5	82,1	362,1
1994	42,8	21,0	31,5	387,5	42,0	70,0	113,6	140,6	472,6
1995	44,1	21,1	29,5	452,9	38,5	98,8	123,7	157,2	556,7
1996	50,2	16,2	29,1	472,0	32,9	26,7	115,9	132,0	515,5
1997	51,1	14,9	29,3	480,6	38,5	52,4	144,3	158,3	557,5
1998	51,2	14,1	28,9	527,1	36,8	88,0	123,3	167,2	607,9
1999	48,9	14,6	30,7	540,9	38,2	91,7	117,5	147,6	640,7
2000	49,7	14,8	29,7	599,2	40,5	75,5	136,2	164,7	686,8
2001	51,6	14,6	28,9	647,5	43,8	64,8	114,8	148,9	721,9
2002	51,9	12,7	28,9	649,5	52,2	57,5	115,2	150,7	723,8
2003	55,3	11,0	29,1	648,6	50,8	41,1	79,9	128,5	678,2
2004	55,8	11,0	28,3	681,9	45,6	45,0	86,7	144,5	688,6
2005	54,9	14,3	30,8	627,4	47,1	56,9	110,8	153,2	750,0
2006	55,9	14,2	29,9	665,1	48,0	58,8	120,4	156,9	816,6

Source : ICASEES ; Banque des états de l'Afrique centrale (BEAC).

TABLEAU

3

Taux de croissance en volume ou aux prix de l'année précédente des principales branches d'activités (1986-2006)

(%)	Primaire	Industrie	Services total	Services marchands	Services non marchands	PIB aux coûts des facteurs	PIB
1986	9,8	-4,0	-0,2	-2,0	3,2	4,5	3,6
1987	-6,0	0,4	-4,2	-8,4	3,2	-4,7	-4,9
1988	4,0	2,9	-0,3	-0,5	0,1	2,3	2,1
1989	1,7	5,8	3,4	8,8	-5,1	2,8	2,5
1990	-0,9	-2,9	-7,5	-7,1	-8,1	-3,2	-1,6
1991	0,8	4,9	3,2	4,3	-0,5	2,3	1,2
1992	3,3	-7,3	-4,8	-6,0	-53,4	-1,3	-1,3
1993	3,1	1,5	-3,1	2,2	-12,2	0,6	-0,4
1994	2,3	12,5	5,0	6,9	1,2	5,1	5,2
1995	5,0	3,4	2,5	2,3	2,9	3,8	5,2
1996	3,2	-19,5	-10,6	-5,5	-19,6	-6,0	-7,5
1997	7,2	-6,5	4,5	8,1	-3,3	4,1	6,1
1998	6,0	-0,1	1,3	2,1	-0,8	3,7	4,6
1999	0,7	5,5	20,8	5,2	60,1	7,4	5,9
2000	3,5	4,2	1,7	3,1	-0,6	3,0	1,9
2001	5,3	2,4	-5,8	0,7	-17,0	1,2	0,6
2002	-1,0	-2,2	-2,0	-1,7	-2,7	-1,5	-0,8
2003	-2,5	-7,8	-13,1	-5,2	-29,9	-6,7	-7,1
2004	2,0	2,6	0,9	1,4	-0,5	1,8	1,0
2005	0,3	4,7	3,9	3,9	3,7	2,0	2,4
2006	2,2	5,5	3,9	8,8	-10,5	3,2	3,5

Source : ICASEES (Service de la comptabilité nationale).

Taux de croissance réel aux de prix de 1985 des principales branches d'activités (1986-2006)

TABLEAU

4

(%)	Primaire	Industrie	Services total	Services marchands	Services non marchands	PIB aux coûts des facteurs	PIB
1986	7,0	-13,6	0,3	-1,3	3,2	1,3	3,6
1987	-12,1	6,6	-1,4	-4,0	3,2	-5,7	-4,9
1988	8,0	14,3	-2,6	-4,2	0,1	5,0	1,7
1989	1,3	18,7	4,9	11,5	-5,5	5,5	2,0
1990	1,1	-2,8	-7,5	-7,2	-8,1	-2,5	-2,1
1991	2,4	-2,0	-1,7	-2,3	-0,5	0,3	-0,6
1992	1,0	-5,4	-20,3	-1,8	-53,4	-6,8	-6,4
1993	2,6	1,1	-0,9	2,2	-12,2	1,4	0,3
1994	1,1	13,1	5,8	6,9	1,2	4,3	4,9
1995	5,2	3,7	2,4	2,3	2,8	4,2	6,4
1996	5,4	-16,9	-4,0	-0,6	-19,6	-1,0	-2,8
1997	6,9	-3,5	3,8	1,3	17,6	4,6	4,7
1998	5,2	1,0	1,9	1,2	5,3	3,8	5,3
1999	0,6	5,5	6,7	5,2	13,8	2,8	2,7
2000	1,4	3,8	-1,7	-2,0	-0,5	0,9	0,9
2001	2,5	1,3	-0,6	2,4	13,5	1,6	0,5
2002	0,4	-13,6	3,1	-3,5	-1,1	5,0	-2,4
2003	-0,8	-20,5	-7,9	-5,6	-18,9	-4,2	-4,6
2004	2,7	1,6	1,2	1,4	-5,3	1,9	3,5
2005	0,3	5,0	3,8	1,4	3,7	1,7	2,9
2006	2,2	5,9	7,7	10,1	-10,5	4,0	4,2

Source : ICASEES (Service de la comptabilité nationale).

5

Structure des échanges commerciaux (1985-2006)

TABLEAU

	Exportations (% du PIB)			Importations (% du PIB)		Indices (base 100 en 1986)		
	Biens et services	Produits primaires	Produits manufacturés	Biens et services	Produits pétroliers	Indice des termes de l'échange	Indice taux de change US\$ / FCFA	Indice taux de change \$DTS / FCFA
1985	22,0	13,0	0,5	31,6	2,1	69,0	129,7	-
1986	16,5	9,7	1,4	28,8	1,9	100,0	100,0	100,0
1987	16,3	8,6	1,5	29,3	0,8	80,6	86,8	95,7
1988	15,5	8,4	1,3	26,0	1,1	76,3	86,0	98,5
1989	17,3	10,5	0,7	26,9	1,6	75,6	92,0	100,5
1990	15,2	9,3	0,5	28,5	1,6	81,0	78,6	91,0
1991	12,5	8,1	0,4	22,9	1,1	66,9	81,4	95,0
1992	11,7	7,6	0,2	24,5	1,1	65,4	76,4	91,7
1993	14,2	9,1	0,8	22,7	1,1	65,0	81,8	97,3
1994	24,0	16,7	0,4	29,8	1,3	70,3	160,3	195,7
1995	22,2	14,3	0,4	28,2	1,8	75,5	144,1	186,4
1996	22,5	12,5	0,5	25,6	1,8	63,0	147,7	182,8
1997	25,9	14,7	0,4	28,4	1,6	66,9	168,5	197,7
1998	20,3	14,2	0,2	27,5	1,5	64,0	170,4	196,9
1999	18,3	13,8	0,7	23,0	1,5	63,6	177,5	206,9
2000	19,8	16,4	0,3	24,0	0,8	55,5	205,0	230,5
2001	15,9	13,9	0,4	20,6	1,9	53,6	211,6	233,1
2002	15,9	13,9	0,1	20,8	1,5	44,5	201,1	221,9
2003	13,2	9,8	0,2	17,6	1,2	46,3	167,6	199,8
2004	13,4	8,9	0,3	13,4	1,9	44,0	152,3	192,4
2005	12,1	8,5	0,3	12,1	1,6	45,9	152,5	192,1
2006	13,4	11,1	0,3	13,4	1,5	48,6	152,6	190,6

Source : ICASEES (Service de la comptabilité nationale) ; Banque des états de l'Afrique centrale (BEAC).

Données sur le budget de l'Etat (1990-2006)

TABLEAU

en Md FCFA	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
Recettes budgétaires totales (RBT)	43,2	36,3	33,7	28,4	35,4	51,5	33,2	45	56,3	59,7	60,6	63,2	78,5	54,2	55,8	58,6	67,3
Fiscales (RF)	41,1	32,4	31	26,5	32,2	49,3	32,8	42,4	50,2	53,5	53,6	50,9	64,9	47,9	37,7	41,1	63,4
Non fiscales (RNF)	2,1	3,9	2,7	1,9	3,3	2,2	0,3	2,6	6,1	6,2	7	12,3	13,6	6,3	18,1	17,5	3,9
RF/RBT (%)	95	89	92	93	87	96	99	94	89	90	88	81	82	88	68	70	0,9
RNF/RBT (%)	5	11	8	7	14	4	1	6	11	10	12	19	18	12	32	30	0,1
Dépenses budgétaires totales (DBT)	82,4	84,3	88,4	78,3	105,5	112,7	60,7	91,6	122,4	130	108,4	92,1	109,2	85,9	93,4	120,9	93,5
Dépenses courantes (DC)	49,2	49,4	52,4	46,3	56,6	54,8	47,5	51,2	50,2	54,8	57,7	59,3	69	66,4	71,0	75,4	55,0
Don salaires et traitements	23,8	25,2	24,4	23,0	25,7	26	25,3	26,6	26,5	26,4	26,4	29,2	32,5	34,5	22,7	29,7	28,2
DC/DBT (%)	60	59	59	59	54	49	78	56	41	42	53	64	63	77	76	-62	0,6
Solde primaire¹	-9,5	15,9	16,9	15,5	-16,4	-0,3	-5,7	-2,7	3,8	-2,5	3,4	2,5	5,4	14,5	-	-25,2	4,0

Source : Conseil national du crédit 1995, 1996, 1998, 2000, 2003 ; CTP-PAS ; BEAC. 2006* : prévisions FMI.

¹Solde primaire = Recette totale - Dépenses courantes hors intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources externes.

TABLEAU 7 Dépenses d'investissement de l'Etat (1991-2003)

(Md FCFA)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*	2001*	2002	2003*
Financement intérieur	0,0	5,9	5,7	7,3	7,0	4,5	4,5	8,3	16,8	10,3	7,2	5,3	10,5
Financement extérieur	30,2	30,8	26,8	52,5	47,0	13,6	27,2	48,4	44,8	52,5	19,7	38,0	9,0
Budget d'investissement (BI)	30,2	36,6	32,5	59,7	54,0	18,1	31,7	56,7	61,6	62,8	26,9	43,4	19,5
PIB	361,0	370,0	365,6	498,6	568,5	556,6	595,6	623,6	615,3	651,0	731,2	722,7	662,3
Ratio BI/PIB (%)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Développement rural	8,7	9,6	7,7	13,7	9,7	3,0	6,0	9,2	7,5	9,1	3,3	6,2	0,5
Industries extractives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,7	0,6	0,0	0,2	0,4	0,0	0,0
Industries manufacturières	0,3	0,1	0,2	1,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie et hydraulique	5,5	2,4	2,4	4,3	4,2	0,9	1,7	1,2	1,6	7,1	1,8	0,5	0,1
Assainissement-habitat-urbanisme	0,5	0,2	0,4	3,1	2,5	1,6	3,5	1,9	2,1	6,4	0,2	9,9	3,0
Transports et communications	9,6	11,1	13,0	22,1	25,4	7,8	12,5	31,3	26,1	26,3	9,5	9,8	0,3
Commerce-service	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0	0,4	0,2	0,0
Santé	2,4	2,3	1,2	3,0	1,9	0,7	2,2	2,6	4,4	6,0	4,6	5,6	1,8
Education	3,0	2,5	1,0	3,0	3,2	0,5	0,4	0,4	1,3	0,8	1,1	1,9	0,2
Affaires sociales	0,9	1,6	1,9	2,6	1,3	0,5	1,1	1,2	3,2	2,0	1,9	1,5	0,3
Administration	3,5	3,8	1,9	3,4	3,4	1,7	1,8	3,6	6,9	3,0	6,0	4,4	2,9

Source : Rapport d'exécution des dépenses d'investissement de l'Etat en 2002. 1999, 2000, 2003* : FMI Article IV.

Situation de la dette publique (1999-2007)

TABLEAU

(Md FCFA)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*	2007
Dette publique interne (encours) (DPI)²	30,2	30,2	37,9	35,9	33,9	42,0	66,0	76,4	84,9
Dont FMI	15,1	15,1	22,8	20,8	18,9	18,2	15,6	22,3	24,9
Autres	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	0,5	54,1	60,0
Total encours des arriérés intérieurs	1,1	21,6	21,6	8,7	5,3	7,0	19,2	0,9	2,6
Dont BEAC	0,0	0,0	0,9	1,9	1,9	1,7	18,8	0,3	2,1
Financières (Banques commerciales)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	NV	0,1	0,0
Commerciales	0,9	21,0	16,0	3,6	2,2	1,3	NV	0,5	0,5
Sociales	0,2	0,6	4,7	3,3	1,2	4,8	NV	ND	-
Dette publique extérieure (encours) (DPE)³	576,8	572,3	556,8	538,1	546,1	497,8	495,7	448,7	461,4
Stocks d'arriérés fin de période	83,1	99,4	115,4	141,6	164,5	182,1	188,7	147,9	142,5
Club de Paris	30,8	30,9	33,0	32,3	31,1	32,7	32,7	26,5	21,7
Hors Club de Paris	115,5	115,5	126,0	110,9	94,0	85,1	99,0	97,9	113,5
Autre France	26,4	26,4	26,4	25,2	25,5	18,7	0,8	-	-
Multilatérale	415,4	415,4	417,7	385,2	346,3	360,5	361,0	324,3	326,2
Dette publique extérieure (service)⁴	21,8	24,9	27,0	27,3	25,1	25,4	22,5	-	-
Dont intérêts	8,1	7,5	6,5	7,0	5,8	-	-	-	-
Principal	13,7	16,4	18,6	20,3	17,3	-	-	-	-
Échéances réglées	4,9	6,8	8,4	0,9	0,0	2,8	0,7	71,6	26,4
Dont intérêts	1,7	2,5	2,5	0,1	0,0	0,7	0,3	29,8	6,0
Principal	3,1	4,3	5,9	0,8	0,0	2,1	0,3	41,8	20,4
PIB au prix courant (PIB ⁵)	615,4	651,0	686,2	691,7	662,3	670,5	710,8	816,6	810,1
APD/PIB	0,09	0,03	0,03	0,06	0,00	0,00	0,00	-	-
DPI/PIB	0,05	0,05	0,06	0,05	0,05	0,06	0,09	-	-
DPE/PIB	0,94	0,88	0,81	0,78	0,82	0,74	0,70	-	-
Population ⁶	0,0037	0,0038	0,0034	0,0034	0,0039	0,0039	0,0039	0,0039	0,004
APD/POP (FCFA)	14 470	5 535	5 828	11 015	0,0	-	-	-	-
Encours dette ext./RBT	10,25	9,59	9,19	8,51	6,96	9,19	8,88	-	-
Ratio Service dette/PIB	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03	-	-
Ratio Service dette/RBT	0,37	0,41	0,43	0,35	0,46	0,45	0,38	-	-
Encours dette ext./EXP	6,40	5,00	5,34	5,26	7,34	7,47	7,35	-	-
Ratio Service dette/EXP	0,24	0,22	0,26	0,27	0,34	0,38	0,33	-	-

Source : ¹Annuaire statistique 2002-2003, Division programmes et projets, CTP-PAS. ²Commission de recensement des arriérés de l'Etat.

³Direction de la dette, CTP/PAS. ⁴Comptabilité nationale. ⁵BCR.

2006* : situation jusqu'en juin 2006.

9

Echéances/services de la dette publique (2000-2007)

TABLEAU

(Md FCFA)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bilatérales	11,914	12,527	12,456	10,972	10,159	6,517	6,704	3,811
Multilatérales	11,927	12,415	12,885	12,132	11,973	10,892	15,26	9,932
Intérieures	1,082	2,068	1,955	1,947	3,223	4,938	12,883	15,114
Dont FMI	0,656	0,094	0,107	0,096	1,372	2,648	3,655	3,881
BEAC	0,426	1,974	1,848	1,851	1,851	2,29	7,205	5,953
Total général	24,923	27,01	27,296	25,051	25,355	22,347	35,413	28,858

Source : Direction de la dette.

10

Situation de la dette

TABLEAU

(Md FCFA)	Stock	Arriérés
Dettes intérieures	87,0	2,6
Commerciales	0,5	0,5
Sociales	-	-
Financières	86,5	2,1
Dettes extérieures	518,3	139,8
Dettes bilatérales	192,1	0,0
Club de Paris	21,7	0,0
Hors Club de Paris	170,4	128,8
Dettes multilatérales	326,2	11,0
AID/BIRD	209,0	0,0
BAD/FAD	70,8	0,0
BADEA	6,4	82,4
BDEAC	6,2	259,4
BEI	1,1	0,0
FIDA	18,0	3,9
FOND OPEP	5,2	5,2

Source : Direction de la dette, Commission de recensement des arriérés intérieurs.
 NB. La dette intérieure est essentiellement constituée d'arriérés intérieurs

Commerce extérieur et compte financier (1996-2006)

TABLEAU

(Md FCFA)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exportation FOB	76,94	94,84	89,29	90,06	114,36	104,34	102,33	74,41	66,66	67,41	83,59
Coton	13,20	16,00	12,98	10,04	7,37	7,41	6,36	0,59	1,76	1,11	1,09
Diamants	36,00	39,10	34,86	38,24	43,94	41,18	36,32	28,57	27,76	32,80	41,22
Café	3,60	10,00	5,01	8,55	6,35	1,63	1,03	0,76	1,02	0,93	2,29
Tabac	1,30	0,30	0,20	0,25	0,21	0,11	0,11	0,13	0,09	0,09	0,07
Bois	10,30	14,90	28,11	27,90	48,88	45,27	52,00	34,58	28,76	25,78	30,36
Autres	12,54	14,54	8,13	5,09	7,61	8,74	6,52	9,78	7,27	6,70	8,55
Importation FOB	73,73	82,04	86,38	80,69	83,28	78,44	83,76	68,34	78,07	90,31	96,24
Pétrole	9,45	8,77	8,55	8,96	5,40	13,48	10,05	7,71	17,84	17,72	23,21
Programme d'investissement publique	9,45	14,15	21,29	17,58	14,60	4,36	12,98	5,06	3,94	11,21	7,54
Billets BEAC	22,83	30,54	25,62	18,88	22,60	22,80	18,38	15,53	15,64	17,05	17,92
Autres	32,00	28,58	30,92	35,27	40,68	37,80	42,35	40,04	40,65	44,33	47,58
Solde commerce extérieur	3,21	12,80	2,91	9,37	31,08	25,90	18,58	6,07	-11,41	-22,91	-12,65
Investissements directs (nets)	4,83	0,773	4,307	3,68	0,633	3,80	3,00	12,90	13,11	15,11	16,11
Investissements de portefeuille (nets)	1	-0,159	1,9	0,031	-0,902	-264,00	0,02	-0,46	0,00	0,00	0,00
Autres investissements (nets)	-18,917	-50,22	-56,309	-63,165	-44,168	-43,16	-54,47	-31,03	-28,83	-11,14	-23,45

Source : BEAC

Résumé des déboursements de l'aide extérieure par secteur et sous-secteur (2003-2006)

TABLEAU

(m US\$)	2003	Variation 2003-2004 (%)	2004	Variation 2004-2005 (%)	2005	Variation 2005-2006 (%)	2006
Gestion de l'économie	10 943	195,0	45 873	- 75,7	39 414	2 692,9	39 414
Politiques et planification macro-économiques	0	-	13 589	-96,1	531	2 756,2	15 157
Politiques et planifications financières	10 943	195,0	32 284	20,4	38 883	- 63,3	14 256
Administration du développement	6 941	99,7	7 396	- 35,7	5 316	68 809,3	143 699
Administration et gestion du secteur public	4 678	- 3,8	4 498	- 62,2	1 700	- 59,3	693
Coordination et planification de l'aide extérieure	1 949	18,9	2 317	31,1	3 037	32,9	4 038
Gestion de la dette	0	-	0	-	0	-	121 037
Statistiques générales (y compris démographie)	314	84,7	580	- 4,6	554	- 27,1	704
Affaires étrangères et droit international	0	-	0	-	25	68 808,5	17 227
Ressources naturelles	0	-	1 853	2,0	1 889	- 20,3	1 506
Politiques et planifications sectorielles	0	-	0	-	0	-	730
Planification des ressources en eau	2 302	- 45,3	1 258	26,7	1 595	131,5	3 692
Préservation et restauration de l'environnement	0	-	0	-	0	-	0
Exploration et exploitation des ressources minérales	0	-	0	-	210	739,7	1 765
Faune, flore et parcs nationaux	2 302	-	3 111	28,7	3 695	114,8	7 937
Mise en valeur des ressources humaines	263	4,2	274	65,1	452	40,1	634
Politiques et planifications sectorielles	1 562	33,6	2 087	61,4	3 367	- 36,7	2 132
Enseignement primaire	0	-	0	-	0	-	48
Enseignement secondaire	1 141	79,8	2 052	19,4	2 449	- 9,8	2 210
Enseignement supérieur	4 575	12,0	5 126	- 3,5	4 944	- 12,7	4 316
Enseignement et formation techniques et commerciales	0	-	0	-	0	-	1 246
Education extra-scolaire	7 541	129,7	9 538	142,3	11 213	142,3	10 586
Agriculture, foresterie et pêche	5 392	- 310,4	1 585	- 85,3	623	1 326,9	1 558
Politiques et planifications sectorielles	1 454	- 98,5	22	- 6,8	21	1 111,9	248
Services d'appui (y compris crédit, vulgarisation)	10	- 100,5	0	-	0	-	0
Cultures vivrières	687	15,9	797	- 58,7	329	237,9	1 113
Cultures industrielles	2 977	- 78,8	632	- 96,3	23	226,0	75
Élevage	264	- 49,0	134	76,5	237	- 48,9	121
Foresterie	0	-	0	-	9	- 100	0
Pêche (y compris aspects liés à l'océanographie)	0	-	0	-	4	- 100	0
Développement régional	1 219	18,8	1 923	- 6,7	8 432	179,1	9 156
Développement rural intégré	879	118,8	1 923	- 6,7	1 794	35,3	2 426
Développement villageois / communautaire	0	-	0	-	5 839	- 21,0	4 612
Développement régional multinational	340	- 100,0	0	-	800	164,9	2 118
Energie	99	- 100,0	0	-	0	-	0
Politiques et planifications sectorielles	99	- 100,0	0	-	0	-	0
Transports	2 772	1 056,7	3 921	- 43,2	3 740	460,8	6 931
Transports routiers	2 669	2,8	2 743	20,9	3 316	42,8	4 737
Transports fluviaux et maritimes	102	1 053,9	1 178	- 64,0	424	417,9	2 195
Communications	232	35,3	314	- 15,8	281	911,5	956
Télévision, radio et presse écrite	0	-	0	-	17	700,0	133
Communication d'appui au développement	232	35,3	314	- 15,8	264	211,5	823

suite

TABLEAU

12

(m US\$)	2003	Variation 2003-2004 (%)	2004	Variation 2004-2005 (%)	2005	Variation 2005-2006 (%)	2006
Développement social	3 680	467,3	10 574	146,8	12 864	851,7	10 900
Législation et administration sociales	712	- 35,4	460	216,3	1 454	74,2	2 533
Développement urbain	1 376	616,9	9 866	13,8	11 223	- 43,8	6 309
Eau potable et assainissement	86	85,8	160	16,7	186	856,0	1 781
Logement	1 486	- 100,0	0	-	0	-	0
Culture	0	-	89	- 100,0	0	- 34,7	277
Prévention du crime et de l'abus des drogues	20	- 100,0	0	-	0	-	0
Santé	8 218	252,9	15 288	120,7	20 085	79,5	26 215
Politiques et planifications sectorielles	854	- 4,3	817	- 4,5	780	- 13,2	677
Soins de santé primaires	1 427	184,3	4 058	20,6	4 895	22,1	5 975
Vaccinations et autres campagnes de lutte contre les maladies	5 566	74,4	9 707	36,2	13 222	32,7	17 549
Planification de la famille	355	98,4	705	68,3	1 187	37,9	1 637
Hôpitaux et dispensaires	15	- 100,0	0	-	0	-	377
Planification préalable en prévision de catastrophes	97	- 100,0	0	-	300	- 78,9	63
Organisation des secours et planification préal.	97	- 100,0	0	-	300	- 78,9	63
Aide humanitaire et secours	5 045	20,3	5 354	20,5	4 839	1,7	4 758
Réfugiés et rapatriés	1 174	17,7	1 382	51,3	2 090	19,3	2 495
Secours d'urgence (vivres, planification et logi.)	3 871	2,6	3 973	- 30,8	2 749	- 17,7	2 263
Total	54 480	92,5	104 878	5,6	110 802	127,6	252 172

Source : Rapport sur la coopération pour le développement 2007, MEPCI/PNUD.

Résumé des déboursements de l'aide extérieure par type d'assistance (2003-2006)

TABLEAU

13

(m US\$)	2003	Variation 2003-2004 (%)	2004	Variation 2004-2005 (%)	2005	Variation 2005-2006 (%)	2006
Coopération technique autonome	20 671	47,0	30 390	16,0	35 247	36,2	47 993
Coopération technique liée a des projets d'investissement	4 419	136,1	10 433	47,0	15 340	- 12,4	13 438
Projets d'investissement	4 429	148,1	10 988	5,0	11 535	16,0	13 380
Aide aux programmes, aide budgétaire, ou appui a la balance des paiements	13 920	234,1	46 505	- 15,9	39 111	280,3	148 746
Aide alimentaire	1 110	8,9	1 208	55,6	1 879	- 29,6	1 323
Assistance et secours d'urgence	9 932	- 46,1	5 354	43,6	7 690	254,9	27 291
Total	54 480	92,5	104 878	5,6	110 802	127,6	252 172

Source : Rapport sur la coopération pour le développement 2007, MEPCI/PNUD.

14

Résumé des déboursments de l'aide extérieure
par donateur (2003-2006)

TABLEAU

(m US\$)	2003	Variation 2003-2004 (%)	2004	Variation 2004-2005 (%)	2005	Variation 2005-2006 (%)	2006
Multilatéral	25 592	487,8	61 710	1 969,4	78 575	1 345,9	207 149
PNUD	3 071	22,8	3 770	-23,0	2 901	37,5	3 989
Union européenne	8 000	228,1	26 250	-56,9	11 303	245,5	39 058
WWF	0	-	0	-	0	-	2 565
UNICEF	2 977	53,7	4 576	46,0	6 683	1,1	6 756
FAO	2 098	-83,1	354	1,8	360	117,5	783
IDA	267	127,1	606	1352,0	8 793	886,4	86 734
Fonds mondial	1 382	122,1	3 070	79,8	5 521	114,0	11 816
FENU	1 800	-100,0	0	-	0	-	0
OMS	2 545	39,7	3 556	0,4	3 570	-61,1	1 390
PAM	1 388	-12,0	1 222	218,5	3 892	-5,6	3 675
CEMAC	0	-	6 800	361,0	31 350	-63,6	11 400
UNFPA	888	71,8	1 526	38,4	2 112	54,8	3 269
FAD	0	-	0	-	0	-	23 020
HCR	1 174	17,7	1 382	51,3	2 090	19,3	2 495
FMI	0	-	8 600	-100,0	0	-	10 200
Bilatéral	28 267	324,6	42 427	-86,6	31 750	-183,1	40 351
Allemagne	477	210,8	1 481	63,0	2 414	64,2	3 965
Maroc	0	-	1 250	-100,0	0	-	0
Canada	0	-	0	-	0	-	95
France	11 858	153,0	30 004	-33,2	20 029	3,6	20 755
Japon	0	-	0	-	600	-100,0	0
Chine	15 932	-39,2	9 691	-16,3	8 108	-50,9	3 980
Etats-Unis	0	-	0	-	0	-	290
Italie	0	-	0	-	600	-100,0	0
Royaume-Uni	0	-	0	-	0	-	2 204
Norvège	0	-	0	-	0	-	4 731
Pays-Bas	0	-	0	-	0	-	2 964
Suède	0	-	0	-	0	-	1 368
ONG	622	20,0	742	-150,0	477	141,2	4 672
MSF-Hollande	0	-	0	-	0	-	2 481
Caritas	522	20,0	626	-50,0	313	-100,0	0
Fondation Bill Gates	100	-	100	-	100	-	100
MSF-France	0	-	0	-	0	-	1 803
Emmaus Suisse	0	-	0	-	64	241,2	218
ICDI	0	-	16	-100,0	0	-	2
OAD	0	-	0	-	0	-	48
AMA	0	-	0	-	0	-	0
Total	54 480	92,5	104 878	5,6	110 802	127,6	252 172

Source : Rapport sur la coopération pour le développement 2007, MEPCI/PNUD.

Evolution de l'effectif des élèves au primaire par niveau et par années scolaires (1964-2004)

TABLEAU

Année scolaire	UI	CP	CEI	CM1	CM2	Total primaire	Effectif relatif (base 100 en 1964-1965)
1964-1965	45 966	24 053	17 455	10 432	9 392	107 298	100,0
1969-1970	58 237	36 208	26 349	15 045	14 595	150 434	140,2
1972-1973	60 954	41 423	31 168	19 503	21 514	174 562	162,7
1981-1982	69 990	54 022	46 302	26 908	30 221	227 443	212,0
1983-1984	68 563	65 417	57 000	30 100	31 361	252 441	235,3
1984-1985	71 370	68 158	59 721	32 992	34 045	266 286	248,2
1985-1986	72 360	58 544	61 117	36 880	35 881	264 782	246,8
1986-1987	64 026	52 470	55 556	32 393	33 038	237 483	221,3
1987-1988	69 130	53 520	57 399	33 760	33 907	247 716	230,9
1988-1989	74 493	58 027	59 225	34 360	34 342	260 447	242,7
1989-1990	83 726	62 757	65 117	37 388	35 753	284 740	265,4
1990-1991	78 375	65 614	66 010	37 073	36 587	283 659	264,4
1991-1992	77 906	57 437	59 657	30 850	30 447	256 297	238,9
1992-1993	-	-	-	-	-	-	-
1993-1994	118 100	67 465	64 342	31 193	28 392	309 491	288,4
1994-1995	-	-	-	-	-	-	-
1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
1996-1997	85 374	77 193	87 064	35 995	30 578	316 204	294,7
1997-1998	84 099	82 332	90 648	45 515	34 866	337 460	314,5
1998-1999	86 979	78 145	94 569	51 896	40 502	352 090	328,1
1999-2000	89 389	70 058	84 483	50 276	39 907	334 113	311,4
2000-2001	84 789	74 427	82 492	53 417	43 878	339 003	315,9
2001-2002	93 245	70 967	85 941	51 723	45 746	347 622	324,0
2002-2003	71 411	64 090	70 951	42 540	38 347	287 339	267,8
2003-2004	114 119	79 095	87 967	51 907	44 799	377 888	352,2

Source : Ministère de l'Education nationale.

NB. Les creux correspondent aux années blanches ou aux périodes de crises sociopolitiques.

16

Evolution des taux bruts et taux nets de scolarisation
au primaire (1988-2003)

TABLEAU

	Taux bruts			Taux nets		
	1988 ¹	2000 ²	2003 ³	1988 ¹	2000 ²	2003 ³
Sexe						
Masculin	86,9	86,2	78,3	54,3	46,5	44,3
Féminin	59,7	65,3	58,7	41,1	42,9	36,9
Milieu de résidence						
Urbain	107,9	84,7	106,5	70	60,4	64,3
Rural	52,7	51,3	46,3	34,3	32,0	26,7
Préfecture						
Ombella-M'Poko	89,3	88,5	82,5	54,9	50,2	50,5
Lobaye	80,7	52,2	74,6	52,5	41,8	46,8
Mambéré-Kadéï	56,5	41,9	52,6	36	32,6	36,1
Nana-Mambéré	50,0	66,5	51,5	32,1	33,2	36,6
Sangha-Mbaéré	66,7	86,7	73,9	46,1	46,0	49,5
Ouham-Pendé	45,7	60,9	44,1	29,3	37,4	27,4
Ouham	51,7	49,4	44,3	31,5	36,0	27,3
Kémo	72,9	47,9	59,6	47,2	36,1	37,4
Nana-Grébizi	66,3	52,2	55,7	41,9	43,5	34,0
Ouaka	71,7	68,9	60,2	46,2	36,0	42,8
Bamingui-Bangoran	65,8	84,0	77,6	41,6	44,5	53,6
Haute-Kotto	81,0	71,5	56,1	54,4	45,4	40,6
Vakaga	44,8	58,1	31,7	26,8	22,4	22,0
Basse-Kotto	60,9	61,5	36,2	39,7	31,6	28,5
Mbomou	72,1	76,3	66,4	50,5	37,4	44,2
Haut-Mbomou	45,5	111,6	100,4	57,4	57,6	58,2
Bangui	126,0	122,7	128,2	84,1	73,2	80,4
Ensemble RCA	73,5	68,4	68,7	47,8	42,9	40,7

Source : Bureau central du recensement. ¹RGP 1988. ²Enquête MICS 2000. ³RGPH 2003.

Nombres moyens d'élèves au primaire par maître et par circonscription scolaire (2003-2004)

TABLEAU

Circonscriptions scolaires	Nombre d'élèves recensés	Nombre total d'enseignants	Nombre d'enseignants fonctionnaires du MEN	Nombre moyen d'élèves par maître	Proportion (%) d'enseignants fonctionnaires du MEN
Bangui	98 084	1382	1319	71,0	95,4
Bangui 1	39 586	478	466	82,8	97,5
Bangui 2	15 483	271	261	57,1	96,3
Bangui 3	33 146	512	472	64,7	92,2
Bangui Application	9 869	121	120	81,6	99,2
Centre	21 366	319	224	67,0	70,2
Kémo	10 976	173	125	63,4	72,3
Nana-Grébizi	10 390	146	99	71,2	67,8
Centre-Est	28 078	437	268	64,3	61,3
Bambari Application	3 321	62	59	53,6	95,2
Haute-Kotto	5 089	60	41	84,8	68,3
Ouaka	19 668	315	168	62,4	53,3
Sud	55 145	638	399	86,4	62,5
Lobaye	22 995	252	114	91,3	45,2
Ombella-M'Poko	32 150	386	285	83,3	73,8
Nord	44 746	580	268	77,1	46,2
Ouham	17 016	242	147	70,3	60,7
Ouham-Pendé	27 730	338	121	82,0	35,8
Nord-Est	7 814	91	35	85,9	38,5
Bamingui-Bangoran	3 952	50	27	79,0	54,0
Vakaga	3 862	41	8	94,2	19,5
Ouest	54 024	672	350	80,4	52,1
Mambéré-Kadéï	25 271	286	169	88,4	59,1
Nana-Mambéré	17 864	267	119	66,9	44,6
Sangha-Mbaéré	10 889	119	62	91,5	52,1
Sud-Est	26 243	446	275	58,8	61,7
Basse-Kotto	11 197	178	106	62,9	59,6
Haut-Mbomou	3 961	93	47	42,6	50,5
Mbomou	11 085	175	122	63,3	69,7
Ensemble RCA	335 500	4 565	3 138	73,5	68,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale.

18

Financement de l'éducation (2003-2007)

TABLEAU

(Md FCFA)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédit								
Budget national (BN)	144,5	194,0	159,5	113,7	105,4	110,6	129,3	136,9
Budget éducation (BE)	16,4	10,6	10,5	10,6	8,9	10,3	10,9	11,4
BE/BN	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Répartition des dépenses	11,0	11,1	11,3	11,2	11,2	10,9	11,5	12,0
Salaire personnel	7,4	7,9	7,9	8,7	8,3	8,3	8,8	8,8
Dépenses courantes éducation	1,5	1,2	1,3	0,8	1,0	1,0	0,9	1,2
Fonction. enseignement supérieur	0,6	0,5	0,6	0,3	0,5	0,5	0,7	0,8
Bourses d'études et formations	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0
Frais de scolarité et annexe	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Investissements	0,7	1,0	0,8	0,8	0,6	0,4	0,4	0,4
Dépenses financement intérieur	0,3	0,4	0,5	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3
Dépenses financement extérieur	0,2	0,5	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	0,0
Dépenses investissement enseignement supérieur	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

Source : Ministère de l'Éducation nationale.

Evolution de l'effectif des élèves au secondaire par niveau et par année scolaire (1964-2005)

TABLEAU

Année scolaire	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Terminale	Total secondaire	Effectif relatif (base 100 en 1964-1965)
1964-1965	1 215	989	605	541	185	71	49	3 655	100,0
1969-1970	2 580	1 606	1 364	984	433	164	109	7 240	198,1
1972-1973	4 850	3 893	2 698	1 708	1 090	514	267	15 020	410,9
1981-1982	15 762	11 024	8 404	7 511	4 369	2 861	3 150	53 081	1 452,3
1983-1984	14 938	11 021	8 740	7 260	4 634	3 492	3 219	53 304	1 458,4
1984-1985	15 314	11 875	9 723	9 188	4 564	3 851	3 893	58 407	1 598,0
1985-1986	14 976	11 066	9 341	9 173	4 240	3 970	4 175	56 941	1 557,9
1986-1987	11 973	9 993	7 648	6 865	3 826	3 415	4 838	48 558	1 328,5
1987-1988	11 928	8 949	7 278	6 156	3 292	3 027	3 620	44 250	1 210,7
1988-1989	13 683	8 751	7 499	6 520	3 668	2 836	3 701	46 658	1 276,5
1989-1990	14 871	9 573	7 654	6 498	3 882	2 568	4 019	49 065	1 342,4
1990-1991	14 162	10 625	8 641	7 309	3 556	3 269	3 910	51 473	1 408,3
1991-1992	14 734	9 103	7 013	5 870	3 819	2 569	3 187	46 296	1 266,6
1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1993-1994	14 913	9 146	6 773	5 739	3 699	2 919	3 667	46 856	1 282,0
1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1995-1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1996-1997	20 140	11 780	8 824	7 837	4 865	3 895	5 462	62 803	1 718,3
1997-1998	19 052	12 024	8 262	7 407	3 901	3 077	4 709	58 432	1 598,7
1998-1999	17 632	13 568	8 889	6 511	4 191	3 771	4 619	59 180	1 619,2
1999-2000									
2000-2001	19 101	14 513	10 411	9 498	5 093	3 536	4 343	66 496	1 819,3
2001-2002	21 175	14 069	10 923	8 391	4 783	3 462	5 188	67 990	1 860,2
2002-2003	18 331	12 413	9 982	9 358	3 967	2 607	3 568	60 226	1 647,8
2003-2004									
2004-2005¹	21 634	14 294	11 078	9 369	6 359	4 518	6 457	73 709	2 016,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale.

¹Exhaustif F2 et SG.

NB. Les creux correspondent aux années blanches ou aux périodes de crises sociopolitiques.

TABLEAU

20

Evolution des taux bruts et taux nets de scolarisation au secondaire selon le sexe (2003)

	Taux bruts			Taux nets		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Préfecture						
Ombella-M'Poko	24,2	30,8	17,9	12,8	15,0	10,7
Lobaye	8,6	12,7	4,5	4,4	6,1	2,8
Mambéré-Kadéï	10,7	15,1	6,5	6,3	8,3	4,3
Nana-Mambéré	10,4	15,2	5,8	5,4	7,4	3,5
Sangha-Mbaéré	6,6	10,1	3,3	4,1	5,8	2,4
Ouham-Pendé	8,6	13,9	3,4	3,6	5,3	2,0
Ouham	9,2	14,4	3,9	3,9	5,7	2,1
Kémo	10,2	15,4	5,2	4,5	6,1	2,9
Nana-Grébizi	10,1	15,0	5,3	4,9	6,6	3,2
Ouaka	10,6	15,7	5,7	5,9	8,3	3,6
Bamingui-Bangoran	14,3	22,7	6,1	7,9	11,7	4,2
Haute-Kotto	10,0	15,7	4,8	5,3	7,7	3,2
Vakaga	6,3	11,3	1,4	2,2	4,0	0,6
Basse-Kotto	4,6	7,4	1,8	2,4	3,7	1,2
Mbomou	9,4	12,5	6,3	5,4	7,0	3,9
Haut-Mbomou	15,1	22,6	8,1	8,1	11,1	5,3
Bangui	63,5	72,5	55,0	32,5	34,6	30,5
Ensemble RCA	21,0	26,5	15,7	10,8	12,6	9,0

Source : Bureau central du recensement, RGPH 2003.

Evolution des effectifs des étudiants (1985-2005)

TABLEAU

Année scolaire	Etudiants	Effectif relatif (base 100 en 1985)
1985-1986	2 628	100,0
1986-1987	2 450	93,2
1987-1988	2 698	102,7
1988-1989	2 945	112,1
1989-1990	3 482	132,5
1990-1991	3 842	146,2
1991-1992	3 585	136,4
1992-1993	4 271	162,5
1993-1994	4 592	174,7
1994-1995	4 563	173,6
1995-1996	5 416	206,1
1996-1997	4 504	171,4
1997-1998	5 003	190,4
1998-1999	5 486	208,8
1999-2000	6 506	247,6
2000-2001	5 523	210,2

Source : Ministère de l'Education nationale.

TABLEAU 22 Taux d'alphabétisation par milieu de résidence et préfecture

	Femmes	Hommes	Ensemble
Milieu de résidence			
Urbain	53,7	72,6	63,1
Rural	15,1	39,6	27,2
Préfecture			
Ombella-M'Poko	36,0	58,0	46,9
Lobaye	47,0	67,3	57,2
Mambéré-Kadéï	23,8	44,5	34,3
Nana-Mambéré	15,7	34,5	25,0
Sangha-Mbaéré	25,0	52,7	39,2
Ouham-Pendé	17,1	39,3	27,8
Ouham	13,7	38,5	25,8
Kémo	21,3	46,3	33,4
Nana-Grébizi	22,2	49,0	35,3
Ouaka	15,8	45,9	30,3
Bamingui-Bangoran	22,1	47,7	35,7
Haute-Kotto	22,1	47,7	35,7
Vakaga	11,9	30,9	20,7
Basse-Kotto	14,8	42,4	28,2
Mbomou	27,7	51,9	39,6
Haut-Mbomou	19,6	46,9	32,8
Bangui	69,6	83,4	76,6
Ensemble	30,2	52,8	41,4

Source : Bureau central du recensement, RGPH 2003.

Répartition de la population scolaire selon le niveau d'instruction

TABLEAU

	Aucun	Primaire	Secondaire (1er cycle)	Secondaire (2nd cycle)	Supérieur	Non classé	Non disponible
Sexe							
Masculin	2,4	66,0	14,9	6,8	2,1	1,4	6,3
Féminin	3,0	69,5	14,1	5,4	1,1	2,1	4,9
Milieu de résidence							
Urbain	1,7	61,5	19,8	9,4	2,5	1,8	3,2
Rural	4,3	77,6	5,6	0,8	0,2	1,5	10,0
Préfecture							
Ombella-M'Poko	2,4	69,7	15,3	6,0	1,5	1,3	3,8
Lobaye	2,9	78,7	7,3	1,1	0,2	2,0	7,7
Mambéré-Kadéï	3,8	73,7	11,4	2,9	0,3	1,1	6,9
Nana-Mambéré	4,8	71,8	10,3	3,4	0,3	1,8	7,7
Sangha-Mbaéré	3,3	83,3	6,2	0,6	0,1	1,7	4,8
Ouham-Pendé	4,4	70,6	10,7	2,0	0,3	2,2	9,7
Ouham	3,2	70,9	11,4	2,5	0,3	0,9	10,8
Kémo	2,6	77,9	10,1	2,6	0,3	0,2	6,3
Nana-Grébizi	3,2	72,3	11,4	2,0	0,2	0,8	10,0
Ouaka	3,1	75,6	10,6	2,8	0,2	1,3	6,4
Bamingui-Bangoran	5,6	75,1	10,8	1,7	0,0	0,4	6,4
Haute-Kotto	3,2	73,8	11,6	2,6	0,2	1,4	7,2
Vakaga	4,3	67,8	11,5	1,2	0,2	0,4	14,6
Basse-Kotto	3,8	74,1	7,8	1,4	0,1	1,3	11,4
Mbomou	3,2	76,9	9,3	1,6	0,1	2,3	6,6
Haut-Mbomou	3,5	72,2	10,3	1,5	0,0	2,7	9,8
Bangui	1,3	56,1	21,4	12,6	3,9	2,1	2,6
Ensemble	2,7	67,4	14,6	6,3	1,7	1,7	5,7

Source : Bureau central du recensement, RGPH 2003.

TABLEAU

24

Répartition de la population âgée de 10 ans ou plus selon le niveau d'instruction (2003)

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Autres	Non disponible
Sexe						
Masculin	34,3	36,6	20,6	1,8	0,2	6,6
Féminin	55,8	25,1	10,7	0,4	0,1	7,8
Milieu de résidence						
Urbain	25,4	36,4	30,1	2,6	0,2	5,3
Rural	58,0	27,1	6,2	0,1	0,1	8,5
Préfecture						
Ombella-M'Poko	37,8	36,1	20,0	1,2	0,2	4,6
Lobaye	42,1	37,0	11,3	0,3	0,1	9,1
Mambéré-Kadéï	53,3	27,3	10,5	0,3	0,1	8,5
Nana-Mambéré	63,9	21,2	6,9	0,2	0,1	7,7
Sangha-Mbaéré	43,2	40,2	11,7	0,4	0,1	4,5
Ouham-Pendé	63,5	21,3	5,8	0,2	0,1	9,2
Ouham	60,2	24,3	6,9	0,2	0,1	8,4
Kémo	42,3	34,8	10,4	0,2	0,1	12,3
Nana-Grébizi	53,5	29,6	9,1	0,2	0,1	7,6
Ouaka	51,0	32,9	10,4	0,2	0,1	5,3
Bamingui-Bangoran	52,6	33,8	9,6	0,2	0,1	3,7
Haute-Kotto	43,4	34,4	12,4	0,3	0,1	9,5
Vakaga	73,5	13,4	3,7	0,1	0,0	9,3
Basse-Kotto	57,6	24,8	5,6	0,1	0,0	11,9
Mbomou	45,7	37,4	9,7	0,2	0,1	6,9
Haut-Mbomou	46,2	37,2	10,9	0,3	0,2	5,3
Bangui	13,4	36,4	41,2	4,5	0,3	4,2
Ensemble	45,2	30,8	15,6	1,1	0,1	7,2

Source : Bureau central du recensement, RGPH 2003.

Evolution des indicateurs de la mortalité (1975-2006)

TABLEAU

Indicateurs (%)	1975	1988	1994-95	2000	2003
Taux brut de mortalité	18	17	-	-	20
Quotient de mortalité infanto-juvénile	261	211	157	194	220
Quotient de mortalité infantile	185	132	97	131	132
Quotient de mortalité juvénile	93	91	67	73	101

Source : ED 59-60 ; RGP 1988 ; EDS 1994/95 ; MICS 2000 ; RGPH 2003 ; MICS 2006.

Niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans selon le sexe et la préfecture

TABLEAU

(‰)	Filles	Garçons	Ensemble
Région 1	202	229	210
Ombella-M'Poko	173	192	182
Lobaye	256	267	261
Région 2	197	207	202
Mambéré-Kadéï	192	210	202
Nana-Mambéré	187	192	189
Sangha-Mbaéré	216	258	238
Région 3	244	257	223
Ouham-Pendé	225	240	233
Ouham	278	289	284
Région 4	242	259	250
Kémo	248	258	253
Nana-Grébizi	269	282	275
Ouaka	239	257	248
Région 5	210	242	227
Bamingui-Bangoran	228	250	239
Haute-Kotto	204	248	228
Vakaga	224	250	238
Région 6	247	284	265
Basse-Kotto	291	326	309
Mbomou	214	248	232
Haut-Mbomou	241	269	256
Bangui	146	167	156
Ensemble	210	230	220

Source : Bureau central du recensement, RGPH 2003.

TABEAU 27 Taux de mortalité maternelle

Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes

	1988	1994-95	2003	2006
Année taux de mortalité maternelle	683	948	1 355	1 102

Source : RGP 1988 ; EDS 1994/95 ; RGPH 2003 ; MICS 2006.

TABEAU 28 Répartition des établissements sanitaires selon les régions (2003)

Régions Sanitaires et Niveau Central	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5	Région 6	Région 7	Niveau central	Total	%
Etablissements publics	116	99	154	99	52	103	38	8	669	100
Hôpitaux centraux	-	-	-	-	-	-	-	4	4	0,6
Hôpitaux régionaux	-	1	1	1	1	1	0	-	5	0,8
Hôpitaux préfectoraux ou de districts	1	4	2	2	2	2	0	-	13	1,9
Centres de santé catégorie A	6	4	6	7	0	8	-	-	31	4,8
Centres de santé catégorie B	6	3	1	2	7	3	-	-	22	3,3
Centres de santé catégorie C	19	24	14	19	3	25	-	-	104	15,5
Centres de santé catégorie D	0	4	3	0	0	0	4	-	11	1,6
Centres de santé catégorie E	0	3	0	0	0	2	8	-	13	1,9
Postes de santé/autres	82	53	125	65	36	58	26	-	445	66,5
Dépôts MEG	2	3	2	3	3	4	0	-	17	2,5
LNBCSP	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0,2
Centre de référence IST/SIDA	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0,2
CNTS	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0,2
UCM (Centrale d'achat)	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0,2
Etablissements privés	0	29	8	3	1	21	50	5	117	-
Dispensaire/autres établissements	0	27	8	3	1	17	0	3	59	-
Cabinets médicaux et cliniques	0	0	0	0	0	0	28	-	28	-
Grossistes répartiteurs/autres	0	2	0	0	0	0	-	2	4	-
Pharmacies d'officines	0	0	0	0	0	0	22	-	22	-
Dépôts pharmaceutiques	-	-	-	-	-	4	-	-	4	-
Ensemble	116	128	162	102	53	124	88	13	786	

Source : Microplans sous préfectoraux ; Carte sanitaire 2003.

Evolution de l'effectif du personnel de santé (1992-2004)

TABLEAU

	Médecin	IDE	Sage-femme	TSS
1992	157	280	166	254
1993	157	276	174	267
1994	140			
1995	140	238	134	156
1996	140			
1997	137	216	141	212
1998	173	270	163	262
1999	114	217	158	-
2000	150			
2001	141	258	219	-
2002				
2003	145	268	224	-
2004	157	310	238	-

Source : Ministère de la Santé publique et de la Population.

Indicateurs de couverture en infrastructures sanitaires du secteur public (2003)

TABLEAU

	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5	Région 6	Région 7	Total
Population	603 599	699 535	799 727	512 946	185 800	470 761	622 771	3 895 139
% de la population	16	18	19	13	5	12	17	100
Superficie (km ²)	51 070	76 215	82 350	87 100	191 350	134 284	67	622 436
Nombre de services / 1 000 km ²	2	1,3	1,9	1,1	0,3	0,8	567	1
Rayon moyen (km)	1,10	1,22	1,00	1,63	4,66	1,67	0,05	34,25
Nombre de services / 10 000 hbts	2,24	1,75	2,54	2,41	3,57	2,74	0,71	2,09

Source : Carte sanitaire février 2003.

TABLEAU

31

Répartition du personnel de santé du secteur public par sexe, région et selon les catégories professionnelles en 2003

Professions	Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6		Région 7		Ensemble		Total
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Médecins généralistes	7	2	7	0	9	2	8	0	5	2	8	0	20	2	64	8	72
Médecins spécialistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	2	30	2	32
Pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Chirurgiens dentistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	4	5
Techniciens supérieur de santé	9	0	5	0	4	0	5	0	1	5	3	0	26	8	49	13	62
Techniciens supérieur en																	
Santé publique	1	0	2	0	1	0	4	0	1	2	2	0	0	2	11	4	15
Anesthésie-réanimation	0	0	2	0	1	0	1	0	0	1	0	0	10	7	14	8	22
Laboratoire	1	0	2	0	2	0	4	0	1	0	1	0	19	3	30	3	33
Ophtalmologie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	4	0	4
Odontologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8	0	8
Kinési-rééducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	3	2	5
Sages-femmes/infirmiers acch.	0	27	5	15	4	14	1	10	1	4	3	9	3	142	20	221	241
Infirmiers diplômés d'Etat	22	4	31	5	32	4	25	2	16	2	22	4	63	38	211	59	270
Assistants/assainissemnt DE/TSE	14	4	9	3	14	0	13	0	9	0	9	0	17	3	85	10	95
Assistants de santé/inf. assist.	32	7	37	1	31	6	46	8	4	4	28	2	84	52	262	80	342
Assistantes accoucheuses	0	31	0	35	0	21	0	19	0	12	0	12	0	133	0	273	273
Assistants/agents d'hygiène	25	4	18	3	17	0	19	0	5	0	10	0	21	10	115	17	132
Agents santé communautaire	30	8	19	2	20	2	14	6	20	0	54	3	36	45	193	66	259
Total	141	87	137	64	136	49	140	45	63	32	140	30	337	451	1101	768	1869

Source : Ministère de la Santé publique et de la Population ; Délégations régionales.
M : masculin ; F : féminin.

Contribution moyenne par type de dépenses dans le financement de la santé (2000-2004)

TABLEAU

Type de dépenses	Montant (Md FCFA)	Pourcentage par acteur
Dépenses publiques	10,6	37
Dépenses privées (ménages et entreprises privées)	15,6	54
Autres (Communautés/Collectivités)	2,7	9
Total	28,9	100

Source : Rapport groupe de travail PNDS II.

Financement public de la santé (2000-2006)

TABLEAU

(Md FCFA)	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses de fonctionnement	5,2	5,8	5,9	5,9	5,5
Salaires	2,9	3,08	3,1	3,4	3,2
Biens et services	2,0	2,4	2,5	2,2	2,2
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1
Dépenses d'investissement	5,7	4,7	5,8	4,8	4,7
Budget en capital	0,4	0,5	0,9	1,1	0,6
Financement extérieur	5,3	4,2	4,8	3,7	4,0
Dépenses totales santé	10,9	10,5	11,7	10,7	10,2
Total budget de l'Etat	144,5	109,9	159,4	113,6	105,4
Budget santé % budget général	7,5	9,6	7,4	9,4	9,7
en % du PIB	1,6	1,5	1,6	1,5	1,4
Budget santé par tête d'habitant	3 532,5	3 436,6	3 741,6	3 387,5*	-

Source : Lois de finances 2000-2004 ; Programmes triennaux d'investissements.

TABLEAU 34 Proportion des ménages consommant de l'eau potable (1986-2004)

	1986	1998	1994-95	1996	1999	2000	2003
Proportion des ménages consommant de l'eau potable (%)	18,7	41,0	30,5	30,6	40,0	55,0	47,0

Source : RGP 1988 ; EDS 1994/95 ; MICS 2000 ; RGPH 2003.

TABLEAU 35 Pourcentage de ménages selon la principale source d'eau de boisson (2003)

Source d'approvisionnement en eau (%)	Milieu de résidence		Région							Ensemble RCA
	Urbain	Rural	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5	Région 6	Région 7	
Eau du robinet dans le logement	0,7	2	0	0,3	0,4	0	0,1	0,1	0	4,2
Eau du robinet dans la cours	1,1	3,2	0,1	0,6	1,3	0,1	0,3	0,3	0	5,6
Borne fontaine/kiosque	12,8	36,7	0,9	5,5	12	1,9	2,3	4,2	0,1	67,1
Puits à pompe/forage	23,4	11,4	29,3	30,2	9,9	57,3	26,8	10,9	5,3	0,9
Puits protégés	13,4	24,4	8	18,7	8,9	8,5	16,9	30,8	8,6	14,8
Sources protégés	8,9	6,2	10,3	7,3	15,3	4,3	14,7	2,5	14,1	0,4
Eau de pluie	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,1	1,3	0,2	0,1
Eau en bouteille	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Puits non protégés	6,5	4,8	7,4	6,8	2,6	6,2	6,6	27,2	8,8	1,7
Sources non protégés	22,9	5,2	31,7	20,2	33,9	10,8	25,8	8,4	54,4	0,2
Mare/fleuve/cours d'eau	5,6	0,7	8	5,4	9,5	6,7	2,5	10,6	5,6	0,1
Citerne/camion/vendeur d'eau	0,1	0,3	0	0,2	0,1	0	0	0	0,2	0,2
Autres	0,1	0,1	0	0,1	0	0	0	0	0	0,1
Non disponible	4,1	4,7	3,9	4,3	5,7	3,9	3,6	3,6	2,7	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Les différents types d'eau										
Salubre ¹	60,6	84,3	48,8	63	48	72,3	61,2	50	28,2	93,1
Potable ²	47	59,7	40,7	44	39	63,7	44,4	18,1	19,5	78,2

Source : RGPH, Rapport d'analyse, 2003.

Eau salubre: robinet, borne fontaine, forage/pompe hydraulique, source aménagée, puits protégés et pluie.

Eau potable: robinet, borne fontaine, forage/pompe hydraulique, source aménagée et eau en bouteille.

Proportion de ménages utilisant un système sanitaire adéquat (1994-2003)

TABLEAU

	1988	1994-95	1996	1997	1998	1999	2000	2003
Proportion des ménages utilisant un système sanitaire adéquat (%)	-	19,2	45,0	-	-	30,0	25,6	13,3

Source : RGP 1988 ; EDS 1994/95 ; MICS 2000 ; RGPH 2003.

Pourcentage de ménages selon le principal lieu d'aisance (2003)

TABLEAU

Source d'approvisionnement en eau (%)	Milieu de résidence		Région							Ensemble RCA
	Urbain	Rural	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5	Région 6	Région 7	
Chasse d'eau/égout/fosse sceptique	0,9	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,3
Latrines à évacuation	1,8	0,2	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,0	3,3	0,8
Latrines améliorées à ventilation	0,6	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	1,1	0,2
Latrines traditionnelles améliorées	26,7	4,7	11,5	8,9	8,0	8,4	8,7	3,7	36,7	12,0
Trou ouvert	20,4	18,9	25,9	25,8	6,9	12,8	23,9	26,7	19,4	19,4
Seau	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2
Latrines traditionnels	38,4	29,6	38,2	37,9	20,2	33,2	34,2	37,4	30,5	32,5
Nature	5,1	41,0	18,2	19,3	58,8	40,3	28,6	27,5	0,6	29,1
Autres	0,4	0,9	0,4	0,5	0,7	1,2	0,4	1,4	0,3	0,7
Non disponible	5,5	4,6	4,8	6,8	4,7	3,5	3,8	3,1	5,9	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Système sanitaire adéquat	30,0	4,9	12,3	9,6	8,5	8,7	9	3,8	43,1	13,3

Source : RGPH, Rapport d'analyse, 2003.



Programme des Nations Unies
pour le développement
République centrafricaine

